ENCHÈRES IMMOBILIÈRES ET RÉSULTATS - ANNONCES LÉGALES - APPELS D'OFFRES ET ATTRIBUTIONS

# L'avenir
côte d'azur

Hebdomadaire économique des Alpes-Maritimes

Vendredi 2 mars 2012 - N° 2062 66e année 0,65 €

p. 10-11

## *Portage salarial*
## Liberté, Adaptabilité, Flexibilité

p. 6

*Signature d'un partenariat entre la ville de Nice et les tribunaux*

## *Travail d'intérêt général*
## Une solution majeure

p. 7

*Loïc Defossez, conseiller commercial véhicules neufs chez Mercedes Benz Côte d'Azur*

## *Mercedes Benz*
## Moteur pour les sociétés

3 782815 600657 20620

# L'hebdomadaire économique des Alpes-Maritimes...

...l'hebdo économique du Var

## RETROUVEZ CHAQUE SEMAINE...

- **TOUS** les **appels d'offres...** et les avis d'attribution des marchés publics
- **TOUTES** les **créations de sociétés...** et leurs **dirigeants**
- **TOUS** les redressements et **liquidations d'entreprises**
- **TOUTES** les **ventes aux enchères immobilières...** et leurs résultats
- **16 PAGES D'INFORMATIONS** sur la vie économique, juridique, sociale et culturelle du département des Alpes-Maritimes

**Coupon à retourner accompagné de votre règlement à :**
**L'Avenir Côte d'Azur - Service Abonnements CMPC - 115, Chemin des Valettes - 83490 Le Muy**
**tél. : 04 94 19 54 41 - fax : 04 94 19 58 96**

Oui, je m'abonne à *"L'Avenir Côte d'Azur"* :
- ❑ Pendant un an, soit 52 numéros, au prix de 25 € (Pays étranger : 52 €)
- ❑ Pendant deux ans, soit 104 numéros, au prix de 45 €

Oui, je souscris l'offre tarif groupé *"L'Avenir Côte d'Azur"* + *"Le Var Information"*,
- ❑ Pendant un an, au prix de 46 € (Pays étranger : 90 €)
- ❑ Pendant deux ans, au prix de 86 €

Raison sociale : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
..... Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
Secteur d'activité ou profession : ..... Tél. : ..... Email : .....
Ci-joint mon règlement par : ❑ Chèque à l'ordre de "L'Avenir Côte d'Azur"
❑ Carte bancaire (Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard) n° .....
(19 chiffres, y compris les 3 derniers chiffres au dos de votre carte)
Expire fin |__|__| mois |__|__| année
Date et signature obligatoires :

L'avenir
côte d'azur

www.avenir-cotedazur.com

**SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION ADMINISTRATIVE**
24, bd Carnot - 06400 Cannes
Tél. : 04 93 39 36 87
Fax : 04 93 38 49 10

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Jacques Riccobono

**DIRECTEUR DÉLÉGUÉ**
Pascal Desaulnay

**RÉDACTEUR EN CHEF**
Gérard Clétil
1, rue de la Préfecture - 06300 Nice
Tél. : 04 93 80 93 70
Fax : 04 93 62 48 48
cletil@riccobono.fr

*ont participé à ce numéro :*
L. Bottero
l.bottero@wanadoo.fr
M.-E. Colonna
colonna.marie-evelyne@wanadoo.fr

**MAQUETTISTE**
Marini Nathalie
studio.mac@riccobono.fr

**ANNONCES LÉGALES**
Sandrine Persicot
avenir.annonces@riccobono.fr

**MARCHÉS PUBLICS - PUBLICITÉ**
Frédéric Drap
f.drap@riccobono.fr

**RELATIONS CLIENTÈLES**
Joëlle Gravereaux
joelle@riccobono.fr
Laurence Lefebvre
l.lefebvre@riccobono.fr
Aurélie Couderc
a.couderc@riccobono.fr

**ABONNEMENTS**
**Tél. : 04 94 19 54 41**
**France :** 1 an : 25€
**Etranger :** 1 an : 52€

**ÉDITEUR**
CMPC S.A.
au capital de 107 520 €
Dépôt légal à parution
Commission paritaire des publications et agences de presse
n° 0712 I 79793 - ISSN 1254-1478

*Tirage : 7 000 exemplaires*

**IMPRIMERIE**
Riccobono Offset Presse
83490 Le Muy
Tél. 04 94 19 54 57
Prix HT de la ligne d'annonce légale en 2012 : 4,053 €
(calibrage de filet à filet)
fixé par arrêté préfectoral

*Toute reproduction, même partielle est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)*

RICCOBONO
IMPRIMEUR

## 4-8 actualité

Bénéficiaires du RSA au Conseil général
Visite chez Borgwarner
Une Foire de Nice sous le signe du glamour
Tourisme d'affaires : un vrai business
**La Chambre Régionale des Comptes fait son bilan 2011**
Le travail d'intérêt général plutôt que la prison
Diffazur éclabousse le concours
Mercedes : rendre
accessible l'inaccessible
Architectes : les nouveaux talents

## Cahier central d'annonces légales et judiciaires

## 9 communes

**Cannes : Batim ou la promotion constructive**

## 10-11 dossier

Portage salarial, l'autre mode d'emploi

## 12-14 aménagement

Rénovations terminées à l'ADAM
Réaménagement de l'A8 section Nice-Ouest lancé
Un centre équestre remis en selle

**A lire le discours de Danièle Lamarque, présidente de la Chambre régionale des comptes paca**

## 15 spécial enchères

Ventes aux enchères immobilières et mobilières

# édito

## Ma parole !

*L'adage est bien connu : les paroles s'envolent et les écrits restent. Et un hebdomadaire comme le nôtre pourrait s'en servir comme slogan. Certes, un peu éculé et facile. De là, à prôner comme tous ils le font, le muet - effet «The Artist» oblige -, il y un pas qui, une fois franchi, peut prendre des tournures subliminales. Le sans-parole peut-être parlant mais rien n'est plus fort et plus porteur qu'une voix qui s'élève. Les faits historiques sont nombreux et l'appel du 18 juin du général de Gaulle en est un exemple sonore. Plus prosaïquement, nous donnons chaque semaine - dans nos colonnes - la parole à des chefs d'entreprise, des professionnels du droit et du chiffre, «des urbains urbanistes et des pensifs penseurs», comme l'écrivait Boris Vian pour relater tel ou tel événement. C'est par leur voix que nos articles prennent corps. Les témoignages apportés cette semaine dans notre dossier sur le portage salarial lui donnent une valeur ajoutée, un supplément humain. Il est des moments où l'on peut rester sans voix mais pas forcément mutique. Et en cette période d'élections présidentielles, il serait paradoxal d'utiliser la métaphore du muet alors que les candidats vont à la pêche aux voix. Rester muet comme une carte électorale n'est pas au programme.* **Gérard Clétil**

# **Bénéficiaires du RSA** au Conseil général

***L'assemblée départementale des Alpes-Maritimes a devancé les propositions de Nicolas Sarkozy. Des bénéficiaires du RSA travaillent déjà au sein de ses services.***

Nicolas Sarkozy aimerait que «quelqu'un qui est au RSA, qui n'a pas d'emploi et qui n'est pas en formation doive faire 7 heures de travail d'intérêt général par semaine, rémunérées au SMIC». Il a fait cette déclaration le 22 février. Au lendemain de cette proposition, Eric Ciotti, le président du Conseil général a rendu visite à David Blondeau, l'un des dix-sept bénéficiaires du RSA ayant conclu un contrat de solidarité. Ce dernier travaille comme magasinier aux archives départementales du Conseil général chaque jeudi, soit 28 heures par mois. «C'est un bon début pour retrouver un emploi stable», se félicite cet allocataire du RSA depuis une dizaine d'années. Grâce à «ce petit boulot», David Blondeau gagne 533 euros par mois, soit 116 euros de plus que le simple RSA. Eric Ciotti veut élargir cette mesure. «40 nouveaux contrats vont être signés dans les prochains jours. L'objectif est d'atteindre les 200 au cours de l'année». A terme, il souhaiterait que les 15 000 bénéficiaires du RSA aptes à travailler puissent entrer dans ce système. «Si les collectivités locales et l'Etat se mobilisent, les besoins seront couverts en grande partie», ajoute le président du Conseil général. Les collèges, les maisons de retraites sont susceptibles d'accueillir ces nouveaux travailleurs. Eric Ciotti précise que «les emplois pérennes ne seront pas remplacés par ces emplois». Les bénéficiaires du RSA peuvent conclure un contrat de solidarité de 6 mois, renouvelable une fois.

*David Blondeau en conversation avec Eric Ciotti*

# Visite chez **Borgwarner**

***Michel Roger, ministre d'Etat à Monaco, s'est rendu à l'usine Borgwarner, installée en Principauté. Une visite qui a montré les atouts de cette société.***

La société Borgwarner Monaco possède une compétence très spécifique au sein du groupe par son savoir-faire dans le domaine de la conception et de la fabrication d'électrovannes haute pression destinées notamment à deux clients, Magnetti Marelli (Groupe Fiat) et Delphi. Avec un chiffre d'affaires de près de 60 M €, Borgwarner Monaco emploie 270 personnes en Principauté.

L'un des atouts du site monégasque réside dans l'existence d'une activité de R&D importante (20 personnes) étroitement liée à la production réalisée à Monaco. Cette cellule a été à l'origine de la conception et du développement de «modules», destinés aux nouveaux modèles de boîtes de vitesses robotisées équipant notamment le groupe Fiat, entrés en production depuis 2009, et ayant fait l'objet d'un important programme d'investissement. Le Ministre d'Etat poursuivait ainsi une série de rendez-vous avec les acteurs industriels de la Principauté, entamée il y a plusieurs mois, dans le cadre d'une démarche visant à valoriser les filières d'activité et les compétences existantes dans le bassin d'emploi monégasque et susciter l'installation de nouveaux investisseurs et de nouvelles activités en Principauté.

*Le Ministre d'Etat en conversation avec Aimé Goubely, lors de la visite des locaux de Borgwarner Monaco*

# **Une Foire de Nice** sous le signe du glamour

***La Foire de Nice aura lieu du 14 au 22 avril sous le thème du vintage.***

La 68e Foire de Nice sera résolument rétro glam. Elle se déroulera du 14 au 22 avril au Palais des Expositions, à l'Acropolis et sur l'esplanade Lattre de Tassigny. Plus de mille exposants mettront en avant leurs nouveautés sur les trois sites : Foire, Salon Bâtir et salon Plein Air. Les organisateurs Frédéric Jourdan-Gassin, président de Nicexpo, et Paul Obadia, directeur général, promettent de chouchouter les visiteurs sur un espace de plus de 300 m², dédié au vintage. Des années 20 aux années 60, les produits phare y seront mis à l'honneur. Pour cela, un show lingerie par Fémini-sens sera présenté. Des initiations au charleston et au madison et à la réalisation de cupcakes seront proposées. La foire de Nice offrira également un flash maquillage pour devenir une véritable pin-up. Il sera ensuite possible de se faire photographier auprès des Vespa en exposition. A l'occasion de la Foire, Léa Morin lance sa marque Vintage Avenue, elle exposera ses créations. Un avant goût de ces animations a été présenté le 23 février. La compagnie de danse Off Jazz a réalisé deux prestations à l'Opéra de Nice et des pièces des collections ont été mises en avant. Le président de Nicexpo a également insisté sur le fait que la Foire de Nice expose des produits correspondant au quotidien : «les 24h de la vie d'une famille sont représentés». Ainsi cette année la partie «Bâtir» sera répartie sur deux espaces : au palais Acropolis mais aussi au Palais des Expositions. Cette année, la ville invitée d'honneur sera Can Tho au Vietnam, qui apportera sa touche d'exotisme.

*Les organisateurs de la Foire ont montré un aperçu de cette 68e édition*

# **Tourisme d'affaires :** un vrai business

***L'aéroport de Nice a accueilli le 1er Tourisme Business Meeting. Les échanges entre les professionnels du tourisme d'affaires se sont multipliés.***

Le tourisme d'affaires est l'un des leviers de l'attractivité économique de la Côte d'Azur. Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la société Book Your Event, réseau répertoriant les sociétés d'événementiel, ont organisé le 1er Tourisme Business Meeting à l'aéroport de Nice. Environ 140 professionnels du tourisme d'affaires sont venus participer à des tables rondes. Marie Génisseux, la fondatrice de Book Your Event, les a répartis par tables de dix. «A chacune d'elles, j'ai placé des responsables d'événementiels de domaines différents : un directeur d'hôtel, un chef de salle ou encore un responsable de palais des congrès». L'objectif étant de permettre à tous ces professionnels d'échanger et d'envisager une probable collaboration. Cette rencontre est basée sur la méthode du speed-dating. «Chaque participant a une minute pour se présenter puis une autre pour répondre aux éventuelles questions», explique Françoise Lelièvre, responsable du pôle tourisme de la CCI Nice Côte d'Azur. La séance débute avec la présentation du «chef de table». Au bout de vingt minutes, tous les participants d'une même table se connaissent. Il est temps pour eux de s'installer à une autre table et de recommencer l'opération. Au final, chaque professionnel du tourisme a rencontré 27 entreprises puisqu'il s'est installé à trois tables différentes. «J'ai tout organisé pour que les participants ne se recroisent pas deux fois», conclut Marie Génisseux.

*Environ 140 professionnels du tourisme d'affaires ont participé à des tables rondes*

# La CRC fait son bilan

***Pour la Chambre Régionale des Comptes, installée à Marseille, début d'année rime aussi avec bilan à dresser. En 2011, la CRC présidée par Danièle Lamarque, a donc contrôlé, jugé, conseillé et évalué communes, établissements publics locaux, établissements de santé ou encore offices d'habitat...***

*Danièle Lamarque, présidente de la Chambre régionale des Comptes Paca*

La Chambre Régionale des Comptes a aussi sa rentrée solennelle. C'est donc mi-février que s'est tenue dans la cité phocéenne, l'habituelle et attentivement scrutée journée de rentrée. L'occasion de rappeler l'activité de celle qui mesure la performance, la gestion et la bonne tenue financière des entités publiques locales régionales. Car la Chambre Régionale a un rôle aussi précis que complet. Elle juge les comptes des comptables publics, sanctionnant par les débets les défauts de recouvrement des recettes et les dépenses irrégulières. Mais elle contrôle aussi par ses avis les actes budgétaires que lui transmettent les préfets tout en veillant à la régularité, l'efficacité et l'efficience de la gestion publique. Sans oublier sa participation aux enquêtes communes menées par la Cour et les autres chambres régionales, ce qui donne lieu à des rapports publics thématiques. En 2011, la Chambre a prononcé 56 mises en débets pour un montant de 923 867 euros. Les deux tiers des charges concernent l'absence de diligences dans le recouvrement des créances des collectivités, le tiers restant concernant pour sa part les paiements irréguliers. La Chambre consacre également les deux tiers de ses moyens d'investigations à l'examen de la qualité et de la régularité des gestions publiques locales. Cela concerne la commande publique, les contrats de délégation de services, la gestion du personnel, les subventions aux associations, les frais de représentations… L'an dernier, 29 rapports d'observations ont été publiés portant sur 12 communes dont Nice, Villefranche-sur-mer et Vallauris, trois départements dont la décentralisation routière dans les Alpes-Maritimes, quatre intercommunalités et trois hôpitaux. De même, la Chambre a été saisie de pas moins de 33 contrôles budgétaires. Elle a aussi participé à des enquêtes avec d'autres Chambres régionales et la Cour. Des enquêtes qui ont nécessité des contrôles, lesquels contrôles ont concerné la gestion de la dette publique locale, les services départementaux d'incendie et de secours, la gestion des déchets ménagers et assimilés, la sécurité publique ainsi que le transfert des routes nationales aux départements, la politique de la ville, les coopérations hospitalières… Pour Danièle Lamarque, présidente de la Chambre régionale des Comptes Paca, «les tendances amorcées en 2011 devraient se confirmer en 2012. La Chambre tend à recentrer ses activités vers les entités et les opérations à forts enjeux, avec la volonté de contribuer, par ses contrôles, à améliorer la qualité de la gestion publique. Elle s'attachera donc à renforcer l'efficacité de ses contrôles, en analysant les suites données à ses observations, et à rendre ses travaux plus accessibles aux citoyens. Contribuer à améliorer la gestion publique locale, au service de la démocratie : telle est l'ambition qui guide nos travaux». Outre une présidente, la Chambre régionale des Comptes comprend :
5 présidents de section, 17 magistrats rapporteurs, 24 assistants de vérification, 3 Procureurs financiers et 23 appuis au contrôle que sont le secrétariat général, le greffe, les archives, la documentation et l'informatique. **LB**

**(Retrouvez le discours de Danièle Lamarque, présidente de la Chambre, dans notre cahier d'annonces légales et judiciaires)**

# Le travail d'intérêt général plutôt que la prison

***Il n'y a pas que l'emprisonnement pour les mineurs délinquants, il y a aussi le travail d'intérêt général. Afin de promouvoir cette décision judiciaire, la ville de Nice a signé lundi dernier une convention pour renforcer le partenariat avec les tribunaux.***

*Signature de cette convention entre Christian Estrosi, député maire de Nice et Patrice Mingotaud, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes*

Cet accord favorise l'encadrement des mineurs incriminés avec quinze postes au sein de la municipalité, et cinq pour la Métropole. Un projet qui courait depuis septembre 2012. Des postes diversifiés allant de l'entretien d'espaces verts, au sport ou encore la culture. Le TIG (Travail d'Intérêt Général) permet non seulement de travailler pour les autres, mais à terme peut déboucher sur un contrat de travail. C'est le cas de Damien (le prénom a été changé), qui, après avoir purger sa peine de deux cents heures de TIG, a signé un contrat d'embauche en tant que machiniste à l'Opéra de Nice. «Cela m'a changé la vie, j'ai mûri et maintenant j'ai un travail. Ça me pousse à rester dans le droit chemin», se réjouit-il. Mais le plus gros problème reste les tribunaux. «Il faut faire plus de publicité auprès des juridictions», souligne Patrice Mingotaud, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes. Alors qu'au plan national 41% des condamnations en 2009 étaient traduites en TIG, les peines de ce type dans le département ont stagné, voir diminué en 2011. L'objectif de 2012 va être d'étendre encore le nombre de postes consacrés mais « cela ne se fera pas si il n'y a pas de demande», précise Christian Estrosi.

# **Diffazur** éclabousse le concours

Cette année encore, Diffazur, piscinier installé à Saint-Laurent-du-Var, s'est distingué aux Etats-Unis lors du prestigieux concours international de l'APSP (Association of Pool and Spa Professionals) en remportant 3 médailles dont 2 d'or. N°1 en Europe, la société azuréenne est régulièrement récompensée grâce à ses techniques de construction en béton armé (gunite, fibergun et bétoform), l'esthétisme de ses piscines et bien sûr ses innombrables innovations : textures et couleurs de revêtement, filtration, nettoyage automatique intégré et l'Hydrocapt pilot, équipement permettant de piloter à distance l'ensemble des paramètres nécessaires à la bonne gestion de la piscine comme la qualité de l'eau, la réception par e-mail des alertes, la programmation des équipements existants.

# **Mercedes :** rendre accessible l'inaccessible

***Loïc Defossez est le nouveau conseiller commercial véhicules neufs de Mercedes Benz Côte d'Azur. Sa mission : promouvoir la marque auprès des entreprises.***

Et si ce n'était plus le conducteur qui s'adaptait à sa voiture mais l'inverse ? Mercedes Benz Côte d'Azur se tourne vers les entreprises pour leur proposer des voitures selon leurs désirs. Une charge qui incombe désormais à Loïc Defossez. Depuis septembre dernier, celui qui n'était que simple stagiaire il y a neuf ans, est devenu l'unique conseiller commercial véhicules neufs auprès de société du département. L'objectif est la satisfaction du client avant tout. Pour cela le commercial s'appuie sur la large gamme proposée par la marque (une quinzaine) dont trois spécifiques «ligne business» (gamme B, C, GLK). Ces dernières bénéficient de services propres comme un loyer attractif, des options d'achats, ou encore des kits d'optimisation. L'objectif est de rendre abordable une marque longtemps jugée inabordable. Loïc Defossez rassure : «certes le prix d'origine est plus cher, mais la reprise l'est également. Il faut voir cela comme un investissement sur le long terme». Mercedes s'engage également sur l'environnement. Alors qu'elle avait du retard début 2011, la firme est désormais leader en matière de $CO^2$ et de consommation. Un détail qui attire les entreprises puisqu'elles peuvent ainsi bénéficier de moins de taxes pour moins de carburant. Ces dernières ne s'y trompent pas, alors que la classe A reste le modèle le plus vendu, la classe B a connu un boom depuis octobre 2011 auprès des sociétés. Loïc Defossez a réalisé - depuis sa prise de fonction - environ 80 commandes.

*Loïc Defossez, conseiller commercial véhicules neufs chez Mercedes Benz Côte d'Azur*

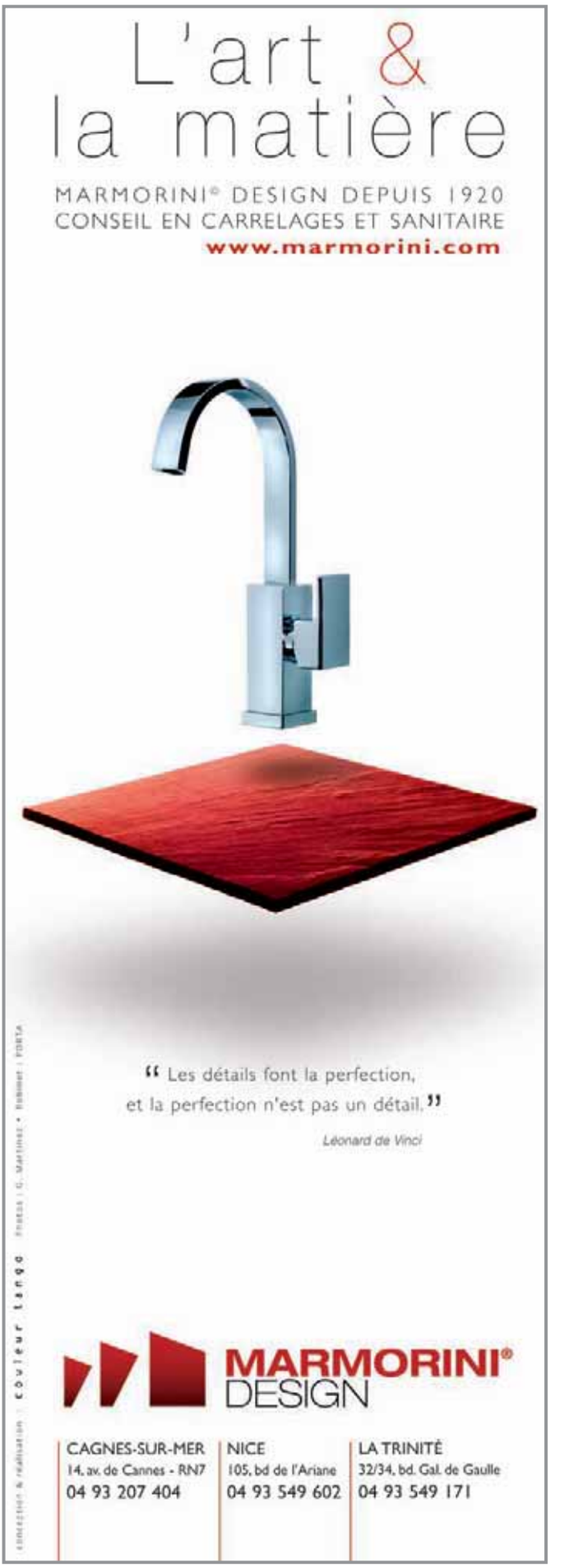
L'art & la matière
MARMORINI® DESIGN DEPUIS 1920
CONSEIL EN CARRELAGES ET SANITAIRE
www.marmorini.com
« Les détails font la perfection, et la perfection n'est pas un détail. »
Léonard de Vinci
MARMORINI® DESIGN
CAGNES-SUR-MER
14, av. de Cannes - RN7
04 93 207 404
NICE
105, bd de l'Ariane
04 93 549 602
LA TRINITÉ
32/34, bd. Gal. de Gaulle
04 93 549 171

# **Architectes :** les nouveaux talents

***Le Forum d'Urbanisme et d'Architecture de Nice organise une table ronde sur la jeune création architecturale, le 8 mars prochain. Maryse Quinton, journaliste et architecte, animera le débat auquel participeront de jeunes architectes azuréens primés : Bita Azimi et Marc Botineau (agence CAB, Prix international «Europe 40 Under 40»), François Chaas (agence NP2F, Prix Ajap 2009-2010), Pierre-André Comte et Stéphane Vollenweider (Prix de la première œuvre 2007).***

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'exposition itinérante «Albums des Jeunes Architectes et des Paysagistes (AJAP)», en place au Forum de l'Architecture jusqu'au 31 mars 2012. Réalisée par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, elle présente 42 projets des 14 équipes lauréates pour 2009-2010 du prix biennal AJAP mis en oeuvre par le Ministère de la Culture et de la Communication. Du simple aménagement de commerces au projet d'urbanisation ou de création de parcs touristiques, toutes les réalisations primées offrent des visions nouvelles, éclectiques, audacieuses et alternatives.

Deux Niçois, François Chas (né en 1981) et Fabrice Long (en 1979), associés à deux autres confrères au sein de l'agence parisienne NP2F, figurent parmi les lauréats. Trois projets signés NP2F sont exposés : urbanisation du site du Gros Seuc en Suisse, Delémont ; construction de logements étudiants à Athènes ; logements individuels «toit habité» à Boulogne-Billancourt.

## *Nice : au moins une équipe de jeunes archis pour chaque concours*

«Ce concours montre comment les architectes récemment sortis de l'école se saisissent des problématiques des territoires européens, a expliqué Alain Philip, délégué à l'urbanisme à la Ville de Nice, lors de l'inauguration de l'exposition. Il est un moyen pour les jeunes d'accéder à la commande. A Nice, nous avons décidé de retenir, de manière informelle mais systématique, au moins une équipe de jeunes archis pour concourir sur nos projets - excepté pour les demandes trop complexes. Ils sont complètement dans leur époque. Loin d'adopter des postures de mode, ils savent prendre en compte les problématiques actuelles et être dans le projet matériel, concret, tout en utilisant la technologie virtuelle, l'informatique, pour trouver une réponse de qualité : transcender les contraintes pour concevoir un bâtiment dans lequel il se passe quelque chose». L'exposition se présente sous la forme d'une ossature en bois, éclairée de l'intérieur. Les visiteurs sont invités à ouvrir un à un les coffrets pour découvrir les projets et réalisations des jeunes architectes et paysagistes. Scénographie : Marchi Architectes.

*Cette table ronde se déroulera le 8 mars au Forum d'Urbanisme et d'Architecture à Nice*

*Maryse Quinton, commissaire de l'exposition, aux côtés d'Alain Philip, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à l'Architecture, lors de l'inauguration de l'exposition*

Forum d'Urbanisme et d'Architecture, place Pierre Gautier, Nice.
Tél. : 04 97 13 31 51
Expo : des Albums des jeunes architectes et des paysagistes (Ajap) jusqu'au 29 mars 2012. Conférence : le 8 mars à 18H30. **MEC**

## Les architectes en congrès à Nice **du 18 au 20 octobre 2012**

**Nice accueillera le 43e congrès national de l'UNSFA (union nationale des syndicats français des architectes), les 18, 19 et 20 octobre prochains.**

Luc Svetchine, président du SACA (syndicat des architectes de la Côte d'Azur), en a fait l'annonce en précisant que la capitale azuréenne l'avait emporté de haute lutte sur Deauville, notamment grâce au soutien actif de la ville de Nice, qui en sera la co-organisatrice.

«Beaucoup de travail en perspective mais une immense satisfaction en vue de cette extraordinaire opportunité pour notre architecture locale, a-t-il souligné, promettant une nouvelle formule qui permettra d'éclater les évènements en différents points de la ville : «Le CUM pour l'assemblée générale, le Palais de la Méditerranée pour les travaux du congrès, le terminal du tramway à Las Planas pour l'inauguration, après une montée collective en tram, à la découverte du patrimoine architectural et artistique.»

Des architectes de renom sont attendus.

FADITT
L'ANNUAIRE DU BTP
3,1 millions de pages vues en 2010 (dont 2 millions de fiches entreprises)
Des services en ligne gratuits :
- offres d'emplois
- moteur de recherche BTP en France et annuaire inversé
- devis travaux et matériel d'occasion
www.faditt.com

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES DES ALPES-MARITIMES

## SOMMAIRE


### VENTES AUX ENCHÈRES

- VENTES AUX ENCHÈRES - PAGES 2 À 4
- RÉSULTATS ET PROCHAINES VENTES - PAGES 5 À 8
- OFFRES DE REPRISES - PAGE 9

### LA VIE DES COMMERCES ET DES SOCIÉTÉS

**A** – ANNONCES LÉGALES :

- FONDS DE COMMERCE : VENTES - GÉRANCES - PAGES 10 ET 11
- CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS - PAGES 11 À 14
- MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS - PAGES 14 À 20
- DISSOLUTIONS - LIQUIDATIONS DE SOCIÉTÉS - PAGES 20 À 22
- CHANGEMENTS DE RÉGIMES MATRIMONIAUX - PAGE 22
- REDRESSEMENTS ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES - PAGE 23

### MARCHÉS ET ENQUÊTES PUBLIQUES 06 ET 83

**A** – ANNONCES LÉGALES DES ALPES-MARITIMES :

- APPELS D'OFFRES - PAGE 24
- AUTRES - PAGE 25

**A** – ANNONCES LÉGALES DU VAR :

- APPELS D'OFFRES - PAGES 25 À 28

### LA VIE DES COMMERCES ET DES SOCIÉTÉS

**B** – RÉSUMÉ :

- ANNONCES LÉGALES DU DÉPARTEMENT DES A.-M. - PAGES 29 À 40
- APPELS D'OFFRES - PAGES 40 ET 41
- LES INDICES - PAGE 43
- LES RÉDACTIONNELS - PAGES 44 À 64

# VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

1858

## Maître Jean-Marie LESTRADE
## SELARL LESTRADE - CAPIA

**Avocat au Barreau de Nice, demeurant 35, avenue du Maréchal-Foch 06000 NICE, Tél. : 04.97.03.20.00**

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR**

**EN UN SEUL LOT**

**Des biens ci-après désignés :**

**à NICE (06)**
**au 20, boulevard Dubouchage, 2 et 4, rue Rancher**
**A l'angle de ces deux voies**

# UN APPARTEMENT UNE PIÈCE et UNE CAVE

**au 3, rue Galléan**

# UN GARAGE

**L'ADJUDICATION aura lieu LE JEUDI 19 AVRIL 2012 à 9 heures au Tribunal de Grande Instance de Nice, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences.**

Cette vente vente a lieu à la requête de :
1) M. Luc GIANGIACOMI, né le 17 mai 1962 à 98000 Monaco, demeurant Les Sirènes, 7, avenue d'Alsace, 06240 Beausoleil,
Ayant pour Avocat la SELARL MARTIN - VINCENT & ASSOCIES, Avocats au Barreau de Nice,
2) M^lle Cendrine Jane Andrée MEYER, née le 17 juillet 1963 à 06400 Cannes, demeurant Les Balcons d'Eze, 601, avenue de Verdun, 06360 Eze,
Ayant pour Avocat M^e Guillaume CARRE, Avocat au Barreau de Nice.

## DÉSIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Dans un ensemble immobilier sis **à Nice (Alpes-Maritimes), 20, boulevard Dubouchage, 2 et 4, rue Rancher,** à l'angle de ces deux voies, cadastré section LB, lieudit « 20 boulevard Dubouchage », numéro 406 pour une contenance de 03 ares 27 centiares, soit une contenance cadastrale totale de 04 ares 17 centiares.

**LOT N° 15 de l'EDD :** Au rez-de-chaussée, **UN APPARTEMENT** portant le numéro 1 au plan du rez-de-chaussée et comprenant : une entrée avec placard, une cuisine, un séjour, un dégagement, deux chambres dont une avec placard, une salle de bains avec placard, un w.-c.

Superficie privative (Loi Carrez) : 90,50 m².

Et le doit à la jouissance de la TERRASSE, ainsi que cela résulte d'une convention de servitude consentie aux termes d'un acte reçu par M^e MARTIN, Notaire à Nice, le 3 mars 1960,

Et les parties communes générales y afférentes telles qu'elles résultent de l'usage et de la loi, non déterminées à l'état descriptif de division.

**LOT N° 31 de l'EDD :** Au rez-de-chaussée, **UNE PIÈCE** attenante au lot numéro 15.

Superficie : 7,76 m².

Et les parties communes générales y afférentes telles qu'elles résultent de l'usage et de la loi, non déterminées à l'état descriptif de division.

**LOT N° 7 de l'EDD :** Au sous-sol, **UNE CAVE** portant le numéro 9 au plan du sous-sol,

Et les parties communes générales y afférentes telles qu'elles résultent de l'usage et de la loi, non déterminées à l'état descriptif de division.

Dans un ensemble immobilier sis **à Nice (Alpes-Maritimes), 3, rue Galléan, dénommé « Résidence léna »,** cadastré section LB, lieudit « 3 rue Galléan » numéro 181 pour une contenance de 12 ares 67 centiares.

**LOT N° 38 de l'EDD :** Au sous-sol **UN GARAGE fermé** portant le numéro 38 et la couleur bleue au plan du sous-sol,

Et les 50/10 000 des parties communes générales.

CES BIENS SONT OCCUPES.

### MISE À PRIX

## 255 200 €

**DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS**

**Consignation pour enchérir :** 25 520 € (Chèque de banque).

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente).

**Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un Avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de Nice.**

S'adresser pour tous renseignements :
– A M^e Jean-Marie LESTRADE, SELARL LESTRADE - CAPIA, Avocat au Barreau de Nice, demeurant 35, avenue du Maréchal-Foch, 06000 Nice, Tél. : 04.97.03.20.00,
– À M^e Denis LAURENT, Avocat au Barreau de Paris, demeurant 43, rue de Courcelles, 75008 Paris, Tél. : 01.53.75.00.43,
– Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nice, au Palais de Justice, où le cahier des conditions de vente peut être consulté,
**– Sur les lieux pour visiter les vendredi 30 mars 2012 de 11 h à 12 h et vendredi 6 avril 2012 de 14 h 30 à 15 h 30.**

Fait et rédigé à Nice le 20 février 2012.

Signé : M^e Jean-MARIE LESTRADE

1779

## Maîtres DEPLANO-MOSCHETTI-SALOMON

**Avocats associés au Barreau de Nice – 26, rue Paul-Déroulède - 06000 NICE Tél. : (33) 04.93.13.20.00**

## Maîtres Marcel BENHAMOU & Gaëlle HARRAR

**Avocats associés – 48, rue Gioffredo - 06000 NICE Tél. : (33) 04.92.47.73.17 – Fax : (33) 04.93.80.62.02**

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Dans un immeuble**

**situé à NICE, 5, rue de la Providence**

# UNE CAVE

**au sous-sol, occupée**

**ADJUDICATION LE JEUDI 19 AVRIL 2012 à 9 heures au Tribunal de Grande Instance de Nice, Palais de justice, Palais Rusca, Place du Palais à Nice.**

A la requête de :
Le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble 5, rue Providence à 06000 Nice, représenté par son syndic en exercice, la SNC AGENCE DU PORT Société Anonyme, au capital social de 234 009,24 €, dont le siège social est 34, bd Stalingrad, 06300 Nice, immatriculée au Registre du Commerce de Nice sous le numéro B 402 532 436, SIRET 402 532 436 00027, prise en la personne de son gérant en exercice, demeurant es-qualité audit siège.

Ayant pour avocats M^es DEPLANO-MOSCHETTI-SALOMON, avocats associés au Barreau de Nice, y domiciliés, 26, rue Paul-Déroulède, 06000 Nice.

## DÉSIGNATION

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé sur la commune de Nice, 5, rue de la Providence, cadastré section KP numéro 102 pour 49 m², savoir :

**LE LOT NUMÉRO UN (1) : UNE CAVE** dont l'accès se fait par un passage dans la rue Saint Augustin au sous-sol dudit immeuble, et les 40/1000 des parties communes.

## SUPERFICIE OCCUPATION

La cave est située à l'arrière du bâtiment et l'accès se fait par la rue Saint Augustin. Elle est occupée. Il est précisée que l'occupant ne détient pas de bail.

La présente vente, ne portant que sur un lot de cave, n'entre pas dans le champ d'application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi n° 96.1107 du 18 décembre 1996 améliorant la protection des acquéreurs de lots de copropriété.

### MISE À PRIX

## 500 €

**CINQ CENTS EUROS**

## VISITES

Visites assurée par l'Etude COHEN-TOMAS-TRULLU, huissiers, sur place sans rendez-vous préalable,

**– LE MARDI 10 AVRIL 2012 DE 11 H À 12 H.**

Le Cahier des charges RG 11/00173 numéro 11/00013 peut être consulté au Tribunal de Grande Instance de Nice, ou chez l'avocat poursuivant.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de Nice.

## CONSIGNATION

Par chèque de banque à l'ordre de la CARPA d'un montant de 10 % de la mise à prix sans que cette somme ne puisse être inférieure à 3 000 €.

L'avenir côte d'azur

a des correspondants partout,
confiez-lui vos insertions
hors Alpes-Maritimes

1898

# Maître Pierre GARNIER

**Mandataire Judiciaire**
**700, avenue de Tournamy, 06250 MOUGINS**

## Cabinet ESSNER

**SELARL d'avocats au Barreau de Grasse**
**3, rue de Bône, 06400 CANNES**
**Tél. : 04.97.06.68.80 - Fax : 04.97.06.68.88**

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

# UN LOCAL COMMERCIAL

**(lot N° 102) au rez-de-chaussée, ayant accès sur la croisette**

## à CANNES (06)

**83 et 84, bd de la Croisette et 2, boulevard Alexandre-III**
**À proximité immédiate du Port Canto**

**ADJUDICATION DU JEUDI 12 AVRIL 2012 à 9 heures, au Tribunal de Grande Instance de Grasse, 37, avenue Pierre-Sémard.**

A LA REQUETE DE :
Me Pierre GARNIER, Mandataire Judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises près les Tribunaux de la Cour d'Aix-en-Provence, demeurant et domicilié 700, avenue de Tournamy à 06250 Mougins, agissant en sa qualité de liquidateur,
Ayant pour avocat Me Renaud ESSNER.

### DÉSIGNATION DU BIEN (d'après titre de propriété)

Dans un immeuble sis à Cannes (Alpes-Maritimes), 83 et 84, boulevard de la Croisette et 2, boulevard Alexandre-III, à l'angle de ces deux voies, comprenant :
– un bâtiment A attenant à la villa Arlette, élevé sur simple de rez-de-chaussée ;
– un bâtiment B dit villa Arlette, élevé sur simple rez-de-chaussée d'un premier étage et d'un deuxième étage sur partie du premier,
– un terrain attenant en nature de cour,
Le tout cadastré section BZ numéro 2 pour 3 a 76 ca,
Ayant fait l'objet d'un état descriptif publié le 13 novembre 1959 volume 4472 N° 32, suivi de modificatifs publiés.
À SAVOIR LE :
**LOT NUMÉRO CENT DEUX (102) :**
Bâtiment B, au rez-de-chaussée, un local commercial ayant accès sur la croisette, comprenant :
– un magasin, une arrière boutique avec plan de travail, lavabo, w.-c., débarras,
– une deuxième arrière boutique avec salle de bains,
Et les 229/1 000 indivis des parties communes au bâtiment B.

### DESCRIPTION DU BIEN

Il est extrait du procès-verbal de description établi par Me BELLIARDO, Huissier de Justice à Grasse, ce qui suit :

**DESCRIPTION**

**LOT NUMÉRO 102 :**
**UN LOCAL COMMERCIAL**

Ce local est situé en rez-de-chaussée de l'immeuble.
Ce local comporte les pièces suivantes :
– une pièce principale avec deux fenêtres et porte d'entrée,
– une pièce arrière,
– un petit local w.-c.
Sa superficie est d'environ 65,27 m².
Les lieux sont en cours de réfection.
Dans l'immédiat, le sol, les murs et les plafonds sont bruts.
L'installation électrique est elle-même entièrement à refaire.

### OCCUPATION DES LIEUX

Le local est occupé, en vertu d'un bail commercial datant de mai 1999, suivi d'un avenant à bail commercial en date du 26 novembre 2010, pour une durée de 9 années qui commence à courir à compter du 26 novembre 2010 pour se terminer le 25 novembre 2019, moyennant un loyer annuel et principal de 24 052,07 €, hors taxes et hors charges, payable mensuellement, le 1er de chaque mois.
Le bail commercial ainsi que l'avenant à bail ont été annexés au cahier des conditions de vente ; le futur adjudicataire peut en prendre connaissance pour en connaître la teneur.
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation et de l'état des lieux sans aucun recours contre le poursuivant et le rédacteur des présentes.

### SYNDIC

Pas de syndic d'après l'huissier.

### ENCHÉRES CONSIGNATION

Pour enchérir, il est indispensable de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de Grasse et de consigner entre ses mains par chèque de banque :
– 10 % de la mise à prix à l'ordre à la CARPA.

### JOUR, LIEU ET HEURE DE LA VENTE

Les biens ci-dessus désignés seront exposés et mis en vente, aux ENCHÈRES PUBLIQUES, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Grasse, au Palais de Justice, le **jeudi 12 avril 2012 à 9 heures**,

### MISE À PRIX

TROIS CENT MILLE EUROS,

## 300 000 €

### SURENCHÈRE

Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

**Consultation du cahier des conditions de vente** : soit au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse, où il a été déposé le 25 janvier 2012, soit au Cabinet de Me Renaud ESSNER.

### VISITES

**VENDREDI 23 MARS 2012 DE 11 H À 12 H.**
**VENDREDI 6 AVRIL 2012 DE 14 H À 15 H.**

1753

# S.C.P. KIEFFER, MONASSE & ASSOCIÉS

**Société d'avocats au Barreau de Grasse**
**3, boulevard Wilson, ANTIBES**
**Tél. 04.93.34.88.40 - 04.93.34.40.90 - Fax 04.93.34.80.55**
**frederic.kieffer@wanadoo.fr – monasse.hkm@wanadoo.fr**
**www.kieffer-monasse.com**

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE**
**SUR LICITATION**
**LE JEUDI 19 AVRIL 2012 À 9 HEURES**

# UNE MAISON DE 5 PIÈCES (133 m²) AVEC TERRAIN ATTENANT

## à LA GAUDE, 1016, route de Saint-Jeannet

À la requête de M. Hubert RECULON, demeurant Villa « Les Sources », 2222, route de Vence à Tourrettes-sur-Loup,
Ayant pour avocat : La SCP KIEFFER-MONASSE & ASSOCIÉS.

### DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DES BIENS OCCUPATION

UNE PROPRIÉTÉ située à La Gaude (A.-M.), 1016, route de Saint-Jeannet, comprend :
– maison d'habitation,
– terrain attenant.
Le tout cadastré section AB n° 1 pour 13 a 31 ca.
Maison composée d'un rez-de-jardin sous-sol, surélevée d'un étage formant le rez-de-chaussée avec extension en rez-de-jardin côté Sud-Est surmontée d'un étage.
Sous-sol : s'étale sur toute la surface composé d'un garage et plusieurs pièces formant cave et local chaudière, et cabinet de toilette (lavabo et douche).
Rez-de-chaussée formant la partie ancienne : couloir, salle de séjour, deux chambres, w.-c., salle de bains baignoire, cuisine.
Extension Sud-Est :
Rez-de-jardin : hall, grande salle de séjour, pièce à l'état brut, petit local, escalier.
1er étage : une chambre et une salle de bains inachevée.
Terrain plat attenant.

### OCCUPATION

Par la propriétaire.

### D.A.T.

28 novembre 1964 pour la partie ancienne. Pas de DAT pour l'extension.

### MISE À PRIX

TROIS CENT MILLE EUROS,

## 300 000 €

avec faculté de baisse du quart puis de la moitié.

### SURENCHÈRE

Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

**Consultation du cahier des conditions de vente** : soit au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse où il a été déposé le 2 février 2012, soit au Cabinet de la SCP HANNEQUIN- KIEFFER-MONASSE & ASSOCIÉS.
(www.kieffer-monasse.com).

### POUR ENCHÉRIR

**Il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de Grasse et de consigner entre ses mains par chèque de banque la somme de 30 000 €.**

### VISITES

**– MARDI 3 AVRIL 2012 DE 10 H 30 À 12 H.**
**– VENDREDI 6 AVRIL 2012 DE 14 H À 15 H 30.**

## Adresses utiles

**Cour d'Appel**

Place de Verdun, 13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04.42.33.80.00.

**17e Chambre Sociale**
Parc Club du Golf, bât. 6, avenue Jean-Guillibert-Gauthier-de-la-Lauziere, 13797 Aix-en-Provence
Tél. : 04.42.16.63.40 - Fax : 04.42.16.63.41

**Chambre des Avoués**

Palais de Justice, place de Verdun, 13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04.42.21.01.85. Télécopie : 04.42.21.00.88.

**ABONNÉS** SOYEZ LES PREMIERS INFORMÉS ! VOTRE JOURNAL EN LIGNE DÈS LE VENDREDI MATIN

1752

## S.C.P. KIEFFER - MONASSE & ASSOCIÉS

**Société d'avocats au Barreau de Grasse**
**3, boulevard Wilson, ANTIBES**
**Tél. 04.93.34.88.40-04.93.34.40.90-Fax 04.93.34.80.55**
**frederic.kieffer@wanadoo.fr – monasse.hkm@wanadoo.fr**
**www.kieffer-monasse.com**

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE**
**LE JEUDI 19 AVRIL 2012 À 9 HEURES**

# UNE MAISON DE 3 PIÈCES (80 m²)

## à CAGNES-SUR-MER, 29, avenue des Roses

À la requête de la CAISSE MEDITERRANEENNE DE FINANCEMENT dite « CAMEFI », dont le siège social est à Marseille, 4, boulevard de Tunis,

Ayant pour avocat : La SCP KIEFFER-MONASSE & ASSOCIÉS.

### DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DES BIENS OCCUPATION

UNE PARCELLE DE TERRE avec les constructions y édifiées, sise à Cagnes-sur-Mer, 27, avenue des Roses, et avenue des Chênes, sans numéro, cadastrée section BB n° 34 pour 42 m² et BA n° 244 pour 627 m².

Maison individuelle comprenant : entrée-séjour, dégagement, cuisine, salle de bains, w.-c., deux chambres, petit appentis aménagé en cuisine d'été ; garage. Terrain clos.

### OCCUPATION

La maison, précédemment occupée par les propriétaires, est en cours de libération au jour de la réactualisation du procès-verbal de description.

### D.A.T.

Plus de cinq ans.

### MISE À PRIX

SOIXANTE MILLE EUROS,

## 60 000 €

### SURENCHÈRE

Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

**Consultation du cahier des conditions de vente :** soit au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse où il a été déposé le 17 janvier 2008 n° 08/07soit, au Cabinet de la SCP KIEFFER-MONASSE & ASSOCIÉS.

(www.kieffer-monasse.com).

### POUR ENCHÉRIR

**Il est nécessaire de s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de Grasse et de consigner entre ses mains par chèque de banque la somme de 6 000 €.**

### VISITES

**– LUNDI 2 AVRIL 2012 DE 11 H À 12 H.**
**– VENDREDI 6 AVRIL 2012 DE 14 H À 15H.**

## Adresses utiles

### Tribunal Administratif de Nice

33, bd Franck-Pilatte, BP 41, 06359 Nice cedex 4.
Tél. : 04.92.04.13.13 - Fax : 04.93.55.78.31.

### Tribunaux de Commerce

**Tribunal de commerce d'Antibes**
Place Amiral-Barnaud, 06600 Antibes.
Services du greffe :
Tél. : 04.93.34.10.14 - Télécopie : 04.93.34.02.90.

**Tribunal de commerce de Cannes**
Palais de Justice, 19, bd Carnot, 06400 Cannes.
Services du greffe :
Tél. : 04.83.14.21.00 - Télécopie : 04.93.99.60.79.
Fax Registre du Commerce : 04.93.39.87.84.

**Tribunal de commerce de Grasse**
34, av. Pierre-Sémard, 06130 Grasse.
Services du greffe :
Tél. : 04.92.60.75.00 - Fax : 04.92.60.75.13.

**Tribunal de commerce de Menton**
7, rue Prato, 06506 Menton cedex.
Services du greffe :
Tél. : 04.93.28.89.28 - Télécopie : 04.93.41.34.37.

**Tribunal de commerce de Nice**
6, rue Désiré-Niel, 06009 Nice cedex.
Services du greffe :
Tél. : 04.93.92.87.87 - Télécopie : 04.93.92.87.80.
formalites@greffe-tc-nice.fr - judiciaire@greffe-tc-nice.fr

1817

## SCP D'ASTE - GERAUD-TONELLOT

**Société d'Avocats au Barreau de Grasse**
**73, avenue du Campon, 06110 LE CANNET**
**Tél. : 04.93.94.80.20 - Fax : 04.93.94.80.24**
**Email : cabinet@agl-avocats.com**

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

## SUR LICITATION

# UNE VILLA

## A 06400 CANNES

**13, chemin des Caraïres**

**(Terrain casastré section BD numéro 64, 10 a 65 ca ( 1 050 m²)**
**constituée de DEUX APPARTEMENTS INDÉPENDANTS (180, 28 m²)**
**+ GARAGE/BUANDERIE en sous-sol de 37,60 m²**
**rdc occupé actuellement par un co-indivisaire**

## MISE À PRIX : 550 000 €

**Avec faculté de baisse d'un quart**

**ADJUDICATION JEUDI 19 AVRIL 2012 À 9 H, au Tribunal de Grande Instance de Grasse, 37, avenue Pierre-Sémard. Ministère d'avocat postulant pour enchérir.**

A la requête de Mme Nellie, Olga, Marie GHERARDINI épouse HAENTJENS, née le 27 mai 1946 à 06400 Cannes, domiciliée 991, chemin des Gourettes, Domaine des Oliviers, villa n° 7, 06370 Mouans-Sartoux, selon jugement rendu le 11 mai 2011 par le Tribunal de Grande Instance de Grasse.

### SURENCHÈRE

Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

**Consultation du cahier des conditions de vente :** soit au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse où il a été déposé le 14 février 2012 n° 12/27, soit au Cabinet de la SCP D'ASTE - GERAUD-TONELLOT.

### VISITES

**– MARDI 10 AVRIL 2012 DE 14 H À 15 H.**
**– LUNDI 16 AVRIL 2012 DE 11 H À 12 H.**

– 2497/s –

**Cabinet de la SCP GHRISTI-GUENOT**
**Avocats au Barreau de Draguignan**
**15, rue Jean-Aicard, 83700 SAINT-RAPHAËL**
**Tél. : 04.94.19.64.21 (appels reçus de 9 h à 10 h)**

## VENTE aux enchères publiques

**En un seul lot - au plus offrant et dernier enchérisseur**

## Sur la Commune de 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

**quartier des Issambres**

# *UNE MAISON CONTEMPORAINE*

**avec VUE SUR MER, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, en cours d'édification, formant le lot n° 326 du lotissement « Les Dolmens », et le terrain sur lequel elle est édifiée, le tout figurant au cadastre Section CK n° 182, lieudit « 39, avenue Henry-Stehle », pour une contenance de 16 ares, se composant ainsi qu'il suit :**

**– au rez-de-chaussée : quatre locaux à l'état brut, deux garages à l'état brut, une coursive à l'état brut, un dégagement à l'état brut,**
**– au premier étage : cinq locaux à l'état brut, une montée d'escalier en béton à l'état brut, donnant accès à la toiture terrasse,**
**– une piscine non achevée de 12 mètres sur 5 mètres,**
**– un local technique pour la piscine.**
**Il résulte d'un certificat de superficie du 20 avril 2011 que la surface habitable est de 361,68 m².**

## MISE À PRIX : 750 000 €

**(SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS)**

**Visite :** assurée par Me Patrick CESSONI, Huissier de Justice à Draguignan (Var)
**Le MERCREDI 21 MARS 2012 de 10 H À 12 H**

L'adjudication aura lieu **Le VENDREDI 6 AVRIL 2012 à 8 h 30**
à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal de Grande Instance de Draguignan (Var) au Palais de Justice de ladite ville, rue Pierre-Clément

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal de Grande Instance de Draguignan (RG n° 11/04354) et au Cabinet de la SCP GHRISTI-GUENOT, 15, rue Jean-Aicard, 83700 Saint-Raphaël.

Signé : Me J.B. GHRISTI

# VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

## RÉSULTATS ET PROCHAINES VENTES

*Informations n'ayant pas de caractère légal et publiées à simple titre de renseignement n'engageant pas la responsabilité du journal*

**Code =** jour, mois + chiffre du journal dans lequel est parue l'annonce légale

**22 :** Avenir - **55 :** Nice Matin - **57 :** Les Petites Affiches - **58 :** Tribune / Bulletin
**61 :** Pays des Alpes-Maritimes - **62 :** Le Petit Niçois / Le Cannois

## RÉSULTATS DES VENTES

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

### AUDIENCE DU 1ER MARS 2012

| VENTES | MISES À PRIX | ADJUDICATIONS |
|---|---|---|
| Me MENGUY Bernard<br>Tél. : 04.93.87.92.70<br>Aff. : BNP PARIBAS<br>Un studio de 29,40 m² au rez-de-jardin et un emplacement de parking, **sis 25, avenue Winston-Churchill, 06190 Roquebrune-Cap-Martin.** Le bien est occupé à titre de résidence secondaire. Cahier des conditions de vente déposé le 31/05/2011 n° 11/00111. | 80 000 € | Me TAFANELLI**<br>160 000 €* |
| Me GIANQUINTO<br>Tél. : 04.93.13.36.90<br>Aff. : SDC LE SOLAR<br>Un appartement de 91,90 m² au RDC du bâtiment A **sis avenue des Baumettes, « le Solar », 06 Nice.**<br>Le bien est vide. Cahier des conditions de vente déposé le 27/05/2011 n° 11/283. | 40 000 € | Me ROUILLOT<br>178 000 €* |
| Me PIAZZESI<br>Tél. : 04.93.80.85.50<br>Aff. : LYONNAISE DE BANQUE<br>Un appartement de 3 pièces de 57,91 m², et une cave **sis 246, boulevard de la Madeleine, 06 Nice.**<br>Le bien est occupé. Cahier des conditions de vente déposé le 22/04/2011 n° 11/00071. | 90 000 € | Me HARRAR<br>92 000 €* |
| SCP FRANCK-BERLINER-DUTERTRE-LACROUTS<br>Tél. : 04.93.13.14.58<br>Aff. : CREDIT IMMOB France<br>Un appartement de 17,80 m² **à Nice, Casa Salvetti, 6-8, rue de l'Abbé Salvetti.** Cahier des conditions de vente déposé le 29/8/11. | 75 000 € | ENCHÈRES DÉSERTES |


L'avenir côte d'azur

a des correspondants partout,
confiez-lui vos insertions
hors Alpes-Maritimes


### EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES DES A.-M.

### VENTE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2012

| VENTES | MISES À PRIX | ADJUDICATIONS |
|---|---|---|
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Un appartement F3, 57,92 m² **à Nice. 23, rue Xavier-Maistre.** Libre. Cave. | 108 000 € | 142 000 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Villa sur 2 niveaux (229,28 m²). F6. Libre. terrain 1 362 m², **à 06200 Nice, 31, avenue de l'Impératrice Eugénie.** | 637 500 € | 647 500 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Appartement F2, 48,49 m². Libre. Cave. **À Nice 26, avenue Mirabeau.** | 73 500 € | 74 500 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Terrain inconstructible 478 m². Section cadastrale NV N° 78. **À 06200 Nice, chemin de La Lanterne.** | 35 700 € | CARENCE |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Villa sur 2 niveaux (209,31 m²), F12. Libre. terrain (578 m²). **À 06200 Nice, 10, avenue Valentiny.** | 472 000 € | 512 000 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Villa F3 68,98 m². Libre. Garage. À 06200 Nice, 157, route Saint-Pierre-de-Féric. | 216 000 € | 256 000 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Appartement F4, 91,66 m². Libre. Cave. Parking. **À 06200 Nice, 158/160, avenue de la Californie.** | 165 600 € | 201 600 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Appartement F3 68,50 m². Libre. Cave. Parking. À 06200 Nice, Les Terrasses de la Madonette, 7, chemin de la Madonnette, Bât. G. | 168 000 € | 230 000 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Garage **à 06200 Nice, 52, route de Grenoble.** | 9 600 € | 10 100 € |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Terrain constructible 1 598 m². Section cadastrale HS N° 25. **À 06000 Nice, 248, chemin de Lauvette.** | 80 000 € | CARENCE |
| Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65<br>Terrain inconstructible 2 741 m². Section cadastrale AV n° 40. **À 06000 NICE, 18, chemin du Génie.** | 12 075 € | CARENCE |

* * * * *

# PROCHAINES VENTES

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE

## AUDIENCE DU 08 MARS 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|
| SELARL Cabinet DRAILLARD<br>Tél. : 04.97.06.62.02<br>2001-22 | Aff. : BNP<br>Un studio de 25,84 m² **à Cannes, Palais Céres, 26, rue Merle et 10, rue Louis-Braille.** Cahier des conditions de vente déposé le 24/6/11. | 40 000 €* |
| Cabinet VERSTRAETE & Associés<br>Tél. : 04.93.40.44.40<br>2701-22 | Aff. : LYONNAISE DE BANQUE<br>Un appartement de 41,39 m² au rdc avec jardin clos de 77 m², une cave et un emplacement voiture **à Vence, 568, av. du Colonel-Meyère. Le Jardin des Muses, Bât. C.** Cahier des conditions de vente déposé le 06/05/11. | 110 000 €* |
| SCP KIEFFER-MONASSE & Associés<br>Tél. : 04.93.34.88.40<br>2701-22 | Aff. : GARNIER<br>Un terrain inconstructible de 9 088 m², **sis chemin de Peyre Long, 06800 Cagnes-sur-Mer.** Cahier des conditions de vente n° 11/02 déposé le 06/01/2012. *Visites : Libres,* | 10 000 €*<br>Avec faculté de baisse |

## AUDIENCE DU 15 MARS 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|
| Me CORNE<br>Tél. : 04.93.39.60.46<br>2701-22 | Aff. : SDC EDEN SAINTE LUCE<br>Un emplacement de parking en sous-sol, sis **Résidence Eden Sainte-Luce, 17, place Sainte-Luce et 20, rue Jean-Féraud, 06800 Cagnes-sur-Mer.** Ce lot ne peut recevoir une destination d'emplacement de parking. Cahier des conditions de vente n° 11/164 déposé le 15/09/2011. | 8 000 €* |
| SCP KIEFFER-MONASSE & Associés<br>Tél. : 04.93.34.88.40<br>2601<br>ECHO DU BERRY | Aff. : CARDON<br>Une propriété comprenant une maison mitoyenne, dépencance et terrain à usage de jardin d'agrément, terrain non construit à usage de jardin, **à Langé (Indre), 7, rue de la Bodendière.** Cahier des conditions de vente déposé le 01/12/11. | 30 000 €*<br>Avec faculté de baisse |
| SELARL Cabinet DRAILLARD<br>Tél. : 04.97.06.68.02<br>2701-22 | Aff. : TP MANDELIEU<br>Une parcelle de terre vraisemblablement inconstructible, **à Théoule-sur-Mer. Lieudit « Maure Vieille »,** cadastré section A, N° 2387 pour 8 695 m². Cahier des conditions de vente déposé le 6/05/11. *Visites : Libres.* | 30 000 €* |
| SCP ROUILLOT-GAMBINI<br>Tél. : 04.93.36.05.77<br>0302-58 | Aff. : BNP<br>Un appartement issu de la réunion des lots 78-80-82, deux caves, deux parkings et deux terrasses, sis **à Cagnes-sur-Mer, Les Vespins, 17-19 et 21, av. des Mimosas,** Cahier des conditions de vente déposé le 07/09/2011. *Visite : 05/03/12 de 14 h 30 à 15 h 30.* | 250 000 €* |

## AUDIENCE DU 22 MARS 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|
| SCP KIEFFER-MONASSE & Associés<br>Tél. : 04.93.34.88.40<br>0302-22 | Aff. : BNP<br>Un studio de 24 m² à **Le Cannet, Le Grande de Bretagne, bd Carnot.** Cahier des conditions de vente déposé le 22/09/11. *Visites : Les 09/03/2012 de 11 h à 12 h & 14/03/2012 de 14 h à 15 h.* | 30 000 €* |
| SELARL CADJI & Associés<br>Tél. : 04.92.18.38.02<br>1702-22 | Aff. : UCB<br>Une maison d'habitation de 51,95 m² avec garage transformé en studio, sise à **Le Cannet, 18, impasse de l'Horloge.** Cahier des conditions de vente déposé le 24/6/09. *Visites : Les 12/03/2012 de 14 h à 15 h & 16/03/2012 de 11 h à 12 h.* | 300 000 €* |
| SELARL RAVOT<br>Tél. : 04.92.99.12.60<br>1002-57 | Aff. : CI LA RESIDENCE LE VERMONT<br>Un appartement, une cave, un parking, **à Le Cannet 12-14, route de Valbonne, 2, rue Tano Dou Drac.** Cahier des conditions de vente déposé le 12/8/11. *Visites : Les 09/03/2012 de 11 h à 12 h & 16/03/2012 de 14 h à 15 h.* | 40 000 €* |

Créateurs d'entreprise pour être bien informés
**ABONNEZ-VOUS**

| | | |
|---|---|---|
| CABINET ESSNER<br>Tél. : 04.97.06.68.80<br>1702-22 | Aff. : BPCA<br>Un très bel appartement avec terrasse et jardin, deux parkings et cave **à Cannes, 103, av. de Lattre-de-Tassigny, Villa Tassigny.** Cahier des conditions de vente déposé le 07/05/2010. *Visites : Les 13/03/2012 de 11 h à 12 h & 19/03/2012 de 14 h à 15 h.* | 225 000 €* |

## AUDIENCE DU 29 MARS 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|
| CABINET VERSTRAETE & Associés<br>Tél. : 04.93.40.44.40<br>1002-22 | Aff. : BNP<br>Un appartement lot 866 de 81.87 m² au 5e étage une cave au rdj lot 837 et un box en sous-sol lot 804 **à Cannes, 41, av. St-Jean, Rés. Brasilia, Bt B.** Cahier des conditions de vente déposé le 21/12/11. *Visites : Les 05/03/12 de 11 h à 12 h & 12/03/12 de 14 h à 15 h.* | 150 000 €*<br>Avec faculté de baisse |
| Me VIALATTE<br>Tél. : 04.93.20.31.33<br>1002-22 | Aff. : RPI Cannes<br>Sur surenchère<br>Un appartement de 3PP de 84 m2 **à Cannes, Palais Meurice, 58, bd Carnot.** Cahier des conditions de vente déposé le 7/10/10. *Visites : Les 14/03/12 & 16/03/12 de 11 h à 12 h* | 149 600 €* |
| SCP KIEFFER-MONASSE & Associés<br>Tél. : 04.93.34.88.40<br>1002-22 | Aff. : BNP<br>Une propriété composée d'une grande maison de 162 m² une petite maison, piscine et terrain attenant. **57, avenue du Général-de-Gaulle, 06250 Mougins.**Cahier des conditions de vente . déposé le 15/09/11 *Visites : Les 13/03/12 de 10 h 30 à 12 h & 16/03/12 de 14 h à 15 h 30.* | 300 000 €* |
| SCP ROUILLOT-GAMBINI<br>Tél. : 04.93.36.05.77<br>1002-58 | Aff. : HSBC<br>Une maison à usage d'habitation, **sise à Peymeinade, 7, chemin des Yvelines.** Cahier des conditions de vente déposé le 27/7/11. *Visites : Les 19/03/2012 de 11 h à 12 h & 26/03/2012 de 14 h à 15 h.* | 180 000 €* |
| Cabinet ESSNER<br>Tél. : 04.97.06.68.80<br>1502-TPBM | Aff. : ARNAUD<br>Une propriété **sise à St-Pierre (Alpes de Haute-Provence), Lieudit « Les Chapelles »,** comprenant une maison élevée sur 2 niveaux, avec début d'une nouvelle construction non achevée, terrain attenant. Cahier des conditions de vente déposé le 03/01/12. *Visites : Les 02/03 & 23/03/2012 de 14 h à 15 h.* | 53 000 €* |
| Me ROME0<br>Tél. : 04.92.98.43.33<br>1702-58 | Aff. : CGL<br>Un appartement au rdc bloc B, esc. A de 2 PP, une cave au rdc bloc B, à **Séranon, Les Résidence du Logis du Pin, 8986, rte Napoléon.** Cahier des conditions de vente déposé le 12/09/12. *Visites : Les 16/03/2012 de 10 h 30 à 11 h 30 & 19/03/2012 de 15 h à 16 h.* | 20 000 €* |

## AUDIENCE DU 12 AVRIL 2012(1)

| AVOCAT | VENTE | MISE À PRIX |
|---|---|---|
| SCP ROUILLOT-GAMBINI<br>Tél. : 04.93.80.48.03<br>Me KOTARSKI<br>Avocat<br>2402-58 | Aff. : MANAI<br>**Sur licitation**<br>Un appartement type F4, une cave, un garage, un parking, sis **à Le Cannet, Résidence Hélios, Bât. Ariane 6, 383, avenue J.-Monod.** Cahier des conditions de vente déposé le 26/03/09. *Visites : 26/03/2012 de 11 h à 12 h & 02/04/2012 de 14 h à 15 h.* | 150 000 €*<br>Avec faculté de baisse |
| Cabinet ESSNER<br>Tél. : 04.97.06.68.80<br>0203-22 | Aff. : Me GARNIER Pierre<br>Un local commercial au RDC ayant accès sur la Croisette, **sis 83 et 84, boulevard de la Croisette** et **2, boulevard Alexandre-III, 06400 Cannes,** à proximité immédiate du Port Canto. Cahier des conditions de vente déposé le 25/01/2012. *Visites : Les 23/03/2012 de 11 h à 12 h & 06/04/2012 de 14 h à 15 h.* | 300 000 €* |

## AUDIENCE DU 19 AVRIL 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|
| SCP D'ASTE-GERAUD-TONELLOT<br>Tél. : 04.93.94.80.20<br>0203-22 | Aff. : GHERARDINI<br>Sur licitation<br>Une villa **à Cannes, 13, chemin des Caraires,** constituée de deux appartements indépendants de 180,28 m², garage/buanderie. Cahier des conditions de vente déposé le 14/02/12. *Visites : 10/04/2012 de 14 h à 15 h & 16/04/2012 de 11 h à 12 h.* | 550 000 €*<br>Avec faculté de baisse |

SCP KIEFFER-MONASSE & Associés
Tél. : 04.93.34.88.40

Aff. : RECULON
Sur licitation
Une maison de 5PP de 133 m², avec terrain attenant **à La Gaude, 1016, route de St-Jeannet.**
Cahier des conditions de vente déposé le 02/02/12. 300 000 €*
*Visites : 03/04/2012 de 10 h 30 à 12 h & 06/04/2012 de 14 h à 15 h 30.* Avec faculté de baisse
0203-22

SCP KIEFFER-MONASSE & Associés
Tél. : 04.93.34.88.40

Aff. : CAMEFI
Une maison de 3PP de 80 m² **à Cagnes-sur-Mer, 29, avenue des Roses.** Cahier des conditions de vente déposé le 17/01/08. *Visites : 02/04/2012 de 11 h à 12 h & 06/04/2012 de 14 h à 15 h.* 60 000 €*
0203-22

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

# AUDIENCE DU 08 MARS 2012(1)

| AVOCAT | VENTE | MISE À PRIX |
|---|---|---|

SCP ROUILLOT-GAMBINI
Tél. : 04.93.80.48.03

Aff. : SERV. DOM.
**Sur surenchère**
Une garçonnière lot 64, 3e étage avec ascenseur, de 11 m², **à Menton, Le Malte, Angle rue de la République N° 3 et rue Isola.** Cahier des conditions de vente déposé le 12/09/11. *Visites : Les 28/02/2012 & 02/03/2012 de 11 h à 13 h.* 37 400 €
2701-22

# AUDIENCE DU 15 MARS 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|

SELARL HAUTECŒUR DUCRAY
Tél. : 04.93.16.36.90

Aff. : GUIRAL
Réitération des enchères
Un appartement de 3 PP de 37,60 m² avec jouissance d'un placard à skis **à St-Étienne de Tinée, Lieudit Auron, angle bd Pompidou et Bd Malhira. Rés. Hameau des Sources.** Cahier des conditions de vente déposé le 29/1/12. *Visites : Les 27/02/2012 & 02/03/2012 de 11 h à 12 h 30.* 148 000 €
2701-58

Me MENGUY
Tél. : 04.93.87.92.70

Aff. : BNP
Un appartement de 47,10 m2, un parking **à Nice, 5 route de Canta Galet.** Cahier des conditions de vente déposé le 15/3/11. *Visites : Le 26/02/2012 & 06/03/2012 de 11 h à 12 h.* 66 000 €*
0302-58

# AUDIENCE DU 22 MARS 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|

Me BENSAID
Tél. : 04.93.13.02.81

Aff. : SDC LES JARDINS DU ROI
Un appartement de 109,50 m² au 2e étage et une cave au sous-sol, **sis à Nice (06), 31, bd Gambetta**
Le bien est libre. Cahier des conditions de vente *n° 11/00133. Visites : Les 05 et 12/03/2012 de 11 h à 12 h.* 40 000 €*
0302-22

Me PIAZZESI
Tél. : 04.93.80.80.67

Aff. : LYONNAISE DE BANQUE
Un appartement de 4PP de 105,86 m² en rdj **à Tourette Levens, 74, ch du Plan d'Ariou**
Cahier des conditions de vente déposé le 30/07/10 *Visites le 05 & 14/03/2012 de 14 h 30 à 16 h 30.* 250 000 €*
0302-58

SCP ROUILLOT-GAMBINI
Tél. : 04.93.36.05.77

Aff. : CE
Un chalet et terrain autour sis **à St-Martin Vésubie lieudit Sclos, Ancien chemin de Saleze.**
Cahier des conditions de vente déposé le 03/08/11 *Visites : Les 13/03/12 de 14 h à 15 h & 19/03/12 de 11 h 30 à 12 h 30.* 149 000 €*
0302-58

Me MENGUY
Tél. : 04.93.87.92.70

Aff. : BNP
Un studio de 41,70 m², un parking à **Tende, Hameau de Vievola**, en bordure de la RN 204, en bordure de la RN 204. Cahier des conditions de vente déposé le 27/9/11. *Visites : Les 13/03/2012 de 10 h à 11 h et de 11 h à 12 h.* 23 000 €*
1002-58

# AUDIENCE DU 05 AVRIL 2012(1) À 9 H

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|

Me MENGUY
Tél. : 04.93.87.92.70

Aff. BNP PARIBAS
Une maison de 91,80 m² avec piscine et parking **à St-Jean-Cap-Ferrat, 20, av. du Plan des Abeilles.**
Cahier des conditions de vente déposé le 12/07/11. *Visites : 19 & 26/03/0212 de 11 h à 12 h.* 450 000 €*
1702-58

Me BENSA
Tél. : 04.97.03.07.90
Me BIENFAIT
Mandataire judiciaire

Aff. : Me BIENFAIT
Deux aires de stationnement en extérieur, **sis à Nice, 52/54, avenue Henri-Matisse, Domaine de la Jansonne.**
Cahier des conditions de vente déposé le 08/09/2011 sous le n° 11/00322.
1er lot..... 4 000 €*
2e lot..... 4 000 €*
Pour les lots 1 et 2 Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas d'enchères désertes
1702-22

Me DOMANOWICZ
Tél. : 04.93.87.07.01

Aff. : SDC 3 RUE BERLIOZ
Un appartement de 53,08 m² ayant été transformé en 3 studios, une cave, **sis à Nice (06), 3, rue Berlioz.**
Cahier des conditions de vente déposé le 22/09/2011. *Visites : Les 15/03/2012 & 22/03/2012 de 14 h 30 à 15 h 30.* 25 000 €*
2402-22

# AUDIENCE DU 05 AVRIL 2012(1) À 14 H

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|

SCP ALINOT-DUPONT
Tél. : 04.93.80.29.01

Aff. : Me PELLIER
38 parkings et 2 emplacements de parkings extérieurs ayant été transformés en un local fermé et 6 caves, sis à **52, avenue Henri-Matisse, 06200 Nice.** Cahier des conditions de vente déposé le 16/09/2011.
POUR CHACUN DES LOTS 1 À 32 ET 37 À 39..... 10 000 €* Avec faculté de baisse de moitié
POUR LE LOT 33..... 5 000 €* Avec faculté de baisse de moitié
POUR CHACUN DES LOTS 34 À 36..... 12 000 €* Avec faculté de baisse de moitié
POUR CHACUN DES LOTS 40 À 45..... 1 500 €* Avec faculté de baisse de moitié
1702-22

# AUDIENCE DU 12 AVRIL 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|

SCP KIEFFER-MONASSE & Associés
Tél. : 04.93.34.88.40
SELARL NEVEU CHARLES & Associés

Aff. : BARNOIN
Une villa en cours de construction élevée de 2 niveaux sur s/sol, garage de 263,63 m², avec terrain attenant, sis **à Nice, lieudit Le Conteo ou le Mont Gros, quartier du Vinaigrier.** Cahier des conditions de vente déposé le 24/12/10. *Visites : 27/03/2012 de 11 h à 12 h & 03/04/2012 de 11 h à 12 h.* 300 00 €*
2402-58

Me VOLETTI
Tél. : 04.93.80.97.66

Aff. : BPCA
Deux appartements (lots 01 et 02), d'une superficie totale de 74,02 m², **à Nice, villa Rose, 82, av. de La Lanterne.** Cahier des conditions de vente déposé le 17/06/11. *Visites : Les 22/03/2012 de 10 h à 11 h 30 & 29/03/2012 de 14 h à 15 h 30.* 20 000 €*
2402-58

Me VOLETTI
Tél. : 04.93.80.97.66

Aff. : BPCA
Une maison de 98,81 m² avec terrain sur **La Roquette-sur-Var, 1525, route du Moulestre.** Cahier des conditions de vente déposé le 6/7/11. *Visites : 23/03/2012 de 14 h 30 à 16 h & 29/03/2012 de 10 h à 11 h 30.* 30 000 €*
2402-58

# AUDIENCE DU 19 AVRIL 2012(1)

| AVOCATS | VENTES | MISES À PRIX |
|---|---|---|

Mes DELPANO-MOSCHETTI-SALOMON
Tél. : 04.93.13.20.00
Mes BENHAMOU & HARRAR
Tél. : 04.92.47.73.17
0203-22

Aff. : SDC PROVIDENCE
Une cave en sous-sol, **à Nice, 5, rue de la Providence.**
Cahier des charges n° 11/00013. *Visites : 10/04/2012 de 11 h à 12 h.* 500 €*

**ABONNÉS : VOTRE JOURNAL EN LIGNE DÈS LE VENDREDI MATIN**

| | | |
|---|---|---|
| SELARL LESTRADE-CAPIA<br>Tél. : 04.97.03.20.00 | Aff. : GIANCIACOMI<br>**Sur surenchère**<br>Un appartement, une pièce, une cave **à Nice, 20, bd Dubouchage, 2 & 4, rue Rancher,** à l'angle de ces deux voies, et un garage fermé à Nice, 3, rue Galléan. Cahier des conditions de vente déposé au TGI Nice. *Visites : Les 30/03/2012 de 11 h à 12 h & 06/04/2012* | |
| 0203-22 | *de 14 h 30 à 15 h 30.* | 255 200 € |

**EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES DES A.-M.**

## VENTE DU LUNDI 12 MARS 2012 À 15 H

| NOTAIRE | VENTE | MISE À PRIX |
|---|---|---|
| Me JARDILLIER<br>Rens. Mme WILKENING<br>Tél. : 06.18.55.01.65 | Immeuble entier élevé de 5 étage sur s.-sol (1 441,16 m²). 16 appartements. Chambre de bonne. 8 caves, 2 débarras. 5 commerces, **à Nice, 1, bd Clemenceau.** *Visites : Les 02/03 & 05/03/2012* | |
| 1702-58 | *de 9 h à 11 h 30.* | 5 000 000 € |

**1) "Liste susceptible d'être complétée conformément aux délais légaux de publication"**

*** Une surenchère du dixième sera recevable pendant un délai de 10 jours à compter de l'adjudication.**

**** Sous réserve de l'identité de l'adjudicataire dans les délais prévus par la loi.**


INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

*Pour vos formalités…*

## CIRCONSCRIPTIONS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE DES ALPES-MARITIMES

### TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

ANTIBES ♦ BIOT ♦ CAGNES-SUR-MER ♦ LA COLLE-SUR-LOUP ♦ CAP D'ANTIBES ♦ CROS-DE-CAGNES ♦ GOLFE-JUAN ♦ SAINT-LAURENT-DU-VAR ♦ SAINT-PAUL-DE-VENCE ♦ VALLAURIS ♦ VILLENEUVE-LOUBET.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES

CANNES ♦ CANNES-LA-BOCCA ♦ LE CANNET-ROCHEVILLE ♦ CASTELLARAS ♦ MANDELIEU ♦ MIRAMAR ♦ MOUANS-SARTOUX ♦ MOUGINS ♦ LA NAPOULE ♦ LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE ♦ THÉOULE-SUR-MER.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

AIGLUN ♦ AMIRAT ♦ ANDON ♦ AURIBEAU-SUR-SIAGNE ♦ BAR-SUR-LOUP ♦ BEZANDUN ♦ BOUYON ♦ BRIANÇONNET ♦ LE BROC ♦ CABRIS ♦ CAILLE ♦ CARROS ♦ CAUSSOLE ♦ CHÂTEAUNEUF-DE-GRASSE ♦ CIPIÈRES ♦ COLLONGUES ♦ CONSÉGUDES ♦ COURMES ♦ COURSÉGOULES ♦ ESCRAGNOLLES ♦ LES FERRES ♦ GARS ♦ GATTIÈRES ♦ LA GAUDE ♦ GOURDON ♦ GRASSE ♦ GRÉOLIÈRES ♦ MAGAGNOSC ♦ LE MAS ♦ LES MUJOULS ♦ OPIO ♦ PÉGOMAS ♦ PEYMEINADE ♦ PLAN-DE-GRASSE ♦ PLASCASSIER ♦ PONT DU LOUP ♦ ROQUEFORT-LES-PINS ♦ ROQUESTERON-GRASSE ♦ LE ROURET ♦ SALLAGRIFFON ♦ SÉRANON ♦ SPÉRACÈDES ♦ SAINT-AUBAN ♦ SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE ♦ SAINT-JEANNET ♦ SAINT-VALLIER ♦ THORENC ♦ TIGNET ♦ TOURRETTES-SUR-LOUP ♦ VALBONNE ♦ VALDEROURE ♦ VENCE.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

ASCROS ♦ ASPREMONT ♦ AURON ♦ AUVARE ♦ BAIROLS ♦ BEAULIEU-SUR-MER ♦ BEAUSOLEIL ♦ BELVÉDÈRE ♦ BENDEJUN ♦ BERRE-LES-ALPES ♦ BEUIL ♦ BLAUSASC ♦ BOLLÈNE-VÉSUBIE ♦ BONSON ♦ BREIL-SUR-ROYA ♦ LA BRIGUE ♦ CANTARON ♦ CAP D'AIL ♦ CARNOLES ♦ CASTAGNIERS ♦ CASTELLAR ♦ CASTILLON ♦ CHÂTEAUNEUF-DE-CONTES ♦ CHÂTEAUNEUF D'ENTRAUNES ♦ CLANS ♦ COARAZE ♦ COLOMARS ♦ CONTES ♦ LA CROIX-SUR-ROUDOULE ♦ LA GRAVE-DE-PEILLE ♦ CUEBRIS ♦ DALUIS ♦ DRAP ♦ DURANUS ♦ ENTRAUNES ♦ L'ESCARÈNE ♦ ÈZE BORD DE MER ♦ ÈZE VILLAGE ♦ FALICON ♦ FONTAN ♦ GILETTE ♦ GORBIO ♦ GUILLAUME ♦ ILONSE ♦ ISOLA ♦ LA COLMIANE ♦ LAGHET ♦ LANTOSQUE ♦ LEVENS ♦ LIEUCHE ♦ LUCERAM ♦ MALAUSSENE ♦ MARIE ♦ MASSOINS ♦ MENTON ♦ MENTON-GARAVAN ♦ MOULINET ♦ NICE ♦ PEILLE ♦ PEILLON ♦ LA PENNE ♦ PEIRA-CAVA ♦ PÉONE ♦ PIERLAS ♦ PIERREFEU ♦ PLAN-DU-VAR ♦ POINTE DE CONTES ♦ PUGET-ROSTANG ♦ PUGET-THÉNIERS ♦ REVEST-LES-ROCHES ♦ RIGAUD ♦ RIMPLAS ♦ ROQUEBILLIÈRE ♦ ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN ♦ ROQUESTERON ♦ LA ROQUETTE-SUR-VAR ♦ ROUBION ♦ ROURE ♦ SAINT-ANDRÉ DE NICE ♦ SAINTE-AGNÈS ♦ SAINT-ANTONIN ♦ SAINT-BLAISE ♦ SAINT-DALMAS DE SELVAGE ♦ SAINT-DALMAS-DE-TENDE ♦ SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE ♦ SAINT-JEAN-CAP FERRAT ♦ SAINT-JEAN LA RIVIÈRE ♦ SAINT-LÉGER ♦ SAINT-LAURENT D'ÈZE ♦ SAINT-MARTIN D'ENTRAUNE ♦ SAINT-MARTIN-DU-VAR ♦ SAINT-MARTIN VÉSUBIE ♦ SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE ♦ SCLOS DE CONTES ♦ SAORGE ♦ SAUZE ♦ SIGALE ♦ SOSPEL ♦ TENDE ♦ THIERY ♦ TOUDON ♦ TOUET DE L'ESCARÈNE ♦ TOUETS-SUR-VAR ♦ LA TOUR ♦ TOURRETTE-DU-CHÂTEAU ♦ TOURNEFORT ♦ TOURRETTE-LEVENS ♦ LA TRINITÉ ♦ LA TURBIE ♦ UTELLE ♦ VALBERG ♦ VALDEBLORE ♦ VENANSON ♦ VILLARS-SUR-VAR ♦ VILLEFRANCHE ♦ VILLENEUVE D'ENTRAUNES.

# VIE DES COMMERCES ET DES SOCIÉTÉS

## OFFRES DE REPRISE

### LEXIQUE DES VENTES AUX ENCHÈRES

**Adjudication** Attribution d'un bien meuble ou immeuble mis aux enchères à la personne offrant le prix le plus élevé.

**Barre** Lieu où se tiennent les avocats pour plaider dans la salle d'audience d'un tribunal.

**Barreau** Les avocats inscrits à un Tribunal de Grande Instance constituent un ordre appelé Barreau.

**Bougie** Ancienne unité d'intensité lumineuse utilisée pour indiquer la dernière enchère portée. Elle est composée de 3 phases : 1er feu (si personne ne parle), 2e feu, 3e feu et si celui-ci s'éteint, la dernière enchère est déclarée adjudicataire. Autrement, il y a poursuite des enchères.

**Cahier des charges** Document rédigé par l'avocat poursuivant la vente du bien immobilier et contenant toutes les conditions s'imposant à l'acheteur.

**Émoluments** Rémunération tarifée des actes effectués par les officiers ministériels et les avocats.

**Enchère** Offre d'acheter à un certain prix au cours d'une adjudication.

**Folle enchère** Enchère faisant suite à la défaillance de paiement d'un adjudicataire.

**Frais de consignation** Frais résultant d'un dépôt d'une somme faite par un débiteur auprès d'un avocat, par exemple.

**Frais de procédures** Frais engagés pour toute la procédure de saisie : huissiers, publicité officielle, commandements de saisie, etc.

**Gazette** Journal périodique habilité à proposer des annonces légales et judiciaires, des nouvelles politiques, etc.

**Greffe** Lieu où sont déposées les minutes des jugements et où se font les déclarations de procédure.

**Habilité** Ayant la capacité légale d'accomplir certaines actions.

**Mise à prix** Fixation du prix à partir duquel les enchères seront portées.

**Plan d'urbanisation** Projet indiquant les futures réalisations urbaines : route, parking… consultable en mairie.

**Pouvoir** Acte donnant mandat de faire quelque chose ou de confier à un auxiliaire de justice le soin de se faire représenter ou assister dans une procédure.

**Saisie immobilière** Saisie pratiquée par un créancier muni d'un titre exécutoire sur un immeuble de son débiteur.

**Surenchère** Enchère au-dessus du prix d'adjudication (+ 10 %) dans un délai légal de 10 jours par rapport à la date de vente. Le bien est alors remis en vente.

**Titre exécutoire** Titre ou acte permettant à leur bénéficiaire de recourir à l'exécution forcée.

1844

## GAUTHIER-SOHM

MANDATAIRE JUDICIAIRE

SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

# VENTE D'UN SALON DE COIFFURE « PRESCI COIFFURE »

## À CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

### Principales caractéristiques

– Lieu d'exploitation : 40, route d'Opio, ZI les Mousquettes, 06740 Chateauneuf-de-Grasse.
– Bail commercial 3/6/9 signé le 01/01/2007. Loyer mensuel : 762,60 € T.T.C. (charges comprises).
– Superficie : 40 m².
– Matériel d'exploitation.
– Chiffre d'affaires 2011 : 36 242 €.
– Pas de salariés.
– Un dossier est communiqué sur demande.

### Dépôt des offres

**Les offres** devront être **déposées** (pas d'envoi par LA POSTE) sous pli fermé au plus tard **le vendredi 16 mars 2012 à 15 h 30,** au :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE
Services des procédures collectives, Palais de Justice
37, av. Pierre-Sémard, BP 61030, 06133 Grasse Cedex

L'ouverture des enveloppes contenant les offres s'effectuera par le Juge-Commissaire, en présence des candidats acquéreurs, le lundi 19 mars 2012 à 8 h 30 au Tribunal.

Pour pouvoir être examinée, votre proposition devra obligatoirement comporter :
– L'identité précise de l'acquéreur (joindre K-Bis et statuts si personne morale, copie d'une pièce d'identité si personne physique),
– La mention « offre ferme et définitive » (aucune offre avec condition suspensive ne sera examinée),
– La mention manuscrite suivante :
« Je soussigné(e), XXX, certifie sur l'honneur n'avoir aucun lien de parenté, direct ou indirect, avec les associés et dirigeants de l'entreprise PRESCI'COIFFURE et je m'engage à ne pas leur céder ultérieurement ce fonds de commerce (ni à un membre de leur famille) ».
– Un chèque de **banque** d'un montant de 30 % du prix proposé,
– Les éléments attestant de votre capacité à payer le prix (attestation bancaire...).

La présente vente s'effectue dans un cadre judiciaire et les éléments de ce fonds de commerce sont vendus en l'état, tant sur le plan matériel que juridique. Aucun recours n'étant possible contre le vendeur, vous êtes invité à étudier avec précision les termes de votre offre et à procéder à l'ensemble des recherches nécessaires à sa détermination. En effet, si tel est le cas, une fois votre offre retenue par le juge-commissaire qui rendra une ordonnance, il ne vous sera plus possible de vous désister, même au prix de la perte de la somme de 30 % que vous aurez versée. L'ordonnance du juge-commissaire étant une décision de justice, son exécution s'imposera à vous une fois les recours expirés. Pour vous aider, il vous est conseillé de recourir aux conseils d'un Avocat ou d'un Notaire.

*À noter :*
– Que le juge-commissaire pourra éventuellement refuser de céder le fonds de commerce s'il estime que le prix proposé par l'offre la plus élevée est insuffisant.
– Qu'à l'audience sus-indiquée, aucune surenchère ne sera possible par les candidats,

**VISITES LES 8 ET 12 MARS 2012 DE 9 H 30 À 10 H 00**

***Actifs à vendre sur www.lexad.net***
***Contact à l'Etude par courriel : cl@gauthier-sohm.net***

Vente effectuée dans le cadre de la liquidation judiciaire de Sarl PRESCI'COIFFURE.
Liquidation judiciaire prononcée le **15 février 2012** par le Tribunal de Commerce de Grasse
Juge-commissaire : M. Francis VITRY
Cette vente se déroule dans le cadre de l'article L 642-19 du Nouveau Code de Commerce

# VIE DES COMMERCES ET DES SOCIÉTÉS

## ANNONCES LÉGALES

## FONDS DE COMMERCE

## VENTES ET GÉRANCES

1850

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à la Trinité du 27 février 2012, enregistré au Pôle Enregistrement de Nice le 27 février 2012, Bord. n° 2012/741, Case n° 47, Ext. 2736. TECHNOPOLL SARL au capital de 38 500 € dont le siège social est à ZI Anatole France, Quartier du Plan 06340 La Trinité, RCS Nice 339 732 398, représenté par sa gérante Mme Danielle FERRIER, a effectué à la SARL FACOTEC en formation, au capital de 900 000 €, dont le siège social est ZI Anatole France, Quartier du Plan, 06340 La Trinité, représenté par M. Frédéric FERRIER, un apport partiel d'actif de la branche complète d'activité relative à la mécanique générale (non soumis au régime juridique des scissions), en ce compris tous les éléments incorporels et corporels composant le fonds artisanal de mécanique générale, ayant pour enseigne "FACOTEC", sis et exploité à La Trinité 06340, ZI Anatole France, Quartier du Plan.

Cet apport comprend :

A son actif global des éléments estimés à 1 466 861 € (en ce compris les éléments incorporels dudit fonds pour 1 050 000 € et corporel dudit fonds pour 60 136 €) ;

A son passif, des éléments estimés à 566 861 €, que la SARL FACOTEC s'est engagée à prendre en charge.

Cet apport a été ainsi estimé dans sa globalité à un montant de 900 000 € (neuf cent mille) Euros, ce moyennant l'attribution, à TECHNOPOOL SARL de 900 parts sociales de 1 000 € chacune, représentant la valeur de cet apport.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2012 ; élection de domicile a été effectuée au siège du fonds ci-dessus.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance au Greffe du Tribunal de Commerce de Nice.

Pour insertion unique
La gérance,


**ABONNÉS :**
**VOTRE JOURNAL EN LIGNE DÈS LE VENDREDI MATIN**


1870

**OFFICE NOTARIAL**
3, Bd Maréchal Juin
BP 116
06804 CAGNES S/MER Cedex

### Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Stéphane PAOLINO, Notaire à Cagnes sur mer (Alpes-Maritimes), 3, boulevard Maréchal Juin, le 24 février 2012, enregistré au Service Impots Entreprises de Cagnes sur mer le 27 février 2012, Bord. n° 2012/107, case n° 1 extrait 395.

La société dénommée PERFECT LINE, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 € ayant son siège social à Saint Laurent du Var (Alpes-Maritimes) Avenue Léon Bérenger - Immeuble Galaxie 3000 identifiée sous le numéro SIREN 485 064 414 RCS Antibes.

A cédé à :

La société dénommée OCEANE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € ayant son siège social à Saint Laurent du Var (Alpes-Maritimes) Avenue Léon Bérenger - Immeuble Galaxie 3000 en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés d'Antibes.

Un fonds de commerce de centre d'amincissement, d'hygiène corporelle et de bien-être et vente de produits annexes ou connexes, connu sous le nom de PERFECT LINE, situé et exploité à Saint Laurent du Var (Alpes-Maritimes) Avenue Léon Bérenger - Immeuble Galaxie 3000.

Moyennant le prix de 40 000 €

Jouissance : 24 février 2012

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les formes et délais légaux en l'Office Notarial dénommé en entête de la présente.

Pour avis unique

1859

**Me Denis DEL RIO**
Avocat
6, rue Bottéro, 06000 NICE

Suivant acte SSP en date à Nice le 22/02/2012, enregistré à Menton le 24/02/2012, bord. 2012/97, case n° 2, ext 360, la SARL à associé unique « SPIDER » au capital de 1 000 €, siège 1563, Promenade du Soleil, 06500 Menton, RCS Menton 519 070 817, a cédé à la SARL « BOUDDHA BEACH » au capital de 2 000 €, siège 1502, Promenade du Soleil, Le Victoria Palace, 06500 Menton, RCS Menton 539 730 861, le fonds de commerce de « BAR GLACIER » sis et exploité sous l'enseigne « BOUDDHA BEACH » 1502, Promenade du Solei, 06500 Menton, moyennant le prix principal de 235 000 €. La propriété et la jouissance ont été fixées au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, à peine de forclusion, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse du fonds cédé pour la validité, correspondance au cabinet de Me Denis DEL RIO, avocat, dénommé en tête de la présente insertion.

Pour avis

1933

**Office notarial**
3, boulevard Maréchal-Juin
BP 116
06804 CAGNES-SUR-MER Cedex

### Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Marc GIRARD, notaire à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 3, boulevard Maréchal-Juin, le 29 février 2012 enregistré au Service Impôts Entreprises de Cagnes-sur-Mer, le 1er mars 2012 bordereau n° 2012/120 case n° 1 extrait 452.

La société dénommée SARL SEA, ICE AND SUN, société à responsabilitée limitée au capital de 7 000 € ayant son siège social à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 5, Promenade de la Plage identifiée sous le numéro SIREN 489 328 377 RCS Antibes,

A CEDE A :

La société dénommée FLORIDA ICE CREAM, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 € ayant son siège social à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 5, Promenade de la Plage, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes.

Un fonds de commerce de fabrication et vente au détail de glaces, salon de thé, crêperie, snack, boissons fraîches, vente à emporter ou à consommer sur place connu sous le nom de LA MAISON DE LA GLACE situé et exploité à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 5, Promenade de la Plage.

Moyennant le prix de 65 000 €.

Jouissance : 29 février 2012.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les formes et délais légaux en l'Office notarial dénommé en entête de la présente.

Pour avis unique

1836

**Me Ari DOMANOWICZ**
Avocat
10, rue Maréchal-Joffre
06000 NICE

Suivant acte SSP en date à d'Antibes le 23/02/2012, enregistré à Antibes le 27/02/2012, bord. 2012/312, case n° 3, ext 1039, la SARL « MARJOLA » au capital de 7 622,45 €, siège 3, place Général-de-Gaulle, 06600 Antibes, RCS Antibes 390 799 526, a cédé à la SARL « PGB 15 » au capital de 38 000 €, siège 3, place Général-de-Gaulle, 06600 Antibes, RCS Antibes 420 271 405, le fonds de commerce de « VENTE AU DETAIL D'ARTICLES DE CONFECTION DE SPORTS ET LOISIRS, VETEMENTS HOMMES, DAMES, ENFANTS », sis et exploité sous l'enseigne « SPORTS WEAR », 3, place Général-de-Gaulle, 06600 Antibes, moyennant le prix principal de 600 000 €. La propriété et la jouissance ont été fixées au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, à peine de forclusion, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité ; correspondance au cabinet de Me Ari DOMANOWICZ, avocat, dénommé en tête de la présente insertion.

Pour avis

1833

**Yves BENSAUDE**
Avocat au Barreau de Nice
54, rue Gioffredo, 06 NICE
Tél. : 04.93.62.50.25

### Cession de droit au bail et matériel

Suivant acte SSP en date à Nice du 17 novembre 2011, enregistré à SIE de Cagnes-sur-Mer le 6 décembre 2011, bord. n° 2011/523, case n° 6,

La SARL « BOUCHERIE DU COIN », au capital de 5 000 €, ayant siège à 06700 Saint-Laurent-du-Var, 6, place St-Antoine, RCS Antibes 525 003 877,

A CEDE A :

La SARL « NBS HALLAL VIANDES », au capital de 15 000 €, ayant siège à 06800 Cagnes-sur-Mer, 50, avenue des Reynes, RCS Antibes 499 814 705, le droit au bail des locaux sis à 06700 St Laurent du Var, 6, Place St Antoine, ainsi que divers matériels et mobiliers dépendant du fonds de commerce de boucherie, rôtisserie, charcuterie, alimentation, traiteur, qui était exploité dans les lieux et appartenait à la SARL BOUCHERIE DU COIN, pour lequel fonds le vendeur était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro B 525 003 877.

La vente a eu lieu moyennant le prix de 22 500 €. L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixé au 17 novembre 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes et délais légaux à l'adresse du droit au bail cédé, 06700 St-Laurent-du-Var, 6, place St-Antoine avec transmission des oppositions chez Me Yves BENSAUDE, avocat, 54, rue Gioffredo, 06000 Nice.

Pour avis

1798

**SELARL J. BRESSON & S. SPANO**
Société d'Avocats
11, rue Alexandre Mari
06300 NICE

Par acte SSP en date à Cagnes-sur-Mer du 16/02/2012, M. Ange GALLUCCIO, époux commun en bien de Mme Marieta STEFANOVA PETROVA, demeurant 2167, route de la Baronne, 06510 Gattières, a donné en location gérance à M. Philippe BLASQUEZ, demeurant 50, Corniche Fleurie, 06200 Nice, pour une durée de 2 ans à compter du 16 février 2012, pour finir le 15 février 2014, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, un fonds de commerce de « restaurant pizzeria » sis et exploité sous l'enseigne « LA VOUTE » Rue de la Voute, 06510 Le Broc. M. Philippe BLASQUEZ exploitera ledit fonds de commerce sous son entière responsabilité pendant toute la durée de la location gérance.

Pour avis

1936

**Me Walter VALENTINI**
Avocat au Barreau de Grasse
Tél. : 04.93.31.190.61
Fax : 04.93.14.62.77

## Vente de fonds de commerce

Par acte ssp en date à St-Laurent-du-Var du 29 février 2012 enregistré au SIE de Cagnes-sur-Mer, bord. 2012/117, case n° 9 le 1er mars 2012, M. Pierre VALENTIN, et son épouse, Mme Martine MOZES, commerçants exerçant sous l'enseigne « Tabac Valentin » au 329, av. du Gl Leclerc, 06700 St-Laurent-du-Var immatriculés au RCS d'Antibes sous le n° 321 546 020 ont cédé un fonds de commerce de bimbeloterie, papeterie, articles de fumeurs, et divers auquel est adjoint la gérance d'un débit de tabac, sis à la même adresse, à la SNC KYSS, au capital de 1 000 € immatriculée au RCS d'Antibes n° 539 591 552, sise 329, av. du Gl-Leclerc, 06700 St-Laurent-du-Var représentée par sa gérante en exercice, Mme Karine GHALLEB, moyannant le prix principal de 430 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 7 000 € et aux éléments incorporels pour 423 000 €.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont eu lieu à compter du même jour.

Les oppositions seront reçues pour leur validité et pour les correspondances au cabinet de Me Walter VALENTINI sis 970, av. du Gl-de-Gaulle, 06700 St-Laurent-du-Var, séquestre désigné au plus tard dans les 10 jours suivant la dernière des publications légales.

Pour avis

1937

## Vente de fonds de commerce

Suivant acte ssp en date à Nice du 01/03/2012, enregistré au Pôle Enregistrement de Cannes, le 01/03/2012, bord. 2012/149, case n° 8,

- La SAS BOULANGERIES PAUL, au capital de 10 426 496 €, sise à 59700 Marcq-en-Barœul, 344, avenue de la Marne, immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing sous le n° 403 052 111, représentée par M. Pierre BONIN, en vertu d'un pouvoir du 18 janvier 2012 de M. Francis HOLDER, Président,

A vendu à :

- La SAS MEYNADIER DUO, au capital de 5 000 €, sise à 06400 Cannes, 8, rue Meynadier, immatriculée au RCS de Cannes sous le n° 538 813 825, représentée par son Président, M. Raoul FETON,

- Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, sis à 06400 Cannes, 8, rue Meynadier, exploité par le vendeur en tant qu'établissement secondaire et immatriculé ès-qualités au RCS de Cannes (SIRET 403 052 111 01543),

- Moyennant le prix principal de 335 000 €, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/03/2012.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu et pour la correspondance chez Me André-Serge DOLZELET, avocat au Barreau de Nice, y demeurant 56, rue Saint Philippe.

Pour avis

*Abonnez-vous*
1 an = 25 €

1849

**SELARL HAUTECOEUR DUCRAY**
Avocats
30, rue Rossini
06000 NICE

Suivant acte SSP en date à NICE du 24/02/2012, enregistré à Pôle Enregistrement D'Antibes le 27/02/2012, Bord. 2012/312, Case 5 Ext. 1041, Mr Jean-Pierre BATTAGLIA demeurant à Valbonne (06560) Quartier Val de Cuberte, Lieudit Les Crottes, 301 901 393 RCS Grasse a cédé à la société COST, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis 1 Chemin Miejou Souoro, 06650 Le Rouret, 539 341 172 RCS Grasse , le fonds de commerce de « HOTEL RESTAURANT » sis et exploité sous l'enseigne «L'AUBERGE FLEURIE », à Valbonne (06560) Quartier Val de Cuberte, Lieudit Les Crottes, moyennant le prix principal de 430.000 €. La propriété a été fixée au 24/02/2012 étant précisé que la société COST en a la jouissance depuis le 01/02/2012. Les oppositions seront reçues en la forme légale, à peine de forclusion, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité, à l'adresse du fonds de commerce cédé et pour la correspondance, à la SCP VARRAUD SANTELLI-ESTRANY BROM, Avocats, 52 bd Carnot 06400 Cannes.

Pour avis

1835

## Avis de cession de droit au bail

Suivant acte sous seing privé à Nice en date du 7 février 2012, et enregistré à Nice le 9 février 2012, bordereau 2012/603, case 8, la SARL « NOUVELLE TENDANCE », 9, rue de la Boucherie, 06300 Nice,

A VENDU A :

La SARL « STAFF », 26, avenue Henri-Isnard, 06140 Vence, le droit au bail commercial du local dépendant de l'immeuble sis 9, rue de la Boucherie, 06300 Nice.

La présente cession a été consentie moyennant le prix de 20 000 €. L'entrée en jouissance est fixé le 7 février 2012.

Pour les oppositions, domicile est élu au siège du fonds vendu et la correspondance devra être adressé au Cabinet de Me Philippe ROUET, avocat au Barreau de Nice, 28, rue Gioffredo, 06000 Nice où domicile est spécialement élu.

Pour avis

1824

## Location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2012 et enregistré à Nice le 27 février 2012, bord. 2012/741 case 36, M. et Mme Jean-Pierre CASTAIGNOS demeurant tous deux SOU BAOU, chemin de la Fontette, 06570 Saint-Paul-de-Vence ont confié en location-gérance à la SAS à associé unique PK RESTO en cours d'immatriculation au RCS de Nice dont le siège social est 36, rue de Lepante, 06000 Nice un fonds de commerce de BAR RESTAURANT sis 36, rue de Lepante, 06000 Nice pour lequel M. Jean-Pierre CASTAIGNOS était inscrit seul au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro Nice 337 796 973 de Nice.

Cette location-gérance est consentie pour une durée de 12 mois qui commencera à courir à compter du 1er mars 2012 pour se terminer le 28 février 2013 avec tacite reconduction de la présente convention.

Pour avis

1825

## Avis de cession de droit au bail

Suivant acte sous seing privé à Nice en date du 27 février 2012 et enregistré à Nice le 27 février 2012 bordereau 2012/741 case 34, la SARL « AUX DEUX FRERES » dont le siège social est 9, rue de la Boucherie, 06300 Nice, A VENDU A la SARL « MASQUENADA » en cours d'immatriculation au RCS de Nice dont le siège social sera 9, rue de la Boucherie, 06300 Nice le droit au bail commercial du local dépendant de l'immeuble sis 9, rue de la Boucherie, 06300 Nice. La présente cession a été consentie moyennant le prix de 40 000 €. L'entrée en jouissance est fixé le 27 février 2012. Pour les oppositions, domicile est élu au siège du fonds vendu et la correspondance devra être adressé au Cabinet de Me Philippe ROUET, avocat au Barreau de Nice, 28, rue Gioffredo, 06000 Nice où domicile est spécialement élu.

Pour avis

1869

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/02/12, la SARL LE GRAND PONT, au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à 06230 Villefranche-sur-Mer, 3, place Amélie-Pollonais, immatriculée au RCS Nice B 398 303 529 a donné en location-gérance à la SARL ANGEL'S au capital de 8 000 € ayant son siège à 06230 Villefranche-sur-Mer, 2, place Charles d'Anjou, Résidence de la Paix, un fonds de commerce de bar, glacier, brasserie, restauration, salon de thé, pizzeria, traiteur, vente à emporter connu sous l'enseigne « Le Saint Pierre » immatriculé au RCS Nice B 398 303 529, sis et exploité à 06230 Villefranche-sur-Mer, 3, place Amélie-Pollonais, comprenant l'enseigne, le droit au bail, le mobilier commercial et le matériel servant à l'exploitation, pour une durée de deux ans, à compter du 01/02/12 renouvelable par tacite reconduction.

1834

## Résiliation de contrat de location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nice du 27 février 2012, le contrat de location-gérance du fonds de commerce de bar restaurant, sis 36, rue de Lepante, 06000 Nice, exploité par la SARL DJK DISTRIBUTION, dont le siège social est CO Dom Secrétariat 14 bis, boulevard Raimbaldi, 06000 Nice et immatriculée au RCS de Nice sous le n° B 512 643 347 et consenti par M. et Mme Jean-Pierre CASTAIGNOS, en date du 1er juillet 2011 a été résilié purement et simplement avant son terme par les parties et ce, à compter du 29 février 2012.

Pour avis

1780

La location gérance consentie en date du 15/04/2011, enregistrée au SIE d'Antibes le 11/05/2011, bord. n° 2011/508, Case n° 8, par Mme Nathalie ICHOU, demeurant rue des Doriers, 06570 Saint Paul au profit de la SARL "BISTOU PIZZ" rue du Salfessier, 78720 La Celle-les Bordes, RCS Versaille n° B 443 109 871, pour le fonds de commerce connu sous l'enseigne "LILY'S PLACE", sis et exploité 5, Place de la Mairie, 06570 Saint Paul, pour lequel le loueur est immatriculé au RCS d'Antibes sous n°394 258 909, a été résiliée en date du 21/01/2012 et enregistrée le 01/02/2012 bord. n° 2012/213, Case n° 2 au SIE d'Antibes. A compter du jour de la résiliation, Mme Nathalie ICHOU, propriétaire du fonds de commerce l'a repris pour l'exploiter elle-même.

1788

## Fin de gérance-mandat

La gérance-mandat des fonds de commerce de snack, bar, alimentaires, prestations de services, restaurant, livraisons, cadeaux, gadgets, carterie, exploité dans les locaux sis à 06300 Nice 1, rue Rosseti, et de saladerie, snack, vente sur place et à emporter de tous produits de restauration, assemblés sur place et toute activité connexe s'y rapportant, exploité dans les locaux sis à 06300 Nice, 2, rue Rossetti, consentie par la SARL ESTEBAN CAFE, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 512 734 773 à la SARL DU CHATEAU immatriculée au RCS de Nice sous le n° 533 710 448 a pris fin à la date du 1er février 2011.

Pour avis

# CONSTITUTIONS
# SOCIÉTÉS

1837

**Jean-Marie PANNETIER**
**Danièle MICHEL**
**Daphné de BOYSSON-FERRE**
**Christine DAMIANO-CONYNCK**
**Laurent FIORONI**
Notaires associés
31, avenue Jean-Médecin
B.P. 1429
06008 NICE Cedex 1

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Christine DAMIANO, notaire associé à Nice, 31, avenue Jean-Médecin, le 13 février 2012, enregistré au Pôle Enregistrement de Nice, le 24 février 2012, bord. n° 2012/729 case 1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

**Dénomination :** SCI TCV.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice.

**Siège social :** 06300 Nice, 88, boulevard Général-Louis-Delfino.

**Apports :** 1 000 € en numéraire.

**Capital social :** 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

**Cession et transmission des parts sociales entre vifs ou par décès :** Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Gérant :** M. Patrick Jean Jacques ANDRE, commerçant, demeurant à 06300 Nice, 88, boulevard Général-Louis-Delfino, est nommé comme premier gérant pour une durée non limitée.

Pour avis
Le notaire

1789

**Etude de Me MADJARIAN et Virginie HURSTEL**
Notaires associés
à 83440 FAYENCE (Var)
avenue Saint-Christophe

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Virginie HURSTEL, notaire membre de la SCP « Luc MADJARIAN et Virginie HURSTEL, Notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à Fayence (Var), le 14 février 2012, enregistré à Draguignan, le 21 février 2012, bordereau n° 2012/596, case n° 1, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à disposition à titre gratuit et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**La société est dénommée :**
LE VOYAGEUR.

**Le siège social est fixé :** 06140 Tourrettes-sur-Loup, Le Clos des Courmettes, 463, route des Courmettes.

La société est constituée pour **une durée** de 99 ans.

**Le capital social** est fixé à la somme de MILLE EUROS.

**Les apports** sont exclusivement en numéraire.

**Toutes les cessions de parts sociales** quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à agrément préalable à l'unanimité des associés.

**L'exercice social** commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Les associés nomment pour **premier gérant** de la société M. Ludovic BEAUGER, demeurant à 06140 Tourrettes-sur-Loup, Le Clos des Courmettes, 463, route des Courmettes.

La société sera **immatriculée** au RCS de Grasse.

Pour avis, le notaire

---

1914

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2012 à Nice, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**
« MAMACITA ».

**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée.

**Siège social :** Chez ADCM Secrétariat, 3, place Masséna, 06000 Nice.

**Objet social :** Marchand de biens.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice.

**Capital social :** 5 000 €.

**Gérance :** M. Alain Roger BRIOUDES, place Fontaine du Temple, Les Sylphides, Bât. A, 06100 Nice.

**Immatriculation :** RCS de Nice.

Pour avis
le gérant

---

1941

**Valentine HOUILLONS**
Expert-comptable
50 av de Pessicart
Rés. Le Pessicart - 06100 NICE
Tel : 07.77.99.91.60
Fax : 04.89.92.18.77
e.mail :
valentine.houillons@vhec.fr

## Avis de constitution

Suivant acte S.S.P à Nice le 06/02/2012 il a été constitué une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination sociale :** VHEC.

**Forme juridique :** SARL Unipersonnelle.

**Siège social :** 50 AV DE PESSICART – RES LE PESSICART, 06100 NICE

**Apports en numéraire :** 2 000 €

**Apports en nature :** Mme HOUILLONS Valentine exploitant une entreprise d'expertise-comptable sous la forme individuelle, sis à Nice (06100), 50, av de Pessicart, apporte une partie de son exploitation, à la société pour un montant évalué à 40 000 € et un emprunt souscrit auprès de la banque CREDIT AGRICOLE PCA.

Cette évaluation est faite au vu de l'acte d'apport établi le 06/02/2012 par les associés et certifié par la société VAR AUDIT Commissaire aux apports.

**Capital social :** 2 000 € divisé en 20 parts sociales de 100 €.

**Objet social :** l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce.

**Gérant :** Valentine HOUILLONS demeurant 50, avenue de Pessicart, Résidence Le Pessicart 06100 Nice.

La dite société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice.

Pour avis

---

1901

**Olivier LESCANE**
Administrateur
de l'Office notarial
790, avenue du Dr-Maurice-Donat
06250 MOUGINS

Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier LESCANE, administrateur de l'étude de Me Marc SORESI à 06250 Mougins, le 17 février 2012, enregistré à la recette des impôts de Cannes, le 23 février 2012, bordereau n° 2012/125, case n° 1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme :** Société civile immobilière.

**Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination sociale :** MILOU.

**Siège social :** 06560 Valbonne, 17, Cours Fragonard, Résidence Garbejaire.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS compétent.

**Capital social :** MILLE EUROS (1 000 €).

**Cessions des parts sociales - Agrément :** Toutes les cessions de parts, quelque soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Gérance :** M. Michaël ECHENOZ, demeurant à 06400 Cannes, 27, avenue des Anglais.

**Immatriculation :** Au RCS de Grasse.

Pour avis

---

1790

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Gorbio du 24/02/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** SARL.

**Dénomination sociale :** PROMOTES.

**Siège social :** Les Bastides du Plan, Villa Marilou, 4254, route de Menton, 06500 Gorbio.

**Objet social :** Holding, détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de société, groupement ou entités juridiques de tous types.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernants ces activités.

Et accessoirement, l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation et la rénovation de tous immeubles et droits immobiliers et la vente en totalité ou par fraction de biens s'y rapportant.

Toutes opérations d'acquisition, de rénovation d'immeubles ou de terrains à bâtir en vue de la construction-vente et toutes opérations de marchand de biens s'y rapportant.

**Durée de la société :** 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

**Capital social :** 1 000 €.

**Gérance :** Alain TESTA, demeurant à 06500 Gorbio, Les Bastides du Plan, Villa Marilou, 4254, route de Menton.

**Immatriculation de la société** au RCS de Nice.

Pour avis

---

1782

## Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 2 janvier 2012 à Roquefort Les Pins, il a été institué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** EXALIE

**Siège social :** 56, Impasse du Bois Cidex 439, 06330 Roquefort Les Pins

**Capital social :** 1 000 €

**Objet :** La société à pour objet : **Import export** de produits non alimentaires - **Internet** : Commerce sur internet, développement et optimisation de site web, conseil en stratégie de développement sur internet. **Informatique** : architecte et spécification de systèmes informatiques, conseil en mise en place de systèmes informatiques, gestion de projets informatiques. **Ressources humaines :** Conseil en gestion d'équipes, gestion des ressources humaines, bilan de compétences, formations, conseils en recrutement, coachings. **Activités évenementielles :** Organisation d'événements et prestations s'y rattachant.

**Durée :** la durée de la société est fixée à 50 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

**Cession et transmission de parts sociales :** Seules les cessions de parts sociales à des tiers étrangers à la société autres que les conjoints, les ascendants ou descendants d'un associé sont soumises à agrément dans les conditions prévues par l'article 10 des statuts.

**Gérant :** M. Alex VECCHIO, 56, impasse du Bois - Cidex 439 - 06330 Roquefort Les Pins.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Grasse.

Pour avis, la gérance

---

1791

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société, par acte SSP du 23 février 2012, présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SARL.

**Dénomination :**
PHENIX INNOVATION.

**Siège social :** 885, av. du Docteur Julien-Lefebvre, Immeuble Twins 2, A2, 06270 Villeneuve-Loubet.

**Objet social :** La société a pour objet en France et à l'étranger :

Toutes activités de conseil en financement des activités de recherche, de développement et d'innovation, de conseil et d'expertise en stratégie et en organisation des projets et des équipes R & D.

Toutes activités de conseil et d'expertise technique, de Recherche et de Développement (R&D), d'ingénierie et de bureau d'études techniques.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet sociale et à tous objetx similaires ou connexes;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée :** 99 année

**Capital :** 20 000 €

**Gérance :** M. Toufik LAMECHE, associé unique, demeurant 261, avenue du Logis de Bonneau, Résidence Royal Park, 06270 Villeneuve-Loubet, pour une durée non limitée.

**Immatriculation :** au RCS d'Antibes.

Pour avis

---

1760

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société, par acte SSP du 23 février 2012, présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à responsabilité limitée.

**Dénomination :**
BAR A SOURIRE, A NEW SMILE.

**Siège sociale :** 16, rue du Marc, 06600 Antibes.

**Objet :** la société a pour objet en France et à l'étranger :

Tous commerces de produits esthétiques, cosmétiques, et de produits de beauté.

Tous commerces d'accessoires de mode et articles de Paris.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises, ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intêret économique ou de location gérance.

**Durée :** 99 années.

**Capital :** 5 000 €.

**Gérance :** Mme Isabelle TOQUET, associés unique, demeurant 2 bis, rue de la République, 06600 Antibes, pour une durée non limitée.

**Immatriculation :** au RCS d'Antibes.

Pour avis

1932

## Publicité rectificative

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société le 14 février 2012, immatriculée au service des impôts de Cannes le 14 février 2012, bordereau n° 2012/106, case n° 3, présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée.

**Dénomination :**
L'ATELIER DE L'HOMME.

**Capital :** 6 000 €.

**Siège :** Place du Logis, 06580 Pégomas.

**Objet :** Coiffeur barbier, coiffeur barbier à domicile. Achats et ventes de produits de beauté.

**Durée :** 99 ans.

**Président :** M. Fabien BROGIOLI, demeurant 370, chemin des Périssols, 06580 Pégomas.

**Admission aux Assemblées et droit de vote :**
Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions à des tiers ou entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Immatriculation :** au RCS de Grasse.

Pour avis

---

1938

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à Breil-sur-Roya du 23/02/2012, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** Air Eau Terre NATURE. **Sigle :** AET NATURE. **Nom commercial :** Roya Raft. **Siège social :** Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes), 392, chemin du Foussa. **Objet :** Encadrement d'activités sportives, de randonnées pédestres ; vente de séjours tout compris (gestionnaire d'activités de loisirs) ; vente et location de matériel de sports (entre autre pour les activités de canyoning, via ferrata) ; gîte d'étape. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **Capital :** 2 000 € (numéraire). **Admission aux Assemblées et droit de vote :** Tout actionnaire peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'actionnaire, au jour de l'Assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un actionnaire est donné par le Président. Les cessions sont libres qu'entre associés. **Président :** Michel ROSTAGNI, demeurant à Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes), 392, chemin du Foussa. **Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice. Pour avis. Le Président.

---

1799

## Rectificatif

Dans l'annonce n° 1252, parue dans l'Avenir Côte d'Azur du 10 février 2012, concernant la SARL LES GABIDOUS, il convient de lire :

Siège : 397, boulevard de la Tavernière, Le Cap Vert, AI, 06210 Mandelieu-la-Napoule.

Au lieu de « La Canardière, Avenue de Cannes, 06210 Mandelieu-la-Napoule », comme indiqué par erreur.

Pour avis

---

1904

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2012 à Peymeinade, enregistré à Grasse le 01/03/2012, Bord 2012/265, Case N° 5, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société civile immobilière.

**Dénomination :** BEL-AZUR.

**Siège social :** 76, chemin du Candéou, 06530 Peymeinade.

**Objet :** L'acquisition de tout immeuble et leur exploitation par bail, location ou autre.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital social :** 200 €.

**Gérance :** La gérance est assurée par Mme GUILLAUME Pierrette, épouse DA RE née le 25 juillet 1954 à Couvin mariée, de nationalité Belge, demeurant 76, chemin du Candéou, 06530 Peymeinade.

**Cessions de parts :** Les cessions de parts sociales entre ascendants et descendants et entre associés interviennent librement. Toutes autres cessions n'interviennent qu'avec l'agrément de la collectivité des associés donné par des cessions de nature ordinaire.

**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse.

---

1761

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 30/01/2012, enregistré à Cannes, le 17/02/2012, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à associé Unique présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : ARCHIPEL.

**Siège social** : 1345, route de la Roquette, 06250 Mougins.

**Objet social** : Intermédiation dans la mise à disposition, dans l'entretien, la maintenance et dans tous services pour tous bateaux, véhicules terrestres, hélicoptères et jets privés. Intermédiation et l'assistance pour toute opération commerciale, immobilière ou financière.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce.

**Capital social** : 500 €.

**Président** : M. Arnaud ZOUARI, demeurant 1345, route de la Roquette, 06250 Mougins

Il est précisé que les statuts comportent une clause d'agrément.

Le président est habilité à statuer sur les demandes d'agrément.

**Immatriculation** de la société au R.C.S de Cannes.

---

1918

## Avis de constitution

Suivant acte SSP en date à Valbonne du 28/02/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société civile immobilière.

**Dénomination :** BARTOUMIEU.

**Siège :** 228, chemin du Taméyé, 06560 Valbonne.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Grasse.

**Capital :** 100 €.

**Objet :** Acquisition de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par tous moyens et notamment d'un bien immobilier sis à Montluçon (Allier), 11, avenue Jules-Guesde ; administration, exploitation et gestion de ces biens par bail, location ou autrement ; mise à disposition gratuite des associés des biens immeubles de la société.

**Gérant :** Mme Emmanuelle DEBONO demeurant 228, chemin du Taméyé, 06560 Valbonne.

**Cession de parts sociales :** Autorisation préalable de l'AGE des associés pour toute cession.

Pour avis

---

1900

Suivant acte SSP en date du 14/02/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société civile immobilière.

**Dénomination :** SCI CAP AGOUJ.

**Siège :** 6, avenue de Verdun, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice.

**Capital :** 10 000 €.

**Objet :** Acquisition, détention, administration, exploitation, location et mise à disposition notamment à l'ensemble ou à certains des associés de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; obtention de tous emprunts, octroi de toutes garanties nécessaires au financement des opérations ainsi définies et octroi de tous prêts aux associés ; possibilité de garantir les engagements personnels aux associés à titre occasionnel et gratuit.

**Gérant :** Mme GUZHAVIN née BAIBOLOVA Aiman, demeurant à Almaty/Kazakhstan, 128 AI-Farabi avenue.

**Cession de parts sociales :** Libre entre associés, au profit de leurs conjoints et descendants ; agrément préalable à l'unanimité des associés pour toute autre cession.

Pour avis

---

1818

## Avis de constitution

Suivante acte sous seing privé en date du 17/02/2012, il a été constitué la société suivante : **dénomination :** SABR. **Forme :** La société a la forme d'une société civile est régie par les dispositions générales et spéciales des articles 1832 à 1870-1 du Code civil et du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978. **Siège :** 06400 Cannes, Mas de Cupidon, 36, boulevard Alexandre-Lacour. **Capital social :** MILLE EUROS. **Objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Cannes. **Gérance :** M. Mehdi Michel DOUSS, demeurant à Moscou (Russie), 1er Kolobovskiy Poreulok, 14, appt 9. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

---

1827

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2012 à Cagnes-sur-Mer, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** RELAX - B - SMILE.

**Forme :** Société à responsabilité limitée.

**Siège social :** 50, rue des Reynes, 06800 Cagnes-sur-Mer.

**Objet :** Le blanchiment des dents, la pose d'ongles et toute activité comprenant au bien être du corps.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 7 500 €.

**Gérance :** M. Bryann BROVIA, demeurant 100 val de Cagnes, 06800 Cagnes-sur-Mer, pour une durée illimitée.

**Enseigne :** RELAX - B - SMILE.

**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes.

Pour avis

Le représentant légal

---

1758

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Peymeinade du 22 février 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée.

**Dénomination :** LES FRERES VIALE.

**Siège social :** 8, rue Louis Hugues, Les Jaisous, 06530 Peymeinade.

**Objet social :** construction, rénovation de piscine. Travaux de maçonnerie.

**Durée :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 6 000 €.

**Gérance :** M. Laurent VIALE, demeurant 85, chemin de Provence, 06530 Le Tignet. M. Stéphane VIALE, demeurant 468, rue Saint-Sauveur, 06110 Le Cannet.

**Immatriculation** de la société au registre du commerce et des sociétés de Grasse.

La gérance

---

1919

## Avis de constitution SCI

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 27/01/2012, enregistré à Antibes, le 27/02/2012, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI MARIA 2000.

**Siège social :** White Pearl, 7, avenue du Docteur-Hochet, 06160 Antibes, Juan-Les Pins.

**Objet social :** Acheter, gérer, administrer tout types de biens immobiliers.

**Durée de la société :** 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce.

**Capital social :** 1 000 €.

**Mode de cession de parts sociales :** Assemblée générale.

**Gérant :** Mme MALINOVSKAYA SVETLANA, demeurant Aviatsionnaya ulitsa 70-446 Moscou, Russie.

**Immatriculation** de la société au RCS d'Antibes.

Pour avis

---

1826

## Avis de constitution

Aux termes d'un SSP en date à Nice du 27/02/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée. **Dénomination :** MASQUENADA. **Siège social :** 9, rue de la Boucherie, 06300 Nice. **Objet :** Vente de produits cosmétiques, bijouteries fantaisie ventes de faux ongles. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **Capital social :** 4 000 € apport en numéraire. **Gérance :** La gérance de la société est assurée conjointement par M. Roberto MEDICI né le 19 mai 1965 à Milan (Italie) de nationalité italienne demeurant Via Bellini 6 Correzzana MB (Italie) et par Mme Cristina VALLA née le 4 septembre 1966 à Monza (Italie) de nationalité italienne demeurant Résidente en Rue C. GOLGI 13 ARCORE/MB. **Immatriculation :** RCS de Nice.

---

1861

Avis est donné en date du 28/02/2012 de la constitution de la SARL MK PEINTURE au **capital** de 8 000 €. **Durée :** 99 ans. **Siège social** sis C/SYTI, 260, avenue Michel-Jourdan, 06150 Cannes-La Bocca. **Objet :** entreprise générale de peinture. **Gérant :** M. KAAOUANE Miled, de nationalité tunisienne demeurant : Les HorizonsD, 140, av. de Grasse, 06400 Cannes.

Le gérant

1759

Suivant acte SSP en date du 18/01/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme :** SARL.
**Dénomination :**
BUBBLE EXPERIENCE.
**Siège :** 37, rue d'Antibes, 06400 Cannes.
**Objet :** achat, location, installation et revente d'hébergement nomade de loisirs ou de kits permettant de meubler des hébergements ; prestations de services liées à cet hébergement dont notamment traiteur, massages, activités culturelles et de loisir, randonnées, à l'exclusion des activités réglementées ; organisation d'évènementiel.
**Capital :** 5 000 €.
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Cannes.
**Gérant :** M. POQUET Patrick, demeurant à 83440 Fayence, 919, chemin de Prebarjaud.

Pour avis

1880

## Avis de constitution

Suivant acte sous seings privés en date du 21 février 2012, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
**Dénomination :** HUSZAR.
**Capital :** 10 000 €, divisé en 100 parts de 100 €.
**Apport des associés :** 10 000 €.
**Siège social :** 75, avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer.
**Objet :** la vente sous toutes ses formes de spécialités culinaires de toutes provenances.
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
**Gérant :** M. Laszlo SIKLOSI, demeurant 5, avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer.
La société sera **immatriculée** au registre du commerce d'Antibes.

Le gérant

1781

## Constitution

Suivant acte SSP en date du 22/02/2012, enregistré à pôle enregistrement de Nice le 22/02/2012 Bord. 2012/698 case 33, il a été constitué la **SCI** suivante : **Dénomination** : RAYAN - **Capital** : 1 000 € - **Siège** : 37, rue Masséna 06000 Nice - **Objet** : Promotion immobilière, l'acquisition, la vente, la gestion et la location et de tous biens immobiliers, et toutes activités se rapportant à l'objet social - **Durée** : 50 ans à compter de l'immatriculation au **RCS** de Nice – **Gérance** : M. KRAIEM Ramzi, 37, Rue Masséna 06000 Nice. **Cession de parts** : libres entre associés ou entre conjoint ainsi qu'entre ascendants et descendants, agrément à la collectivité des associés statuant à la majorité.

1770

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
ASSP en date à Nice du 24/02/2012,
**Dénomination :**
VERTIGO RENOVATION
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée
**Siège social :** 33, rue Masséna 06000 Nice
**Objet :** Tous travaux de peinture, rénovation, carrelage, d'aménagement intérieur et extérieur.
**Durée :** 99 ans
**Capital :** 6 000 €
**Gérance :** M. Luigi RAPISARDA, demeurant à 06000 Nice, 33, rue Masséna.
**Immatriculation :** Au RCS de Nice

Pour avis, la gérance

1910

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution le 01/02/2012 de la société à responsabilité limitée à capital variable FERNANDEZ présentant les caractéristiques suivantes :
**Capital minimum :** 1 500 €.
**Capital maximum :** 7 500 €.
**Siège :** 7, allée François-Coli, 06210 Mandelieu.
**Objet :** Aménagement décoratif et fonctionnel de l'habitat et de son environnement.
**Durée :** 99 ans.
**Gérance :** M. Johan FERNANDEZ, demeurant 51, av. Franklin-Roosevelt, 06110 Le Cannet.
**Immatriculation :** Cannes.

1899

Suivant acte sous seing privé en date du 10/02/2012, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes, enregistré le 29/02/2012, bordereau n° 2012/116, case n° 7.
**Dénomination :** SCI HOUAS.
**Capital :** 3 000 €.
**Durée :** 99 ans.
**Siège social :** 23, avenue Germaine, 06800 Cagnes-sur-Mer.
**Objet social :** Acquisition d'un bien immobilier.
**Forme juridique :** Société civile immobilière.
**Gérant :** Mlle HOUAS Nourhen, 23, avenue Germaine, 06800 Cagnes-sur-Mer.
**Les cessions de parts** se font à l'unanimité.
**Immatriculation** au RCS d'Antibes.

1852

Aux termes d'un acte sous seing privés en date à La Trinité du 27 février 2012, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée **dénommée** FACOTEC, dont le **siège social** est à ZI Anatole France, Quartier du Plan 06340 La Trinité, ayant pour **objet** : toute activité de mécanique générale. La **durée** est de 99 années à compter de l'immatriculation au RCS, le capital social est de 900 000 €. Le **gérant**, nommé pour une durée illimitée est M. Frédéric FERRIER, demeurant à Cantaron 06340, 730, chemin de la Suc. La société sera **immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de commerce de Nice.

Pour avis et mention
Le gérant

1915

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/02/2012, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** SCI TROIS EPIS. **Siège social :** 62, chemin des Lys, 06370 Mouans Sartoux. **Objet social :** Acquisition, construction et gestion de biens immobiliers. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce. **Capital social :** 1 000 €. **Gérante :** Mme MOTTOLA Béatrice demeurant 17, route du Plan de la Tour, 83120 Sainte-Maxime. **Immatriculation :** Au RCS de Cannes.

1851

## Erratum

Dans l'annonce n°1430 parue dans l'Avenir Côte d'Azur n° 2060 du 17 février 2012 concernant la constitution de la S.A.S CLD, il convient de lire "Aux termes d'une acte sous seing privé en date à le Cannet du 03/02/2012".

1927

## Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/02/2012, a été constitué une société : **Forme :** SARL. **Dénomination sociale :** LA DOMERIE. **Capital :** 1 000 €. **Objet :** Marchand de biens. **Siège :** 37, rue d'Antibes, 06400 Cannes. **Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Cannes. **Gérance :** Mme BOSSUYT Jannine demeurant 359, Les Coulettes d'Allongue, 83440 Callian et M. TRAUCHESSEC Jacques, demeurant 359, Les Coulettes d'Allongue, 83440 Callian.

Pour avis

1800

## Constitution

Selon acte sous-seing-privé, il a été constitué la SARL RITE LOCATION - **Siège social :** ACA, 23, rue Jean de Riouffe, Cannes - **Objet :** location de tous matériels industriels, d'exploitation pour toutes activités, de véhicules utilitaires et tourisme, location et sous location de bureaux - **Durée :** 50 ans à compter de son immatriculation auprès du **RCS** de Cannes - **Capital social :** 10 parts de 100 €, chacune libérées et attribuées - **Gérance :** Mme Claire LACHAUX, 11, avenue des Mimosas, 06220 Vallauris.

1860

Suivant acte SSP en date du 12/02/2012, il a été constitué la SARL suivante : **Dénomination :** PIZZERIA LA NIÇOISE COTE PORT. **Sigle :** PIZZERIA LA NIÇOISE. **Siège :** 10, bd Lech Walesa, 06300 Nice. **Capital :** 5 000 €. **Objet social :** restauration rapide à consommer sur place ou à emporter, livraison, ainsi que toutes activité s'y rapportant. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nice. **Gérance :** M. Fabien ELLENA, 592 bis, chemin de la Gaude, 06140 Vence et M. Frédéric GHINTRAN, 241, chemin de Saquier, 06200 Nice.

1887

Suivant acte SSP le 22/02/2012, il a été constitué une SARL **dénommée** L'EXCENTRIQUE au **capital** de 2 000 €, dont le **siège social** est au 25, rue Cafarelli, 06000 Nice, ayant pour **objet** la restauration de type pizzeria, sandwicherie à consommer sur place, à emporter ou à livrer. Sa **durée** est de 99 ans à compter de son immatriculation. Le **gérant** nommé pour une durée illimitée est M. Mario GIGLIOTTI, demeurant au 693, rue de l'Ormée, 06140 Vence. **Immatriculation** au RCS de Nice.

1909

## Additif

A l'annonce parue le 25 mai 2008 dans le journal l'Avenir Côte d'Azur n° 1866 concernant la constitution de la SARL AFA ASSURANCES (RCS Antibes 504 539 487) il convient de lire que l'objet social comprend l'activité de « Tout autre mandat autorisé par GENERALI et les activités qui en découlent directement dont le courtage accessoire ».

1796

## Erratum

Dans l'annonce n° 1669, parue le 24/02/2012, il y a lieu de lire : Siège social : 9, rue du Chevalier Martin, 06800 Cagnes-sur-Mer. Pour avis.

1805

Au terme d'un acte SSP en date du 01/03/2012, il a été constitué la société suivante : **Forme :** SARL - **Dénomination :** SARL AU VIEUX MOULIN au **capital :** 762 € - **Siège :** Place Briancon 06540 Breil sur Roya - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice - **Objet :** Restauration sur place - **Gérant :** M. MANSOURI Patrick, né le 14/12/1956 à Lyon, demeurant Place Briancon, 06540 Breil sur Roya.

1925

## Rectificatif

A l'annonce parue dans ce même journal daté du 24/02/2012 concernant la SARL AN CHAUSSURES.
Lire en date SSP du 17/01/2012.

1771

Addendum publicité de la SCI 911 parue sous le n° 1224 dans l'Avenir Côte d'Azur du 10/02/2012, Il faut lire Siège social 846, chemin Saint Roch 06830 Gillette au lieu de place de 846, Quartier Saint Roch.

# MODIFICATIONS
# SOCIÉTÉS

1886

## SCI CHAILLE

SCI au capital de 7 622,45 €
Siège : 7, square du Roule
75008 PARIS
RCS Paris 434 352 795

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, il résulte que le siège social est transféré au 109, avenue Auguste Renoir, 06520 Magagnosc, à compter de ce jour et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.
La société présente les caractéristiques suivantes :
**Dénomination** : SCI CHAILLE.
**Forme** : SCI.
**Siège social** : 109, avenue Auguste Renoir, 06520 Magagnosc.
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
**Objet** :
- l'acquisition, l'étude, la réalisation, la gestion, le contrôle, l'exploitation de tous immeubles ou parties d'immeubles ainsi que de tous biens et droits immobiliers et plus particulièrement de la SNC DU CHATEAU DE CHAILLE, dont le siège social est à 79500 Melle, Château de Chaillé, Saint-Martin Les-Melle.
- l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de ces biens immobiliers et de tous autres biens dont elle viendrait à être propriétaire.
- eventuellement, la vente des biens ainsi acquis.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'un favoriser le développement ou la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.
**Gérant** : FONCIERE SAGESSE RETRAITE représentée par son Président Eveline BONDET.
Mention sera faite au RCS de Grasse.

Pour avis

1922

## UNIJURIS
46, bd Victor-Hugo
06000 NICE

## FLOMIS
SARL transformée en SAS
Au capital porté
de 531 120 € à 1 543 000 €
Ancien siège social :
562, chemin des Caillades
Villa La Breugère
06480 LA COLLE-SUR-LOUP
Nouveau siège social :
La Pointe de Cantaron
06340 CANTARON
RCS Nice 454 038 647

Par AGM du 25/01/2012 les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de Commerce, ont décidé

**1) LA TRANSFORMATION** de la société en société par actions simplifiée à compter du 25/01/2012, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Son objet, s'il demeure celui d'une holding est désormais rédigé ainsi qu'il suit : L'acquisition, la détention, la gestion directe de toutes participations dans toutes sociétés et, dans ce cadre, la réalisation de toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à ces sociétés. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Admission aux Assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** Les cessions d'actions entre associés ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un coinjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée générale ordinaire.

M. Stéphane DALMASSO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

**Président de la société :** M. Stéphane DALMASSO demeurant 969, chemin de la Sine, 06140 Vence, nommé pour durée illimitée.

1792

## Geneviève SARFATI-MOUCHVOZ
Avocat au Barreau de Nice
Spécialiste en droit fiscal
et en droit des sociétés
52, bd Auguste-Raynaud
06100 NICE

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2012 de la société DIFFERENC'IMMO SARL au capital de 10 000 €, siège à 06100 Nice, 49, bd Auguste-Raynaud, RCS Nice 491 200 572, M. Steeve GUILHOT, demeurant à 06100 Nice « Les Mourailles », 53, rue Charles-Baudelaire, a été nommé aux fonctions de gérant avec effet au 6 janvier 2012 en remplacement de Mlle Emilie BENDER, démissionnaire.

1807

## SARL SEC & ETANCHE
Au capital de 26 000 €
Siège : Boulevard des Ecureuils
Résidence Marco Polo
06210 MANDELIEU
RCS Cannes 418 246 518

### Avis de transformation

Aux termes d'une AGE en date du 14/02/2012, enregistrée au Pôle Enregistrement de Cannes, le 23/02/2012, Bord. 2012/124, case n° 12, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société, en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, avec prise d'effet au 01/01/2012 à 0 heure. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celle-ci ci-après :

**Forme :** SAS

**Admission aux assemblées :** Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, sauf s'il a fait l'objet d'une mesure de suspension d'exercice des droits de vote, en cas de mise en oeuvre de la procédure d'exclusion. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Exercice de droit de vote :** Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

**Cession des actions :** toute cession, même entre actionnaires, est soumise à l'agrément de la collectivité des actionnaires. La décision d'agrément est prise par assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers, le cédant prenant part au vote. Elle n'est pas motivée, et en cas de refus, ne peut donner lieu à une réclamation quelconque.

**Président :** M. Pascal MERAND, demeurant à 06210 Mandelieu 264, avenue Saint Honorat.

Les autres caractéristiques sociales, dont la dénomination, le capital et le siège, demeurent inchangées.

Il est rappelé que la société a pour principal objet la commercialisation directe ou indirecte de toutes techniques, procédés et produits nécessaires et utiles à l'étanchéité de tous bâtiments à construire ou à rénover et qu'elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de Cannes.

Pour avis

1847

La collectivité des associés de la Société Civile Immobilière LE BEL ARGENT ayant siège social sis la Matade, 83440 Montauroux, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Draguignan sous le n° D 500 211 446 RCS Draguignan, au capital de 55 000 € a décidé suivant assemblée générale du 14 janvier 2012 d'une part de transférer le siège social sis, 1202, route Sainte Catherine 06340 Drap et d'autre de nommer gérante, en lieu et place de M. Anthony ZENEZINI, gérant démissionnaire, Mme NARDELLI Christine, demeurant 1202, route Sainte Catherine 06340 Drap pour une durée illimitée. La durée de la société demeure fixée à 99 ans. L'objet social de la société demeure la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. La Société Civile Immobilière LE BEL ARGENT sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Nice.

La gérance

1881

## EURL A.E.X.
SARL au capital de 13 720 €
3, avenue Maréchal Joffre
06160 JUAN LES PINS
RCS Antibes 391 644 630 000 33
(93 B 507)

Par délibération en date du 15 janvier 2012, les associés ont décidé la transformation de la forme actuelle de la société AUDIT EXPERT (AEX), société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée à compter du 15 janvier 2012.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

La nomination de la gérance de M. BOYER Patrice est devenue caduque.

M. BOYER Patrice, demeurant 06480 La Colle sur Loup, Le Cottage, 605, chemin de Monfort a été nommé comme président.

Egalement suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2012 :

- M. Serge OLIVIER, commissaire au comptes, 5, rue Guiglia, Alsace Lorraine, 06000 Nice, a été nommée en qualité de commaissaire aux comptes titulaire ;
- M. Robert TEK, commissaire aux comptes, 28, avenue Malausséna, 06000 Nice, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

**Cession d'actions :** les actions et les autres valeurs mobilières sont transmissibles à l'égard de la société et des tiers par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire.

Toute modification de la clause d'agrément ou la création d'actions de préférence assorties d'un agrément particulier ne peut intervenir qu'à l'unanimité des associés.

**Conditions d'admission aux décisions collectives :** tout associé a le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter, quelque soit le nombre de ses actions, sur justificatif de son identité et de l'inscription de ses actions sur les comptes de la société.

Pour avis

1883

## SCI PARADIZE
SCI au capital de 2 000 €
17 à 23, rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL
(Seine Saint Denis)
RCS Bobigny 442 969 226

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2012, il résulte que :

- le siège social a été transféré, à compter du 01/02/2012, de 93100 Montreuil, 17 à 23, rue Beaumarchais, à 06140 Vence, 171, chemin de Saint Donat.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Objet :** acquisition d'un immeuble à usage d'activité, sis à 17 à 23, rue Beaumarchais, 93100 Montreuil. Administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont pour pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opération quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**Durée :** 99 ans.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Grasse.

Pour avis
Le représentant légal

1929

## SCI VILLA CAROLINE
Société Civile
Au capital de 8 000 €
Siège social : 7, Square du Roule
75008 PARIS
RCS Paris 488 032 129

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2011, il résulte que le siège social est transféré au 109, avenue Auguste-Renoir, 06520 Magagnosc à compter de ce jour et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.

La société présente les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI VILLA CAROLINE.

**Forme :** SCI.

**Siège social :** 109, avenue Auguste-Renoir, 06520 Magagnosc.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés.

**Objet :** - L'acquisition, l'étude, la réalisation, la gestion, le contrôle, l'exploitation de tous immeubles ou parties d'immeubles ainsi que de tous biens et droits immobiliers et plus particulièrement de l'immobilier sis 92230 Gennevilliers, 23, rue des Collines.

- L'administration et la gestion par voie de location ou autrement de ces biens immobiliers et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire.

- Eventuellement, la vente des biens ainsi acquis.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.

**Gérant :** FONCIERE SAGESSE RETRAITE représentée par son Président Eveline BONDET.

Mention sera faite au RCS de Grasse.

Pour avis

1928

## SCI SAINT THIBAULT DES VIGNES
Société Civile
Au capital de 15 244,90 €
Siège social : 7, Square du Roule
75008 PARIS
RCS Paris 402 665 103

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2011, il résulte que le siège social est transféré au 109, avenue Auguste-Renoir, 06520 Magagnosc à compter de ce jour et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.

La société présente les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**
SCI SAINT THIBAULT DES VIGNES.

**Forme :** SCI.

**Siège social :** 109, avenue Auguste-Renoir, 06520 Magagnosc.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés.

**Objet :** - L'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis à 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, 5, rue Marc-Chagall, et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.

**Gérant :** FONCIERE SAGESSE RETRAITE représentée par son Président Eveline BONDET.

Mention sera faite au RCS de Grasse.

Pour avis

1916

**Me Myriam LAZREUG**
Avocat au Barreau de Grasse
18, rue Amiral de Grasse
06130 GRASSE
Tél. : 04.97.05.04.16
Fax : 04.93.60.73.65

## SCI HOTEL COURT DE FONTMICHEL

Avis est donné des modifications suivantes concernant la SCI HOTEL COURT de FONTMICHEL, société civile immobilière au capital de 336 150,08 €, dont le siège social est 18, rue Amiral de Grasse, 06130 Grasse, inscrite au RCS de Grasse sous le n° 411 141 856.

- Changement de cogérant,
- Modification de la durée de la durée.

Suivant Assemblée générale en date du 1er janvier 2012, la collectivité des associés de la SCI a :

- Pris acte du décès de M. Hervé COURT de FONTMICHEL, cogérant, survenu le 8 août 2011 à Grasse.
- Nommé en remplacement, à compter rétroactivement de la date du décès, M. Philippe-Emmanuel COURT de FONTMICHEL, né le 24 juillet 1977 à Grasse (AM) demeurant 18, rue Amiral de Grasse, 06130 Grasse, en qualité de cogérant.

L'article 34 des statuts a été modifié en conséquence.

- Modifié la durée de la société désormais fixée à 85 ans à compter du 22 août 2011 soit jusqu'au 22 août 2096.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
Le cogérant

1930

## SCI DU TIERS TEMPS CANNES

SCI au capital de 1 524,49 €
Siège social : 7, Square du Roule
75008 PARIS
RCS Paris 394 913 115

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2011, il résulte que le siège social est transféré au 109, avenue Auguste-Renoir, 06520 Magagnosc à compter de ce jour et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.

La société présente les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**
SCI DU TIERS TEMPS CANNES.
**Forme :** SCI.
**Siège social :** 109, avenue Auguste-Renoir, 06520 Magagnosc.
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés.
**Objet :** - L'acquisition et l'exploitation d'un immeuble situé à 06400 Cannes, 6, rue Marius-Monti.

- L'administration et la gestion par voie de location ou autrement du bien immobilier visé ci-dessus, et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.

**Gérant :** FONCIERE SAGESSE RETRAITE représentée par son Président Eveline BONDET.
Mention sera faite au RCS de Grasse.
Pour avis

1885

## SCI MARCY L'ETOILE

Société Civile
Au capital de 15 224,90 €
Siège : 7, square du Roule
75008 PARIS
RCS Paris 402 664 965

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2011, il résulte que le siège social est transféré au 109, avenue Auguste Renoir, 06520 Magagnosc, à compter de ce jour et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.

La société présente les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**
*SCI MARCY L'ETOILE.
**Forme :** SCI.
**Siège social :** 109, avenue Auguste Renoir, 06520 Magagnosc.
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
**Objet :** l'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis à 69280 Marcy L'Etoile, 248, rue des Sources, et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'un favoriser le développement ou la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.
**Gérant :** FONCIERE SAGESSE RETRAITE représentée par son Président Eveline BONDET.
Mention sera faite au RCS de Grasse.
Pour avis

1764

**Maître Yann LAHELLEC**
Avocat
3, rue Max Barel
06500 MENTON

Par décision du 20/02/2012, l'associé unique de la SARL AUTOCONTROL DU LOUVRE - CENTRE AUTO BILAN DU MENTONNAIS au capital de 106 714,31 € ayant siège à 06500 Menton, 4, rue du Louvre, RCS Nice 338 648 769, a décidé la transformation de la SARL en société par actions simplifiée avec effet du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et ont adopté les statuts de la société sous sa nouvelle forme. La dénomination, le siège, l'objet social, la durée et le capital n'ont pas été modifiés. En outre, la société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes :

**Cession d'actions :** en cas de pluralité d'actionnaires, toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable du président.
**Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote :** tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter, mais exclusivement par un autre associé ; le droit de vote est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.
**Administration : Président :** M. BOUVRY Jean-Paul, demeurant à 06500 Menton, Avenue Riviera, L'Orée du Montolivet.

Pour avis

1767

Par décision de la gérance en date du 20/02/2012, la société SCI COURBOUS au Capital de 500 € dont le siège social est à 8, avenue Saint Jean 06400 Cannes, immatriculée au RCS Cannes sous le n° 534 993 993 a décidé de transférer le siège social à 35, rue Félix Faure, 06400 Cannes à compter du même jour. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Cannes.

1821

## NicOx SA

Société anonyme
au capital de 14 563 133,20 €
Porté à 14 578 332, 20 €
Siège social : Taissounières HB4
1681 Route des Dolines BP 313
06560 - VALBONNE
R.C.S. GRASSE B 403.942.642
INSEE 403 942 642 00048

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2012, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a constaté l'augmentation du capital social de la Société, de 15 199 € par émission de 75 995 actions nouvelles de 0,2 € de valeur nominale chacune résultant de la livraison d'actions gratuites le 23 janvier 2012.

L'article 6.1 des statuts a été modifié et sera désormais rédigé comme suit :

« 6. CAPITAL SOCIAL6.1

Le capital social est fixé à la somme de 14 578 332,20 €. Il est divisé en 72 891 661 actions d'une valeur nominale de 0,2 € chacune, intégralement souscrites et libérées. ».

La rédaction du reste de l'article 6 des statuts est inchangée.

Deux exemplaires d'un extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2012 et des statuts mis à jour seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Grasse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Conseil d'administration

1811

**LEGIS-CONSEILS**
Avocats
20, bd Carnot
06400 CANNES
Tél. : 04.93.99.17.00
Fax : 04.93.68.80.35

## CENTRE DE RADIOLOGIE CROISETTE SELARL

Capital : 12 195,92 €
Siège : C63, Bd de la Croisette
06400 CANNES
RCS Cannes B 413 665 191

L'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2012 a décidé :

- d'augmenter le capital de la société de 3 048,98 € pour le porter de 12 195,92 € à 15 244,90 € par émission de 200 parts sociales nouvelles émises au prix global de 180 000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- de nommer en qualité de co-gérant M. Olivier HERICORD, demeurant 38, avenue du Roi Albert 06400 Cannes, pour une durée illimitée.

Pour avis, le gérant

1775

## SARL HOBBY

SARL au capital de 8 000 €
Siège : 7, av. Guy de Maupassant
06160 JUAN LES PINS
RCS Antibes 431 410 109

Aux termes d'une délibération en date du 31/01/2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

1923

## ARENA MUSIQUE PROMOTION

SAS au capital de 1 000 €
porté à 100 000 €
Siège social : Cardelle
60, route de Draguignan
06530 PEYMEINADE
RCS Grasse 537 960 072

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 08/02/2012,

Du certificat de dépôt des fonds établi le 08/02/2012 par la banque Société générale, Agence de Peymeinade, 2, rue Lebon, 06530 Peymeinade,

De l'arrêté de compte établi par le Président en date du 08/02/2012 constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la société.

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 99 000 € par émission de 9 900 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 000 € à 100 000 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

**Ancienne mention :**
Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000 €).
**Nouvelle mention :**
Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100 000 €).

Pour avis
Le Président

1829

**Maître Frédéric BOURGUET-MAURICE**
Avocat
20, boulevard Dubouchage
06000 NICE

## Désignation d'un cogérant

Par Assemblée générale du 1er février 2012, M. Meddy LEBRUN a été désigné cogérant de la « SARL DESTINATIONS REVE », société à responsabilité limitée au capital de 15 000 € dont le siège social est C/O AVEC, 7, place Ile de Beauté, 06300 Nice, enregistrée au RCS de Nice sous le n° 529 764 912.

**Ancien gérant :** M. Etienne RINJONNEAU-CRETIN, né 31/10/1963 à 75016 Paris, de nationalité française demeurant 3, allée de la Vierge, Bât. E, 06500 Menton.
**Nouveau gérant :** M. Etienne RINJONNEAU-CRETIN, né 31/10/1963 à 75016 Paris, de nationalité française demeurant 3, allée de la Vierge, Bât. E, 06500 Menton.

M. Meddy LEBRUN, né le 15/07/1972 à Bobigny (93), de nationalité française, demeurant, 32, avenue des Diables Bleus, 06000 Nice.

1839

## AZUREENNE DE COMPTABILITE ET DE CONSEILS

SAS au capital de 115 937,42 €
Le Manon
3, avenue Maréchal-Joffre
06160 JUAN-LES-PINS
RCS Antibes B 378 828 933

Suivant délibération de l'Assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2012 :

- M. Serge Olivier, Commissaire aux comptes, 5, rue Guiglia, Alsace Lorraine, 06000 Nice, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
- M. Robert Tek, Commissaire aux comptes, 28, avenue Malausséna, 06000 Nice, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Antibes.
Pour avis

1908

## SCI LES TERRES BLANCHES

SC au capital de 1 000 000 €
Ancien siège social :
33, boulevard Dubouchage
06000 NICE
Nouveau siège social :
161, chemin du Puits Fleuri
Villa Les Terres Blanches
06570 SAINT-PAUL
RCS Nice N° 532 870 417

### Transfert de siège

Suivant procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire en date du 19 décembre 2011, il a été décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SCI LES TERRES BLANCHES, ayant été constituée pour une durée de 99 ans, et ayant pour objet la propriété et l'administration de leurs biens et droits immobiliers, actuellement immatriculée au RCS de Nice 532 870 417, de son adresse actuelle soit à 06000 Nice, 33, boulevard Dubouchage à 06570 Saint-Paul, 161, chemin du Puits Fleuri, Villa Les Terres Blanches et ce à compter du 19 décembre 2011.

Pour avis
Le gérant

---

1890

## NEOLIVE

SA au capital de 100 000 €
Siège social :
318, bd de la Madeleine
06200 NICE
RCS Nice 382 184 646

Aux termes des délibérations en date du 30/01/2012, l'Assemblée générale ordinaire a nommé :

M. Dimitri CONDRET, domicilié ZI Berlanne, rue de l'Ayguelongue, 64160 Morlaas, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société CENTRE FRANÇAIS D'AUDIT (CEFAT) SAS, en raison de la radiation de la CRCC de cette dernière,

M. Antoine ROQUETTE, domicilié 22, rue Maurice BOURDET, 30100 Alès, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société AUDIT LANGUEDOC SARL, en raison de la démission de cette dernière.

Pour une période de six exercices, à compter de l'exercice clos au 31/12/2011 et jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2017.

Pour avis

---

1876

## SCI M A M V D

SCI au capital de 7 622,45 €
Siège : 91, C Chemin du Génie
06670 COLOMARS
RCS Nice D 394 891 519
(1994 D 00235)

Suivant décision collective des associés en date du 21 décembre 2011, il résulte que :

M. Daniel STRCIC né le 10/04/1968 à Nice (Alpes-Maritimes) de nationalité française, demeurant 91C, Chemin du Génie à Colomars (06670) a été nommé gérant à compter du 21 décembre 2011 en remplacement de M. Vladimir STRCIC, démissionnaire.

Le nom de M. Vladimir STRCIC a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de M. Daniel STRCIC.

L'article 17 "Nomination" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nice

Pour avis,

---

1763

## SCI VAL D'AZUR DE VENCE

Au capital de 1 524,49 €
529, chemin de Versailles
06570 SAINT PAUL
RCS 342 971 975

Aux termes d'une assemblée générale en date du 22/12/2011, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 22/12/2011, de 372, chemin de l'Ormée, 06140 Vence au 529, chemin de Versailles, 06570 Saint-Paul.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Conformément aux dispositions du décret 2006-1566 du 11 décembre 2006, il est rappelé :

Objet social : la société a pour objet l'acquisition, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelqu'endroit qu'ils se trouvent situés. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 60 ans.

Les formalités seront accomplies au RCS d'Antibes.

---

1854

Selon assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 février 2012, les associés de TECHNOPOOL SARL, au capital de 38 500 €, dont le siège social est ZI Anatole France, Quartier du Plan, 06340 La Trinité, RCS Nice 339 732 398,

- ont accepté la démission de M. Frédéric FERRIER de ses fonctions de cogérant, à compter du 27 février 2012 ;
- ont décidé de modifier à compter du même jour l'objet social qui sera désormais le suivant : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés françaises ou étrangères, existantes ou à créer, l'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés, toutes prestations de services et conseils en matière administrative, informatique, commerciale, de gestion ou autre, apportées à toutes sociétés dans lesquelles est détenue toute participation directe ou indirecte, l'acquisition de tous brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La gérante

---

1766

**Cabinet d'Avocats CHARDON**
Avocats en droit des
sociétés et droit fiscal
12, avenue de la Mavéria
74940 ANNECY LE VIEUX

## SARL 2000

SARL au capital de 10 200 €
Siège : 1-5, Rue Allieis Antibes
75
06400 CANNES
RCS Cannes 433 168 945

Aux termes des ses décisions en date du 01/02/2012, l'associé unique a décidé de transférer à compter du même jour, le siège social de 06400 Cannes 1/5, rue Allieis Antibes 75 à Passy 74190 - Villa Corbin, 620, avenue du Mont Blanc. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société qui dépendait du RCS de Cannes sera désormais immatriculée auprès du RCS d'Annecy.

Pour avis

---

1784

## SARL I.V.B CONSTRUCTION

SARL au capital de 35 000 €
Ancien siège : Le Dar Kebira
9, rue Luis Chabrier
06220 GOLFE JUAN
Nouveau siège : Gesteriat
4, avenue de l'Est
06220 GOLFE JUAN
RCS Antibes 494 299 159 00017

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2012, il résulte que : Le siège social anciennement, Le Dar Kebira, 9, rue Luis Chabrier 06220 Golfe Juan a été transféré Chez Gesteriat, 4, Avenue de l'Est 06220 Golfe Juan à compter du 6 février 2012.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Durée :** 99 ans à compter du 13 février 2007 - **Objet :** Le bâtiment tous corps d'état.

L'immatriculation de la société est faite au RCS d'Antibes.

Pour avis

---

1843

## TRAVAUX ESPACES ENVIRONNEMENTS « T.E.E. »

SA au capital de 40 000 €
227, avenue Juliette-Adam
06220 VALLAURIS-GOLFE JUAN
RCS Antibes 495 118 895
(2011 B 1308)

Aux termes d'une délibération en date du 06/01/2012, il a été décidé de nommer, à compter de ce jour, M. Pierre-Louis GALLAND demeurant à 83700 Saint-Raphaël, 167, avenue des Gondins, Le Querçus, Bât. A, en qualité de Directeur général de la société en remplacement de M. Alain BEAUBAY, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGOA appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au cours de l'année 2016.

Pour avis

---

1940

**Colette HELLO**
Avocat
1, rue Vincent-Allègre
83000 TOULON

## Avis de changement de Directeur général

**Additif à l'annonce n° 8929 parue dans l'Avenir Côte d'Azur n° 2049 du 2 décembre 2011.**

Aux termes du PV d'Assemblée générale du 14 septembre 2011, la SAS ICC (Internet Créative Company) au capital de 40 000 € dont le siège social est à 06300 Nice, 26, rue Barla, immatriculée au RCS Nice sous le n° 521 534 917, Mlle Marine AMATO a été nommée au poste de Directeur général, en remplacement de M. Jérémy PASQUETTI, nommé Président de la SAS ICC.

Pour avis

---

1754

Rectificatif de l'annonce n° 1320 parue dans l'Avenir Côte d'Azur du 17/02/2012 n° 2060, concernant la société DIGITAL SWING SARL, il convient de lire que l'AGE est en date du 10/02/2012 et non pas du 10/12/2012 comme indiqué par erreur. Le reste sans changement.

---

1809

**SOFIRAL**
Société d'Avocats
Le Palatin - Centre Europe
4, rue Georges Simenon
83400 HYERES

## SMDJ

SARL au capital de 7 622,45 €
13 rue du Commandant André
06400 CANNES
RCS Cannes 414 572 198
(1997 B 00671)

Aux termes d'une délibération en date du 17/02/2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Achat, Gestion et Administration de biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

---

1911

## 3GM

SARL au capital de 8 000 €
Siège social :
116, chemin de la Rouguière
06480 LA COLLE-SUR-LOUP
RCS Antibes 439 548 876

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011, il résulte que :

Le capital a été réduit de 8 000 € pour être ramené à zéro.

Aux termes de la même délibération, le capital a été ensuite augmenté d'une somme de 20 000 € pour être porté à 20 000 € au moyen d'apports en numéraire.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

**Nouvelle mention :**
**Capital :** 20 000 €.
Mention sera faite au RCS d'Antibes.

---

1862

**BRIOLE Avocats**
Cabinet d'avocats
spécialisé en Droit fiscal
& Droit des Sociétés
12, avenue du Général-de-Gaulle
16000 ANGOULEME

Les associés de la SCI « 2MP » au capital de 15 000 €, réunis en AGE le 15/02/2012 ont décidé à compter du même jour de transférer le siège de la Résidence du Port, Bât. GAIA n° 7, 795, avenue du Général-de-Gaulle, 06210 Mandelieu-La Napoule au 28 ter, rue Marcel-Pagnol, 33700 Mérignac. La société qui est immatriculée au RCS de Cannes sous le n° 432 449 189 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Bordeaux désormais compétent à son égard.

---

1875

**Me Sophie CHAS**
Avocat
23, Boulevard Dubouchage
06000 NICE

Par AGE en date du 24/02/2012, l'associé unique de la SARL "THIVYA", siège 34, rue Droite 06300 Nice, RCS Nice 451 792 113 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 29 900 € pour le porter de 100 € à 30 000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

1917

## SARL ELIPS CONSEILS SERVICES

SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
200, avenue Roumanille
Green Side 13, Immeuble Le Néri
Sophia Antipolis
06410 BIOT
530 325 935 RCS Antibes

Par décision d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2012, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient ELIPS GROUP.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce d'Antibes.

Pour avis

1913

## RED DEVIL

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 26, avenue Durante
06000 NICE
RCS Nice B 519 636 658

Aux termes d'une Assemblée générale ordinaire en date du 01/12/2011, les associés,

- ont pris acte de la démission de M. Michel TAMPERE demeurant 76, rue François-Grosso, immeuble Jussieu Grosso, 06000 Nice de ses fonctions de cogérant et ont décidé de ne pas la remplacer. Mme Elodie DESSEIX reste seule gérante.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice.

Pour avis et mention
La gérance

1920

## CLIM DENFERT MEDITERRANNEE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
55, avenue du Maréchal-Juin
06400 CANNES
RCS Cannes 510 522 865

Suivant un procès-verbal en date du 26 décembre 2011, l'Assemblée générale décide d'augmenter le capital d'une somme de 40 000 € pour le porter de 10 000 € à 50 000 € par la création de 4 000 parts nouvelles de 10 € chacune.

Le capital est désormais fixé à la somme de 50 000 € divisé en 5 000 parts de 10 € chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Cannes.

1773

## ENTREPRISE MARCHAL PERE ET FILS

SARL au capital de 100 €
131, route des Cabanes
06140 TOURRETTES
SUR LOUP
RCS Grasse 489 453 720

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2011, l'AG mixte a pris acte de la démission de M. MARCHAL Nicolas de ses fonctions de cogérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. De plus, il a été décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "ENTREPRISE MARCHAL PERE ET FILS" par TOURRETTES RENOVATION" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

1822

## Changement de gérant

L'AG du 7/02/2012 de la SARL TECHNIS au capital 7 622,45 €. Siège : Zl de la Vallière, bât. 11, rte de Levens, 06730 Saint-André-de-La Roche, RCS Nice B 414 319 186 prend acte de la démission de Mme Amandine BOY demeurant Domaine Ste-Colette, 10, ch. de l'Abbaye de St-Pons, 06100 Nice de ses fonctions de gérant à compter du 7 février 2012, M. Michel ISQUIN actuellement associé, devient gérant de la société à compter du 07/02/2012 pour une durée indéterminée. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Deux exemplaires de ces statuts ainsi que deux exemplaires de l'Assemblée génréale seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nice.

La gérance

1819

## Rectificatif

Dans l'annonce n° 1673 parue dans l'Avenir Côte d'Azur n° 2061 du 24/02/2012, concernant la SARL R.B.R. TERRASSEMENT, il convient de lire : « Le nouvel objet social est : la démolition, le terrassement, l'enrochement, la réalisation de VRD, la petite maçonnerie, tous travaux de construction de bâtiments publics et privés, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ». Le reste est sans changement.

1806

## FRN IMMO

Société Civile
Au capital de 2 000 €
Siège social :
293, av. de Pessicart
06100 NICE
RCS : 508 060 993 Nice

Le 20 janvier 2012, l'associé unique a pris la décision suivante à effet du même jour :

**Transfert du siège social :**
**Ancienne adresse :** 293, avenue de Pessicart, 06100 Nice.
**Nouvelle adresse :** Rue Chanzy, 59260 Lezennes.

La société sera dorénavant immatriculée au RCS de Lille.

Pour avis, le gérant

1882

## FUNDOR

SAS au capital de 10 000 €
1545 RN 7
Immeuble Marina 7
Quartier Cavaliers
06270 VILLENEUVE LOUBET
RCS ANTIBES 533 598 827

Suivant A.G.E. en date du 01/12/2011 ont été nommés commissaires aux comptes :

Titulaire : La société PIERRISNARD & ASSOCIES représentée par son Président M. Patrick BONFILS, sise 670, Première Avenue, Bât. A, Immeuble Nova Kalliste, 06600 Antibes.

Suppléant : M. Paul ASSAS demeurant 46, Bd de Cimiez, Résidence de l'Alhambra, 06000 Nice.

1872

## AGENCE DURAND

SARL au capital de 20 100 €
Siège : Av. Pontremoli - Bât F4
Nice la Plaine 1
06200 NICE
RCS Nice 525 101 531

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2012, L'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à Responsabilité Limitée AGENCE DURAND, a décidé de transférer le siège social de l'Avenue du Père Marc Aurèle, Les Jardins d'Oléas Bât C, 06100 Nice à l'Avenue Pontremoli, Bât.F4 Nice La Plaine 1 06200 Nice, à compter du 01/02/2012, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

1765

## MAYERLING

SARL au capital de 8 000 €
ancien siège social :
822, Av. Janvier Pasero
06210 MANDELIEU
LA NAPOULE
RCS Cannes B 488 705 443

### Transfert de siège

Suivant AGE du 20 juillet 2010, la collectivité des associés a décidé de transférer à compter du même jour le siège social à Mandelieu la Napoule 06210, 831, Avenue de Cannes. Les statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La gérance

1871

## SARL D'EXPLOITATION ESCALES

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège : 80, Bd Wilson
Passage Marie Antoinette
06160 JUAN LES PINS
RCS Antibes 420 981 250

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2011, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes.

Pour avis, Le représentant légal

1846

## SARL OCEAN FIVE YACHTING

SARL au capital de 8 000 €
Siège : 53, rue d'Antibes
06400 CANNES
RCS Cannes 440 733 061

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 février 2012, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient OCEAN FIVE. La société décide d'adopter pour enseignes : "Océan 5" et "INCANNES".

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de Cannes.

Pour avis

1926

## SARL MAGIC' STAFF

Capital : 1 500 €
Siège : 170, chemin de St Esteve
ZAC de St Esteve
06640 SAINT-JEANNET
SIRET 450 765 961 00021
RCS de Grasse

Suivant délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 08/09/11, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Grasse.

Pour avis
le représentant légal

1874

## SARL TRANSPARENCE

SARL au capital de 100 €
Siège : 4, rue des Frères Picco
06500 MENTON
RCS Nice 511 238 404

Au terme d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 février 2012, la collectivité des associés a décidé que Mme TELLO Christelle, demeurant à Juan Les Pins 06160, Résidence Le Thalassa, 1, bis Avenue de l'Esterel a été nommé en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 1er février 2012, en remplacement de M. TELLO Johann démissionnaire.

Le Gérant

1873

## CANNES SUQUET LOCATIONS

SARL au capital de 4 000 €
Siège : 33, rue des Suisses
Lou Suquetan
06400 CANNES
RCS Cannes B 479 465 759
(2004 B 01016)

Par assemblée générale en date du 15 janvier 2012, les associés ont décidé de : Tranférer avec effet à compter du 1er Janvier 2012, le siège social du 33, rue des Suisses "Lou Suquetan" 06400 Cannes au 4, rue du Suquet 06400 Cannes.

De modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

1864

## OCTOPUS SCI

au capital de 1 000 €
Siège social :
19 bis, Chemin de l'Olivet
06110 LE CANNET
RCS Canne 491 248 639

En date du 06/02/2012, l'AGE a décidé de nommer M. Thierry LIGUORI, demeurant 10, avenue Domaine du Loup à 06800 Cagnes s/ Mer, en qualité de Gérant, avec effet immédiat, et pour une durée illimitée en remplacement de M. Zohrab TOKATLIAN, démissionnaire.

La gérance

1842

## RIVA PRIM

SAS au capital de 125 000 €
Siège social :
Immeuble « Communica Nice »
455, Promenade des Anglais
06200 NICE
RCS Nice 538 359 811

Aux termes d'une décision de l'associé en date du 3/02/2012, il a été pris acte de la démission de M. Patrick AUGUSTIN de son mandat du membre du Comité de Direction, le 2/02/2012, et de nommer en son remplacement M. Arnaud d'ANDIGNE demeurant 11, avenue du Chesnay, 78170 La Celle-St-Cloud. Mention en sera faite au RCS de Nice.

1934

## SARL GRENADIMMO

SARL au capital de 100 €
Siège social :
161, rue Yves-Brayer
06210 MANDELIEU
RCS Cannes 491 663 357

L'Assemblée générale extraordinaire du 15/12/2011 a décidé :
– Cession de 50 parts sociales de Mlle XUEREB Julie-Anne à M. Jean BLANC,
– Transfert du siège social du 8/10, chemin de Garibondy, 06110 Le Cannet.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Cannes.

1863

## SARAYAN

SARL au capital de 7 500 €
Siège social :
4, chemin des Sables
06160 JUAN-LES PINS
RCS Antibes 532 567 468

« Suivant délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 6 février 2012, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social de la SARL au 18, rue James-Close, 06600 Antibes à compter du 1er mars 2012 ».
La gérance Mlle BENGA Sarah domiciliée 4, chemin des Sables 06160 Juan-Les Pins.

1838

## SCI EUGENIE

Capital social : 1 067,14 €
8, rue Louis-Génari
06000 NICE
383 944 378 RCS Nice

Aux termes d'une AGE en date du 26 septembre 2011, l'ensemble des associés de la société SCI EUGENIE ont décidé, à compter du même jour, de réduire le capital social par le retrait des parts numérotées de 11 à 20 appartenant à M. Sauveur GAGLIO. Le capital social sera désormais porté à NEUF CENT QUINZE EUROS (915 €). Les statuts ont été corrélativement modifiés. RCS de Nice.

1889

Aux termes d'une AGE en date du 31/01/2012, les associés de la SARL JPM GROUP HOLDING, au capital de 866 800 €, RCS Cannes n° 533 048 690, siège social : 12, chemin des Gourguettes, 06150 Cannes la Bocca, ont décidé de transférer le siège social au 60, chemin de Font Graissan, 06250 Mougins, à compter du 31/01/2012.
Formalités au RCS de Cannes.

1801

## ENERGAZ

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège : 1650, avenue Jules Grec
06600 ANTIBES
RCS Antibes 321 640 153

D'un procès verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 23 octobre 2012, il résulte que :
-L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Antibes.
Pour avis
Le représentant légal

1808

## CABINET FIGUEIRA

SARL au capital de 1 000 €
Siège : 234, av. de la Lanterne
Bât C1 - 06200 NICE
RCS Nice 712 821 073

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/02/2012, les associés ont pris note de la démission de son poste de gérant de Mme FIGUEIRA Laurence, demeurant 3, rue Tricot 83330 Le Castellet et nommé en remplacement M. Eric MAREY, Les Belles Terres Bât C1 - 234, avenue de la Lanterne 06200 Nice et ce à compter du 20/02/2012, sans limitation de durée. Les formalités seront effectuées au RCS de Nice.

1841

## SARL 5L

92, chemin de Sainte Anne
06130 GRASSE
RCS Grasse N° B 509 481 719

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2011, l'Assemblée a pris acte de la démission de M. Sylvain LAUR de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant, M. Alain CLEMENT, demeurant 67, avenue du Maréchal-Galliéni, 06400 Cannes, pour une durée illimitée.
Les formalités seront accomplies au greffe du Tribunal de Grasse.
Pour avis
La gérance

1840

## SARL LMP LAUR

92, chemin de Sainte Anne
06130 GRASSE
RCS Grasse N° B 491 537 049

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2011, l'Assemblée a pris acte de la démission de M. Sylvain LAUR de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant, M. Alain CLEMENT, demeurant 67, avenue du Maréchal-Galliéni, 06400 Cannes, pour une durée illimitée.
Les formalités seront accomplies au greffe du Tribunal de Grasse.
Pour avis
La gérance

1794

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 1er février 2012 de la SARL ICCE au capital de 1 500 € siège social: 216, Rte de St Jeannet 06610 La Gaude RCS Grasse 445 168 404 il résulte que: Mme Fabienne FIORUCCI, demeurant 4 rue Aurore 06000 Nice, a été nommé co-Gérante à compter du 1er février 2012.
Mention sera faite au RCS de Grasse.
Pour avis

1942

Lors de l'Assemblée générale mixte en date du 08 février 2012, de la SCI PHILINVEST , au capital de 2 000 €, Siège : 40, bd de Cessole, 06100 Nice, RCS Nice B 519 145 833 il a été décidé :
- de nommer M. Berge JOULAKIAN, demeurant 227 Promenade des Anglais 06200 Nice, en qualité de gérant, à effet du 08 février 2012 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Philippe TAING, démissionnaire. L'article 52 des statuts est modifié en conséquence.
- de transférer le siège social de la société à compter du 08 février 2012, de 06100 Nice 40, boulevard de Cessole à 06200 Nice 25, boulevard Carlone, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

1865

## SARL MJ PLOMBERIE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 13, rue d'Orestis
C/O Génération Loisirs 06
06300 NICE
RCS Nice : 2011 B 02067
SIRET : 535 112 676

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 17/02/2012, l'Assemblée générale a décidé :
Le siège social est transféré à compter du 17/02/2012 à : C/O ADCM SECRETARIAT, 3, place Masséna, 06000 Nice.
Pour avis
la gérance

1830

## RESPINNOVATION

SAS au capital de 360 000 €
Siège social : c/o CICA
2229, route des Crêtes
06560 VALBONNE
528 273 568 R CS Grasse

Aux termes des décisions du Président en date du 1er mars 2012, celui-ci a décidé de transférer le siège social à compter du 1er mars 2012, de 06560 Valbonne, c/o CICA - 2229, route des Crêtes à 83440 Seillans, 611, chemin de l'Adrech.
Les formalités seront effectuées au R.C.S. de Draguignan.

1810

## MAUDEL

SARL au capital de 8 000 €
50, av. Georges Clémenceau
06220 VALLAURIS
RCS Antibes 452 869 407

Au terme d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 janvier 2012, il a été décidé par la collectivité des associés que M. Edmond Philippe, demeurant à 06220 Vallauris, 50, avenue Georges Clémenceau est nommé en qualité de cogérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 1er Janvier 2012.
La gérante

1856

## MANAGE HOLDING

SAS au capital de 50 100 €
Siège social :
191, chemin de la Chapelle
06370 MOUANS SARTOUX
RCS Cannes 520 508 276

Selon PV du 31/10/11, l'AGE a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

1793

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire du 23/02/2012, les associés de la SARL STYLE DE VIE INTERNATIONAL, au capital de 15 000 €, dont le siège social est 8, avenue Saint-Jean, 06400 Cannes, immatriculée au RCS Cannes 525 361 812 ont pris acte de la démission de M. GOKSU Ahmet de sa fonction de gérant à compter du 23/02/2012, et ont nommé M. EREN Kadir, demeurant 305, chemin de la Vanade, 83550 Vidauban, en qualité de nouveau gérant à compter du 23/02/2012 pour une durée indéterminée.
Les formalités seront accomplies au greffe du TC Cannes.
Pour avis

1853

## SARL JULIEN COSTA

SARL au capital de 8 000 €
Siège : 41, rue du Pré
06400 CANNES
RCS Cannes 489 716 019

Suivant délibération d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Décembre 2011, les associés ont décidé de transférer le siège social de 06400 Cannes, 41, rue du pré, à Le Cannet 06110, 31, rue d'Ormesson, à compter de ce jour.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis

1845

Dénomination : N.E.A. SARL au capital de 7 700 €. Siège social : Z.I. de l'Argile Voie G, Lot 1. 06370 MOUANS-SARTOUX. FRANCE. N° R.C.S. : 491 718 722.
Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/04/2009, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L223-42 du code du commerce.
Les formalités seront effectuées au R.C.S. de Cannes
Le gérant, J.-P. Vollot

1921

Par AGE du 15/02/2012, enregistré à Nice, le 29/02/2012, bordereau 2012/792, case 31, l'associé unique de la société HKE ESTATE, SAS au capital de 100 €, dont le siège est à Nice, 80, avenue du Bois de Cythère, RCS Nice 518 930 078 a décidé de porter le capital social de 100 € à 50 000 € par apport en numéraire libéré à hauteur de 1/5, le surplus sur appel de la présidence, par ailleurs, il a été décidé de transférer le siège social de 06000 Nice, 80, avenue du Bois de Cythère à 06200 Nice, 6, avenue des Pins. Les statuts ont été modifiés en conséquence et les formalités seront réalisées au greffe du Tribunal de Commerce de Nice.

1783

## DAN

SCI au capital de 152,45 €
Siège : 116, bd de la Libération
94300 VINCENNES
RCS Créteil 382 345 072

L'assemblée générale extraordinaire en date du 8 février 2012, a décidé de transférer le siège social au : Résidence Cannes Grand Parc, 202, boulevard Leader, G14, 06400 Cannes. **Durée** : 99 ans. **Objet :** acquisition de tous biens et droits immobiliers. La société sera immatriculée au RCS de Cannes.

1777

Aux termes d'une décision de l'associé unique de la SAS FEXCO au capital de 471 832,75 € Siège : 22, avenue Georges Clémenceau 06000 Nice - RCS Nice 423 492 305 en date du 31/01/2012,

La SARL AUDIT LANGUEDOC, domiciliée 3, rue Général Perrier 30000 NIMES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, M. Dimitri CONDRET, demeurant ZI Berlanne, rue de l'Ayguelongue, 64160 MORLAAS, a été nommé en qualité de Commissaire au Comptes suppléant.

Pour Avis, Le Président
Aurélien FOURNIER

1778

Aux termes d'une décision de l'associée unique de la SAS FOURNIER EXPERTISES au capital de 20 000 € siège : 22, avenue Georges Clémenceau 06000 Nice, RCS Nice 521 462 184, en date du 31/01/2012, la SARL AUDIT LANGUEDOC, domiciliée 3, rue Général Perrier 30000 NIMES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, M. Dimitri CONDRET, demeurant ZI Berlanne, rue de l'Ayguelongue, 64160 MORLAAS, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, le Président
Aurélien FOURNIER

1884

Aux termes d'une AGE en date du 22/02/2012, les associés de la SARL SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DE PARTICIPATION CANNOISE (SIFIPACA), au capital de 20 000 €, RCS Cannes n° 479 282 113, Siège social : 16, rue Georges Clémenceau, 06400 Cannes, ont décidé de transférer le siège social au 4, avenue de la Galère, Résidence Le Neptuna, 107 E, 34300 Agde, à compter du 22/02/2012.

Les statuts seront modifiés en conséquence. Formalités au RCS de Cannes.

1762

**IDELEC SUD EST**, SARL au capital de 3 000 €, 61 bis, Corniche Fleurie, Les Nénuphars, 06200 NICE, 510 957 814 RCS Nice. Décision du 24/02/2012 effet du même jour : **Ancien siège social** : 61 bis, Corniche Fleurie, Les Nénuphars, 06200 Nice. **Nouveau siège social :** 44, allée des pêcheurs à 06700 Saint Laurent du Var. **Gérance** : M. Sandro NOVO, demeurant 25, avenue de la Lanterne, 06200 Nice. Nouveau RCS compétent Antibes.

1774

Par décision en date du 31/12/2011, l'associé unique de la SARL "RD DESIGN" au capital de 1 000 €, siège 33, av. du Roi Albert 06400 Cannes, RCS Cannes 490 740 826, ont décidé de poursuivre l'activité sociale malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Nouveau Code de Commerce (ex article 68 de la loi du 24/07/1966). Pour avis.

1795

**IN EXTENSO NICE**, SA au capital de 952 531,70 €, 4 bis, av. de Verdun, 06000 Nice, RCS Nice B 428 731 558.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 13/02/2012, le Conseil d'Administration a nommé en qualité de Directeur Général délégué Mme Carine NOVO-FRELICOT, demeurant 25, avenue de la Lanterne, 06200 Nice.

Pour avis
Le Conseil d'Administration

1939

Aux termes de l'AGE en date du 01/02/12, les associés de la SARL ANGEL'S au capital de 8 000 €, dont le siège social est à 06230 Villefranche-sur-Mer, 2, place Charles-d'Anjou, Résidence de la Paix, immatriculée au RCS Nice B 439 269 986, ont décidé de transférer le siège, à 06230 Villefranche-sur-Mer, 3, place Amélie-Pollonais, à compter du 01/02/2012. Par conséquent, l'article 4 des statuts a été modifié.

1935

Aux termes d'une AGE en date du 01/03/2012, l'associé unique de la SARL FOLIUM PROTECTIO, au capital de 7 623 €, RCS Cannes n° 479 860 215, siège social : 286, av. Michel-Jourdan, 06150 Cannes-La-Bocca, a décidé de transférer le siège social au 110, bd d'Arlésie, 06210 Mandelieu, à compter du 01/03/2012.

Formalités au RCS de Cannes.

1820

**MIROIT'ALU AZUREENNE,** SARL au capital de 150 000 €, 119, route de Canta Gallet, 06200 Nice, RCS Nice 424 592 038, AGE du 20/10/2010 : les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis

1888

Aux termes d'une AGE en date du 31/01/2012, les associés de la SARL INFORMATEK, au capital de 150 000 €, RCS Cannes n° 335 109 815, siège social : 3, boulevard d'Alsace, 06400 Cannes, ont décidé de transférer le siège social au 60, chemin de Font Graissan, 06250 Mougins, à compter du 31/01/2012.

Formalités au RCS de Cannes.

1828

Rectificatif de l'insertion n° 2061 parue le 24/02/12 concernant la SARL DIGRIDI il y avait lieu de lire : « AGE » et non AGO.

# DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

# SOCIÉTÉS

1787

## HELENE SARL

au capital de 8 000 €
Siège social : 29, rue Assalit
06000 NICE
RCS Nice B 483 174 017

Par PV de AGE du 31/07/2010, dissolution à compter du 31/07/2010.

Par PV de AGE du 31/07/2010, radiation à compter du 31/07/2010.

Le liquidateur est Mme CAI Xiaolian, nationalité chinoise, demeurant à 05, rue Louis-Rousseau, 94200 Ivry-sur-Seine. Le siège de liquidation est fixé au siège.

La collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au RCS de Nice.

1878

## PHARE DU CAP

SARL en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social et
siège de liquidation
C/O SARL SOMAF
4, rue du Docteur Barety
06000 NICE
490 362 761 RCS NICE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2012 a décidé la dissolution anticipée de la Société à effet du 31 janvier 2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Renzo BONAMINO, demeurant Via Coda 1 VARAZZE-SAVONA ITALIE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé c/o SARL SOMAF 4 rue du Docteur Barety 06000 NICE C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NICE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

1897

## FLORA DE BELLEVUE

SCI en liquidation
au capital de 92 994 €
Siège social :
6, impasse Bellevue
06400 CANNES
RCS Cannes 440 415 313

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 31 janvier 2012 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite Assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme BORROL Pascale, demeurant 6, impasse Bellevue, 06400 Cannes, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis
Le liquidateur

1912

## Clôture de liquidation

Aux termes du PV de l'AGO et AGE du 10/02/2012, SOFOS CONSULTANTS SARL au capital de 7 800 €.

Siège social : Chez SARL TANIA, 34, rue Caffarelli, 06000 Nice, RCS Nice B 401 087 598 (98 B 00693), il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au liquidateur, M. Frédéric BARCA, demeurant 15, Montée de la Chapelle, 06610 La Gaude et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/02/2012. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nice. Pour avis.

1903

## SARL « AU REGAL »

SARL au capital de 1 500 €
Siège social :
28, avenue Malausséna
06000 NICE
RCS Nice 493 365 043
(2006 B 02205)

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 29 février 2012 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mars 2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite Assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme FRENCIA Nathalie, demeurant 76, Corniche Léon-Laugier à Colomars, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 76, Corniche Léon-Laugier à Colomars. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nice, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur

1905

## AGRO TRADITION

SARL en liquidation
au capital de 7 622 €
Siège social :
ch. des Moyennes Bréguières
Résidence Aurélia - Villa 11
ANTIBES (Alpes-Maritimes)
488 071 374 RCS Antibes

### Dissolution

D'un procès verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 17 janvier 2012, enregistré à POLE ENREGISTREMENT D'ANTIBES, le 21 février 2012, bordereau n° 2012/286 case 5, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2011, suivie de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Thierry DURAND, demeurant à 57320 BITCHE, 12 rue des Acacias. a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à ANTIBES (Alpes Maritimes) Chemin des Moyennes Breguières Résidence Aurélia - Villa 11.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Antibes.

Pour avis, le liquidateur

*Abonnez-vous*
1 an = 25 €

1879

## AREA FRANCE

SARL en liquidation
Capital social : 13 300 €
Siège : C/o CB Services
4, rue des Frères Picco
06500 MENTON
RCS Nice 2010 B 00568
Siret : 520 865 908 00013

### Liquidation Clôture

Suivant délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 décembre 2011, enregistrée au SIE Menton le 28 février 2012, Bordereau n° 2012/103, Case n° 5, Ext. 416,

Les associés ont :

Approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé du mandat de liquidateur amiable à Mlle GROS Virginie, constaté la liquidation de la société et pris acte de la clôture sans boni de liquidation, à compter du 27 décembre 2011, sollicité la radiation.

Conformément à l'article R 237-8, du Code de Commerce, il est précisé que Mlle GROS Virginie est née à Paris le 17 novembre 1973, et demeure 5192, Route de Menton à 06500 Gorbio.

Procès-verbal et comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nice.

Pour avis,

---

1802

## CUISINES DIDIER PASCAL

SARL en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège : 38, rue Jean Gras
06150 CANNES LA BOCCA
RCS Cannes 499 072 577

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 28 février 2012 la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2012 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

-A été nommé comme liquidateur : M. Didier Pascal, demeurant à Cannes la Bocca (AM), 82-84, bd Midi le Dyonisos, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

-Le siège de liquidation est fixé à l'adresse suivante : 82-84, bd Midi le Dyonisos, 06150 Cannes la Bocca.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Cannes.

Pour avis
Le liquidateur

---

1902

## SARL « JMB »

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 502, route de Bellet
06200 NICE
RCS Nice 491 457 453

L'Assemblée générale réunie le 29 février 2012 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme BENEJAMS Michelle épouse BONIFASSI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nice, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur

---

1815

## SARL CONSEIL PRIVE INTERNATIONAL

SARL au capital de 200 €
Siège : 13, Place Masséna
C/o Arcanes- 06000 NICE
RCS Nice 494 081 458

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2012, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2012 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- a été nommé comme liquidateur : M. POIRIER Daniel, domicilié à 06130 Grasse, 51, route d'Auribeau a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la lilquidation est fixé à l'adresse suivante : 51, route d'Auribeau 06130 Grasse, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nice.

Pour avis, le liqudateur

---

1907

## SARL MODE

Au capital de 7 500 €
Siège social : 15, bd Delfino
Centre Commercial Nice TNL
06300 NICE
RCS de Nice B 449 483 551
(2003 B 01078)

### Avis de clôture de liquidation

Suivant décision de l'associée unique en date du 20 janvier 2011, il a été approuvé le Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, il a été donné quitus au liquidateur, il a été décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis il a été prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nice.

Pour avis
Le liquidateur

---

1772

## UNIJURIS

Société d'Avocats
46, bd Victor Hugo
06000 NICE

## ITERES

SA en liquidation
au capital de 40 000 €
Siège : La Callade - RN 209
06510 GATTIERES
RCS Grasse B 422 930 537

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2011, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé, M. Thierry BOUSQUET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Grasse, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

---

1906

## AGRO TRADITION

SARL en liquidation
au capital de 7 622 €
Siège social :
ch. des Moyennes Bréguières
Résidence Aurélia - Villa 11
ANTIBES (Alpes-Maritimes)
488 071 374 RCS Antibes

### Liquidation

Il résulte d'un procès verbal des décisions ordinaires de l'associé unique en date du 17 janvier 2012, qu'après avoir entendu le rapport de M. Thierry DURAND liquidateur, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Antibes.

Pour avis, le liquidateur

---

1786

## LITTORAL ECO 2

SARL au capital de 5 000 €
Siège social :
G.E.N.E.S.E. BP 69
06702 ST-LAURENT-DU-VAR
519 831 804 RCS Antibes

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 février 2012, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, M. Eric DROMAIN demeurant à 41000 Blois, 86, rue Albert-1er, ont :

– approuvé les comptes de liquidation ;

– donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

– prononcé la clôture des opérations de liquidation rétroactivement au 31 décembre 2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Antibes.

---

1877

## GENIE CLIMATIQUE DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 14 200 €
Siège : 575, Chemin de Burel
06250 MOUGINS
RCS Cannes B 451 128 326

L'assemblée générale extraordinaire des associés, rénies le 2 janvier 2012, a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 23 décembre 2011, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de M. BLONDEL Jean-Claude demeurant 575, Chemin de Burel 06250 Mougins, et constaté la clôture de la liquidation au 23 décembre 2011 sans boni de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Cannes.

Le Liquidateur

---

1867

**Rénov-Estate SARL,** capital 500 €, siège social 13, boulevard Montfleury, 06400 Cannes, RCS Cannes B 452 374 739

Par décision du 24.02.2012 l'associé unique PACTA SARL a décidé de prononcer par anticipation la dissolution de la société RENOV-ESTATE SARL à compter du 01/01/2012. Cette opération a entraîné la transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique. Siège de la liquidation : PACTA, 13 boulevard Montfleury, 06400 Cannes.

---

1814

## SARL CONSEIL PRIVE INTERNATIONAL

SARL au capital de 200 €
Siège : 13, Place Masséna
C/o Arcanes- 06000 NICE
RCS Nice 494 081 458

L'assemblée générale par une décision en date du 31 janvier 2012, après avoir entendu le rapport de M. POIRIER Daniel, demeurant 51, route d'Auribeau 06130 Grasse, lilquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nice.

Pour avis, le liquidateur

---

1785

## CARI AIRPORT

SAS au capital de 37 000 €
Siège social :
ZI 1re avenue 5455 M
06510 CARROS
479 994 550 RCS Grasse

L'Assemblée générale extraordinaire du 23/01/12 a approuvé les comptes de liquidation, réparti le solde positif du compte définitif de liquidation entre les associés, déchargé le liquidateur (Mme Danièle SCHAFFNER, épouse COTTO, demeurant 183, avenue de la Corniche Fleurie, Domaine San Vincenzo, 06200 Nice) de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/01/12.

Radiation au RCS de Grasse.

---

1931

## SARL LORINE

SARL au capital de 7 000 €
Le Pont de l'Estéron
286, route des Iscles
06510 LE BROC
RCS Grasse 502 105 943

Suivant délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2012, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat de liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 janvier 2012.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Grasse.

Pour avis, le liquidateur

---

1776

## CELINE

SARL en liquidation
au capital de 8 000 €
Siège : 574, Route de Tournamy
06250 MOUGINS
RCS Cannes 478 278 203

Par décision du 20 février 2012, l'associé unique a :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus à Mme Céline GROSSO, liquidateur, et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes. Mention sera faite au RCS de Cannes.

Pour avis

1848

## WPO MOTORSPORT

SARL en liquidation
au Capital de 500 €
127, Chemin Cante Perdrix
06130 GRASSE
RCS Grasse 503 079 006

L'associé unique par une décision en date du 31 octobre 2011, après avoir entendu le rapport de Mme Marie-Claude, Lucette LEVEQUE, liquidatrice a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Grasse.

Pour Avis, la liquidatrice

---

1755

## SCI LA FADETTE

SCI au capital de 78 511,24 €
30, avenue Michel Jourdan
06150 CANNES LA BOCCA
RCS Cannes 420 916 553

Par délibération en date du 16 février 2012, les associés de la société LA FADETTE ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat, Me Thierry COLLET, domicilié à 06250 Mougins, 700, avenue de Tournamy et constaté la clôture de la liquidation à la date du 16 février 2012.

Formalités au RCS de Cannes

Pour avis
Le liquidateur amiable

---

1866

Dénomination : WELLNESS PROVENCE SASU en cours de liquidation au capital de 9 000 €. Siège de la liquidation : 8, avenue du Domaine du Loup – Le Boréon C – 06800 Cagnes-sur-Mer. RCS 528 448 160.

Aux termes des décisions de l'associé unique, le 31/01/2012, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à M. GOURDON Jean-Rémi de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31/01/2012. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes.

La société sera radiée du R.C.S. d'Antibes.

Le liquidateur

---

1812

Suivant délibération de l'AGE du 30/11/2011, de la SARL LA PANTOUFLERIE en liquidation, au capital de 2 000 € siège social : 56/60, Bd Gambetta 06000 Nice, RCS Nice 515 286 854, les associés ont décidé la dissolution anticipée à compter du 30/11/2011 et a nommé comme liquidateur M. Claude ALLOUCHE demeurant 215, av. de la Lanterne 06200 Nice, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du TC de Nice.

1804

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 30/06/2011, les associés de la SARL KA CONCEPT en liquidation au capital de 8 000 €, dont le siège sis C/O SYTI, 260, avenue Michel Jourdan, 06150 Cannes la Bocca, immatriculée RCS Cannes B 522 196 971 ont :

-approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2011 ;

-donné quitus à M. BOURGUIBA Karim liquidateur et mis fin à son mandat ;

-prononcé la clôture des opérations de liquidation et prononcé la radiation définitive de la SARL au 30/06/2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Cannes.

---

1797

## Clôture de liquidation

L'AG réunie le 31/12/2011 de la SNC R.N.L.T. en liquidation au capital de 20 000 € siège : 75, Porte de France, 06500 Menton, RCS Nice 453 283 996 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme TROTTI Rosa de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nice en annexe au RCS.

---

1803

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 15/02/2012, les associés de la SARL GL en liquidation au capital de 8 000 €, dont le siège sis C/O SYTI, 260, avenue Michel Jourdan, 06150 Cannes la Bocca, immatriculée RCS Cannes B 498 892 686 ont :

-approuvé les comptes de liquidation au 15/02/2012 ;

-donné quitus à M. GLOULOU Habib liquidateur et mis fin à son mandat ;

-prononcé la clôture des opérations de liquidation et prononcé la radiation définitive de la SARL GL au 15/02/2012.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Cannes.

---

1756

Selon AGE du 31/12/2011, les associés de la SCI MCCT, dont le siège est à Cannes, chez ACA, 23, rue Jean de Riouffe, RCS Cannes D 414 274 894, ont décidé, selon délibération même date, de procéder à l'ouverture de la dissolution anticipée de la SCI MCCT, en nommant M. Jean-Charles TSCHUDIN, demeurant à Monaco, 31/33, rue des Papalins, en qualité de liquidateur. Les Formalités seront effectuées auprès du RCS de Cannes.

---

1813

Selon AGE 30/11/2011, SARL LA PANTOUFLERIE en liquidation au capital de 2 000 € - siège : 56/60, Bd Gambetta 06000 Nice — RCS Nice 515 286 854, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Claude ALLOUCHE, et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/11/2011. Comptes et mentions de liquidation seront déposés au RCS de Nice.

1823

## Rectificatif
## Clôture de liquidation

Dans l'annonce n° 1485 parue dans le journal L'Avenir Côte d'Azur (parution n° 2060) du 17/02/2012 il convient de lire la date du 07 février 2012 pour la date de clôture de liquidation.

Pour avis

---

1757

Selon AGE du 10/02/2012, les associé de la SCI MCCT, dont le siège de liquidation est au siège social, chez ACA, 23, rue Jean de Riouffe, RCS D 414 274 894, ont approuvé les comptes de la liquidation définitive de la SCI MCCT, donné quitus à M. Jean-Charles TSCHUDIN, liquidateur, sans aucune réserve et constaté la cessation de la personnalité morale de la société qui en résulte selon arrêté des comptes au 13/05/2011.

---

1768

Aux termes d'une AGO en date du 30 décembre 2011, les associés de LA NEF, Sarl en liquidation au capital de 10 000 €, 10, bd Joseph Garnier 06000 Nice, RCS Nice B 489 770 107, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les pièces seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nice et la société sera radiée.

---

1816

SCM (INCM) Institut Nicois de Chirurgie de la Main en liquidation au capital fixe de 6 000 €. Siège : 35, avenue Jean-Medecin, 06000 Nlice RCS Nice 482 668 084. A compter A.G.E du 31/08/2011 :

Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Nice.

---

1868

## Rectificatif

Dans l'annonce n° 1625 parue dans l'Avenir Côte d'Azur n° 2061 du 24/02/2012, concernant la SCI LE PRINTEMPS, il convient de lire que le siège social est : « 75 chemin des Collettes, Collette Cottage, 06800 Cagnes-sur-Mer ». Le reste est sans changement.

---

1855

Rectificatif dans l'annonce n° 1384, n° 2060 du 11/02/2012, il fallait lire :

- M. Francesco D'Oria demeurant ch. de l'Abbaye de Saint Pons, Villa Béthanie, 06100 Nice.
- constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2011.

---

1769

Rectificatif dans l'annonce n° 1383, du n°2060 du 11/02/2012, il fallait lire : "liquidateur : M. Francesco D'Oria, demeurant ch. de l'Abbaye de Saint Pons, Villa Béthanie, 06100 Nice.

# CHANGEMENTS DE RÉGIMES MATRIMONIAUX

Notaires de France

1924

**Charles-Henry GERARD**
**& Frédéric BORIES**
**Yann DEBRAY**
Notaires

## Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Yann DEBRAY, notaire au sein de la société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Charles-Henry GERARD et Frédéric BORIES, notaires associés » titulaire d'un Office notarial à Grasse (Alpes-Maritimes), 80, avenue Frédéric-Mistral, le 28 février 2012, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : M. Giovanni SOFFRITTI, retraité, et Mme Nicole Régine Fernande LEJEUNE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à 06130 Grasse, 76, boulevard Victor-Hubo, Résidence du Parc, Bâtiment II, bloc B, escalier B, nés, M. SOFFRITTI à Ferrara (Italie) le 6 mars 1943, Mme LEJEUNE à 75020 Paris, le 11 juillet 1943, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de 94450 Limeil-Brevannes, le 10 juillet 1965. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Monsieur est de nationalité italienne. Madame est de nationalité française. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en l'Office notarial ci-dessus nommés pour lesquelles domicile a été élu. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de ce changement au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion
Le notaire


**PLUS RAPIDE**

**PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE ACCEPTÉ DANS NOS BUREAUX OU PAR TÉLÉPHONE**

# TRIBUNAUX

## *Tribunal de Grande Instance de Grasse*

1891

**Jugement arrêtant le plan de continuation**

**En date du 23 février 2012**

Jugement arrêtant le plan de continuation sur 6 ans.

**M. Maurice BOIRON,** artiste, demeurant av. de Cannes, Cité du Soleil, bât 7, 06220 Vallauris.

Date de cessation des paiements : 19 novembre 2007.

Commissaire à l'exécution du plan : Me Pierre GARNIER, mandataire, demeurant 700, avenue de Tournamy, 06250 Mougins.

1892

**Jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire**

**En date du 23 février 2012**

**Association MONDO NATURA,** RCS 478 017 254, dont le siège social est sis prise en la personne de son liquidateur amiable : Mirella ANDEE, 633, rte de Cagnes, 06140 Vence.

Date de cessation des paiements : 10 janvier 2012.

Liquidateur judiciaire : Me Pierre GARNIER, demeurant 700, avenue de Tournamy, 06250 Mougins.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivants la publication au bodacc auprès du liquidateur.

1893

**Jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire**

**En date du 23 février 2012**

**M. Mikaël RABARIN,** RCS 479 696 089 00036, agent d'assurance et courtier, demeurant 6, rond point Minangoy, 06250 Mougins.

Date de cessation des paiements : 13/02/2012.

Liquidateur judiciaire : Me Pierre GARNIER, 700, avenue de Tournamy, 06250 Mougins.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivants la publication au bodacc auprès du liquidateur.

1894

**Jugement ordonnant la prorogation de la période d'observation**

**En date du 23 février 2012**

**SELARL PHARMACIE SAINT PHILIPPE,** M. Dominique CARRERAS, RCS 508 033 651, dont le siège social est sis à avenue de Roumanille, ZAC Saint Philippe, 06410 Biot.

Administrateur judiciaire (éventuellement) : Me FAIVRE DUBOZ, 6, bd Dubouchage, 06000 Nice. Mission : Surveillance.

Mandataire judiciaire : La SELARL GAUTHIER SOHM, Les Espaces de Sophia Immeuble Delta, 80, route des Lucioles, 06560 Sophia-Antipolis.

1895

**Jugement d'ouverture de redressement judiciaire**

**En date du 23 février 2012**

**SCI CARRIGOU,** RCS 420 520 595, demeurant Les Micocouliers A2, 99, avenue Sidi Brahim, 06130 Grasse.

Date de cessation des paiements : 24 janvier 2012.

Administrateur judiciaire : Me FAIVRE DUBOZ, 6, bd Dubouchage, 06000 Nice. Mission : Surveillance et assistance.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du mandataire judiciaire : SELARL GAUTHIER SOHM, demeurant Les Espaces de Sophia, immeuble Delta, 80, route des Lucioles, 06560 Sophia Antipolis.

1896

**Jugement d'ouverture de redressement judiciaire**

**En date du 23 février 2012**

**M. Maurice NAHON,** SIRET 698 110 046 00035, demeurant 9, allée des Tomalines, « Vaugrenier Présidences », 06270 Villeneuve-Loubet.

Date de cessation des paiements : 18 janvier 2012.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du mandataire judiciaire : Me Pierre GARNIER, demeurant 700, avenue de Tournamy, 06250 Mougins.


LES ANNONCES LÉGALES ET AVIS SONT REÇUS :

**JUSQU'AU JEUDI 17 H DERNIER DÉLAI**

POUR PARUTION LE VENDREDI

L'avenir côte d'azur

24, boulevard Carnot
06400 CANNES
Téléphone :
04.93.39.36.87
Fax 04.93.38.49.10


*Pour vos formalités…*

## CIRCONSCRIPTIONS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE DES ALPES-MARITIMES

### TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

ANTIBES ♦ BIOT ♦ CAGNES-SUR-MER ♦ LA COLLE-SUR-LOUP ♦ CAP D'ANTIBES ♦ CROS-DE-CAGNES ♦ GOLFE-JUAN ♦ SAINT-LAURENT-DU-VAR ♦ SAINT-PAUL-DE-VENCE ♦ VALLAURIS ♦ VILLENEUVE-LOUBET.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES

CANNES ♦ CANNES-LA-BOCCA ♦ LE CANNET-ROCHEVILLE ♦ CASTELLARAS ♦ MANDELIEU ♦ MIRAMAR ♦ MOUANS-SARTOUX ♦ MOUGINS ♦ LA NAPOULE ♦ LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE ♦ THÉOULE-SUR-MER.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

AIGLUN ♦ AMIRAT ♦ ANDON ♦ AURIBEAU-SUR-SIAGNE ♦ BAR-SUR-LOUP ♦ BEZAUDUN ♦ BOUYON ♦ BRIANÇONNET ♦ LE BROC ♦ CABRIS ♦ CAILLE ♦ CARROS ♦ CAUSSOLE ♦ CHÂTEAUNEUF-DE-GRASSE ♦ CIPIÈRES ♦ COLLONGUES ♦ CONSÉGUDES ♦ COURMES ♦ COURSÉGOULES ♦ ESCRAGNOLLES ♦ LES FERRES ♦ GARS ♦ GATTIÈRES ♦ LA GAUDE ♦ GOURDON ♦ GRASSE ♦ GRÉOLIÈRES ♦ MAGAGNOSC ♦ LE MAS ♦ LES MUJOULS ♦ OPIO ♦ PÉGOMAS ♦ PEYMEINADE ♦ PLAN-DE-GRASSE ♦ PLASCASSIER ♦ PONT DU LOUP ♦ ROQUEFORT-LES-PINS ♦ ROQUESTERON-GRASSE ♦ LE ROURET ♦ SALLAGRIFFON ♦ SÉRANON ♦ SPÉRACÈDES ♦ SAINT-AUBAN ♦ SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE ♦ SAINT-JEANNET ♦ SAINT-VALLIER ♦ THORENC ♦ TIGNET ♦ TOURRETTES-SUR-LOUP ♦ VALBONNE ♦ VALDEROURE ♦ VENCE.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

ASCROS ♦ ASPREMONT ♦ AURON ♦ AUVARE ♦ BAIROLS ♦ BEAULIEU-SUR-MER ♦ BEAUSOLEIL ♦ BELVÉDÈRE ♦ BENDEJUN ♦ BERRE-LES-ALPES ♦ BEUIL ♦ BLAUSASC ♦ BOLLÈNE-VÉSUBIE ♦ BONSON ♦ BREIL-SUR-ROYA ♦ LA BRIGUE ♦ CANTARON ♦ CAP D'AIL ♦ CARNOLES ♦ CASTAGNIERS ♦ CASTELLAR ♦ CASTILLON ♦ CHÂTEAUNEUF-DE-CONTES ♦ CHÂTEAUNEUF D'ENTRAUNES ♦ CLANS ♦ COARAZE ♦ COLOMARS ♦ CONTES ♦ LA CROIX-SUR-ROUDOULE ♦ LA GRAVE-DE-PEILLE ♦ CUEBRIS ♦ DALUIS ♦ DRAP ♦ DURANUS ♦ ENTRAUNES ♦ L'ESCARÈNE ♦ ÈZE BORD DE MER ♦ ÈZE VILLAGE ♦ FALICON ♦ FONTAN ♦ GILETTE ♦ GORBIO ♦ GUILLAUME ♦ ILONSE ♦ ISOLA ♦ LA COLMIANE ♦ LAGHET ♦ LANTOSQUE ♦ LEVENS ♦ LIEUCHE ♦ LUCERAM ♦ MALAUSSENE ♦ MARIE ♦ MASSOINS ♦ MENTON ♦ MENTON-GARAVAN ♦ MOULINET ♦ NICE ♦ PEILLE ♦ PEILLON ♦ LA PENNE ♦ PEIRA-CAVA ♦ PÉONE ♦ PIERLAS ♦ PIERREFEU ♦ PLAN-DU-VAR ♦ POINTE DE CONTES ♦ PUGET-ROSTANG ♦ PUGET-THÉNIERS ♦ REVEST-LES-ROCHES ♦ RIGAUD ♦ RIMPLAS ♦ ROQUEBILLIÈRE ♦ ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN ♦ ROQUESTERON ♦ LA ROQUETTE-SUR-VAR ♦ ROUBION ♦ ROURE ♦ SAINT-ANDRÉ DE NICE ♦ SAINTE-AGNÈS ♦ SAINT-ANTONIN ♦ SAINT-BLAISE ♦ SAINT-DALMAS DE SELVAGE ♦ SAINT-DALMAS-DE-TENDE ♦ SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE ♦ SAINT-JEAN-CAP FERRAT ♦ SAINT-JEAN LA RIVIÈRE ♦ SAINT-LÉGER ♦ SAINT-LAURENT D'ÈZE ♦ SAINT-MARTIN D'ENTRAUNE ♦ SAINT-MARTIN-DU-VAR ♦ SAINT-MARTIN VÉSUBIE ♦ SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE ♦ SCLOS DE CONTES ♦ SAORGE ♦ SAUZE ♦ SIGALE ♦ SOSPEL ♦ TENDE ♦ THIERY ♦ TOUDON ♦ TOUET DE L'ESCARÈNE ♦ TOUETS-SUR-VAR ♦ LA TOUR ♦ TOURRETTE-DU-CHÂTEAU ♦ TOURNEFORT ♦ TOURRETTE-LEVENS ♦ LA TRINITÉ ♦ LA TURBIE ♦ UTELLE ♦ VALBERG ♦ VALDEBLORE ♦ VENANSON ♦ VILLARS-SUR-VAR ♦ VILLEFRANCHE ♦ VILLENEUVE D'ENTRAUNES.


FADITT.com

**VOUS CHERCHEZ DU MATÉRIEL BTP D'OCCASION ?**

Des centaines d'offres en ligne **gratuites**

Matériel de chantier
Matériel de levage
Matériel de transport



**ABONNÉS : VOTRE JOURNAL EN LIGNE DÈS LE VENDREDI MATIN**

1857

## SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE CONSTRUCTION ET DE GESTION D'EQUIPEMENTS

### Avis public à la concurrence

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** SPL SOPHIA
Correspondant : SPL SOPHIA Evelyne Fourtier, Place Joseph Bermond - BP 109, 06902 Valbonne, tél : 04 97 21 36 77, fax : 04 93 65 20 97, courriel : spl.sophia@orange.fr, adresse internet : http://www.e-marchespublics.com

**Objet du marché :** Réaménagement des rues du village - valbonne (06) - mission de maîtrise d'oeuvre de type « mission témoin » complétée par la mission « études préliminaires » et visa / dqe, opc selon décret du 29/11/1993.

La mission comportera une tranche ferme jusqu'à l'avant projet et deux tranches conditionnelles pour le solde et pour la mission opc.

**Type de marché :** Services

**Lieu d'exécution :** Valbonne, 06560

**Caractéristiques principales :**

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'omc. Le présent marché n'a pas un caractère périodique.

Classification cpv : objet principal : 71200000

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructure

Réaménagement des rues du village

**Réseaux :**

- renouvellement des réseaux eau potable / eaux usées / eaux pluviales
- extension, renforcement du réseau d'eaux pluviales
- mise en souterrain des réseaux électriques / telecom / éclairage public
- encastrement des coffrets électriques (type rembt, 3d)
- encastrement des coffrets d'alimentation éclairage public
- pose de deux fourreaux (pvc nf-lst diam45mm) et de chambre de tirage pour le réseau fibre optique

**Voirie :**

- réfection du corps de chaussée
- revêtement de chaussée : calepinage pierre calcaire ; enrobé à chaud

**Eclairage public :**

- réfection de l'éclairage public
- lanterne modèle type vence 638, cuivre, 100w shp

Refus des variantes.

**Quantités :** (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

**Démarche en faveur du développement durable :**

**Les thèmes retenus par le maître d'ouvrage sont :**

1/ insertion dans le territoire : pour une architecture écologique et un urbanisme durable

Relation harmonieuse du projet avec son environnement immédiat, intégration dans le site, l'environnement et son contexte, prise en compte des impacts du projet sur le quartier, notamment sur les points suivants :

Amélioration de la qualité de l'environnement et qualité d'ambiance des espaces extérieurs : limitation des impacts du projet sur le voisinage (vues, bruit, vent, soleil, poussières, éclairage extérieur,...), protection des espaces extérieurs du projet vis-à-vis du vent, du soleil, de la pluie, qualité d'aménagement paysage.

2/ matériaux, ressources et nuisances de construction : pour limiter les rejets, optimiser les recyclages, limiter le bruit, matériaux drainant...

Choix des procédés et matériaux : aptitude à la fonction, adaptation aux contraintes d'usage et aux performances attendues, coût global ; limitation des impacts sur l'environnement, maîtrise des effets environnementaux des produits et procédés, du chantier à la maintenance ; prise en compte et optimisation des besoins d'entretien et maintenance, facilité d'accès et simplicité des opérations, mise en place d'équipements efficaces pour le maintien des performances en phase exploitation ;

Chantiers à faible nuisance : déchets de chantier (quantification, réduction, gestion tri, transport et traitement des déchets, établissement d'un schéma d'organisation et de gestion des déchets), réduction des nuisances de chantier au regard du voisinage et du site (information des riverains, organisation du chantier, choix des techniques et matériaux de construction adaptés visant à réduire les nuisances)

3/ energie, eau, déchets d'activité et entretien maintenance : limiter les rejets polluants, favoriser les matériaux recyclables et durables, chantier propre.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 33 mois à compter de la notification du marché

**Cautionnement et garanties exigés :**

Garantie à première demande couvrant 100,000% du montant de l'avance

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Articles 86 à 111 du code des marchés publics français. Caractéristiques des prix : prix global forfaitaire. Modalités de variation des prix : révision mensuelle. Une avance de 5,000% sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du c.c.a.g.-p.i. Le délai global de paiement est de 30 jours. Modalités de financements : le financement est assuré par la commune de valbonne.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour cette mission, l'équipe de maîtrise d'oeuvre pourra comprendre :

Un ou plusieurs bureaux d'études ou ingénieurs-conseils en tant que mandataire(s) couvrant l'ensemble des techniques nécessaires à cette opération (Économie de la construction, vrd, développement durable, opc).

Un même bet pluridisciplinaire ou ensemble d'ingénieurs conseils ne pourra être candidat que dans un seul groupement. Ils ne peuvent donc se présenter dans plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française: Le marché débutera à compter de la notification du contrat Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années en vertu de la loi.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature _(déclaration à produire en annexe du formulaire)_.
- Certificats de qualifications professionnelles.
- Formulaire DC1 , Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants.
- Formulaire DC2 , Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

**Critères d'attribution :**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique (30 %)
- Délai d'exécution (30 %)
- Prix des prestations (40 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 22/03/2012 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée pour cette consultation. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique.

Réf aapc moe rues du village - valeur indicative 1 500 000.00 euro(s) ht

Les candidats qui souhaitent télécharger le dce et qui éprouvent des difficultés pour accéder au site ou pour télécharger le dossier sont invités à consulter le support technique de la plateforme de dématérialisation - tél: 01 72 36 55 48

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser les formulaires lc-moe (lettre de candidature), dc-moe (déclaration du candidat) ainsi que les modèles suggérés de présentation de références, moyens et compétences figurant dans le « dossier de modalité de présentation des candidatures » disponible à l'adresse d'obtention des documents mentionnée en annexe.

Dans ce dossier, les objectifs retenus en faveur du développement durable et de la qualité environnementale sur cette opération sont explicités.

Ce dossier sera remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande par écrit.

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Nom de l'organisme : SPL SOPHIA, Correspondant : Evelyne Fourtier, Place Joseph Bermond BP 109, 06902 Valbonne Sophia-Antipolis , tél : 0497213677, fax : 0493652097, courriel : spl.sophia@orange.fr

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

**Nom de l'organisme :** SPL SOPHIA, Correspondant : Evelyne Fourtier, Place Joseph Bermond BP 109, 06902 Valbonne Sophia-Antipolis, tél : 0497213677, fax : 0493652097, courriel : spl.sophia@orange.fr, adresse internet : http://www.e-marchespublics.com

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Documents non payants

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24/02/2012

**Adresses à laquelle les offres / candidatures / demandes de participation doivent être envoyées :**

**Nom de l'organisme :** SPL SOPHIA, Correspondant : Evelyne Fourtier, Place Joseph Bermond BP 109, 06902 Valbonne Sophia-Antipolis, tél : 0497213677, fax : 0493652097.

# AUTRES

1831

**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES**
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## Commission départementale d'aménagement commercial Dossier N° 40

Réunie le 17 février 2012 la Commission départementale d'aménagement commercial a autorisé : la SNC JUIN SAINT-HUBERT dont le siège social est à Vence (06140), le Mas des Cyprès, 2431 route de Cagnes représentée par M. Henri CHAMBON agissant en qualité de propriétaire, constructeur et futur bailleur des surfaces commerciales à :

- réaliser la modification substantielle n° 2 de l'autorisation délivrée par la CDAC des Alpes-Maritimes le 16 février 2009 (décision n° 3), déjà modifiée par décision de la même commission le l0 juin 2010 (décision n° 18) ; autorisation relative à la création d'un ensemble commercial à Cagnes-sur-Mer (06800) , ZAC du quartier Saint-Jean dite "ZAC SUDALPARC"; modification substantielle n° 2 consistant :

- à créer une surface de vente supplémentaire de 2 700 m² pour porter la surface totale de vente du "POLE CULTURE LOISIRS" dudit ensemble commercial de 16 600 m² à 19 300 m², dans la zone ZBb Sud, se décomposant en 12 moyennes surfaces (15 800 m² de surface de vente) et 35 boutiques ( 3 500 m² de surface de vente) ;

- à modifier la répartition de la surface de vente entre les moyennes surfaces et les boutiques, à savoir : 12 moyennes surfaces représentant 15 800 m² de surface totale de vente (3 x culture multimédia 1 700 m² + 2 000 m² + 675 m² ; 1 x jeux loisirs créatifs 875 m²; 5 x prêt à porter mixte 500 m² + 1 600 m² + 350 m² + 420 m² + 2 400 m²; 1 x équipement de la maison 880 m²; 1 x Botanic 4 000 m²) et 35 boutiques représentant 3 500 m² de surface totale de vente.

Cette décision annule et remplace la décision tacite qui serait née le 19 février 2012 :

Cet extrait de la décision sera affiché pendant 1 mois en la mairie de Cagnes-sur-Mer

1832

**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES**
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## Commission départementale d'aménagement commercial Dossier N° 41

Réunie le 17 février 2012, la Commission départementale d'aménagement commercial a autorisé : la SNC SAINT-JEAN dont le siège social est à Vence (06140) , le Mas des Cyprès, 2431 route de Cagnes représentée par M. Henri CHAMBON agissant en qualité de propriétaire, constructeur et futur bailleur des surfaces commerciales à :

- réaliser la modification substantielle n° 2 de l'autorisation délivrée par la CDAC des Alpes-Maritimes le 9 novembre 2006 ( décision n° 306) , déjà modifiée par décision de la même commission le 10 juin 2010 (décision n° 17) ; autorisation relative à la création d'un ensemble commercial à Cagnes-sur-Mer (06800) , ZAC du quartier Saint-Jean dite "ZAC SUDALPARC"; modification substantielle n° 2 consistant :

- à modifier la vocation de la zone ZB b Nord initialement tournée vers le "Mass Market" pour l'orienter vers le "Shopping Luxe" autour du magasin Printemps, autorisé par la CDAC le 21 mai 2010 à la SNC Saint Jean II ;

- à modifier la répartition entre les moyennes surfaces , dont les surfaces totales de vente passent de 5 000 m² à 5 975 m² (+ 975 m²) et les boutiques dont les surfaces totales de vente passent de 8 340 m² à 7 365 m² (- 975 m²) et à les répartir comme suit : 7 moyennes surfaces pour une surface totale de vente de 5975 m2 (3 x prêt à porter 550 m² + 1 700 m² + 1 300 m² ; 3 x articles de luxe 400 m² + 850 m² + 800 m²; 1 x beauté santé 375 m² ) et 70 boutiques pour une surface totale de vente de 7 365 m²

Cette décision annule et remplace la décision tacite qui serait née le 19 février 2012 ;

Cet extrait de la décision sera affiché pendant 1 mois en la mairie de Cagnes-sur-Mer.


LES ANNONCES LÉGALES ET AVIS SONT REÇUS :
**JUSQU'AU JEUDI 17 HEURES, DERNIER DÉLAI**

L'avenir côte d'azur

**BUREAU DE CANNES :**
24, BOULEVARD CARNOT – 06400 CANNES
TÉL . : 04.93.39.36.87 – FAX VERT : 08.00.29.18.39
**BUREAU DE NICE :** FAX : 04.93.62.48.48


# MARCHÉS PUBLICS 83

# APPELS D'OFFRES

2471

***Mairie de LA GARDE***

## Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Maire, Service Programmation, Rue Jean Baptiste Lavène, BP 121, 83957 La Garde - Cedex, Tél : 04 94 08 98 46 - Fax : 04 94 08 98 10.
mèl : marchespublics@ville-lagarde.fr
web : http://www.ville-lagarde.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques.
L'avis implique un marché public.
**Objet :** PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA REHABILITATION DU CENTRE-VILLE - ANIMATION ET SUIVI DES OPERATIONS D'AMELIORATION DE FAÇADES.
**Référence acheteur :** ANIMFACADES.
**Nature du marche :** Services.
**Type de Marché :** Catégorie de services n°12 -
Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.
**Procédure :** Procédure adaptée.
**Délai d'exécution :** indiquée dans chaque bon de commande.
**Durée du marché :** Durée initiale d'1 an à compter du jour de sa notification.
Possibilité de reconduction expresse par périodes successives d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.
**Description :** La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations d'animation et de suivi d'opérations d'amélioration des façades et des devantures commerciales menées sur le Centre Ville de la Commune.
**Classification CPV :**
Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification.
**Forme du marché : Prestation divisée en lots :** non.
Marché à bons de commande.
Les variantes sont refusées.
**Conditions relatives au contrat**
**Financement :** Le financement du/des marché(s) se fera sur les ressources budgétaires propres de la Ville de La Garde.
Paiement par mandat administratif dans un délai global conforme aux dispositions du décret 2008-1550 du 31 décembre 2008.
**Forme juridique :** Le marché sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement solidaire.
**Conditions de participation**
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr, thème : marchés publics).
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr, thème : marchés publics).
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :**
- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- NOTI2 (DC 7) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification)
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- Les attestations d'assurance responsabilité civile en cours de validité, par dérogation à l'article 9 du CCAG Prestations Intellectuelles.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % : Valeur créative de l'offre,
40 % : Prix des prestations.
La valeur technique est scindée en deux sous critères notés chacun sur 5 points.
La note sur la valeur technique est obtenue en additionnant les points de ces deux sous critères et en y affectant un coefficient de pondération de 60%.
**Renseignements administratifs et techniques :** VILLE DE LA GARDE, Service Programmation de 9h à 12h et de 14h à 17h, Rue Jean-Baptiste Lavène, BP 121, 83957 LA GARDE CEDEX
Tél : 04 94 08 98 46 - Fax : 04 94 08 98 10
mèl : marchespublics@ville-lagarde.fr
Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à : VILLE DE LA GARDE, Service Programmation de 9h à 12h et de 14h à 17h, Rue Jean-Baptiste Lavène, BP 121, 83957 LA GARDE CEDEX.
Tél : 04 94 08 98 46 - Fax : 04 94 08 98 10
mèl : marchespublics@ville-lagarde.fr
**Remise des offres :** 19/03/12 à 12h00 au plus tard. à l'adresse : VILLE DE LA GARDE, Service Programmation, de 9h à 12h et de 14h à 17h, Rue Jean-Baptiste Lavène, BP 121, 83957 LA GARDE CEDEX, Tél : 04 94 08 98 46 - Fax : 04 94 08 98 10.
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
**Validité des offres :** 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
**Renseignements complémentaires :**
Les candidats pourront le télécharger sur le site http//:www.marches-publics.info et sur le site de la ville de LA GARDE : http//:www.ville-lagarde.fr - Rubriques : marchés publics.
**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON, 5 rue Racine, BP 40510, 83041 TOULON - Cedex 9, Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89, mèl : greffe.ta-toulon@juradm.fr, web : www.ta-toulon.juradm.fr
**Organe chargé des procédures de médiation :** CCIRAL, boulevard Paul-Peytral, 13282 MARSEILLE - Cedex 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90, web : www.paca.pref.gouv.fr
**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** Les délais d'introduction des recours sont conformes au dispositions du Décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.
Envoi à la publication le : 24/02/12.
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur http://www.ville-lagarde.fr

2602

## *Commune de SANARY-SUR-MER*

### Rectificatif

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mairie de Sanary-sur-Mer.
**Correspondant :** M. Eric BALEINE, responsable des marchés publics, 1, place de la République, Hôtel de Ville, BP 24, 83110 Sanary-sur-Mer. Tél. : 04.94.32.97.66. Télécopieur : 04.94.32.97.49. Courriel : eric.baleine@sanarysurmer.com, adresse internet : http://www.sanarysurmer.com, adresse internet du profil acheteur : https://www.achat-public.com/sdm/ent/gen/index.jsp.
**Objet du marché :** Assurance construction, dommages, ouvrage et responsabilité décennale complémentaire pour les travaux d'aménagement de l'ilôt urbain des Picotières/construction d'un bâtiment multi-activités à Sanary-sur-Mer.
**Catégorie de services :** 6a.
**Lieu de livraison :** L'îlot urbain des Picotières, situé au croisement des avenues Desmazures et du Maréchal-Leclerc, 83110 Sanary-sur-Mer.
**Type de procédure :** Procédure adaptée.
**Date d'envoi à la publication :** 27 février 2012.
**Informations rectificatives :**
**Dans la rubrique « date de réception des offres » :** au lieu de 29 février 2012 à 16 h 00, lire **13 mars 2012 à 16 h 00.**


**LE SERVICE ABONNEMENTS EST A VOTRE DISPOSITION**

**du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00**
**Tél. : 04 94 19 54 41 - Fax : 04 94 19 58 96**


2590

## *Mairie de CALLIAN*

### Avis public à la concurrence

**I Pouvoir adjudicateur**
Commune de Callian, Place de la Mairie, 83440 Callian.
Tél : 04 94 39 98 40 - Fax : 04 94 39 98 41.
secretariat@callian.fr
**II Objet du marché**
Prestations de services connexes à une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du château GOERG à CALLIAN.
**III Nature Du Marché**
Marché de services.
**IV Mode de Passation**
Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
**V Caractéristiques Principales**
La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le Maître d'Ouvrage est fixée à 1 500 000 euros HT.
Les missions sont décomposées en deux lots :
Lot n° 1 : missions de contrôles techniques.
Lot n° 2 : mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)
**VI Référence du Marché et Nomenclature**
Référence : Marché n° 2012/001
**VII Conditions de Participation**
Situation juridique : références requises :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail
**Capacité économique et financière :**
Références requises : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Références professionnelles et capacités techniques :
Références requises :
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de la société, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : http:/www.bercy.gouv.fr/ formulaires/daj/daj_dc.htm
- DC 5 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : http:/www.bercy.gouv.fr/ formulaires/daj/daj_dc.htm
- Liste des réalisations ou opérations similaires avec dossier photographique et graphique
**VIII Critères de Sélection des Candidatures**
Pour le classement des candidatures, le pouvoir adjudicateur privilégiera les critères suivants :
- Les garanties et capacités techniques et financières
- Les références professionnelles des candidats
- Les moyens humains
**Les offres des candidats retenues seront départagées en fonction des critères suivants :**
- Prix des prestations noté sur 20 et pondéré à 60%
- Valeur technique notée sur 20 et pondérée à 40% appréciée au vu de la note méthodologique
**IX Date limite de réception des candidatures**
Vendredi 23 mars 2012 à 17 h 00
**X Renseignements administratifs et techniques**
Service des Marchés Publics, Mairie de Callian, Place de la Mairie, Tél : 04 94 39 98 40 – Fax : 04 94 39 98 41
**XI Procédures de recours**
L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Toulon.
**Les délais d'introduction des recours sont les suivants :**
- Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
**XII Date d'envoi de la publication du présent avis**
Lundi 27 février 2012.

**Pour vos règlements, notre service comptabilité vous remercie de bien vouloir joindre le papillon détachable de votre facture**

2550

## Commune de SANARY-SUR-MER

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mairie de Sanary-sur-Mer.

Correspondant : M. Eric Baleine, Responsable des marchés publics, 1 Place de la République Hôtel de ville - BP 24, 83110 Sanary sur Mer, tél. : 04 94 32 97 66, télécopieur : 04 94 32 97 49, courriel : eric.baleine@sanarysurmer.com, adresse internet : http://www.sanarysurmer.com

**Objet du marché :** Prestations pour la création de spectacles pyrotechniques musicaux et non musicaux, clés en main, pour la commune de Sanary-sur-Mer.

**Catégorie de services**

**Lieu d'exécution :** Port et parvis de l'église, 83110 Sanary-sur-Mer.

**Caractéristiques principales :**

**Des variantes seront-elles prises en compte :** non.

– Lot n°1 : spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2012 :

- Lieu : port de Sanary-sur-Mer.
- Sonorisation : feu sonorisé.
- Support sonore / musical (CD, DVD ....) : choix de thèmes musicaux par la société prestataire et approuvés par le maître d'ouvrage.
- Heure du tir : 22 h00.

Lot n°2 : spectacle pyrotechnique du 23 août 2012 :

- Lieu : port de Sanary-sur-Mer.
- Sonorisation : feu sonorisé.
- Support sonore/ musical (CD, DVD...) : choix de thèmes musicaux par la société prestataire et approuvés par le maître d'ouvrage.
- Heure du tir : 22h00.

Lot n°3: spectacle pyrotechnique du 23 Décembre 2012 :

- Lieu : port de Sanary-sur-mer.
- Sonorisation : feu sonorisé.
- Support sonore/ musical (CD, DVD...) : choix de thèmes musicaux par la société prestataire et approuvés par le maître d'ouvrage.
- Heure du tir : 19h00

Lot n°4 : Animation pyrotechnique du 29 décembre 2012 :

- Lieu : port de Sanary-sur-Mer.
- Durée : 5 minutes.
- Uniquement à base de pièces basses ou sur tiges (type fontaines - jets...)

Lot n°5 : Spectacle pyrotechnique pour l'inauguration des lumières et festivités de Noël (date indicative le 30/11/2012 ou le 07/12/2012 si intempéries).

- Lieu : parvis de l'église.
- Besoin : embrasement + fontaine sur la façade de l'église.
- Durée : environ 4 minutes.

**Prestations divisées en lots :** oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** à compter du 14 juillet 2012 et jusqu'au 29 décembre 2012.

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucun cautionnement ou retenue de garantie n'est exigé.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Financement sur fonds propres, emprunts et subventions, prévus sur le budget primitif 2012.

Paiement par mandat administratif dans les délais prévus au décret n°2008-1550 du 31 décembre 2008.

Aucune avance ne pourra être accordée au titre du présent marché.

Les paiements seront effectués après exécution complète des prestations.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Solidaire.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

– Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

– Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

**Autres renseignements demandés :**

– Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire - les déclarations sur l'honneur prévues à l'article 43 du code des marchés publics ; - chiffre d'affaire, effectif et moyens matériels ; - liste des références de prestations analogues de moins de 3 ans.

Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leurs capacités par tout moyen.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

– Valeur artistique appréciée au regard de la proposition sonore et scénique et valeur technique analysée à partir du mémoire technique (90 %),

– Prix de l'offre (10 %).

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 15 mars 2012 à 16 h 00.

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2012/2007.

**Renseignements complémentaires :** Critères de sélection de la candidature :

- moyens techniques et logistiques et capacités financières du candidat à réaliser les prestations,
- qualité des références se rapportant à l'objet du marché.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24 février 2012.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** 1 place de la République - Hôtel de Ville - BP 24, 83110 Sanary-sur-Mer, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_0ms0B2gzx-

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

Correspondant : M. Eric BALEINE , Mairie de Sanary sur mer, Service des Marchés Publics - Hôtel de Ville - 1 Place de la République - BP 24, 83110 Sanary sur Mer, tél. : 04 94 32 97 66, télécopieur : 04 94 32 97 49, courriel : eric.baleine@sanarysurmer.com, adresse internet : http://www.sanarysurmer.com

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Spectacle pyrotechnique du 14 Juillet 2012.

Etendue ou quantité : Le montant forfaitaire maximum du lot n°1 ne pourra dépasser 11 000 euros TTC.

**Date d'exécution du lot :** 14 juillet 2012.

Lot(s) 2 Spectacle pyrotechnique du 23 Août 2012.

**Etendue ou quantité :** Le montant forfaitaire maximum du lot n°2 ne pourra dépasser 11 000 euros TTC.

**Date d'exécution du lot :** 23 août 2012.

Lot(s) 3 Spectacle pyrotechnique du 23 Décembre 2012.

**Etendue ou quantité :** Le montant forfaitaire maximum du lot n°3 ne pourra dépasser 7 000 euros TTC.

**Date d'exécution du lot :** 23 décembre 2012.

Lot(s) 4 Animation pyrotechnique du 29 Décembre 2012 sur le port.

**Etendue ou quantité :** Le montant forfaitaire maximum du lot n°4 ne pourra dépasser 3 000 euros TTC.

**Date d'exécution du lot** : 29 décembre 2012.

Lot(s) 5 Spectacle pyrotechnique pour l'inauguration des lumières et festivités de Noël (date indicative le 30/11/2012 ou 07/12/2012 si intempéries).

**Etendue ou quantité :** Le montant forfaitaire maximum du lot n°5 ne pourra dépasser 1 000 euros TTC.

**Date d'exécution du lot :** 30 novembre 2012.

2603

## Ville de SANARY-SUR-MER

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Mairie de Sanary-sur-Mer

**Correspondant :** M. Eric Baleine, Responsable des marchés publics, 1 Place de la République Hôtel de ville - BP 24, 83110 Sanary sur Mer, tél. : 04 94 32 97 66, télécopieur : 04 94 32 97 49, courriel : eric.baleine@sanarysurmer.com, adresse internet : http://www.sanarysurmer.com, adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'un Comptoir Culturel Maritime Odyssea (Capitainerie) et d'un centre de plongée sur la Commune de Sanary-sur-Mer.

**Catégorie de services :** 12.

**Lieu de livraison :** Quai Wilson, 83110 Sanary-sur-Mer.

**Code NUTS :** FR825.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Dans le cadre de la réorganisation du port de plaisance de Sanary sur mer, la commune souhaite réaliser un Comptoir Culturel Maritime Odyssea (Capitainerie) et un centre de plongée en récupérant la zone d'implantation de l'ex "Yachting Bar". Cette construction permettra ainsi d'augmenter la zone d'accueil pour les plaisanciers, le nombre de sanitaires réservés aux usagers du port, et de la positionner sur une zone plus recentrée sur le port.

Ces prestations intellectuelles, confiées au maître d'oeuvre, doivent apporter une réponse architecturale, technique et économique à la construction d'un Comptoir Culturel Maritime Odyssea (Capitainerie) et d'un centre de plongée attenant, tout en intégrant les conditions météorologiques du site.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre consistera à étudier et suivre les travaux, tout en estimant également le coût de fonctionnement de ce bâtiment.

La parcelle, où se situe actuellement l'ex « Yachting bar », qui sera à démolir, offre une surface et des conditions permettant cette réalisation sur le port.

La réalisation est envisagée sur une surface de 380 m², pour une capacité de 30 personnes (5 salariés et 25 visiteurs) plus un renfort annuel de 9 saisonniers du 15 juin au 15 septembre.

Le maître d'oeuvre devra assurer la coordination de tous les acteurs intervenants dans l'opération et prendre en compte l'environnement en proposant des matériaux écologiques et spécifiques aux conditions du site.

**Les délais prévisionnels estimatifs sont :** 20 mois à compter de la notification du marché.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Enveloppe financière affectés aux travaux : 860 000 euros HT.

**Prestations divisées en lots :** non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 20 mois à compter de la notification du marché.

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucun cautionnement ou retenue de garantie n'est exigé.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Financement sur fonds propres, emprunts et subventions, prévus sur le budget primitif 2012.

Paiement par mandat administratif dans les délais prévus au décret n°2008-1550 du 31 décembre 2008.

Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues à l'article 87 du code des marchés publics sous réserve de la constitution préalable d'une garantie à première demande en vertu de l'article 89 du même code.

Paiement par acompte.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

En cas de groupement, le mandataire devra être mentionné expressément et posséder obligatoirement la compétence « Architecture ».

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières.

Les candidats admis à concourir devront présenter obligatoirement des compétences dans les domaines de l'architecture (architecte membre de l'union européenne, titulaire d'un diplôme, certificat ou autres titres reconnus en application de la directive européenne 85 - 384 CE du 10 juin 1985), de l'économie de la construction et des VRD, des études techniques couvrant les compétences suivantes : structure bâti-

ments, fluides, électricité, environnement, tous corps d'état, individualisé ou intégré au bureau d'études.

Ces candidats devront présenter des références et des moyens en cohérence avec la nature et la complexité de l'opération projetée. En cas de groupement, ce groupement sera conjoint et l'architecte en sera le mandataire solidaire. Ce dernier ne pourra représenter plus d'un groupement.

Chaque membre du groupement devra obligatoirement être connu dès la remise des candidatures.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire assurera la coordination du groupement et sera en outre solidaire de chacun des membres du groupement.

Seront écartés les candidats dont la candidature n'est pas recevable au vu des dispositions légales et réglementaires.

Ne peuvent concourir et participer aux missions de maîtrise d'oeuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation de la consultation et à l'élaboration du programme ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée**, l'euro.

**Nombre de candidats :**

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3.
- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5.
- Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Choix d'un maître d'oeuvre se déroulant en deux phases :

une phase de sélection des candidatures sur compétences, références et moyens et une phase de choix du titulaire d'après son analyse constructive détaillée du programme.

Les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement établi sur la base des critères suivants :

1-de l'approche architecturale et à caractère environnemental, exprimée dans les références professionnelles présentées, justifiant les références requises pour la consultation, principalement : travaux de cette importance en ville, dont obligatoirement des bâtiments publics ou privés implantés sur le littoral maritime (noté sur 40 points).

2-des qualités, adéquation et pertinence des références présentées au regard des domaines demandés (noté sur 40 points).

3-des capacités techniques, financières et moyens analysés en fonction des moyens humains et matériels du candidat ou des différents membres du groupement et du chiffre d'affaires (noté sur 20 points).

Nombre envisagé de participants : nombre minimal 3/nombre maximal 5.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

– Pas d'enchère électronique.

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Date limite de réception des candidatures :** 20 mars 2012 à 16 h 00.

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2012/3006.

**Renseignements complémentaires :** La mission de maîtrise d'oeuvre est une mission de base (loi MOP), se décomposant comme suit :

- Esquisse (ESQ);
- Avant projet sommaire (APS) / Avant projet définitif (APD),
- Dépôt de permis de construire (DPC) y compris les notices d'accessibilité aux handicapés et de sécurité incendie,
- Etudes de projet (PRO),
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) comprenant notamment l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Examen de conformité (VISA),
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).
- Missions complémentaires : OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et bilan thermique.
- Type de procédure : Procédure adaptée restreinte conformément aux articles 26-II, 28 et 74-II du code des marchés publics.
- Justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement les documents au format A4 ci-après :

a) Les déclarations ou attestations sur l'honneur :

- lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) faisant apparaître la composition de l'équipe et le nom du mandataire ;
- les pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement candidat ;
- la déclaration du candidat (DC2), téléchargeable sur le site www.minefe.gouv.fr, ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

En cas de groupement, les justifications sont à fournir par chaque entité du groupement à l'exception du DC1 commun au groupement.

b) Sous dossier professionnel :

- capacités économiques et financières : chaque membre du groupement devra produire le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère la consultation sur les 3 dernières années, ainsi que les attestations d'assurance de responsabilité civile faisant apparaître le montant de la garantie.
- capacités techniques et professionnelles :
- Lettre de motivation d'environ 1 page A4 ;
- Une note explicative présentant les compétences de l'équipe, conformément au besoin précisé ci-dessus, et les moyens humains et matériels de l'ensemble de cette équipe. Cette note devra expliquer le fonctionnement et l'organisation de l'équipe tant en phase étude qu'en phase travaux. Elle fera clairement apparaître :
- la composition de l'équipe, la répartition des tâches et compétences des différents intervenants ;
- la présentation des effectifs des sociétés par type de poste (Directeur de projet, Chef de projet, Chargé d'études, projeteurs, contrôleur....) ;
- l'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée ;
- Pour les architectes, le numéro d'inscription à l'ordre des architectes.
- Dossier d'oeuvre comprenant les principales références (de moins de 5 ans) des membres de l'équipe avec indication pour chacune :
- du maître d'ouvrage,
- de la mission exacte remplie (études, conception, réalisation) ou de la part effectuée par le candidat en cas de réalisation en association. De même, l'état de la mission en mars 2012 sera précisé : participation à un concours mais non retenu, lauréat d'un concours mais non encore réalisé, lauréat d'un concours avec études en cours, chantier en cours, chantier réceptionné (date).
- de la surface et du montant des travaux de l'opération.

Le candidat devra fournir une fiche synthétique récapitulative d'une page maximum de format A3 de 4 à 5 références significatives (de moins de 5 ans) au maximum sur des opérations de nature et de complexité équivalente.

Pour chacune de ces références, il sera annexé une présentation de photographies comprenant des photos par réalisation regroupées sur une feuille papier A3 avec le nom du candidat et de l'opération sous chaque photo.

Les autres membres de l'équipe (cotraitants et sous-traitants) devront également présenter une sélection de 4 opérations significatives (de moins de 5 ans) au maximum, présentée sur un format A3, comprenant les informations définies ci-dessus.

Le défaut de production d'un des documents du dossier entraînera le rejet de la candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants.

– Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle » du mandataire et des co-traitants conforme au futur projet.
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail,
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Critères d'évaluation des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif) suivant le principe ci après :
- Valeur technique de l'offre (ou savoir faire) appréciée notamment au vu du mémoire méthodologique (60 %),
- Prix des prestations (40 %).

Il est précisé que le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec le(s) candidat(s).

Les candidatures doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse du Maître de l'ouvrage : Mairie de Sanary sur Mer.

Direction des Services Techniques - secrétariat des services techniques - 3°étage bureau 231, hôtel de ville - 1, place de la république - 83110 Sanary sur Mer.

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté portant les indications suivantes :

Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction de la nouvelle capitainerie du port de la Commune de Sanarysur-mer. NE PAS OUVRIR.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 27 février 2012.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** 1 Place de la République - Hôtel de ville - BP 24, 83110 Sanary sur Mer, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_D2wVQ3PxBt

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** M. Eric BALEINE, Mairie de Sanary-sur-mer, Service des marchés publics, 1 Place de la République - Hôtel de ville - BP 24, 83110 Sanary sur Mer, tél. : 04 94 32 97 66, télécopieur : 04 94 32 97 49, courriel : eric.baleine@sanarysur-mer.com,

adresse internet : http://www.sanarysurmer.com

**Informations complémentaires :**

– La prestation n'est pas réservée à une profession particulière,

– Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine, 83000 Toulon, tél. : 04 94 42 79 30, télécopieur : 04 94 42 79 89, courriel : greffe.ta.toulon@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-toulon.juradm.fr

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine, 83000 Toulon, tél. : 04 94 42 79 30, télécopieur : 04 94 42 79 89, courriel : greffe.ta.toulon@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-toulon.juradm.fr

2671

## *Mairie du THORONET*

### Avis public à la concurrence

### Marché de fournitures 012/F01

**Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :** Mairie du Thoronet, M. Gabriel UVERNET, Maire, place Sadi-Carnot, 83340 Le Thoronet, https://www.marches-securises.fr

**Objet du marché :** Acquisition de fournitures pour réseaux divers.

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et les candidatures/offres doivent être envoyées :** Mairie du Thoronet, place Sadi Carnot, 83340 Le Thoronet, Tél. : 04.94.73.87.11, fax : 04.94.60.10.57.

**Transmission des offres et justifications à produire :** Se référer au règlement de consultation.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1- Prix de l'offre représentant 50 % de la note finale décomposé et apprécié au regard :

- du devis quantitatif, pour 45 % de la note finale,
- du pourcentage de remise global appliqué aux produits du catalogue non listés dans l'annexe 1 pour 5 % de la note finale.

2- Valeur technique représentant 50 % de la note finale appréciée au regard :

- du mémoire technique du candidat contenant les fiches techniques des sous familles de fournitures permettant de déterminer les qualités du matériel présenté (20 %).
- organisation des livraisons (10 %),
- qualité des échantillons (annexe 4 de l'acte d'engagement) 20 %.

**Date limite de réception des candidatures et des offres :** 20/03/2012 à 11 h 30

**Date d'envoi du présent avis d'appel public à la concurrence :** 28 février 2012.

# VIE DES COMMERCES ET DES SOCIÉTÉS

## RÉSUMÉ DU BODACC

*Informations n'ayant pas de caractère légal et publiées à simple titre de renseignements n'engageant pas la responsabilité du journal*

| TRIBUNAL | VENDEUR<br>ACQUÉREUR | ACTIVITÉ<br>ADRESSE DU FONDS | MONTANT | OPPOSITIONS | DATE B. O. |
|---|---|---|---|---|---|
| *CANNES* | **MOGUY /<br>LA CROISETTE DES PAINS** | Boulangerie, pâtisserie, salon de thé, sandwiches<br>5, rue Venizélos, 06400 CANNES | 500 000 € | Me CANET Michel<br>3, rue de Bone, 06400 CANNES | 23/02/2012 |
| *GRASSE* | **ESCOBAR Martin /<br>NISA** | Restauration<br>Quartier le Peyron, 2050 cd 18, 06640 ST-JANNET | 80 000 € | Me PARENT Thierry<br>4, place Maréchal-Juin, 06140 VENCE | 23/02/2012 |
| *NICE* | **EL HAMDI Jamila /<br>MINIPRIX06** | Epicerie, fruits et légumes<br>2, rue Cluvier, 06000 NICE | 3 000 € | Au siège du fonds vendu | 23/02/2012 |
| *NICE* | **CICCHETTI /<br>IN VINO VERITA** | Restauration<br>2, rue de l'Hôtel de Ville, 06300 NICE | 400 000 € | Me COTY Olivia<br>8, avenue Notre-Dame, 06000 NICE | 23/02/2012 |
| *ANTIBES* | **JACQUES Monique /<br>LA BRIOCHE DOREE** | Restauration, boulangerie et pâtisserie<br>CC Cap 3000, Quartier du Lac, 06700 ST-LAURENT | 95 000 000 € | SCP ROUILLOT GAMBINI<br>12, boulaverd Carabacel, 06000 NICE | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **CHABBERT Eric /<br>TURQUOIS Gauthier** | Snack, sandwiches, vente à emporter<br>53, avenue de la Liberté<br>06220 VALLAURIS | 88 000 € | Au fonds vendu pour la validité et pour la Correspondance Me TOCQUET<br>6, avenue Notre-Dame, 06000 NICE | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **FARAUT Simone /<br>GOURDOL Johanna** | Esthétique, cosmétique<br>15, avenue de l'Hôtel de Ville, 06800 CAGNES | 23 000 € | Me BAGARRI Audrey<br>15, avenue de la Colle, 06270 VILLENEUVE | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **MONTANA CAFE /<br>LE SABOT D'OR** | Restauration<br>4, avenue de Cannes, 06800 GAGNE-SUR-MER | 30 000 € | SELARL GAUTHIER-SOHMS<br>80, route des Lucioles, 06560 VALBONNE | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **IOCULANO Rocco /<br>IOCULANO FILS** | Maçonnerie générale, peinture, carrelage<br>500, av. des Hautes-Ginestières, 06270 VILLENEUVE | 100 000 € | Au siège du fonds vendu | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **DECOTHERM /<br>DECOTHERM ENR** | Chauffagiste<br>125, avenue de Nice<br>06800 CAGNES-SUR-MER | 11 500 € | Au fonds vendu pour la validité et pour la Correspondance Me CARDON Didier<br>15, impasse de l'Horloge, 06110 LE CANNET | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **SALETA /<br>CLASS ET NET** | Société de nettoyage<br>83, avenue de la Liberté, 06220 VALLAURIS | 20 000 € | Greffe du Tribunal de Commerce<br>ANTIBES | 24/02/2012 |
| *ANTIBES* | **NAHEMA /<br>STEDEV** | Salon de coiffure<br>26, ch. du Tanit, bd wilson, 06160 JUAN-LES-PINS | 100 000 € | Me SCP CIBRARIO RAGUE<br>14, avenue Thiers, 06600 ANTIBES | 26/02/2012 |
| *CANNES* | **COUPIER Chrystel /<br>KING DELICE** | Restauration<br>5, rue du Bétaguier, 06400 CANNES | 30 000 € | Me CARDON Didier<br>15, impasse de l'Horloge, 06110 LE CANNET | 26/02/2012 |
| *GRASSE* | **BOSHAGE Mireille /<br>RADOSZ Roger** | Tabacs, presse<br>15, avenue Thiers<br>06130 GRASSE | 270 000 € | Au fonds vendu pour la validité et pour la Correspondance MAY AUDIT ET CONSEIL<br>18, rue de la Poêle-Percée, 28000 CHARTRES | 26/02/2012 |
| *NICE* | **MZ IMPORT /<br>PRECIEUSE** | Prêt à porter, bijoux, chaussures et accessoires<br>6, rue Pairolière, 06300 NICE | 50 000 € | Me FRAPECH Gérard<br>4, rue Blacas, 06000 NICE | 26/02/2012 |
| *NICE* | **CONTE Gérard /<br>BLAS Didier** | Restauration<br>4, pl. du Mercantour, Central Park, 06470 VALBERG | 15 808 € | Me LIONS Elie<br>4, ruelle des Prés, 06000 NICE | 26/02/2012 |


**PLUS RAPIDE**

**PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE ACCEPTÉ DANS NOS BUREAUX OU PAR TÉLÉPHONE**

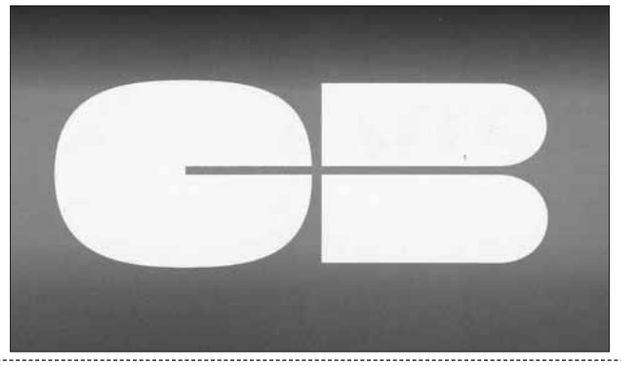

# VIE DES COMMERCES ET DES SOCIÉTÉS

## B - RÉSUMÉ ET INFORMATIONS COMMERCIALES

*Informations n'ayant pas de caractère légal et publiées à simple titre de renseignement n'engageant pas la responsabilité du journal*

**Code =** jour, mois + chiffre du journal dans lequel est parue l'annonce légale

**22 :** Avenir - **55 :** Nice Matin - **57 :** Les Petites Affiches - **58 :** Tribune / Bulletin
**61 :** Pays des Alpes-Maritimes - **62 :** Le Petit Niçois / Le Cannois

## VENTES DE FONDS DE COMMERCE

### TRIBUNAL GRASSE

2302-57 **LUTEAZUR SARL A VENDU A CEDEMA SARL**
*FONDS DE RESTAURANT O PETIT RESTO A PEYMEINADE 14 AV. DE BOUTIGNY*
*- 90 000 euros (OPP. AU FONDS CEDE)*

2402-22 **MEEKELENKAMP CHARNY Florian A FAIT APPORT A FCCF SARL**
*FONDS D'INSTALLATION ELECTRIQUE A ST VALLIER DE THIEY 3b AV. SEVERINE*
*- 70 000 euros*

2402-22 **CANNISTRARO Giovanni A CEDE A SARL LA RABASSIERE**
*FONDS DE RESTAURANT A ST VALLIER DE THIEY 2 RUE DE L'HOPITAL ET SUR LE GRAND PRE*
*- 60 000 euros (OPP. Me BALAGUERO A VALBONNE)*

2402-58 **RAIBAUT M. & Mme A CEDE A CARROSSERIE DU LOGIS SARL**
*FONDS DE CARROSSERIE A PEGOMAS QT DU LOGIS*
*- 110 000 euros (OPP. Me BOUGUEREAU A GRASSE)*

### TRIBUNAL ANTIBES

2002-55 **SOCIETE DES HOTELS ECONOMIQUES BIOT A CEDE A B&B HOTELS**
*FONDS D'HOTEL A BIOT 3725 RTE DES DOLINES HOTEL LE RELAIS ET 3550 RTE DES DOLINES ETAP HOTEL*
*- 1 229 901 euros (OPP. AUX FONDS CEDES)*

2402-58 **MDL MIROITERIE DE LAVAL SARL A CEDE A SARL MADIRA MVA**
*FONDS DE FABRICATION DE CHASSIS ALUMINIUM A ANTIBES Z.I. LES TERRIERS 114 AV. WEISWEILER*
*- 51 000 euros (OPP. NON COMMUNIQUEES)*

2402-58 **GRANDMAIRE David A VENDU A FAOUZI Abderrazak**
*FONDS DE BOUCHERIE A ST LAURENT DU VAR 152 AV. GAL LECLERC*
*- 6 000 euros (OPP. Me ARNAUD A ANTIBES)*

2402-22 **BLASCO Lucien A FAIT APPORT A SARL BLASCO LUCIEN**
*FONDS DE PEINTURE EN BATIMENT A BIOT 830 CH. DES CABOTS LES OLIVETTES 7*
*- 15 000 euros*

2402-22 **SCHERER Guillaume A FAIT APPORT A SAS AUX PRODUITS DE PROVENCE**
*FONDS DE VENTE FRUITS ET LEGUMES A TOURRETTE-LEVENS 11 PL. DE LA LIBERATION*
*- 100 000 euros*

2402-58 **LA GRANDE FLAMME SARL A VENDU A SARL SANDOLI**
*FONDS DE BOUCHERIE A VALLAURIS SQUARE J-GARINO BD MAL-JUIN*
*- 80 000 euros (OPP. Me CARDON A LE CANNET)*

### TRIBUNAL CANNES

2402-58 **ASM DISTRIBUTION SARL A CEDE A MS MOTORS SARL**
*DROIT AU BAIL A CANNES 27 & 29 BD GAL VAUTRIN*
*- 200 000 euros (OPP. NON COMMUNIQUEES)*

2402-22 **BRAZAO M. & Mme ONT FAIT APPORT A SARL CHABAUD MAREE**
*FONDS DE VENTE DE POISSONS A CANNES 3 RUE CHABAUD*
*- PAS DE PRIX NI OPP. COMMUNIQUES*

2402-58 **NO RISK SARL A CEDE A M. & Mme ROSINI**
*FONDS DE DROIT AU BAIL A CANNES LE MINERVE 17 RUE MACE*
*- 70 000 euros (OPP. Me CANET A CANNES)*

2402-58 **LES TROIS L SARL A VENDU A SARL 4 ESTRELLAS**
*FONDS DE DEGUSTATION DE CAFE A MANDELIEU LA NAPOULE L'APARTE C.C. CASINO 809 BD DES ECUREUILS*
*- 170 000 euros (OPP. SCP VARRAUD A CANNES)*

### TRIBUNAL NICE

2302-57 **LAINE Annie A VENDU A SARL BOULANGERIE CIPRIAN LURCI**
*FONDS DE BOULANGERIE A NICE 3 RUE F-GUISOL*
*- 80 000 euros (OPP. JURISTES ASSOCIES A NICE)*

2402-58 **CHARFAZ Ludovic A CEDE A Florence LAULT**
*FONDS DE DROIT AU BAIL A NICE 26 RUE B-BUNICO*
*- 10 000 euros (OPP. AU FONDS VENDU)*

2402-58 **L'EDELWEISS SARL A CEDE A SARL PATISSERIES LAC**
*DROIT AUX BAUX A NICE 12 RUE DE LA PREFECTURE ET 2 RUE ST-GAETAN*
*- 250 000 euros (OPP. A NICE 12 RUE DE LA PREFECTURE)*

2402-58 **SERN SARL SOCIETE D'EXPLOITATION ENTREPRISE RICHARD NETTOYAGE A CEDE A Yves ZAMPONI**
*BRANCHE NETTOYAGE DE VITRES DE SON FONDS DE COMMERCE A LA TRINITE 41 VIEUX CH. DE LAGHET RES. LES AIGUES*
*- 11 000 euros (OPP. AU FONDS CEDE)*

2402-58 **FABREGUE M. & Mme ONT VENDU A Stéphane BARRALIS**
*FONDS DE SALON DE COIFFURE A NICE 40 RUE MONSEIGNEUR A-DAUMAS*
*- 35 000 euros (OPP. Me DERSY A NICE)*

2402-58 **MISS SARAH SARL A CEDE A Jean Philippe PICQUETTE**
*FONDS DE BAR RESTAURANT A ASCROS PLACE DU VILLAGE*
*- 40 000 euros (OPP. AU FONDS CEDE)*

2402-58 **PARFUMERIE ALADIN ESTHETIQUE SARL A VENDU A Estelle DUPUIS**
*FONDS DE PARFUMERIE A NICE 17 BD ST ROCH IMM. LE CARTHAGE*
*- 30 000 euros (OPP. MmE DIEUDONNE A NICE)*

2402-58 **SULEA Maria A VENDU A SARL HOME SNACKING DELIVERY**
*FONDS DE SNACK LES CHOIX D'ANNA A NICE 22 RUE BONAPARTE*
*- 300 000 euros (OOP. FIDAL A NICE)*

2402-58 **A LA BELLA FORNARINA SARL A CEDE A SARL PUGETOISE**
*FONDS DE BOULANGERIE A NICE 13 PL. ST-FRANCOIS*
*- 420 000 euros (OPP. CAB. BOSIO A NICE)*

## GERANCES DE FONDS DE COMMERCE

### TRIBUNAL ANTIBES

2402-58 **ARCADO SARL A SARL LILYROSE**
*FIN GERANCE FONDS DE BAR RESTAURANT A LE GOLFE JUAN 55 AV. DES FRERES ROUSTAN*

2402-22 **L COMBE LAURENT SNC A DONNE A SARL LYELY**
*GERANCE FONDS D'EQUIPEMENT DE LA MAISON A ST-LAURENT DU VAR C.C. CAP 3000*

### TRIBUNAL CANNES

2402-22 **PARMENTIER SARL A VER'IMPEX SARL**
*FIN GERANCE FONDS DE NEGOCE DE VITRAUX A CANNES LA BOCCA 203 AV. F-TONNER*

### TRIBUNAL NICE

2402-58 **KEBAB D'ISTANBUL SARL A DONNE A SNACK ISKENDER SARL**
*GERANCE FONDS DE SNACK A NICE 32 RUE DE FRANCE*

2402-58 **KASSAKIAN Jacqueline A DONNE A SARL KASSY**
*GERANCE FONDS DE MAROQUINERIE A NICE 20 RUE PAIROLIERE*

2402-58 **CAPPADOCE SARL A DONNE A SARL SNACK MILAS**
*GERANCE FONDS DE SNACK A NICE 9bis RUE HALEVY*

2402-58 **KASSAKIAN Jacqueline A Amor HOUAMED**
*FIN GERANCE FONDS DE MAROQUINERIE A NICE 20 RUE PAIROLIERE*

2402-22 **MOLINO Denis A DONNE A SARL LE POTAGER COCO FRUITS**
*GERANCE FONDS DE VENTE DE FRUITS ET LEGUMES A ROQUEBRUNE CAP MARTIN 219 AV. A-BRIAND AUX MARCHES DE PROVENCE*

2402-22 **JEPMIL SARL A DONNE A SOCIETE FRANCO ITALIENNE DE GESTION SARL FIDG**
*GERANCE FONDS DE VENTE DE GLACES A NICE 2 RUE HALEVY*

## CONSTITUTIONS DE SOCIETES

### TRIBUNAL GRASSE

2402-56 **S.E. ENTREPRISES SAS**
*VALBONNE GALERIE VALBONNE 29 PL. DES ARCADES*
*OBJET : VENTE D'ART. PRESIDENT : Eric CZAMY*

2402-58 **MARKEYTERS SARL**
*VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS RTE DES DOLINES LE DRAKKAR*
*OBJET : CONSEIL MARKETING. GERANT : Alexandre GALLIER*

2402-58 **DOUCHY SCI**
*LE TIGNET 144 CH. DE LA VALLEE HEUREUSE. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANTS : Eric Jean & Anne-Marie DOUCHY*

2402-58 **STONE GREEN CREATION SAS**
*VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS 1501 RTE DES DOLINES OX N°82 IMM. LE THELEME*
*OBJET : CONSTRUCTION. PRESIDENT : Christian ILLY*

2402-58 **PHARMACIE DU LYCEE - GUIBERT SARL**
*GRASSE 35 RUE MATHIAS DUVAL*
*OBJET : PHARMACIEN D'OFFICINE. GERANT : Stéphanie GUIBERT*

2402-58 **LOGISTIC EVENTS PARIS SAS**
*PEYMEINADE 65 AV. DE BOUTINY LES BASTIDES DE LA BLEJARDE ROMARIN N°5*
*OBJET : ASSISTANCE LOGISTIQUE. PRESIDENT : Albert WOLFF*

2402-58 **MATHOSY SAS**
*GRASSE QT STE-MARGUERITE*
*OBJET : GESTION DE PARTICIPATIONS. PRESIDENT : Thomas ROUSSEL*

2402-58 **ELLOCHAPY SCI**
*GRASSE 4 AV. M-ISNARD*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Pierre-Yves JOURDAN*

2402-58 **KALLISTE SCI**
*LA GAUDE 275 CH. DU MONT GROS*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Dominique MORETTO*

2402-58 **GEARWHEEL-IT SASU**
*VALBONNE LE DRAKKAR 2405 RTE DES DOLINES*
*OBJET : INFORMATIQUE. GERANT : Gael ITIER*

2402-22 **SANDELINE SCI**
*CARROS 2011 RTE DE LA Z.A. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : BEAUDOIS Manuel & FERRE Jessica*

2402-22 **MARSAM SCI**
*CARROS 2011 RTE DE LA Z.A.. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : BLENGINO Sébastien & FERRERO Véronique*

2402-22 **LUMA SCI**
*ROQUEFORT LES PINS CIDEX 429 ter CH. DE LA CONQUE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Christophe MONGAI*

2402-22 **ND FC SARL**
*LE ROURET 106 RTE DE NICE. OBJET : PLOMBERIE. GERANT : Damien NILLES*

2402-22 **P. DESARTOUX FAMILY SCI**
*GRASSE VILLA N°4 PARC ST-DONAT 2 CH. DE L'ORME*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Pierre CAPIZZI*

2402-22 **L'ATELIER DE L'HOMME SARL**
*PEGOMAS PL. DU LOGIS. OBJET : COIFFEUR BARBIER. GERANT : Fabien BORGIOLI*

2402-22 **JARDIN ET LUMIERE SARL**
*PEYMEINADE 10 BD GAL DE GAULLE LE ST-ROCH*
*OBJET : ENTRETIEN PARCS ET JARDINS. GERANTS : Georges & Jérémy BOCLET*

2402-22 **FCCF SARL**
*ST VALLIER DE THIEY 3b AV. SEVERINE. OBJET : INSTALLATION ELECTRIQUE.*
*GERANT : Florian MEEKELENKAMP-CHARNY*

2402-22 **AUX PRODUITS DE PROVENCE SAS**
*TOURRETTES/LOUP 11 PL. DE LA LIBERATION*
*OBJET : VENTE ALIMENTAIRE. PRESIDENT : Guillaume SCHERER*

2402-22 **TITUS SCI**
*SOPHIA ANTIPOLIS 22 AV. PYTHAGORE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Chantal MONGOUACHON*

2402-58 **JRF REALTY SCI**
*SPERACEDES C/O SPERACEDES IMMOBILIER 5 RUE Dr-BELLETRUD*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Jean FILIPPI*

2402-58 **BAUMEO TRAVAUX SAS**
*PEYMEINADE 54 RTE DE DRAGUIGNAN LA MAISON*
*OBJET : MACONNERIE. PRESIDENT : Thierry ROMEO*

2302-57 **IMAJRI SARL**
*GRASSE 19 PL. AUX AIRES*
*OBJET : PUBLICATION DE PRESSE. GERANT : Xavier GIRAUD*

2302-57 **PACKMAN & PARTNERS SARL**
*VALBONNE ESPACE DRAKKAR 2405 RTE DES DOLINES*
*OBJET : SERVICES AUX ENTREPRISES. GERANT : Alexandre COURCIER*

## TRIBUNAL ANTIBES

2302-61 **PROVENCE COTE D'AZUR BATIMENT SARL**
*CAGNES/MER 9 RUE DU CHEVALIER MARTIN BUREAU 208*
*OBJET : ENTREPRISE DE BATIMENT. GERANT : Mohamed Mnouar BEN MILOUDI*

2302-57 **COM UNIMAGE SARL**
*JUAN LES PINS ADRENAL'IN 33 BD R-POINCARE*
*OBJET : CREATION SITES INTERNET. GERANT : Guy JUNES*

2602-55 **INDI'GO FORMATION SARL**
*BIOT QT DES TEMPLIERS ZAC ST-PHILIPPE 2 - 400 AV. ROUMANILLE SOPHIA ANTIPOLIS*
*OBJET : ORGANISME DE FORMATION. GERANT : Philippe ARDON*

2402-58 **LOJO SARL**
*ANTIBES 24 RUE G-CLEMENCEAU. OBJET : BRASSERIE. GERANT : Laurent PINTO*

2402-22 **TWIN IMMO SCI**
*CAGNES/MER 19 RUE J-FERAUD RES. DU CHATEAU*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Julien HA*

2402-22 **LYELY SARL**
*ST LAURENT DU VAR C.C. CAP 3000*
*OBJET : EQUIPEMENT DE LA MAISON. GERANT : Céline ASSARAF*

2402-22 **OSMOSE DECORATION SARL**
*ANTIBES 898 CH. DES BRUSQUETS. OBJET : TRAVAUX DE PEINTURE DECORATION.*
*GERANTS : Yvan DOLMEN & Daniel NOURRY*

2402-22 **MEDIAZEEN SARL**
*CAGNES/MER C/O SOGETEC 9 RUE DU CHEVALIER MARTIN*
*OBJET : DEVELOPPEMENT SITES INTERNET. GERANT : Guillaume JOSSE*

2402-58 **SU SARL**
*CAGNES/MER 70 BD DE LA PLAGE. OBJET : HOLDING. GERANT : Michaël LORENZI*

2402-58 **SOROPRO SCI**
*VILLENEUVE LOUBET 753 RTE DE LA COLLE LES HAMEAUX DU SOLEIL*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Romain BERTHEAS*

2402-58 **WINVIC SC**
*ANTIBES GALERIE DU PORT RUE LACAN. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : Clive EVANS & Teresa HACKETT*

2402-58 **JONGERT INTERNATIONAL SAS**
*LE GOLFE JUAN QUAI NAPOLEON PORT C-RAYON. OBJET : VENTE/LOCATION*
*DE BATEAUX. PRESIDENT : VEKA FRANCE HOLDING BV*

2402-58 **MADELEINE SCI**
*ANTIBES 357 BD P-DELMAS LES TERRASSES D'ANTIBES*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Daphné BORD*

2402-22 **GABRIELLE IMMO SCI**
*CAGNES/MER 19 RUE J-FERRAUD RES. DU CHATEAU*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Daniel DOS SANTOS JORGE*

2402-58 **SAFRA GROUPE SARL**
*ST LAURENT DU VAR 1779 AV. P-&-M-CURIE*
*OBJET : GESTION D'ENTREPRISES. GERANT : Gabriel FERRA*

2402-58 **JL IMMO SCI**
*VALLAURIS 500 RTE DE GRASSE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Frédéric LIBERALI*

2402-58 **ESTEREL DECOR SARL**
*CAGNES/MER LE BARTAVELLE 25 PROM. DE LA PLAGE*
*OBJET : PEINTURE. GERANT : Ammar BEN HADJ*

2402-58 **VILLA STELLA SCCV**
*ST LAURENT DU VAR 167 PROM. DES FLOTS BLEUS ATOLL BEACH. OBJET : GESTION*
*BIENS IMMOBILIERS. GERANTS : JMF PROMOTION SARL & SAS K & M IMMOBILIER*

2402-58 **LAUBAT SAS**
*CAGNES/MER 52 CH. DU VALLON DES VAUX LE MAS DE LA COLLINE. OBJET :*
*PRESTATIONS DIVERSES AUX ENTREPRISES. PRESIDENT : Laurent POMMERAUD*

2402-58 **P.C.T.G. SARL**
*CAGNES/MER LE CHAVILLE D 5 RUE DE LA FOUX. OBJET : TRAVAUX SUR LES*
*RESEAUX DE CONDUITES DE GAZ. GERANTS : Frédéric & Emmanuel MOREAU*

2402-58 **SOCIETE HOTELIERE ANTIBOISE SARL**
*JUAN LES PINS 95 BD R-POINCARE. OBJET : HOTEL. GERANT : Philippe AOUIZERATE*

2402-58 **SPORT IMPORT ALPES COTE D'AZUR SARL**
*LE GOLFE JUAN 456 AV. DES COURCETTES*
*OBJET : CONSTRUCTION NAVIRES. GERANT : Laurent PUIGSEGUR*

2402-22 **LES GALETS D'OR SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 387 AV. E-TABARLY LES RESIDENCES DE LA MER*
*OBJET : RESTAURANT. GERANT : Gérard LHERITIER*

2402-22 **BLASCO LUCIEN SARL**
*BIOT 830 CH. DES CABOTS LES OLIVETTES 7*
*OBJET : TRAVAUX DE PEINTURE. Lucien BLASCO*

2402-22 **HOME CONCEPT SARL**
*VALLAURIS 37 CH. DU PUISSANTON.. OBJET : CONSTRUCTION IMMEUBLES.*
*GERANTS : Karim BENAMAR & Marc Laurent DELPLANQUE*

2402-22 **MOONSTONE SARL**
*ANTIBES 176 CH. DES MOYENS BRUSQUETS*
*OBJET : HOLDING. GERANT : Thierry BOCCHECIAMPE*

2402-22 **FLORIDA ICE CREAN SARL**
*CAGNES/MER MAISON DE LA GLACE 5 PROM. DE LA PLAGE*
*OBJET : FABRICATION ET VENTE DE GLACES. GERANT : Jean Luc PELLEGRIN*

2402-22 **CHATEAU MONTFLEURY SCI**
*JUAN LES PINS 26 AV. DES PINS DU CAP*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Nadezda VILSKAYA*

2402-22 **DRE SARL**
*JUAN LES PINS 12 RUE ST-HONORAT*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Michel CAPT*

2402-22 **E.B.H. DISTRIBUTION SAS**
*CAGNES/MER 21 CH. DES CLEMENTINIERS*
*OBJET : DISTRIBUTION PRODUITS HOTELIERS. PRESIDENT : Emmanuel BARGE*

2402-22 **PARKAZUR SCI**
*VILLENEUVE LOUBET 2474 RD 6007 LES BUREAUX DU PARC*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Jean GUEDJ*

2402-58 **EASY'COM PRODUCTION SARL**
*JUAN LES PINS RES. LE THALASSA 1bis AV. DE L'ESTEREL*
*OBJET : CAMPAGNE PUBLICITAIRE. GERANTS : Robin BARBIER & Ludovic CANU*

2402-58 **NCT SCI**
*LA COLLE/LOUP 1977 B CH. DE VAULONGUE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Nicolas TREINS*

2402-58 **IBW SCI**
*ST LAURENT DU VAR 419 BD J-OSSOLA. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : Eric WETTIG & Hélène BOUTARD*

2402-58 **PRISMA CONSULTING SECURITE GARDIENNAGE SARL**
*JUAN LES PINS P.C.S.G. SELFBURO 92 BD WILSON*
*OBJET : GARDIENNAGE. GERANT : Henri SALVISBERG*

2402-58 **DISCOUNT STORES ET FERMETURES EURL**
*VILLENEUVE LOUBET 285 AV. DES MAURETTES. OBJET : FABRICATION ET*
*POSE DE PORTES ET FENETRES. GERANT : Vanessa LUSSAC*

## TRIBUNAL CANNES

2302-57 **CHARRIERE IMMO SC**
*MOUGINS 285 CH. DU REFUGE. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : Didier & Elisabeth CHARRIERE*

2402-58 **4 ESTRELLAS SAS**
*MANDELIEU LA NAPOULE C.C. CASINO 809 BD DES ECUREUILS*
*OBJET : SALADERIE. PRESIDENT : Frédéric PRUVOT*

2402-58 **VERSACE BEAUTE EURL**
*MOUGINS 2056 AV. MAL-JUIN. OBJET : SOINS DE BEAUTE. GERANT : Sabrina VERSACE*

2402-22 **BRETAGNE SCI**
*THEOULE/MER LES MAS DE LA MER 6 AV. DU TRAYAS*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Hervé SANCHEZ*

2402-22 **IBTISSMA SAS**
*LE CANNET RES. LA FRAYERE AV. M-JOURDAN*
*OBJET : BOUCHERIE. GERANT : Hamid MEDKOUR*

2402-22 **BACSANNE SARL**
*CANNES 10 RUE DES BELGES*
*OBJET : VENTE DE LINGE DE MAISON. GERANT : Sophie PRODHON*

2402-22 **PLANET TRAVAUX CONCEPT SASU**
*MOUGINS 378 CH. DU COUDOURON QT DU MIRACLE*
*OBJET : TERRASSEMENT. PRESIDENT : DE BERNARDIS Eric*

2402-22 **SUPERETTE DES ECOLES SARL**
*LE CANNET 31 AV. DES ECOLES*
*OBJET : ALIMENTATION. GERANTS : Mohamed & Hanane FADILI*

2402-22 **CHAUBAUD MAREE SARL**
*CANNES 3 RUE CHABAUD. OBJET : VENTE POISSONS. GERANT : Francisco BRAZAO*

2402-22 **VILLA LES PALMES SARL**
*CANNES 92 RUE G-CLEMENCEAU*
*OBJET : MARCHAND DE BIENS. GERANT : PASTOR Jean Pierre*

2402-22 **ASSURANCES RATTIER COTTE SARL**
*LE CANNET 816 AV. DU CAMPON LE CANNET 2002*
*OBJET : AGENT D'ASSURANCES. GERANTS : Gilles RATTIER & Jérôme COTTE*

2402-22 **KENZI SWEETS SARL**
*CANNES 37 RUE D'ANTIBES. OBJET : PATISSERIE. GERANT : Farid NAILI*

2402-22 **CONSULTING TRANSPORT INTERNATIONAL SAS**
*MOUANS SARTOUX Z.I. DE L'ARGILE 460 AV. DE LA QUIERA ALLEE D LOT N°75 OBJET : AFFRETEMENT ET ORGANISATION DE TRANSPORTS. PRESIDENT : Alexandre PERETTI*

2402-22 **LOLO SARL**
*CANNES 4 RUE DU BATEGUIER. OBJET : RESTAURANT. GERANT : Alain DESBIOLLES*

2402-22 **BLUE SEA DIFFUSION SARL**
*CANNES 28 RUE DE MIMONT*
*OBJET : IMPORT EXPORT ALIMENTAIRE. GERANT : Marie BAPTISTE*

2402-22 **TRIO SARL**
*MANDELIEU LA CAVE DU PORT 278 AV. H-CLEWS*
*OBJET : VENTE DE VINS. GERANT : Sandrine NUGIER*

2402-22 **FDRB SCI**
*MOUGINS 3A RUE DE LA PETITE COLLINE. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : BOSSU Rodolphe & DUPIRE Florent*

2402-22 **OLGI SCI**
*MANDELIEU LA NAPOULE 145 CH. DES ORANGERS*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Gisèle DEMICHELIS*

2402-22 **DESIGN INFORMATIQUE DOMOTIQUE SARL**
*CANNES 39 AV. ST-JEAN BRASILIA A*
*OBJET : NEGOCE MATERIEL INFORMATIQUE. GERANT : Grégory BONHOMME*

2402-22 **FINANCIERE GROUPE PRINCIPIANO SAS**
*MOUGINS 701 CH. DES CAMPELIERES*
*OBJET : GESTION VALEURS MOBILIERES. PRESIDENT : Gilles PRINCIPIANO*

2402-58 **ENERGY ENDURANCE RACING TEAM SARL**
*THEOULE/MER 26 AV. DE LA VERONESE*
*OBJET : CREATION ECURIE AUTOMOBILE. GERANT : Thierry MATHIEU*

2402-58 **LE KIOSQUE 9 SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE PL. JEANNE D'ARC*
*OBJET : PRESSE LIBRAIRIE. GERANT : Chantal REBUFFEL*

2402-58 **G2M - LES ROSES SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE 67 BD DES ROSES VILLA LES ROSES*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Gérard CHIOCCI*

2402-58 **ORCHIDEE SCI**
*MOUGINS 99 CH. DE PROVENCE & 189 CH. DE FAISSOLET*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Bronwyn MESSINA*

2402-58 **ACCROPIZZA SARL**
*LE CANNET 8 AV. F-MISTRAL*
*OBJET : RESTAURATION RAPIDE. GERANT : Xavier PORTHEAULT*

2402-58 **J LANS SARL**
*CANNES 16 RUE ST-DIZIER*
*OBJET : RESTAURANT BARBARELLA. GERANT : BOURG Sébastien*

2402-58 **MINILOC RENT A CAR SARL**
*MANDELIEU-LA NAPOULE 269 AV. DE CANNES. OBJET : LOCATION DE VEHICULES.*
*GERANTS : JOUHANNEAU Laurence & NABI Jamel*

2402-58 **BRIGITTE JEANINE IMMO SCI**
*CANNES 32 BD E-TRIPET*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Brigitte CHAMBON*

2402-58 **SILBERSUSHI SARL**
*MOUGINS 2752 AV. MAL JUIN. OBJET : RESTAURANT. GERANT : Jérôme SILBERCHER*

2402-58 **PROFIL ALU SAS**
*CANNES 16 BD CARNOT*
*OBJET : MENUISERIE ALUMINIUM. PRESIDENT : Yonni BETITO*

2402-58 **AZUR VERANDA SARL**
*LA ROQUETTE/SIAGNE 20 CH. DE L'ECOLE VIEILLE*
*OBJET : VENTE ET MONTAGE DE VERANDAS. GERANT : Jean Luc BONNIFACY*

2402-58 **E C A SARL**
*AURIBEAU/SIAGNE 136 CH. DE NOTRE DAME*
*OBJET : ELECTRICITE CLIMATISATION. GERANT : Roland GUERBE*

2402-58 **MADDY COIFFURE SARL**
*CANNES CH. DE LA BORDE AV. V-HUGO & RUE H-DE-BALZAC*
*OBJET : COIFFURE. GERANT : Fabrice DEPECKER*

2402-58 **DDF ONLINE SARL**
*MOUGINS 1 RUE DE LA PETITE COLLINE*
*OBJET : REALISATION SITES INTERNET. GERANT : Damien GUILLERMINET*

2402-58 **LOUISE DES DESERTS SARL**
*CANNES 21 BD CARNOT. OBJET : SNACK. GERANT : Pascale CAMBUZAT*

2402-58 **ECOSSE SCI**
*LE CANNET 7 RUE DE LA CALADE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Scott Hugh AITKEN*

## TRIBUNAL NICE

2302-62 **QUIRECHERCHE SAS**
*NICE 7 PL. ILE DE BEAUTE*
*OBJET : EXPLOITATION SITES WEB. PRESIDENT : Magali LA ROSA*

2302-62 **ROYAL SECURITE SARL**
*NICE 6 RUE G-LEROUX*
*OBJET : SECURITE ET GARDIENNAGE. GERANT : Pascal GARBO*

2302-62 **TECHACESS SARL**
*NICE 10 AV. MAL-FOCH*
*OBJET : INGENIERIE INFORMATIQUE. GERANT : Gilles LELEU*

2302-61 **GROUPE AADS SECURITE SARL**
*NICE 115 CH. DE SAQUIER*
*OBJET : SURVEILLANCE ET SECURITE. GERANT : Richard GIROUD*

2402-55 **LA VIE EN BEAU SCI**
*MENTON 2 RUE ARDOINO. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : Valérie PIOT & Emmanuel LEGRAS*

2402-58 **MAS DE QUINSON SCI**
*ST JEAN CAP FERRAT 7 CH. DE ST-HOSPICE QT ST-HOSPICE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Simon CRITCHELL*

2402-58 **WERRAMEDIA SARL**
*NICE 38 BD P-SOLA*
*OBJET : DEVELOPPEMENT MULTIMEDIA. GERANT : Jérémy UNREIN*

2402-58 **SNACK ISKENDER SARL**
*NICE 8 RUE MEYERBEER ANGLE 32 RUE DE FRANCE*
*OBJET : SNACK. GERANT : Mustapha DURMAZ*

2402-58 **DATA REPORTING SOLUTION SARL**
*NICE 14 RUE ASSALIT. OBJET : INFORMATIQUE. GERANT : Gilles FAU*

2402-58 **SNACK MILAS SARL**
*NICE 9bis RUE HALEVY. OBJET : SNACK. GERANT : Mustapha DURMAZ*

2302-57 **BORA BORA SCI**
*EZE 8 AV. DE LA LIBERTE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Andrew PATRINI*

2302-57 **GANDOLIN - CEPPI SCM**
*NICE 19 AV. DE LA CALIFORNIE. OBJET : FACILITER LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES*
*DE SES MEMBRES. GERANTS : Frédéric & Cindy CEPPI*

2302-57 **F.D.V. SARL**
*NICE 40 AV. STE-MARGUERITE RES. L'ARAUCARIA BAT GASCOGNE B4*
*OBJET : SUPERMARCHE. GERANT : Frédéric VIGNAUX*

2302-57 **LARALI SCI**
*NICE 38 bis BD V-HUGO*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Rachel NABET*

2402-58 **EL TAMARINDO SCI**
*NICE 70 CH. DU PETIT PESSICART*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANTS : Olivier & Nathalie BERGELIN*

2402-58 **MASA SCI**
*BEAUSOLEIL 17 BD DE LA REPUBLIQUE*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Saïd ABOUSSABR*

2402-58 **AZUR PRESTIGE AUTO SARL**
*NICE 27 BD DE L'ARIANE. OBJET : VENTE DE VEHICULES.*
*GERANTS : FRANCK René & AIT BRAHIM Ahmed*

2402-58 **HOME SNACKING DELIVERY SARL**
*NICE 22 RUE BONAPARTE. OBJET : RESTAURANT. GERANT : Maurice MEDIOUNI*

2402-58 **TEKKIN 3D STUDIO SARL**
*NICE 47 BD V-HUGO. OBJET : INFOGRAPHIE. GERANT : Vincent ROUILLON*

2402-58 **LE ROYAUME SARL**
*NICE 3 RUE MARALDI. OBJET : SALON DE THE. GERANT : Ayman BOUSSENNA*

2402-58 **DECO MEDITERRANEE SARL**
*NICE C/O DOM'SECRETARIAT 14bis BD RAIMBALDI*
*OBJET : TRAVAUX DE PEINTURE. GERANT : Chiheb BRAHAM*

2402-58 **EUROPE CONCEPT SARL**
*NICE C/O GENERATION LOISIRS 06 - 13 RUE DE ORESTIS*
*OBJET : MACONNERIE. GERANT : Béchir KAROUI*

2402-58 **CALVINI SARL**
*MENTON 55 VAL DES CASTAGNINS. OBJET : MACONNERIE. GERANT : Simone CALVINI*

2402-58 **REEDUCATION VERDE SCM**
*NICE 37 RUE VERDI LE FRANCHE COMTE. OBJET : MISE EN COMMUN DES MOYENS*
*UTILES A L'EXERCICE DE LA PROFESSION. GERANTS : BIGORDI Bruno & SALTIEL Déborah*

2402-58 **ACTUEL INVESTISSEMENT SCI**
*MENTON LE SAINT CLAUDE 21 AV. DE SOSPEL*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Jean PARADES*

2402-58 **MELAMANDE SARL**
*MENTON C/O BONAUD AUDIT COMPTABILITE CONSEIL LE LITTLE PALACE 3 AV.*
*THIERS. OBJET : HOLDING. GERANT : Yannick MOUET*

2402-58 **ST-JEAN D'ALB SCI**
*MENTON 2 AV. F-FAURE LE PARIS PALACE. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS.*
*GERANTS : André & Suzanne LANTERI & Laurence AUGIER DE MOUSSAC*

2402-58 **I.S. DISTRIBUTION SARL**
*TOURRETTE-LEVENS VILLA L'AFFABIA 1261 RTE STRATEGIQUE DU MONT MACARON*
*OBJET : VENTE VETEMENTS. GERANT : Indiana MAZZOTTI*

2402-58 **SCUDERIA STADI MOTORS SARL**
*NICE 5 RUE H-CORDIER. OBJET : VENTE VEHICULES. GERANT : Stéphane STASI*

2402-58 **IMRAN BAT SARL**
*NICE 14bis BD RAIMBALDI C/O DOM'SECRETARIAT*
*OBJET : PEINTURE DECORATION. GERANT : Taoufik HASSINE*

2402-58 **NMP SARL**
*NICE C/O COM'SECRETARIAT 14bis BD RAIMBALDI*
*OBJET : PEINTURE. GERANT : Nebil NEILY*

2402-58 **TWINS SARL**
*NICE 112-114 AV. H-DUNANT*
*OBJET : VENTE ACCESSOIRES DE VOITURES. GERANT : Fernand DEMICOLI*

2402-58 **D2 BAT SARL**
*COLOMARS 30 CH. ST-SAUVEUR B1 COLLET DES GRANDS BOIS*
*OBJET : ENTREPRISE DE PEINTURE. GERANT : Nicolas D'AGOSTINO*

2402-58 **RENAUDO SARL**
*NICE 4 RUE N-MASSE RES. LES EAUX FRAICHES. OBJET : TRANSPORT PUBLIC*
*ROUTIER DE PERSONNES. GERANT : Davide RENAUDO*

2402-58 **LA CORNICHE SCCV**
*NICE 18 BD DE CIMIEZ.*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANTS : S.A.B.T.P. SARL*

2402-58 **SEBLINE SCI**
*NICE BELLA VISTA BAT PUNCIA 8A - 11 AV. H-MUSSO*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANTS : Céline & Sébastien DENIS*

2402-58 **D'INTORNI - MESNIL CHARPAIL SELARL**
*NICE 35 RUE PASTORELLI*
*OBJET : AVOCAT. GERANTS : Christelle D'INTORNI & Damien MESNIL-CHARPAIL*

2402-58 **AG BOIS SARL**
*TOUET/VAR 5450 QT NOTRE DAME*
*OBJET : TRAVAUX FORESTIERS. GERANT : Joséphine GAYDON*

2402-22 **AN CHAUSSURES SARL**
*NICE 23 BD RAIMBALDI. OBJET : VENTE VETEMENTS. GERANT : Antoine RIGUCCI*

2402-22 **BETTARCHA SARL**
*NICE C/O BM2I CONSEIL SPACE A 208 RTE DE GRENOBLE*
*OBJET : SERVICE EN PEINTURE. GERANT : Nabil BETTARCHA*

2402-22 **MY READY MAKE SARL**
*NICE 14 RUE DUNOYER DE SEGONZAC CHEZ 2RS CENTRE D'AFFAIRES*
*OBJET : PRODUCTION DE FILMS. GERANT : Enza PAOLI*

2402-22 **CONSTRUIRE EN BOIS SARL**
*NICE 3 AV. MALAUSSENA*
*OBJET : CONSTRUCTION OSSATURE BOIS. GERANT : Romuald WALCZYK*

2402-22 **HORIZON PEINTURE SARL**
*NICE 6 AV. Dr-E-ROUX. OBJET : MACONNERIE. GERANT : Naim ABDALLAH*

2402-22 **MTI PLOMBELEC SARL**
*LA TRINITE 25 CH. ST-HUBERT*
*OBJET : PLOMBERIE. GERANTS : Anthony & Manuel POUGETOUX & Iris CAU*

2402-22 **SAPHIR INTERNATIONAL REALTY SARL**
*MENTON LE SAN PEDRO B1 - 15 AV. DES ACACIAS*
*OBJET : TRANSACTIONS IMMOBILIERES. GERANT : Sophie GARCIA RIESCO*

2402-22 **MTI SARL**
*MENTON CHEZ SARL SOGEDOM 4 RUE PRATO. OBJET : CONSEILS ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE. GERANT : Eric PISANI*

2402-22 **OLLIVINNE SARL**
*PUGET-THENIERS RUE A-BOTTIN. OBJET : VENTE PRODUIT ALIMENTAIRE. GERANTS : Olivier PAILLART & Céline MOINARD*

2402-22 **P.L.F. DECORS SASU**
*UTELLE FIGARET D'UTELLE 5658 ROC PER VER*
*OBJET : MACONNERIE. PRESIDENT : Christiane DESMEULES*

2402-22 **COIFFEUR MAX SARL**
*MENTON 7 AV. THIERS. OBJET : COIFFURE. GERANT : Massimo TUTOLO*

2402-22 **DEJ SCI**
*NICE 39 RUE GIOFFREDO. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Jennie IENZER*

2402-22 **AZUR MOBILE SAS**
*NICE RES. LES AMIRANTES 222 AV. DE PESSICART*
*OBJET : DISTRIBUTION PRODUITS INFORMATIQUES. PRESIDENT : Nicolas TEBOUL*

2402-22 **OXYMI SCI**
*VILLEFRANCHE/MER 11 RUE DU SOLEIL D'OR VILLA YILDIZ*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Manuela DUPONT*

2402-22 **GIAN-NICE SAS**
*NICE BLEUE DE PLAGE CENTRE MBE 122 - 2bis AV. DURANTE*
*OBJET : PRET A PORTER. PRESIDENT : Gagan JAIN*

2402-22 **TRIGONUS SCI**
*CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE 1520 CH. DES TOURRETTES*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Alex BECHIER*

2402-58 **LES SECRETS DE LILI SARL**
*NICE 8 RUE DE SUISSE. OBJET : RESTAURANT. GERANT : Tsi Yin Livia WONG*

2402-58 **NARCI NET SARL**
*LA TRINITE AV. D-DELAHAYE LE CHENE VERT BAT D*
*OBJET : NETTOYAGE DE LOCAUX. GERANT : Narcisa MENDES LOPES*

2402-58 **STOCKMOTO SAS**
*NICE 33 BD RAIMBALDI. OBJET : VENTE A DISTANCE D'OBJETS RELATIFS AUX VEHICULES. PRESIDENT : Franck CHEVRIER*

2402-58 **AUTO WEB TRADE SARL**
*NICE 14 RUE J-ARDOIN. OBJET : VENTE DE VEHICULES. GERANT : Karim FRIKH*

2402-58 **RIVIERA PRIME SAS**
*ROQUEBRUNE CAP MARTIN 174 AV. DE VERDUN LES OLIVIERS B*
*OBJET : CONCIERGERIE DE LUXE. PRESIDENT : Lionel SANCHEZ*

2402-22 **VIVE VICTOR SC**
*BEAUSOLEIL 3 BD GAL LECLERC*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Claire DURANTE*

2402-22 **CASTANA-LACOUTURE SCI**
*NICE 3 RUE DE RIVOLI*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : M. & Mme CASTANA*

2402-22 **SOLEIL BRONZAGE SARL**
*BEAUSOLEIL 7 RUE J-FERRY*
*OBJET : CENTRE DE BRONZAGE. GERANT : Christine VANDEVOORDE*

2302-57 **L'ATELIER DU CAILLOU SARL**
*TOURRETTE-LEVENS 1560 RTE D'ASPREMONT*
*OBJET : RESTAURANT. GERANT : Suzanne PARICIO*

2602-55 **TERRAT ET FILS SASU**
*NICE 209 RTE DE BELLET*
*OBJET : INSTALLATION ELECTRIQUE. GERANT : Christophe TERRAT*

2302-55 **CYAB SCI**
*LA TRINITE APPART 109 BAT C TRINITE SOLEIL. OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANTS : Youri OTTO & Céline GRANGIER*

2302-62 **TIP TOP COIFFURE 06 SARL**
*NICE 6 AV. DES DIABLES BLEUS*
*OBJET : SALON DE COIFFURE. GERANT : Mohamed MOSBAH*

2302-62 **LE JASMIN SARL**
*NICE C/O SAP SECRETARIAT AZUR PROVENCE 6bis AV. DURANTE*
*OBJET : MACONNERIE. GERANT : Chedli NOUAIRI*

2302-62 **A.R.C. SCI**
*NICE 29 RUE BARBERIS*
*OBJET : GESTION BIENS IMMOBILIERS. GERANT : Anne BERTOLOTTI*

2302-62 **LFL CHARPENTE SARL**
*NICE C/O CSL 27 BD DE L'ARIANE*
*OBJET : TRAVAUX DU BATIMENT. GERANT : LUPSAC Ioan*

# *DISSOLUTION VOLONTAIRE*

## TRIBUNAL GRASSE

1702-22 **LOCKETT IMMO SAS**
*CABRIS VILLA RAPHAEL 260 CH. DE LA REINAUDE*

2402-22 **AVIA EURL**
*VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS OPHIRA 2 - 630 RTE DES DOLINES. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **ELEPHANT FASHION SARL**
*AURIBEAU/SIAGNE 62 CH. DE L'AQUEDUC*

2402-22 **ALFA CONSULTANT SARL**
*LA GAUDE 745bis CH. DU MONT GROS*

2402-22 **AVON SCI**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-22 **SOCERPA SAS**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-22 **SOCERPA NOULAIX SNC**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-22 **DES CARMES SCI**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-22 **SOCIETE DES HOTELS ET RESIDENCES MEDICALISES**
*DU TIERS TEMPS SAS*
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-22 **DE CAJARC SCI**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-22 **VENTES INTERNATIONALES DE BIENS SNC**
*CARROS Z.I. ILOT F4*

2402-22 **MONTAIGNE SARL**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR*

2402-58 **ANTIQUITES SAINTE ANNE SARL**
*PEYMEINADE 9 CH. DE L'ESTOUPAN*

2402-58 **EXCELL CENTER SARL**
*ROQUEFORT LES PINS RD 2085. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **LUCCISANO SARL**
*VALBONNE 2 CH. DE LA PEYRIERE. CLOTURE LIQUIDATION*

2302-57 **AMIPEX EURL AMIMI IMPORT/EXPORT**
*CHATEAUNEUF DE GRASSE 359 RTE D'OPIO. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **VENCOISE DE PRESSE SARL**
*VENCE 55 AV. V-HUGO. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **OMEGA INFOSERVICES SARL**
*GRASSE PARC INDUSTRIEL DES BOIS DE GRASSE*

1702-22 **POOL ANGEL'S PISCINE SARL**
*GRASSE 10 BD E-ZOLA*

## TRIBUNAL ANTIBES

1702-22 **ALCF SUD SARL**
*ANTIBES 1410 CH. DE VALLAURIS RES. AMBROISIE LES BEGONIAS*

1702-22 **LA GRAPPE SCI**
*ST LAURENT DU VAR LE MICHEL ANGE 176 AV. DES PUGETS*

1702-22 **JET 27 SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 331 AV. Dr-LEFEBVRE LOT 33*

1702-22 **LES PETITS CHEFS SARL**
*ST LAURENT DU VAR 673 AV. DES PUGETS LE ST-HONORE. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **EXPRESSION TRANSPORT SARL**
*CAGNES/MER LES VIOLETTES BAT C 29 AV. DES VIOLETTES. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **BRABO SARL**
*ANTIBES 1 PL. GUYNEMER. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **CORSAIRE SARL**
*ST LAURENT DU VAR PORT DE ST-LAURENT CELLULE 122 MOLE OUEST. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **PLAGE LE SQUALE SARL**
*JUAN LES PINS 49 BD DU LITTORAL. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **LE PRINTEMPS SCI**
*CAGNES/MER 75 CH. DES COLLETTES COTTAGE*

2402-22 **MANDARINE SARL**
*ANTIBES 380 CH. DU PUY LE CHENONCEAUX*

2402-22 **LES SISTERS SARL**
*CAGNES/MER 2 AV. DE L'HOTEL DE VILLE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **MONASAGE SCI**
*ST LAURENT DU VAR CH. DES PALUDS RTE DU BORD DE MER*

2402-22 **FREJUS SCI**
*ST LAURENT DU VAR VILLA MONA SAGE 1587 RTE DES PUGETS*

2402-22 **KARUKERA SC**
*ST LAURENT DU VAR Z.I. QT LES ISCLES SECTEUR D*

2402-22 **AVIGNON SCI**
*ST LAURENT DU VAR ZI SECTEUR D*

2402-22 **COIGNIERES SCI**
*ST LAURENT DU VAR Z.I. SECTEUR D ALLEE DES ARCHITECTES*

2402-58 **E.B.M..06 SARL**
*ANTIBES 92 BD WILSON*

2402-22 **BIEN ETRE EN SOI SARL**
*CAGNES/MER 4 ALLEE DES PINS*

2402-22 **EUCALYPTUS SCI**
*CAGNES/MER 42 RUE SOUS-BARRI.*

2402-22 **EUCALYPTUS SCI**
*CAGNES/MER 42 RUE SOUS-BARRI. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **MILLE ET UNE VIES SARL**
*ANTIBES 6 ALLEE J-DE-LA FONTAINE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **E.B.M.06 SARL**
*ANTIBES 92 BD WILSON. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **DANY SHOES SARL**
*VILLENEUVE LOUBET MARINA BAIE DES ANGES. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **SYLGE SARL**
*CAGNES/MER 42 AV. DE NICE*

2402-58 **LES PROFESSIONNELS DE LA SECURITE SARL**
*BIOT 2000 RTE DES LUCIOLES LES ALGORITHMES ARISTOTE A*

2402-58 **CAFE DES CHINEURS SARL**
*ANTIBES 28 RUE AUBERNON*

2402-58 **HIGHTECH PLANET SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 16 MONTEE DES GINESTIERES*

2402-58 **A.L.J.S. SARL**
*ANTIBES 2 AV. GAMBETTA*

2402-58 **OSTIAN CAPITAL SARL**
*VILLENEUVE LOUBET VILLA 39 MONT D'AZUR RTE DE BIOT*

2402-58 **MAPIE SARL**
*ANTIBES 198 CH. DU PETIT FOUR*

2402-58 **A.A.E. SARL**
*VALLAURIS 181 CH. DU PUISSANTON*

2402-58 **E.F.S. AUTOS SARL**
*ANTIBES 448 CH. DES HAUTES BREGUIERES. CLOTURE LIQUIDATION*

2302-57 **SG2 SARL**
*ANTIBES 22bis AV. Ph-ROCHAT*

2302-57 **ATLANTIDE SARL**
*CAGNES/MER 33 BD MAL-JUIN C/O EAM MTG SUD*

2302-57 **POLYNESIA TAHITI SARL**
*CAGNES/MER 112 AV. M-DONAT. CLOTURE LIQUIDATION*

2302-57 **POLYNESIA TAHITI SARL**
*CAGNES/MER 112 AV. M-DONAT*

1702-22 **CONSEIL ET ETUDES EN HOTELLERIE RESTAURATION SARL**
*JUAN LES PINS RES. LES ALOES ENTREE E 24 RUE EMILIE. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **BUFFARD EURL**
*ST PAUL DE VENCE 250 IMPASSE DES FIGUIERS. CLOTURE LIQUIDATION*

### TRIBUNAL CANNES

1702-22 **A 4'PAT SARL**
*CANNES 15 RUE DES SERBES*

1702-22 **M P G SARL**
*LE CANNET 32-34 CH. DE L'OLIVET. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **FRANCE EQUIPEMENT MATERIEL BTPI SARL**
*MOUANS SARTOUX 412 RTE DE TIRAGON. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **RELAIS SCI**
*CANNES 37 RUE D'ANTIBES*

2402-22 **RELAIS SCI**
*CANNES 37 RUE D'ANTIBES. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **FRANCE VALBONNE SARL**
*CANNES 53 BD BEAUSOLEIL. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **GP SARL**
*CANNES LA BOCCA C/SYTI 260 AV. M-JOURDAN*

2402-22 **A L'ATELIER FLORAL SARL**
*LE CANNET PLACE SAUVAIGO C.C. DES MIMOSAS*

2402-22 **YASMINE RENOVATION SARL**
*LE CANNET 67 BD S-CARNOT*

2402-22 **SYLIANE SARL**
*LE CANNET 112 BD CARNOT*

2402-22 **V.M.S. SARL**
*CANNES LA BOCCA CH. BASTIDE ROUGE BEAL 2000*

2402-22 **USM IMMOBILIER SARL**
*MOUANS SARTOUX LIEUDIT LES INDES BAT B CH. DES GOURETTES.*

2402-58 **LA NAPOULE IMMOBILIER SARL**
*MANDELIEU 166 AV. DU 23-AOUT*

2402-58 **SHANNON INSTITUT SARL**
*CANNES IMM. LE VERDI 25 RUE L-NOUVEAU*

2402-58 **AZUR NAUTIQUE SERVICES SARL**
*LE CANNET 1 RUE C-REYNAUD. CLOTURE LIQUIDATION*

2302-57 **TOP LUCKY SARL**
*LE CANNET 105 AV. F-ROOSEVELT BAT A1 RES. LES PINS. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **LAUGA SCI**
*LE CANNET 33 BD S-CARNOT. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **FRANCE RIVIERA SARL**
*LE CANNET C/O M. ROBBE-JEDEAU 27 RUE DE TERREFIAT. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **MOUGINS STORES SARL M ST**
*MOUGINS 29 CH. DU COUCHANT*

1702-22 **JLAUDANSKI CONSULTING SARL**
*CANNES 53 AV. PETIT JUAS. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **MYJEA SCI**
*CANNES LA BOCCA LA TOURELLE 11 BD ASTEGIANO. CLOTURE LIQUIDATION*

### TRIBUNAL NICE

1702-22 **ECLAIRAGE D'AZUR SARL**
*NICE 16 RUE FONCET*

1702-22 **BAY SCI**
*AURON CHALET TILAC LES COLETTES*

2402-22 **SUNCO INVST SCCV**
*NICE 19 RUE ST-F-DE-PAULE.*

2402-22 **SUNCO INVEST SCCV**
*NICE 19 RUE ST-F-DE-PAULE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **SOCIETE FRANCAISE D'ALUMINIUM SARL S.F.A.**
*NICE 10 MONTEE CLAIRE VIRENQUE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-22 **SOCIETE FANELY SARL**
*NICE 6 RUE MASSENET*

2402-22 **JP CONSULTANT SARL**
*NICE 31 AV. CAP DE CROIX LE CLOS DE CIMIEZ BAT E1*

2402-22 **HOTEL APOGIA ANTIBES SARL**
*NICE 26 RUE SMOLETT*

2402-22 **VELLA SARL**
*NICE 225 AV. DE LA CALIFORNIE*

2402-58 **LUMELIO SARL**
*ST ANDRE DE LA ROCHE Z.I. DE LA VALLIERE*

2402-58 **VIAUVI SCI**
*MENTON LE LIMBANIA 122 IMPASSE DE LA MAISON RUSSE*

2402-58 **BTC IMMO SARL**
*NICE CHEZ BFI LE CONSUL 37/41 BD DUBOUCHAGE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **BTC IMMO SARL**
*NICE CHEZ BFI LE CONSUL 37/41 BD DUBOUCHAGE*

2402-58 **AZUREENNE BLANCHISSERIE SARL**
*NICE 4 RUE F-MASSE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **MISTER INFORMATIQUE SARL**
*NICE 192 AV. STE-MARGUERITE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **MIRA LA VIDA SARL**
*COLOMARS 56 CH. DE LA COLLE GERMAINE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **BARRY ALIMENTATION SARL**
*NICE 129-131 BD DE L'ARIANE ET 1 RUE DES AUBEPINES. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **BARRY ALIMENTATION SARL**
*NICE 129-131 BD DE L'ARIANE ET 1 RUE DES AUBEPINES*

2402-58 **MARTINA SCI**
*CAP D'AIL LE RIVIERA 118 AV. DU TROIS-SEPTEMBRE. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **BLUE LINE BOOSTER SARL**
*NICE 16 RUE BISCARRA. CLOTURE LIQUIDATION*

2402-58 **NOTRE DAME SCM**
*NICE 17 AV. NOTRE DAME. CLOTURE DE LIQUIDATION*

2402-58 **MARTARESCHE FONTANET BENARROCHE SCP**
*DIRECTEURS DE LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE*
*NICE 31 RUE MAL-FOCH. CLOTURE LIQUIDATION*

2302-57 **ANDERSEN ET PICQUE SARL**
*NICE CHEZ AVEC 7 PL. ILE DE BEAUTE*

2302-57 **FRANCE SUD ENERGIES SARL**
*NICE 23bis BD DE L'ARIANE. CLOTURE LIQUIDATION*

2302-57 **PRO-BATIMENT SARL**
*NICE C/O DE SERVICES 80 BD MADELEINE*

2302-62 **LA SUITE FLEURISTE CREATEUR SARL**
*NICE 5 RUE GIOFFREDO*

2402-56 **IMMAT SARL**
*NICE 16 RUE E-CAIS DE PIERLAS CHEZ NICE CONTACTS*

1702-22 **RODEO DRIVE SCI**
*ISOLA IMM. LE ST-PIERRE VAL DE CASTILLON FRONT DE NEIGE*

1702-22 **NICE BTP SARL**
*NICE CH. DE L'ABBAYE DE ST-PONS VILLA BETHANIE. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **CALLAGAN SNC**
*NICE C/O SCI VILLA LE SOLEIL LEVANT 248 RTE DE BELLET. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **PLASMA EVENTS SARL**
*NICE C/O 2AI 3 AV. MALAUSSENA*

1702-22 **XOAN INMOBILIARIA SARL**
*NICE 94 BD GAMBETTA. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **FOUED DOUMA SARL**
*NICE 10bis RUE DES LILAS*

1702-22 **RESERVO-ART SARL**
*NICE 14 AV. ST-JEAN-BAPTISTE*

1702-22 **GICO SARL**
*NICE 24 AV. J-MEDECIN KIOSQUE N°8 C.C. NICE ETOILE. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **NICEDATING SARL**
*NICE LE BOURGOGNE B 156 BD NAPOLEON III. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **VICMI SCI**
*MENTON 75 & 77 BD GARAVAN. CLOTURE LIQUIDATION*

1702-22 **NICE BTP SARL**
*NICE CH. DE L'ABBAYE DE ST-PONS VILLA BETHANIE*

1702-22 **DOCTEURS Vincent INGHILLERI & Sylvie BARTOLOTTA- INGHILLERI SCM**
*NICE 9 BD J-GARNIER. CLOTURE LIQUIDATION*

## *MODIFICATIONS DIVERSES*

### TRIBUNAL GRASSE

2302-62 **CARO SCI**
*LE TIGNET 178 CH. DE ST-MARTIN TRANSFERE A LE TIGNET 160 CH. DE ST-MARTIN*

2302-57 **CYCLING TEAM SERVICE SARL**
*LA GAUDE CH. DES SABLIERES TRANSFERE A GATTIERES 200 CH. DES SERRES*

2402-22 **AUX RAYONS DE SOLEIL SARL**
*PEYMEINADE 2 IMPASSE LEBON TRANSFERE A NIMES (30) 21 RUE DE LA MADELEINE*

2402-22 **FONCIERE GSP SAS**
*MAGAGNOSC 109 AV. A-RENOIR. AVIS DE FUSION AVEC SCI AVON MEME ADRESSE*

2402-58 **L'ABRI COTIER SARL**
*VALBONNE 107 RTE DE CANNES CH. FONT DE CUBERTE. AUGMENTATION ET REDUCTION DE CAPITAL. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **CAMBRIDGE SILICON RADIO SARL**
*VALBONNE 1800 RTE DES CRETES LES DEUX ARCS. EXCO COTE D'AZUR AUDIT NOMMEE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET Jean Marcel GIULIANI SUPPLEANT*

2402-58 **VIRBAC SA**
*CARROS 1re AVENUE 2065 M. REDUCTION CAPITAL*

2402-58 **NUMARA SOFTWARE FRANCE SAS**
*VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS 15 TRAV. DES BRUCS. M. Marc BESCHI NOMME PRESIDENT SUITE A LA DEMISSION DE M. Michael BRANCA*

2402-58 **BGS SARL**
*OPIO 31 RTE DE CANNES LES AGORIALES. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **ECO-STRUCTURES PACA SARL**
*CARROS 1re RUE 2e AVENUE. SARL TRANSFORMEE EN SAS*

2402-58 **SIMPLYSIM SAS**
*VALBONNE ECOLUCIOLES BAT A2 - 955 RTE DES LUCIOLES. M. DALMASSO Nicolas NOMME DIRECTEUR GENERAL*

2402-58 **MEVIMA SCI**
*ROQUEFORT LES PINS 126bis CH. DU PAS DE L'AI TRANSFERE A LA ROQUETTE/SIAGNE 236 CH. DE LA VIGNASSE*

2402-22 **EUREXCO SARL**
*OPIO 3 RTE DE NICE IMM. LE MAS ROSE. NOUVELLE DENOMINATION : EUROPE EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL E.E.C.C.*

2402-22 **TECHNIDRILL SAS**
*LE BROC 1re AVENUE 18e RUE Z.I. DE CARROS LE BROC. CABINET GRANDT THORNTON NOMME CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET CABINET IGEC NOMME SUPPLEANT*

2402-22 **VIA INVEST SAS**
*TOURRETTES/LOUP 195 TRAV. DU PETAREOU. POURSUITE ACTIVITE*

2402-22 **PREST ART COLOR SARL**
*VENCE 216 CH. DE FONZERIE. NOUVELLE DENOMINATION : P'ART COLOR*

2402-22 **ARTE NOBILIS SARL**
*ST VALLIER DE THIEY 6 ZAC DU PILON. M. Bernard POLENNE NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Aurélien POLENNE*

2402-22 **LIBRAIRIE DU PRE DU LAC SARL**
*CHATEAUNEUF DE GRASSE QT PRE DU LAC 20 RTE DE NICE. REDUCTION ET AUGMENTATION DE CAPITAL*

2402-22 **SPORT X'TREM SARL**
*GRASSE 174 RTE DE CANNES LE PONT DU RIOU. REDUCTION CAPITAL*

2402-22 **TELLUS SARL**
*VALBONNE 90 RTE DES LUCIOLES LES ESPACES DE SOPHIA BAT C. AUGMENTATION CAPITAL. SARL TRANSFORMEE EN SA*

2302-57 **WELCOME RIVIERA EURL**
*VENCE 456 BD J-MAUREL TRANSFERE A CAGNES/MER 69 BD MAL-JUIN*

2302-57 **PHARMACIE DES ECOLES SELARL**
*VENCE 169 AV. COLONEL MEYERE. Mlle Sophie RIGHETTI NOMMEE DIRECTEUR GENERAL*

2302-57 **BARELLI H SAS**
*GRASSE 2 ALLEE DE LA PINEDE VILLA LE ROCHER. FIN DES MANDATS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE M. Jean Pierre COSTAMAGNE & SUPPLEANT M. Antoine NIEDDA*

2302-57 **DOCTEUR DENIS LIEUTAUD CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE SELARL**
*GRASSE CLINIQUE DU PALAIS 25 AV. CHIRIS TRANSFERE A GRASSE 99 F CH. DES BASSES RIBES*

2302-61 **IDEAL MOTO SARL**
*LE TIGNET 839 RTE DE DRAGUIGNAN TRANSFERE A CANNES 6 BD DU MIDI NOUVELLE DENOMINATION : AUX DELICES SUCRES. MODIFICATON OBJET*

2102-55 **AZUR OFFICE SARL**
*TOURRETTES/LOUP 8 RTE DE VENCE. FIN GARANTIE DE LA COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET DE CAUTIONS*

2302-55 **LES TRANSPORTS TOURISTIQUES DU SUD SARL**
*GRASSE C/O M. CHRISTINA GINER RES. LES CEDRES BAT B 7 RUE DES ROSES TRANSFERE A SAUJAC (12) LE MAS DES GRAVES*

## TRIBUNAL ANTIBES

2302-61 **EQUATEUR CELESTE SA**
*JUAN LES PINS 39 AV. DE CANNES. DEMISSION DE M. Antonio AMADDEO PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL*

2402-22 **RIVE GAUCHE SCI**
*CAGNES/MER 1 CH. DE MONSIEUR. Mme Caia-Lisa SALSBURY-LAWSON NOMMEE COGERANTE SUITE A LA DEMISSION DE M. Richard James Asplin Hugues*

2402-22 **MURS & COULEURS SARL**
*ANTIBES 55 CH. DES PLATEAUX FLEURIS. POURSUITE ACTIVITE*

2402-58 **AL BIGARADE SARL**
*VALLAURIS 336 MONTEE DES PERTUADES. POURSUITE ACTIVITE*

2402-58 **FRUGIVORE SARL**
*BIOT 1050 RTE DE LA MER. POURSUITE ACTIVITE*

2402-58 **AI L'AGENCE IMMOBILIERE SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 1514 LE COMMODORE PORT DE MARINA BAIE DES ANGES POURSUITE ACTIVITE*

2402-58 **SEXTANT INFORMATIQUE SARL**
*ANTIBES 15 RUE P-BOURGAREL. M. GILLOT Olivier NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mlle AMERGE Christelle*

2402-58 **SINTIS SAS**
*ST LAURENT DU VAR 84 AV. F-MISTRAL TRANSFERE A ST LAURENT DU VAR 105 AV. Th-DECAROLI*

2402-58 **ADA AZUR DISTRIBUTION AUTOMATIQUE SARL**
*ST LAURENT DU VAR 18 ALLEE DES METALLOS ZI SECTEUR A. REDUCTION CAPITAL*

2402-58 **ALMA SARL**
*ANTIBES LE CLOS DES ORANGERS 238 CH. DES AMES DU PURGATOIRE. EXTENSION OBJET*

2402-58 **TRESORS D'AILLEURS SARL**
*ST LAURENT DU VAR 510 BD J-OSSOLA TRANSFERE A ST PAUL DE VENCE 632 CH. DES BLAQUIERES*

2402-58 **ARPENTEURS GEOMETRES SARL**
*JUAN LES PINS 1 IMPASSE TRIANON. SARL TRANSFORMEE EN SELARL*

2402-58 **SOLAIS ENERGIE SARL**
*SOPHIA ANTIPOLIS 400 AV. DE ROUMANILLE. NOUVELLE DENOMINATION : SFNL ENERGIE*

2402-58 **VOILIER SERVICES**
*ANTIBES AIRE DE CARENAGE PORT VAUBAN. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **AZUR LAMPES SARL**
*ANTIBES 609 CH. DE LA CONSTANCE TRANSFERE A BIOT 434 CH. J-DURBEC*

2402-58 **ROMELINE SCI**
*FAULX (54) 25 RUE GAL LECLERC TRANSFERE A VILLENEUVE LOUBET VAUGRENIER PRESIDENCES 32 ALLEE DES TOMALINES*

2402-58 **PROPRE & NET SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 8 AV. DES RIVES TRANSFERE A ANTIBES 31 AV. DU TANAGRA LE CORYPHENE*

2402-58 **MEDIATION SARL**
*ANTIBES LA MIGNONNE 23 AV. Ph-ROCHAT TRANSFERE A ANTIBES 6 RUE DES LITS MILITAIRES LES CIGALES*

2402-58 **LE P'TIT BLEU SCI**
*ANTIBES 550 RUE DE LA MOSQUEE VILLA AIGUE MARINE. Mme QUANDT Gabrièle NOMMEE COGERANTE EN REMPLACEMENT DE Mme SLUPIK Danièle*

2402-22 **SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS S.F.D.S. SAS**
*ANTIBES Z.I. DES 3-MOULINS RTE DE GOA. M. Benjamin BASTIEN NOMME DIRECTEUR GENERAL*

2402-22 **HOLDING CIURLEO GARDINAL EURL**
*HENIN-BEAUMONT (62) 69 RUE DE LA LICORNE TRANSFERE A VILLENEUVE LOUBET LES AMBASSADES II 30 ALLEE DE LA PIERRE A TAMBOUR DOMAINE LES HAUTS DE VAUGRENIER*

2402-22 **BATI-TECH SARL**
*ANTIBES 600 CH. 1re AVENUE NOVA ANTIPOLIS. POURSUITE ACTIVITE*

2402-22 **LES TROPIQUES SCP**
*JUAN LES PINS 39 BD Ch-GUILLAUMONT. M. François Pierre Calixte VIDAL NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Jean François BRAULT*

2402-22 **PCA IMMO SAS**
*ST LAURENT DU VAR 111 AV. E-DECHAME. MODIFICATION ARTICLE 16 DES STATUTS*

2402-22 **MAGIC ECHO 4D SARL**
*ST LAURENT DU VAR 136 BD J-OSSOLA LE BELLEVUE. Mme Marilyn JEAN BAPTISTE BOLO NOMMEE GERANTE SUITE A LA DEMISSION DE Mme Emmanuelle JOUVRAY*

2402-22 **EXPLOITATION RESIDENCES MER ET MONTAGNE SARL**
*ST LAURENT DU VAR 51 AV. FRANCE D'OUTREMER. M. Jean Marc FILIPPINI NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Thierry BRUXELLE*

2402-22 **MRS PROMOTION SARL**
*VALLAURIS HERMES CENTER 1609 CH. ST-BERNARD. PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE DE 69 ANS POUR EXPIRER LE 22/11/2080. POURSUITE ACTIVITE*

2402-22 **BATI PRO SARL**
*CAGNES/MER SCI NOTRE DAME 19 AV. A-RENOIR TRANSFERE A VENCE 463 CH. DE LA SINE CH. DU BAOU DES BLANCS*

2402-58 **NOA SARL**
*CAGNES/MER 7 PROM. DE LA PLAGE. MM. VILLA Dominique & MASSENA Frédéric NOMMES COGERANTS EN REMPLACEMENT DE M. HERBIN Julien*

2402-58 **LILYROSE SARL**
*LE GOLFE JUAN 55 AV. DES FRERES ROUSTAN TRANSFERE A ANTIBES 934 CH. DES AMES DU PURGATOIRE. M. BEL Frédéric NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mlle BODHUIN Virginie*

2402-58 **RICCI & CO LA CAPA DA BERT SARL**
*ST LAURENT DU VAR 21 RUE DE L'ANCIEN PONT TRANSFERE A ST LAURENT DU VAR 195 CH. DES RASCAS LES LAURENTINES*

2402-58 **LA CLE DE SOL SC**
*ANTIBES 9014 CH. DES CONTREBANDIERS. AUGMENTATION CAPITAL*

2402-58 **PAFI SCI**
*CAGNES/MER 9 AV. Dr-M-DONAT TRANSFERE A LE CANNET 28 CH. DES FADES LES CHARMILLES LES PINS A*

2402-58 **LE ROI DU CADRE SARL**
*ST LAURENT DU VAR 1683 AV. P-&-M-CURIE TRANSFERE A EZE 2245 B AV. DE LATTRE DE TASSIGNY. EXTENSION OBJET*

2402-58 **YACHTS EVENTS & SERVICES SARL**
*ANTIBES 19 CH. DES FOURNEL BADINE TRANSFERE A ANTIBES 32 CH. DES FOURNEL BADINE*

2402-58 **CHRYSTALINE SNC**
*CAGNES/MER 27 AV. DE LA GARE. CESSION PARTS SOCIALES. M. Didier BLET NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme Karine PASSABLONI*

2402-22 **RMCP SARL**
*LA COLLE/LOUP 60 RUE Y-KLEIN TRANSFERE A LA COLLE/LOUP 226 BD H-TEISSEIRE Pierre PARDIGON NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE GIANNI Basile*

2402-22 **ARBO@INFO EURL**
*LESIGNY (77) 5 RUE DES BERGERES TRANSFERE A ANTIBES 15 RUE G-CLEMENCEAU. MODIFICATION OBJET*

2102-55 **LES MANDARINIERS SARL**
*ST LAURENT DU VAR ABI 338 AV. DES RASCAS IMM. ST-ANTOINE. FIN GARANTIE DE LA COMPAGNIE ALLIANZ*

2302-57 **NOUVEL HOTEL DE VALENCIENNES SA**
*VALLAURIS 12 DOMAINE DES TUILIERES. M. Thibaud LUSSON NOMME ADMINISTRATEUR*

2302-57 **PLAGE DE LA JETEE SARL**
*JUAN LES PINS PROM. DU SOLEIL LA JETEE ET PLAGE DU GRAND PIN. M. Christian DURAND NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Elliott AINTABI, Marie Josée MILOT & Charles-Louis RICHEZ COGERANTS*

2402-58 **AUDIO VIDEO 3000 SARL**
*ST LAURENT DU VAR 87 AV. MAL-JUIN IMM. LE GALAXIE 3000. DEMISSION DE M. Olivier HAMALIAN COGERANT*

2302-57 **MARINE ENGINEERING ASSISTANCE SARL**
*ANTIBES 8 BD D'AGUILLON LA GALERIE DU PORT TRANSFERE A ST LAURENT DU VAR Z.I. SECTEUR B AV. P-&-M-CURIE*

2302-57 **BRESCH SAS**
*BIOT LES PHOTONS 105 RTE DU PIN MONTARD. Virginie D'AUTHIERS & Nicolas BRESCH NOMMES DIRECTEURS GENERAUX*

2602-55 **ALFA DE COMMERCE SARL**
*ANTIBES 1 TRAV. DU 24-AOUT TRANSFERE A CAGNES/MER 60 AV. DE NICE LE DELPHES C/O AZUR SECRETARIAT SERVICES*

## TRIBUNAL CANNES

1702-22 **SKYDOME SCI**
*CANNES 21 BD DE LA REPUBLIQUE. DEMISSION DE M. Stéphane CENERI COGERANT*

2402-22 **LAUREN SARL**
*CANNES 21 BD DES PINS. POURSUITE ACTIVITE*

2402-22 **S.2M.B SARL**
*MOUANS SARTOUX PL. J-JAURES. AUGMENTATION CAPITAL*

2402-22 **MY CONCEPT EURL**
*MANDELIEU LA NAPOULE 601 AV. DE FREJUS. EXTENSION OBJET*

2402-22 **KOJE SARL**
*LYON (69) C.C. DE LA PART DIEU ESPLANADE TRANSFERE A MOUANS SARTOUX AV. DE LA QUIERA Z.I. DE L'ARGILE LOT 108*

2402-22 **PERRIN MACHINES A BOIS PMAB SARL**
*MOUGINS ZA DE LA PLAINE 1638 CH. DE LA PLAINE. Me THOMAS Nathalie DESIGNEE ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE*

2402-22 **SYSTEM PLUS SARL**
*CANNES 19 AV. DU PRINCE DE GALLES TRANSFERE A VALBONNE 522 RTE DE NICE*

2402-22 **B.FLOWER PHONING SARL**
*MANDELIEU 89 AV. DE FREJUS. REVOCATION DE Mme Béatrice MEYER COGERANTE*

2402-22 **BLUEWATT**
*SOPHIA ANTIPOLIS 905 RUE A-EINSTEIN TRANSFERE A LE CANNET 23 BD GAMBETTA Emmanuelle SPENS NOMMEE DIRECTEUR GENERAL. EXTENSION OBJET*

2402-22 **SECURITYSPORT FORMATION SARL**
*MOUANS SARTOUX 351 CH. DES GOURETTES. Mme Chloé GEORGOPOULOS NOMMEE GERANTE EN REMPLACEMENT DE M. Nicolas GEORGOPOULOS*

2402-22 **INSHORE YACHT'S WHOLESALER SARL**
*CANNES 29 BD DE LA FERRAGE. DEMISSION DE M. RAMORA MAZIER Boris COGERANT*

2402-22 **S.Y. PRESTIGE YACHTS SARL**
*CANNES 21 QUAI ST-PIERRE. AUGMENTATION CAPITAL*

2402-22 **LES FRENES SCI**
*MOUGINS 701 CH. DES CAMPELIERES. AUGMENTATION CAPITAL*

2402-22 **NICEROM SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE AV. MAL-JUIN QT MINELLE. DEMISSION DE Mme Nadia NICOLAS GERANTE*

2402-22 **FRIGOS TRANSALPINS SARL**
*MONTELEGER (26) QT BEAUVERT TRANSFERE A LE CANNET 11/13 CH. DE L'INDUSTRIE LE CANEOPOLE BAT C. FIN DU MANDAT DE M. Robert LUBAC COGERANT*

2402-22 **NIGHTLIFE SARL**
*CANNES 52 RUE J-JAURES. REDUCTION CAPITAL*

2402-22 **JESAGE SARL**
*CANNES 8 PL. DU MARCHE FORVILLE. DEMISSION DE MIle Caroline MAERTEN COGERANTE*

2402-58 **CLIMACOOL SARL**
*LE CANNET 5 CH. DE L'INDUSTRIE. M. Denis PONS DE VIER NOMME COGERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Christophe VILLIERE*

2402-58 **IMPRIMERIE NOUVELLE DEVAYE SARL**
*CANNES 6 RUE J-MERO. M. DEVAYE François NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. DEVAYE Robert*

2402-58 **MACHA SCI**
*LE CANNET 21 RUE DES DANYS. M. DUPRAT Stéphane NOMME COGERANT*

2402-58 **ECOTANK SARL**
*MOUANS SARTOUX Z.I. DE L'ARGILE LOT 35. AUGMENTATION ET REDUCTION CAPITAL*

2402-58 **STRANGE SARL**
*CANNES VILLA ALEXIS 2 BD DE STRASBOURG. Mme Natalie-Yasmin LUC NOMMEE COGERANTE*

2402-58 **ACADEMIE DE L'ESTHETIQUE SARL L'ESSENTIEL**
*MOUANS SARTOUX 130 CH. DE SAURIN TRANSFERE A MOUANS SARTOUX 250 RTE DE TIRAGON Z.I. DE TIRAGON*

2402-58 **DU 5 PLACE PRASLIN SCI**
*CANNES 11 AV. P-GUIGOU RES. LE FONTAINEBLEAU TRANSFERE A LE CANNET LE CLOS STE CATHERINE 4 RUE DE LA PEREE*

2402-58 **MISTEPH SCI**
*LE CANNET 21 RUE DES DANYS. M. DUPRAT Stéphane NOMME COGERANT*

2402-58 **NOTA BENE CONSULTING SARL**
*MOUANS SARTOUX 102 IMPASSE BELLON. Mme Estelle BOUTRY NOMMEE GERANTE SUITE A LA DEMISSION DE M. BOUTRY Jean*

2402-58 **ERMITAGE DU RIOU SA**
*MANDELIEU LA NAPOULE 26 BD H-CLEWS. FIMAS SA NOMMEE ADMINISTRATEUR SUITE A LA DEMISSION DE M. Jean Claude LUTTMANN*

2402-58 **USA MOTO RIDERS FRANCE SARL**
*TOULOUSE (31) HELIOS 3 BP 325 - 116 RTE D'ESPAGNE TRANSFERE A MOUGINS 830 AV. FONT ROUBERT*

2402-58 **B & T INTERNATIONAL SERVICES SARL**
*CANNES 9 RUE BUTTURA LE BUTTURA. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **TLC ICE CREAM SARL**
*CANNES 85 RUE F-FAURE. AUGMENTATION CAPITAL*

2402-58 **PAULINE SCI**
*LA ROQUETTE/SIAGNE 3 CH. DES GOURGUETTES. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **MK DISTRIBUTION SARL**
*CANNES LA BOCCA 119 AV. F-TONNER TRANSFERE A CANNES 28 RUE DE MIMONT*

2402-58 **JPF INVEST SARL**
*CANNES 4 AV. AMIRAL W-WEYMISS. SARL TRANSFORMEE EN SAS*

2402-58 **LES JARDINS DU SUD SARL**
*CANNES 8 RTE DU VILLAGE. DEMISSION DE M. Eric ALVES COGERANT*

2402-58 **ANNE HOURIET SARL**
*GARDANNE (13) LES LOGIS NOTRE DAME 12 RUE POUR LA PAIX BAT D1 TRANSFERE A CANNES LA BOCCA 67 AV. P-DE-COUBERTIN LA JOIE DE VIVRE LES AUBEPINES*

2402-58 **IMMOGENESIS SCI**
*CANNES 7 CH. DE PEZOU LE VALLON BAT A TRANSFERE A CANNES 40 RUE DE MIMONT*

2402-58 **VGB VERANY GASCARD BANERE SCM**
*CANNES 7 CH. DU PEZOU LE VALLON BAT A TRANSFRE A CANNES 40 RUE DE MIMONT*

2302-57 **CLAVA SARL**
*CANNES 7 RUE ALLIEIS ANTIBES 75. Mme Priscilla LEAL NOMMEE GERANTE SUITE A LA DEMISSION DE Mme Martine TORRES*

2302-57 **TUPACA FASHION SARL**
*CANNES 60 RUE D'ANTIBES LE GRAY D'ALBION. M. Mehdi GARBAA NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme Najoua Mélanie GARBAA*

2302-57 **TUPACA SARL**
*CANNES 60 RUE D'ANTIBES LE GRAY D'ALBION. M. Mehdi GARBAA NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme Najoua Mélanie GARBAA*

2302-57 **LE PAVILLON SA**
*MOUANS SARTOUX 340 CH. DU PUITS DU PLAN. POURSUITE ACTIVITE*

2302-57 **GESTIPAR SNC**
*CANNES 7 RUE ALLIEIS ANTIBES 75. SARL CLAVA NOMMEE COGERANTE*

2402-22 **HUGOVAL SCI**
*CANNES 305 AV. DE GRASSE TRANSFERE A LE CANNET 11/13 RUE DE L'INDUSTRIE BAT E.*

2402-22 **CROISETTE MIRAMAR IMMOBILIER SARL**
*CANNES 63 LA CORNICHE. Mme Sylvie LETERRIER NOMMEE GERANTE SUITE A LA DEMISSION DE MIle Chantal PONSONNAILLE*

2402-22 **DUHALDE AZOULAY DEMES SELARL**
*CANNES 35 RUE DE MIMONT. NOUVELLE DENOMINATION DUHALDE DEMES*

2402-22 **GB MODA SARL**
*CANNES 29 BD DE LA FERRAGE. MODIFICATION OBJET*

2402-22 **SKISPORTS SARL**
*MANDELIEU LES TOURRADES PARC D'ACTIVITE DE L'ECHANGEUR BAT 4 REDUCTION CAPITAL*

2402-22 **CASAD FRANCE SARL**
*CANNES 31 AV. DE LA TROPICALE LES ILES. POURSUITE ACTIVITE*

2402-22 **MIROITERIE BERNARD SARL**
*CANNES 305 AV. DE GRASSE TRANSFERE A LE CANNET 11/13 RUE DE L'INDUSTRIE*

2402-22 **R.B.R. TERRASSEMENT SARL**
*MOUANS SARTOUX PARC D'ACTIVITES DE L'ARGILE LOT 1198 VOIE K. EXTENSION OBJET*

2402-22 **ALLO TAXI CANNES SA**
*LE CANNET 11/13 CH. DE L'INDUSTRIE BAT F LE CANEOPOLE. M. Georges MARCHAND NOMME PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DE M. Norbert ASTOLFI*

## TRIBUNAL NICE

2402-56 **FLORES SARL**
*NICE 18 RUE DE LA PREFECTURE. M. FLORES Adtrien NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. FLORES Michel*

2302-62 **MAROSEE SCI**
*NICE 3 AV. VALDILETTA TRANSFERE A GATTIERES C/O M. Adiren SAVALLI 791 CH. DES FERAILLONS*

2402-56 **VIAGER VIAZUR SARLK**
*NICE 3 AV. CLEMENCEAU. AUGMENTATION ET REDUCTION CAPITAL*

2302-62 **LES PINS CEMBROS SCI**
*ISOLA 2000 LES PINS CEMBROS TRANSFERE A NICE 16 PL. GARIBALDI*

2002-55 **ORGAFI SAS**
*LEVENS 968 CH. DE LA MOLE SAS TRANSFORMEE EN SARL*

2102-55 **CENTRE IMMOBILIER DE LA COTE D'AZUR SARL**
*NICE 24 RUE G-CLEMENCEAU. FIN GARANTIE DE LA COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET DE CAUTIONS*

2302-57 **BATIMENT SARL**
*NICE 12 RUE LEOTARD TRANSFERE A NICE C/O C6 SERVICES 80 BD DE LA MADELEINE. YOUSSEF Ahlem NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE YOUSSEF Kamel*

2302-57 **IDIOM SARL**
*NICE 4 BD DE CIMIEZ LE MAJESTIC. DEMISSION DE Mme Ursula BIRD COGERANTE*

2402-58 **GLOBE BRODEURS ASSOCIES SARL**
*NICE 17 AV. STE-MARGUERITE LOT N°6 TRANSFERE A CARROS Z.I. BAT ESPACE CARROS 1re AVENUE*

2402-58 **SAINT PAUL SARL**
*NICE LE MAS DES OLIVIERS ST ROMAN DE BELLET TRANSFERE A CONTES 956 B CH. DU RIODAM. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **LA ROMARINE SCI**
*ST JEAN CAP FERRAT 39 AV. PRINCE RAINIER III DE MONACO. REDUCTION CAPITAL*

2402-58 **LOW COST SARL**
*NICE 36 BD ST-ROCH. MODIFICATION OBJET*

2402-58 **BASTANTI ET FILS SNC**
*ST SAUVEUR/TINEE QT ISOLA 2000. CESSION DE PARTS*

2402-58 **BANCA REGIONALE EUROPEA SPA SDE**
*NICE 5 AV. DE SUEDE. AUGMENTATION CAPITAL. M. Luigi ROSSI DI MONTELERA NOMME RESPONSABLE EN REMPLACEMENT DE M. Piero BERTOLOTTO*

2402-58 **UNICA SARL**
*ROQUEBRUNE CAP MARTIN AZUR OFFICE CENTER VILLA BELLA DONNA 213 AV. A-BRIAND. M. Erto PAGLIA NOMME GERANT SUITE AU DECES DE M. Ermanno SARRA*

2402-58 **EUROPEAN VILLAS INTERNATIONAL SARL**
*MENTON HAMBURY PALACE 1 AV. A-BRIAND. Aude REMY NOMMEE GERANTE SUITE A LA DEMISSION DE Jessica CEGELLY-FIORI*

2402-58 **KREITMANN/HORNY/CISNAL SCM**
*NICE 80 RUE MAL-JOFFRE. NOUVELLE DENOMINATION : SCM HORNY/CISNAL/GASNE HORNY Jocelyne & CISNAL Sophie & GASNE Sandrine NOMMEES COGERANTES SUITE A LA DEMISSION DE Mme KREITMANN Mireille*

2302-57 **TRADELINE FRANCE SARL**
*NICE 22 RUE E-DALMAS TRANSFERE A NICE 11 RUE PARMENTIER*

2302-57 **SATURNO EUREXCO SARL**
*NICE 7 RUE DE PARIS. M. Patrick WEIL NOMME COGERANT*

2302-57 **ARTHUR SCI**
*BEAULIEU/MER 10 BD JOFFRE TRANSFERE A BEAULIEU/MER 9 RUE DU MARCHE*

2302-57 **DE LA FORET SCI**
*NICE 33 AV. BORRIGLIONE TRANSFERE A MESLAND (41) CHATEAU GAILLARD 4 RTE DE SEILLAC*

2302-57 **LEXWELL SELARL**
*NICE 88 BD DE MANTEGA RIGHI. SELARL TRANSFORMEE EN SELAS. NOUVELLE DENOMINATION : LEXWELL - JEAN-MICHEL NOGUEROLES*

2302-57 **D.P. PARTICIAPTIONS SC**
*PARIS (9e) 6 AV. DU COQ TRANSFERE A NICE IMM. LE CORAIL RES. DU CAP DE NICE 25 BD F-PILATTE*

2302-57 **NIXIM SCI**
*PARIS (2e) 12 RUE VIVIENNE TRANSFERE A NICE 52 RUE A-PEGURIER. M. Claude GAUVAIN NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme Jacqueline GAUVAIN*

2302-57 **DALOMIS SARL**
*BEGLES (33) C.C. LES RIVES D'ARCINS TRANSFERE A MENTON 17 AV. F-FAURE*

2402-22 **CLUB 54 SARL**
*NICE 54 RUE DES PONCHETTES. M. André BRUZZONE NOMME COGERANT*

2402-22 **CYCLES EVOLUTION SARL**
*NICE 28 RUE VERNIER TRANSFERE A NICE HIBISCUS PARK 23 AV. A-VEROLA*

2402-22 **FAMILY PRO COURRIER SARL**
*NICE 31 BD GORBELLA BAT A2. DEMISSION DE M. Mohamed Ali SAYHI COGERANT*

2402-22 **DOMAINE DU PRECONIL SCI**
*NICE 30 RUE TRACHEL. PROROGER LA DUREE DE LA SOCIETE DE 7 ANNEES JUSQU'AU 23-04-2018*

2402-22 **SEREN DI PYTHIE SAS**
*NICE 4 BD DE CIMIEZ TRANSFERE A PARIS (11e) 4 RUE DE LA PIERRE LEVEE*

2402-22 **MIPAS SARL**
*NICE 12 RUE DES LILAS TRANSFERE A NICE 9 AV. CLEMENCEAU*

2402-22 **VARLET ET PARTNERS SARL**
*NICE 4 RUE Dr-BARETY TRANSFERE A NICE 455 PROM. DES ANGLAIS PORTE DE L'ARENAS HALL C*

2402-22 **TIP TOP INTERIM SARL**
*NICE 49 BD F-GROSSO TRANSFERE A NICE 221 AV. DE LA CALIFORNIE*

2402-22 **MILLE N'HAIR SARL**
*NICE 177 AV. DE LA CALIFORNIE. M. Jérémie PAGH-BIRK NOMME GERANT EN REMPLACEMENT DE Mme PAGH-BIRK Romana*

2402-22 **GOURMET PRESTIGE SARL**
*NICE MARCHE D'INTERET NATIONAL DE NICE. MM. Antoine BOUCOMONT & Manuel HERPSON NOMMES COGERANTS*

2402-22 **CABINET MAREY SARL**
*NICE BAT C1 - 234 AV. DE LA LANTERNE. M. MAREY Eric NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme MAREY Laurence*

2402-22 **LAURI SCI**
*NICE BAT C1 - 234 AV. DE LA LANTERNE. M. MAREY Eric NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme MAREY Laurence*

2402-22 **G-ETANCHE EURL**
*NICE RES. COMTE DE FALICON BAT 13 B 54 AV. DU RAY TRANSFERE A NICE 193 BD DE LA MADELEINE L'ETENDARD BAT 10*

2402-22 **FLORIDA-INVEST SARL**
*NICE 11 BD GAMBETTA. AUGMENTATION CAPITAL*

2402-22 **AFC FRANCE SARL**
*NICE 14 RUE DUNOYER DE SEGONZAC TRANSFERE A PARIS (1er) 14 AV. DE L'OPERA C/O SDM*

2402-22 **NAVARRO VALDENER BUTORI BUTORI-CHAMBARD**
*BARACHET DI MEGLIO ODDO DUCREUX PELLEGRINO SOUCI RUITORT ET BAQUE SCM NICE 4 RUE DELOYE. M. François ROQUEPLAN NOMME COGERANT. MODIFICATION DE LA DENOMINATION*

2402-22 **AU BAR DES AMIS SARL**
*ST MARTIN DU VAR 1 BD PASTEUR TRANSFERE A ST MARTIN DU VAR ROND POINT DE LA LIBERATION*

2402-22 **SECURITE ZI SARL**
*NICE 8 RUE N-MASSE B3 LES EAUX FRAICHES TRANSFERE A CARROS 1re AV. 225 M ESPACE CARROS*

2402-22 **LA VALLIERE 2000 SCI**
*ST ANDRE DE LA ROCHE 4 Z.I. DE LA VALLIERE. SCI TRANSFORMEE EN SCCV MODIFICATION OBJET*

2402-22 **DELFINO SARL**
*MENTON 28 AV. GAL DE GAULLE. DEMISSION DE M. Gustavo BOSSETTI COGERANT*

2402-22 **DIGRIDI SARL**
*ST QUENTIN (02) 18 RUE L-BLUM TRANSFERE A NICE 40 AV. STE-MARGUERITE GALERIE ARAUCARIA. DEMISSION DE Mlle SENKOW Julita COGERANTE. MODIFICATION OBJET*

2402-22 **A2 IMMOBILIER SARL**
*NICE 95 BD DE CESSOLE. M. VANDAMME Arnaud NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. ALEGRE Alexandre*

2402-58 **M.V.F. INVESTISSEMENT SARL**
*BEAULIEU/MER 12 AV. MAL-FOCH. POURSUITE ACTIVITE*

2402-58 **PIZZA LES DEUX FRERES SARL**
*LA TRINITE RTE DE LAGHET C.C. AUCHAN TRANSFERE A NICE 94 BD GAMBETTA*

2402-58 **ENTREPRISE MARIA TP SARL**
*CLANS PONT DE CLANS. POURSUITE ACTIVITE*

2402-58 **TECHNOBATILUX SARL**
*NICE 229 PROM. DES ANGLAIS. M. Mohamed CHAOUCH NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Mounir HAMMOUDA*

2402-58 **BOULANGERIE DE CARRAS SARL**
*NICE 236 AV. DE LA CALIFORNIE. MM. MO Chrisrophe & Joseph MULTARI NOMMES COGERANTS SUITE A LA DEMISSION DE Mlle Cécile BOURGAULT*

2402-58 **S.D. BATIMENT SARL**
*NICE 39 BD STALINGRAD TRANSFERE A NICE 359 AV. STE MARGUERITE*

2402-58 **VINAJOUR SC**
*NICE AV. DU ROI ALBERT-1er RES. NYMPHEA. REDUCTION CAPITAL*

2402-58 **ALIMAZUR SARL**
*NICE 46 BD R-CASSIN ANGLE IMPASSE NEPTUNE RUE M-MIGNON. REDUCTION CAPITAL*

2402-58 **L'ETOILE SARL**
*NICE 3 AV. MALAUSSENA. M. Abdeltif ZAOUIA NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Soufiane HAMMAMI*

2402-58 **DEMICOLI SCI**
*SIEGE TRANSFERE A NICE 112-114 AV. H-DUNANT (ANCIEN SIEGE NON COMMUNIQUE)*

2402-58 **HOTDEF SARL**
*LA TURBIE 16 CRS ALBERT-1er TRANSFERE A LA TURBIE 25 AV. DE LA VICTOIRE*

2402-58 **BURECOFFSET SARL**
*NICE 7 RUE DE RUSSIE. NOUVELLE DENOMINATION IMPRIMERIE CENTRALE*

2402-58 **PNL SARL**
*NICE 2 RUE MIRALHETTI. M. Georges CHOMMELOUX NOMME GERANT EN REMPLACEMENT DE Mlle Nathalie CLEMENT*

2402-58 **LE BATELIER SARL**
*NICE 12-14 CRS SALEYA. M. Philippe GARCIA NOMME COGERANT. DEMISSION DE M. Michel SERPAGGI GERANT*

2402-58 **VALSODIA SARL**
*ST MARTIN VESUBIE 1 PL. DU MARCHE. Mme Jacqueline MAYAUX NOMMEE GERANTE EN REMPLACEMENT DE Mme Valérie MAYAUX*

2402-58 **FRANCE PAPETERIE SARL**
*NICE 33 AV. MAL-FOCH. SARL TRANSFORMEE EN SAS*

2402-58 **PUGETOISE SARL**
*PUGET-THENIERS 5 PROM. LIEUTENANT R-MAURIN TRANSFERE A NICE 13 PL. ST-FRANCOIS. NOUVELLE DENOMINATION : DELICES MA PASSION*

2402-58 **ASSUR HORIZON CONSEIL SARL**
*NICE 16 AV. SHAKESPEARE. NOUVELLE DENOMINATION : MES ASSURANCES ET FINANCES. ELARGISSEMENT DES ACTIVITES*

2402-58 **PHARMACIE DE FAMAJOR SELARL**
*TOURRETTE-LEVENS 5 RTE D'ASPREMONT QT DU PLAN. SOCIETE EXCO COTE D'AZUR AUDIT NOMMEE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET M. Christian DORANGE PATTORET SUPPLEANT*

2402-58 **EFTIX SARL**
*ST MARTIN DU VAR 22 PL. A-MAIFFREDI. M. Christophe MAILLIARD NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE Mme Crystabel FAUQUE*

2402-58 **YOHANNES SARL**
*NICE 26 RUE LAMARTINE TRANSFERE A NICE 26 RUE HOTEL DES POSTES*

2402-58 **E.C.P. SARL**
*NICE C/O MAR 3 AV. MALAUSSENA TRANSFERE A NICE CHEZ DOM'SECRETARIAT 14bis BD RAIMBALDI. M. FAHMI Adel NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. LOUATI Mohamed.*

2402-58 **AZUR RENOVATION SARL**
*NICE 382 BD DE LA MADELEINE. M. Sylvain TORLASCO NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Emmanuel TORLASCO*

2402-58 **MZ IMPORT SARL**
*NICE 6 RUE PAIROLIERE TRANSFERE A NICE 31 AV. DES ARENES DE CIMIEZ*

2402-58 **ALTITUDE 2000 CHEZ MADAME PHOK SARL**
*ISOLA 2000 LA GENISSERIE UBAC DE CHASTILLON. M. Vanthon PHOK NOMME GERANT SUITE A LA DEMISSION DE M. Vannarith PHOK*

2402-58 **CICCETTI SARL**
*NICE 2 RUE DE L'HOTEL DES POSTES TRANSFERE A BORMES LES MIMOSAS (83) 14 ALLEE DU JARDIN PROVENCAL*

2302-57 **A.D.M.S. SARL**
*NICE 54 AV. DU RAY DOMAINE DE FALICON BAT 9 TRANSFERE A NICE 455 PROM. DES ANGLAIS BAT ARENICE. MODIFICATION OBJET*

2302-57 **MERKUR PROMOTION IMMOBILIERE FRANCE SARL**
*MENTON C/O EXA.FID 29 AV. CARNOT L'EDEN PARC. POURSUITE ACTIVITE*

2102-55 **MANOPOLY INTERNATIONAL SARL**
*NICE 5 PL. ILE DE BEAUTE. FIN GARANTIE DE LA COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET DE CAUTIONS*

2302-62 **NICOLAIE SARL**
*NICE 52 RUE ROSSINI TRANSFERE A NICE CHEZ SERVICE CONSEIL VESUBIEN 14 AV. J-MEDECIN*

2302-62 **LABORATOIRES NILCO NUTRITION SAS**
*BIOT 400 AV. DE ROUMANILLE SOPHIA ANTIPOLIS. SAS PERLEVER CORP NOMMEE PRESIDENT SUITE A LA DEMISSION DE M. Charles ELKRIEF*

# CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES

## TRIBUNAL ANTIBES

1702-22 **CAPDEAM**
*ST LAURENT DU VAR 111 AV. E-DECHAME*
*A.G.O. VENDREDI 9 MARS 2012 A 11h30 AU SIEGE*

# REDRESSEMENT JUDICIAIRE

## TRIBUNAL GRASSE

2402-22 **MIDI TOITURES SARL**
*LE BAR/LOUP 204 RUE DE BESSURANE. ETANCHEITE. DUREE DU PLAN 10 ANS COMMISSAIRE EXECUTION Me THOMAS. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **MARBRERIE DE LA SIAGNE SARL**
*PEGOMAS 2549 RUE DE LA FENERIE. VENTE DE MARBRE MANDATAIRE JUDICIAIRE Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **ETUDE ET TECHNIQUE CONSTRUCTIONS SARL**
*TOURRETTES/LOUP 170 RUE PICARROU. ETUDE DE MARCHES MANDATAIRE JUDICIAIRE Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **FJ SARL**
*VALBONNE 24bis RUE CARNOT. VENTE PIZZAS MANDATAIRE JUDICIAIRE Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **BATI CONCEPT SARL**
*GRASSE 12 RUE E-CAREMIL. ENTREPRISE DE BATIMENT MANDATAIRE JUDICIAIRE SELARL GAUTHIER-SOHM. AUDIENCE 15-02-12*

## TRIBUNAL CANNES

2402-22 **LOPEZ Myriam**
*CANNES 1 RUE CARNOT. NETTOYAGE. DUREE DU PLAN : 10 ANS. COMMISSAIRE EXECUTION Me EZAVIN. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **LE SEQUOIA CAFE SARL**
*CANNES LA BOCCA 242 RUE F-TONNER PARC ACTIVITE DU BEAL. SNACK DUREE DU PLAN : 10 ANS. COMMISSAIRE EXECUTION Me EZAVIN. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **AUTOMOBILE DU LITTORAL SARL**
*MOUGINS 60 RUE DE FONT GRAISSAN. VENTE VEHICUES MANDATAIRE JUDICAIIRE Me CARDON. AUDIENCE 14-02-12*

## TRIBUNAL NICE

2402-58 **GIANNINO SARL**
*NICE 3 RUE CDT-RAFFALI. BAR RESTAURANT. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me FERRARI AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **ADAMAS SARL**
*NICE 44 BD NAPOLEON III. PROMOTION IMMOBILIERE. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me TADDEI. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **LES 2 MURIELS SARL**
*NICE 13 RUE DE L'ABBAYE. RESTAURANT. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me MOLLA AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **PASTOR Laurent**
*NICE 122b AV. CYRNOS. ECAILLER. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me TADDEI AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **TRANSPORT SERVICE EUROPE XPRESS SARL**
*NICE 27 BD DE L'ARIANE. TRANSPORT. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me FUNEL AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **SEDCO SDE**
*BEAUSOLEIL 12 RUE DES ORCHIDEES. ENTRETIEN IMMOBILIER. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me MOLLA. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **MG 10 SNC**
*NICE 44 AV. A-BORRIGLIONE. PAPETERIE. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me FERRARI AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **CAMBOU Michel**
*BEAUSOLEIL 33 BD GAL-LECLERC. POSE FENETRES STORES. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me FERRARI. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATION DE TOLERIE**
*ET D'ELECTRO MECANIQUE SARL ST ANDRE DE LA ROCHE Z.I. LA VALLIERE. TOLERIE DE PRECISION. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me BIENFAIT. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **NIKAIA SCOOTER COMPANY SARL**
*NICE 33 BD A-RAYNAUD. VENTE 2 ROUES. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me FERRARI AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **PATRICK MESIANO SAS**
*BEAULIEU/MER 35 BD MARINONI. PATISSERIE. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me FUNEL AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **CABINET DE GESTION IMMOBILIERE SARL**
*NICE 10 RUE DU CONGRES. SERVICE ADMINISTRATIF. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me BIENFAIT. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **LA ROULOTTE SARL**
*BEAUSOLEIL 11 AV. DE VERDUN. RESTAURANT. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me BIENFAIT. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **KAMEL CONSTRUCTION SARL**
*NICE 2 RTE J-VIGO. MACONNERIE. MANDATAIRE JUDICIAIRE Me PELLIER AUDIENCE 16-02-12*

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

## TRIBUNAL GRASSE

1702-22 **ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DES HAUTS DE VALLAURIS**
*VALLAURIS BAT 8 AV. H-POURTALET. LIQUIDATEUR SELARL GAUTHIER-SOHM AUDIENCE 14-02-12 TGI*

2402-22 **RLC TECHNOLOGIE SARL**
*LA GAUDE 954 RUE DE ST-LAURENT. MONTAGE PROTOTYPES LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **DRIMARA SAS**
*GRASSE 130 RUE P-SEMARD. TRAVAIL DES METAUX LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **AUTARKEIA COTE D'AZUR SAS**
*LA GAUDE RUE DE ST-LAURENT Z.A. LES NERTIERES. PLOMBERIE LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **AGOSTINO Christian**
*LA GAUDE 28 RUE CENTRALE. BOUCHERIE. LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **BFL FINANCIERE SARL**
*CARROS 1re RUE 5e AVENUE Z.I. ILOT 11. PRISE D'INTERET LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **NUANCIEL SARL**
*GATTIERES 175 RUE DE LA BASTIDE. IMPRIMERIE LIQUIDATEUR SELARL GAUTHIER-SOHM. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **BALMERT SARL**
*GRASSE 323 RUE DE ST-MATHIEU. VENTE DE MATERIEL LIQUIDATEUR SELARL GAUTHIER-SOHM. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **PRESCI'COIFFURE SARL**
*CHATEAUNEUF DE GRASSE 40 RUE D'OPIO. COIFFURE LIQUIDATEUR SELARL GAUTHIER-SOHM. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT DU SUDEST SARL**
*CARROS 1re RUE 5 AVENUE Z.I. ILOT 11. MATERIEL D'EMBALLAGE LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **TRUSTWORLD SAS**
*VALBONNE 1300 RUE DES CRETES WTC 1. COMMERCE DE TECHNOLOGIE DE DEMATERIALISATION. LIQUIDATEUR SELARL GAUTHIER-SOHM. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **A J P MACONNERIE SARL**
*GRASSE 59 RUE DE LA LIBERATION. MACONNERIE LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

2402-22 **WINES OF TASTE SARL**
*VENCE 165 RUE DES POILUS C/O SECRETARIAT SERVICES. VENTE VINS LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 15-02-12*

## TRIBUNAL CANNES

2402-22 **AMENAGEMENT CREATION RENOVATION SARL**
*MOUGINS 538 RUE DE TOURNAMY. MACONNERIE. LIQUIDATEUR Me CARDON. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **BENSOURI Yann**
*CANNES LA BOCCA 13 RUE A-DE-LAMARTINE LES OLEANDRES B. MACONNERIE LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **DAMOCLES SECURITE SARL**
*LE CANNET 105 RUE F-ROOSEVELT. SURVEILLANCE GARDIENNAGE LIQUIDATEUR Me CARDON. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **BEN MARIEM Zouhaier**
*CANNES 41 RUE L-NOEL. MACONNERIE LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **THE FIVE FOOD SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE 661 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS. POINT CHAUD LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **P A NYS SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE 809 RUE DES ECUREUILS SUPERMARCHE CASINO COIFFURE. LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **WALLEAU Fabrice**
*MANDELIEU LA NAPOULE 601 RUE DE FREJUS C.C. RESTAURATION RAPIDE LIQUIDATEUR Me CARDON. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **SEARCHFOOD SARL**
*MOUGINS 21 RUE DE LA SOULANE. COURTAGE. LIQUIDATEUR Me GARNIER. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **LAURIMMO SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE 574 RUE G-DE-FONTMICHEL JARDINS DU GOLF. MARCHAND DE BIENS. LIQUIDATEUR Me CARDON. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **VB SARL**
*CANNES LA VOCCA 3 RUE DE LA VERRERIE LES BALLADINES. RESTAURANT LIQUIDATEUR Me CARDON. AUDIENCE 14-02-12*

## TRIBUNAL NICE

2402-58 **RCM AGENCEMENT SARL**
*ROQUEBRUNE CAP MARTIN 79 AV. DE LA COTE D'AZUR. MENUISERIE LIQUIDATEUR Me TADDEI. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **FOCH COMPANY SARL**
*NICE 11 AV. MAL-FOCH. VIDEO-CLUB. LIQUIDATEUR Me PELLIER. AUDIENCE 22-02-12*

2402-58 **PANDOLFI Alain**
*NICE 1 RUE VERNIER. VENTE DE PIZZAS. LIQUIDATEUR Me FUNEL. AUDIENCE 22-02-12*

2402-58 **KING PHOTO SARL**
*NICE 11 BD GAMBETTA. TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES. LIQUIDATEUR Me TADDEI. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **EVARISTE SARL**
*NICE 18 RUE DE LEPANTE. PRET A PORTER. LIQUIDATEUR Me FUNEL. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **KAMINSKI Michel**
*NICE 3 AV. DE LA CALIFORNIE. LIQUIDATEUR Me BIENFAIT. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **BAC CONSTRUCTIONS SARL**
*NICE 31 AV. C-BESSET. COMMERCE TOUS PRODUITS. LIQUIDATEUR Me FERRARI. AUDIENCE 16-02-12*

2402-58 **A.B. CONSEILS SARL**
*NICE 12 QUAI PAPACINO. ORGANISATION D'ENTREPRISES. LIQUIDATEUR Me BIENFAIT. AUDIENCE 16-02-12*

# DEPOT ETAT DES CREANCES SALARIALES

## TRIBUNAL ANTIBES

2402-58 **LES VILLAS DE BEAUVERT SARL**
*ST LAURENT DU VAR 1 AV. DE LA LIBERATION CENTRE ST-EXUPERY. LJ 18/11/11 Me ARNAUD*

2402-58 **INTERDECOR 06 SARL**
*ANTIBES 284 RTE DES CISTES Z.I. DES 3-MOULINS POLE ENTREPRISE BAT A LJ 09-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **BRESSAN Thierry**
*ANTIBES 10 AV. MAL-REILLE. LJS 22/07/11. Me ARNAUD*

2402-58 **ANTIBOISE DE REVISION ET D'EXPERTISE SARL**
*ANTIBES 9 AV. NIQUET LE CARTHAGE. RJ 27/07/11. Me ARNAUD*

2402-58 **FERMETURE ALUMINIUM SARL**
*VILLENEUVE LOUBET MARINA BAIE DES ANGES IMM. LE BARONNET. LJ 17/11/11 Me ARNAUD*

2402-58 **SFITER SARL**
*ST LAURENT DU VAR ALLEE DES AGRICULTEURS Z.I. SECTEUR D 13. LJ 16-09-11 Me ARNAUD*

2402-58 **BIKINI BEACH SARL**
*ANTIBES 282 RTE DES CISTES VILLAGE ENTREPRISE EURO 92 Z.I. DES 3-MOULINS LJ 21/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **LILI BOX SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 866 RN.7 MARINA AIRPORT. LJ 15/10/10. Me ARNAUD*

2402-58 **BOOK'S LAND SARL**
*ANTIBES 282 RTE DES CISTES EURO 95 BAT A. LJ 23-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **LOGIMEX SARL**
*CAGNES/MER 56 AV. DE CAGNES. LJ 23-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **A3 CONCEPT NICOIS SARL**
*CAGNES/MER 19 AV. A-RENOIR. LJS 17/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **SUD UNIVERT SARL**
*ANTIBES 250 CH. DE L'ORANGERIE. LJS 27/07/11. Me ARNAUD*

2402-58 **TONTI Sylvain**
*ANTIBES 1590 CH. DES COMBES VILLA LES PINS. LJ 18/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **SUD FUNERAIRES SARL**
*ST LAURENT DU VAR 768 RTE DES VESPINS VILLA ILE BLEUE. LJS 11/02/11. Me ARNAUD*

2402-58 **AVR SARL**
*ANTIBES 6 AV. Ph-ROCHAT LES HEURES CLAIRES. LJ 17/06/11. Me ARNAUD*

2402-58 **SPI WORKS SARL**
*CAGNES/MER 73 CH. DU VALLON DES VAUX. LJ 14/04/06. Me ARNAUD*

2402-58 **L'UNIVERS DE L'ALUMINIUM SARL**
*ST LAURENT DU VAR Z.I. SECTEUR B LOT 15 ALLEE DES CABLEURS. LJ 15-04-05 Me ARNAUD*

2402-58 **MULD SARL**
*VILLENEUVE LOUBET 8 AV. Dr-J-LEFEBVRE. LJ 09-12-11. Me ARNAUD*

2402-58 **ID CUISINES SARL**
*VALLAURIS 2791 CH. DE ST-BERNARD LES MOULINS II BAT C. LJ 10/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **LEVIATHAN MARINE SARL**
*BIOT Z.I. DU PRE CATELAN. RJ 27/07/11. Me ARNAUD*

2402-58 **SIGEC SARL**
*CAGNES/MER 4 BD MAL-JUIN LE CHAMBORD. LJ 16-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **DOMBRET Laetitia**
*ANTIBES 1 AV. DES FRERES OLIVIER. LJ 10/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **GUERRINI Dominique**
*ANTIBES 819 CH. DES 4-CHEMINS. LJ 17/12/11. Me ARNAUD*

2402-58 **CREATION PAYSAGES SARL**
*ANTIBES 87 AV. F-PERRAUD. LJ 10/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **SNCI - BEGOCE COMMERCE & INDUSTRIE SARL**
*CAGNES/MER C/O SOS PAPERASSES BD DE LA PLAGE RES. GRAND LARGE IMM. FREGATE. LJ 17/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **BLUESKY POSITIONNING SARL**
*BIOT 950 AV. DE ROUMANILLE E. GOLF PARK. LJ 16-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **CHEAPAUTO SARL**
*ANTIBES 92 BD WILSON. LJ 09-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **LE SUNSET SARL**
*LE CROS DE CAGNES 34 BD DE LA PLACE. LJ 16/09/11. Me ARNAUD*

2402-58 **PP SERVICES BATIMENT SARL**
*VALLAURIS 586 AV. DES COURCETTES LE SYLVANA. LJ 02-12-11. Me ARNAUD*

2402-58 **AZUR POOL SERVICE SARL**
*CAGNES/MER 33 BD MAL-JUIN C/O EAM. LJ 17/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **COMMERCE & DE CONCESSIONS EXPL SA**
*CAGNES/MER 17 CH. DES TRAVAILS. LJ 05-03-04. Me ARNAUD*

2402-58 **AZOULAY Pierrette**
*JUAN LES PINS 11B RUE DAUTHEVILLE. LJ 03-02-12. Me ARNAUD*

2402-58 **DARGELOSSE Yannick**
*JUAN LES PINS 28 RUE BRICKAN RES. LE JOANA II. LJS 21/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **FRANCK SIRI SARL**
*VALLAURIS 2040 CH. DE ST-BERNARD. LJ 25/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **FAUCON FACADE ET CARRELAGE SARL**
*ANTIBES 39 BD ALBERT-1er C/O CABINET MAINE. LJS 16/09/11. Me ARNAUD*

2402-58 **MP SARL**
*CAGNES/MER 60 AV. DE NICE. LJ 16-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **A LA DECO VERTE SARL**
*JUAN LES PINS 1 AV. H-BERLIOZ. LJS 07/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **FARID B BATIMENT SARL**
*ST LAURENT DU VAR 42 RTE DES VESPINS C/O Mme BASTIANI. LJS 30-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **MES SARL**
*ANTIBES 39 BD ALBERT-1er C/O CABINET MARINE. LJS 22/07/11. Me ARNAUD*

2402-58 **COURS MISTRAL EURL**
*JUAN LES PINS 8 RUE BRICKA. LJ 09-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **DAHMOUL BATIMENT SARL**
*JUAN LES PINS 92 BD WILSON C/O SELFBURO. LJ 18/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **LACOLLA Israël**
*CAGNES/MER 15 AV. DE LA ROSERAIE VILLA L'OUSTALET. LJ 23-09-11. Me ARNAUD*

2402-58 **LANA SHOP SARL**
*JUAN LES PINS 10 BD BAUDOIN. LJ 08/04/11. Me ARNAUD*

2402-58 **AJMI Lassad**
*VALLAURIS 41 RUE C-BEL. LJ 21/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **PAINIGRA Frédéric**
*ANTIBES 5 BD GAL-VAUTRIN VILLA LES IRIS. LJS 07/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **TORTORICI Pascal**
*CAGNES/MER 3 RUE PASQUALINI. RJ 04/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **CHAUSSURES VALLAURIS EURL**
*VALLAURIS 4 AV. G-CLEMENCEAU. RJ 10/11/11. Me ARNAUD*

2402-58 **MARNIGEST SARL**
*ANTIBES 256 RTE DE NICE NORMA COLOR. LJ 21/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **PROCV SARL**
*ANTIBES 8 RUE G-CLEMENCEAU. LJ21/10/11. Me ARNAUD*

2402-58 **AUTO ECOLE DU VAL D'OR SARL**
*ANTIBES 782 RTE DE GRASSE. LJ 09-09-11. Me ARNAUD*

### TRIBUNAL CANNES

2402-22 **EASYFORM SARL**
*CANNES 14 RUE BUTTURA. CENTRE DE MINCEUR. DEPOT ETAT DES CREANCES AUDIENCE 27/10/11*

## AUTRES DECISIONS DU TRIBUNAL

### TRIBUNAL GRASSE

1702-22 **SASSO Gérard**
*ST CEZAIRE/SIAGNE CH. ANC. DES VEYANS LA FERME DU BASTIDON. EXPLOITANT AGRICOLE. MODIFICATION PLAN DE CONTINUATION. COMMISSAIRE EXECUTION Me GARNIER. AUDIENCE 30-01-12 T.G.I.*

2402-22 **MANIVET David**
*CAILLE CHALET LA PINATELLE 4569 RTE DE LA MOULIERE. AGENT COMMERCIAL CLOTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE. AUDIENCE 15-11-11 TGI*

2402-22 **GHIGLIONE Jean Philippe**
*BIOT 4 RTE DE VALBONNE. ARTISTE. CLOTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE. AUDIENCE 15-11-11 TGI*

2402-22 **MYLAN SCI**
*AURIBEAU/SIAGNE 615 RUE DU GABRE. GESTION BIENS IMMOBILIERS DEPOT ETAT DE COLLORATION LE 17/02/12*

2402-22 **S.H.R. SERVICE HABITAT RENOVATION SARL**
*GRASSE 4 RUE M-PAGNOL. FAILLITE PERSONNELLE DURANT 10 ANS A L'ENCONTRE DE M. PIZZO Antoine. AUDIENCE 11-01-12*

1702-22 **DE L'UNIVERS SCI**
*PEGOMAS PL. DU LOGIS. ARRET PLAN DE CONTINATION. COMMISSAIRE EXECUTION Me CARDON. AUDIENCE 13-02-12 T.G.I.*

### TRIBUNAL ANTIBES

2402-22 **CROISIERE BLANCHE SAS**
*VALLAURIS 2791 RTE DE ST-BERNARD BAT B MOULIN 2 SOPHIA ANTIPOLIS CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 15-02-12 T.C. NANTERRE*

### TRIBUNAL CANNES

2402-22 **EASYFORM SARL**
*CANNES 14 RUE BUTTURA. CENTRE DE MINCEUR. DEPOT DU PROJET DE REPARTITION . AUDIENCE 13-02-12*

2402-22 **SJS SARL**
*CANNES 32 RUE MAL-JUIN ET 13 RUE LACOUR. RESTAURANT. CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **GOLDEN RENOVATION CONSTRUCTION SARL**
*CANNES 12 RUE DU 24-AOUT. RENOVATION BATIMENT CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **VV VIP SERVICE SARL**
*LE CANNET 262 RUE DES COUGOUSSOLES C/O AZUR CONTACTS ORGANISATION CONSTRUCTION BATIMENT. CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **A B L TOUR SARL**
*CANNES 16 RUE DES HALLES. AGENCE DE VOYAGES. CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **VALLOT Raphaël**
*MANDELIEU LA NAPOULE 642 RUE DE BOERI HAMEAU DES MIMOSAS. ELECTRICITE. CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **HERWORKS SARL**
*MANDELIEU 1370 RUE DE LA LEVADE ZAC DE LA SIAGNE. IMPORT EXPORT TEXTILE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **GDA SARL**
*MANDELIEU LA NAPOULE RUE DE LA SIAGNE ALLEE F-COLI. TRANSPORTS PUBLICS. CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

2402-22 **ITALBAT SARL**
*MOUANS SARTOUX 51 RUE Z.I. DE L'ARGILE CHEZ AIDE. MACONNERIE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. AUDIENCE 14-02-12*

## SUCCESSIONS

### TRIBUNAL NICE

2302-57 **CHOTARD Jacques**
*DECEDE LE 11/05/11 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. NOMME CURATEUR LE 29-12-11. REF. 4067/RO*

2302-57 **LEBLOND Bernard**
*DECEDE LE 27/03/10 A ANTIBES. LE SERVICE DES DOMAINES NOMME CURATEUR REF. 4081 DE*

2302-57 **GREINER Irma**
*DECEDEE LE 07/07/08 A PEILLE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. NOMME CURATEUR LE 04-01-12. REF. 4099 CL*

2302-57 **DEGLIESPOSTI Vve AMADIO Vanda**
*DECEDEE LE 27/01/09 AU LUC. LE SERVICE DES DOMAINES NOMME CURATEUR REF. 1078 DE*

2302-57 **TRIPODI Paul**
*DECEDE LE 06/03/11 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. NOMME CURATEUR LE 23-01-12. REF. 4092/RO*

2302-57 **ANDREOLI Charles**
*DECEDE LE 16/02/10 A PEILLE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE ET LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF. REF. 3824CL*

2302-57 **AUBERT Pierre**
*DECEDE LE 06/04/10 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A DEPOSE LE COMPTE DE SUCCESSION AU TGI DE NICE 14/02/12. REF. 3711 SV 06 BE*

2302-57 **LASSALLE Germain**
*DECEDE LE 22/03/10 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF DE LA SUCCESSION. REF. 3607 SV 06 CH*

2302-57 **FABRE Nathalie**
*DECEDEE LE 21/06/09 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF LE 08/04/11. REF. 3774RO*

2302-57 **RICHERAND Renée**
*DECEDEE LE 05/01/11 A CONTES. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF LE 04/08/11. REF. 3927RO*

2302-57 **CERVI Sita Vve DUCHATEL**
*DECEDEE LE 08/12/10 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF LE 08/04/11. REF. 3929RO*

2302-57 **PETAVY Jacques**
*DECEDE LE 07/07/10 AU CANNET. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF LE 26/09/11. REF. 3983RO*

2302-57 **BOUTIN Marie Rose**
*DECEDEE LE 11/02/11 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF LE 15/06/11. REF. 3832RO*

2302-57 **LASSALLE Germain**
*DECEDE LE 22/03/10 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE DE LA SUCCESSION. REF. 3607 SV 06/CH*

2302-57 **FABRE Nathalie**
*DECEDEE LE 21/06/09 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE LE 08/04/11. REF. 3774RO*

2302-57 **RICHERAND Renée**
*DECEDEE LE 05/01/11 A CONTES. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE LE 08/04/11. REF. 3927RO*

2302-57 **CERVI Sita Vve DUCHATEL**
*DECEDEE LE 08/12/10 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE LE 08/04/11. REF. 3929RO*

2302-57 **PETAVY Jacques**
*DECEDE LE 21/07/10 AU CANNET. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE LE 26/09/11. REF. 3983RO*

2302-57 **BOUTIN Marie Rose**
*DECEDEE LE 11/02/11 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE LE 15/06/11. REF. 3832 RO*

2302-57 **MOLE Vittoria**
*DECEDEE LE 11/04/11 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE. REF. 4016 SV 06 BE*

2302-57 **LAPORTE Marie Thérèse**
*DECEDE LE 14/12/08 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A DEPOSE LE COMPTE DE SUCCESSION AU TGI DE NICE 10/02/12. REF. 3444 SV 06 BE*

2302-57 **TSAKIRIDES Frédéric**
*DECEDE LE 07/04/10 A NICE. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DES A.-M. CURATEUR A ETABLI L'INVENTAIRE ET LE PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF. REF. 3756CL*

# MARCHÉS ET ENQUÊTES PUBLICS

## B - RÉSUMÉ

## APPELS D'OFFRES

*Informations n'ayant pas de caractère légal et publiées à simple titre de renseignement n'engageant pas la responsabilité du journal*

### PRESTATIONS DE SERVICES FOURNITURES

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR.**
**– Objet :** Maintenance et vérification des équipements d'alarme incendie et de désenfumage des bâtiments communaux.
**– Date limite de réception des offres :** Mercredi 14 mars 2012 à 17 heures
**– Renseignements :** Service de la Commande Publique, S. PERUGIA, Tél. : 04.92.12.41.51
Avenir Côte d'Azur du 24/02/2012.

**COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER.**
**– Objet :** Prestations de montage/démontage et entretien des illuminations de fin d'année.
**– Date limite de réception des offres :** 2 avril 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** A l'attention de M. le Maire, Service de la Commande Publique, Tél. : (+33) 4 93.22.19.31.
Avenir Côte d'Azur du 24/02/2012.

**VILLE DE NICE.**
**– Objet :** Mise à disposition, installation, entretien, maintenance, exploitation publicitaire de kiosques à journaux.
**– Date limite de réception des offres :** 3 avril 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Ville de Nice, Tél. : (+33) 4.97.13.44.70.
Avenir Côte d'Azur du 24/02/2012.

**VILLE DE CAGNES-SUR-MER.**
**– Objet :** Prestations de nettoyage dans les espaces publics communaux et mise en décharge des déchets.
**– Date limite de réception des offres :** Vendredi 16 mars 2012 à 16 h 30
**– Renseignements :** Mairie de Cagnes-sur-Mer, Tél. : 04.89.83.20.00.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**CHU DE NICE.**
**– Objet :** Mission de type étape 1 : G12, conformément au document de l'Union Syndicale Géotechnique et à la norme NF P94/500 de décembre 2006.
**– Date limite de réception des offres :** 16 mars 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** CHU de Nice, mission géotechnique G12, 10, avenue Malausséna à Nice.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**MAIRIE DE VALBONNE.**
**– Objet :** Passerelle piétons sur La Bragues.
**– Date limite de réception des offres :** 19 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** Mairie de Valbonne, 1, place de l'Hôtel de Ville, 06560 Valbonne, service achats/marchés publics, Tél. : 04.93.12.30.41 ou 04.93.12.30.40.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**CCAS DE CANNES.**
**– Objet :** Assistance juridique (conseil et contentieux) du CCAS en ce qui concerne ses sites d'hébergement temporaire ou d'urgence et ses établissements d'hébergement de personnes âgées tels que défini dans le Code de l'action sociale et des familles.
**– Date limite de réception des offres :** mercredi 14 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** Responsable du Service des Finances, Patricia WAUTERS, Tél. : 04.93.06.32.41.
La Tribune du 24/02/2012.

**CENTRE HOSPITALIER ANTIBES-JUAN-LES PINS.**
**– Objet :** Service de gardiennage avec maître chien.
**– Date limite de réception des offres :** 9 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** D'ordre administratif, Annie BLEHAUT, Tél. : 04.97.24.78.25. D'ordre technique, Gérard SOUCAZE, Tél. : 04.97.24.75.35.
Nice-Matin du 25/02/2012.

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CANNES ET RIVE DROITE DU VAR.**
**– Objet :** Nettoyage des parties communes.
**– Date limite de réception des offres :** 4 avril 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** A l'attention de M. GENERAL LE DIRECTEUR, Tél. : (+33)04.93.48.12.22.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME.**
**– Objet :** Location de matériels de spectacle à l'occasion du Festival Nuits du Sud.
**– Date limite de réception des offres :** Mardi 27 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** Le Directeur de l'Office Municipal du Tourisme , place du Grand Jardin, 06140 Vence. Tél. : (+33) 4.93.58.40.18.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES.**
**– Objet :** Marché à bons de commande de prestations juridiques en matière de contentieux.
**– Date limite de réception des offres :** 20 mars 2012 à 15 h 30
**– Renseignements :** Direction Générale adjointe pour les finances, Tél. : (+33) 4.97.18.73.65.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**COTE D'AZUR HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE NICE ET DES AM.**
**– Objet :** Actions de formation en direction des collaborateurs de COTE D'AZUR HABITAT relatives à l'hygiène et là la sécurité au travail.
**– Date limite de réception des offres :** 13 mars 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Côte d'Azur Habitat Office public de l'habitat de Nice et des Alpes-Maritimes, Service de la Commande publique, 2e étage, 53, boulevard René-Cassin, 06282 Nice Cedex 3.
La Tribune du 24/02/2012.

**VILLE DE NICE.**
**– Objet :** Prestations de cafering pour la manifestation du Nice Jazz Festival 2012.
**– Date limite de réception des offres :** 20 mars 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Mairie de Nice, Direction des Relations publiques, Direction adjointe administrative et financière, service financier, commande publique, 5, rue de l'Hôtel de Ville, bureaux 601, 602, 603.
La Tribunal du 24/02/2012.

**VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR.**
**– Objet :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme détaillé nécessaire à la consultation d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation et l'agrandissement de la piscine municipale.
**– Date limite de réception des offres :** mercredi 21 mars 2012 à 17 heures
**– Renseignements :** S. PERUGIA, Tél. : 04.92.12.41.50.
La Tribune du 24/02/2012.

**S.E.M.I.A.C.S. (Société d'Economie Mixte Intercommunale pour l'Amélioration de la Circulation et du Stationnement).**
**– Objet :** Catégorie : prestation de service, marché privé. Remplacement ou modernisation ascenseur électrique (630 kg)..
**– Date limite de réception des offres :** mardi 13 mars 2012 à 12 heures, délai de rigueur.
**– Renseignements :** Jean-Pierre AUGUSTIN, Superviseur Technique.Tél. : 06.61.20.41.03.
La Tribune du 24/02/2012.

**VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR.**
**– Objet :** Maintenance et vérification des équipements d'alarme incendie et de désenfumage des bâtiments communaux.
**– Date limite de réception des offres :** mercredi 14 mars 2012 à 17 heures
**– Renseignements :** S. PERUGIA, Tél. : 04.92.12.41.50.
La Tribune du 24/02/2012.

**CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES.**
**– Objet :** MBC maintenance, entretien et rénovation des appareils élévateurs des bâtiments départementaux (hors collèges).

www.e-marchespublics.com
Dématérialisez simplement vos marchés publics en
-publiant vos avis et en e-diffusant vos DCE sur votre
ite et nos sites partenaires. Tél.: 01 40 13 53 10

**– Date limite de réception des offres :** 3 avril 2012 à 15 h 30
**– Renseignements :** CADAM, 8, route de Grenoble, BP 3007. A l'attention de M. le Président du Conseil Général, Tél. : (+33)4.97.18.73.65.
Nice-Matin du 23/02/2012.

**VILLE DE CAGNES-SUR-MER.**
**– Objet :** Fourniture de consommables informatiques.
**– Date limite de réception des offres :** vendredi 16 mars 2012 à 16 heures 30.
**– Renseignements :** Mairie de Cagnes-sur-Mer, Tél. : 04.93.22.19.14.
Nice-Matin du 23/02/2012.

**CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES.**
**– Objet :** MBC mise en œuvre de bureaux temporaires en phase travaux au collège Les Mûriers à Cannes-La Bocca.
**– Date limite de réception des offres :** 3 avril 2012 à 15 heures 30
**– Renseignements :** CADAM, 8, route de Grenoble, BP 3007. A l'attention de M. le Président du Conseil Général, Tél. : (+33)4.97.18.73.65.
Nice-Matin du 23/02/2012.

**VILLE DE CAGNES-SUR-MER.**
**– Objet :** Prestations de montage/démontage et d'entretien des illuminations de fin d'année.
**– Date limite de réception des offres :** 2 avril 2012 à 16 heures 30
**– Renseignements :** M. le Maire, service de la Commande, Tél. : (+33) 4.93.22.19.31.
Nice-Matin du 24/02/2012.

**COMMUNE DE SOSPEL.**
**– Objet :** Etablissement du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sospel (Grenelle 2), (la commune dispose d'un POS approuvé).
**– Date limite de réception des offres :** vendredi 23 mars 2012 à 15 heures 30.
**– Renseignements :** Commune de Sospel, 1, place Saint-Pierre, 06360 Sospel.
Nice-Matin du 24/02/2012.

**VILLE DE CARROS**
**– Objet :** Entretien de parcelles paysagées et des espaces verts publics.
**– Date limite de réception des offres :** 10 avril 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** A l'attention de Gérard BOUQUIGNAUD, Tél. : (+33) 04.92.08.44.69.
Nice-Matin du 24/02/2012.

**VILLE DE NICE.**
**– Objet :** Assurance tout risques expositions.
**– Date limite de réception des offres :** 3 avril 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** A l'attention de M. le Maire, Tél. : (+33) 4.97.13.44.
Les Petites Affiches du 23/02/2012.

**VILLE DE PEYMEINADE.**
**– Objet :** Vêtements et équipements divers pour les agents de la police municipale.
**– Date limite de réception des offres :** 14 mars 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Ville de Peymeinade, 11, bd Général-de-Gaulle, BP 51, 06530 Peymeinade Cedex. Tél. : 04.93.66.62.38.
Les Petites Affiches du 23/02/2012.

**VILLE DE NICE.**
**– Objet :** Stérilisation des chats errants.
**– Date limite de réception des offres :** 13 mars 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Mairie, 5, rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice Cedex 4. Tél. : 04.97.13.44.70.
BOAMP 41 B du 28/02/2012.

**VILLE DE CAGNES-SUR-MER.**
**– Objet :** Travaux d'aménagement et d'amélioration des bâtiments communaux et de leurs annexes - lot n° 12 : serrurerie.
**– Date limite de réception des offres :** 5 avril 2012 à 16 heures 30.
**– Renseignements :** M. le Maire, centre administratif, 06470 Péone Valberg.
Nice-Matin du 28/02/2012.

**VILLE D'ANTIBES-JUAN-LES PINS.**
**– Objet :** Mise en concurrence pour l'occupation de locaux appartenant au domaine public en vue de l'exploitation d'une activité commerciale de restauration, de bar et/ou de brasserie, sise Promenade du Soleil.
**– Renseignements :** Service Domaine Public, BP 2205, 06606 Antibes Cedex. Tél. : 04.92.90.54.02.
Nice-Matin du 28/02/2012.

**CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES.**
**– Objet :** Concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension et de la restructuration du collège Jean-Médecin à Sospel.
**– Renseignements :** Direction des Finances, service organisation des procédures, bâtiment Préfecture, bureau 317 - 9 h à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 30, à l'attention de M. le Président du Conseil général. Tél. : (+33) 04.97.18.67.90.
Nice-Matin du 28/02/2012.

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NICE COTE D'AZUR.**
**– Objet :** Attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire pour l'exploitation d'une activité de distribution automatique de boissons chaudes et fraîches sur l'espace client de l'aire de carénage du Port de Cannes.
**– Date limite de réception des offres :** 16 mars 2012 à 16 heures.
**– Renseignements :** Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Nice Côte d'Azur, Port de Cannes, promenade de la Pantiero, CS 60009, 06414 Cannes Cedex.
Nice-Matin du 29/02/2012.

**VILLES DE PUGET-THENIERS.**
**– Objet :** Fourniture de denrées alimentaires
**– Date limite de réception des offres :** mercredi 21 mars 2012 à 16 heures précises.
**– Renseignements :** Centre Hospitalier, Services Economiques et Financiers, quartier La Condamine, 06260 Puget-Théniers. Tél. : 04.93.05.32.76.
Nice-Matin du 29/02/2012.

# BÂTIMENT

**NOUVEAU LOGIS AZUR - NICE.**
**– Objet :** Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'environ 15 logements collectifs dans le cadre d'une opération neuve financée par l'ANRU.
**– Date limite de réception des offres :** 16 mars 2012 à 16 heures.
**– Renseignements :** Nouveau Logis Azur, 268, avenue de la Californie, BP 3122, 06203 Nice Cedex 3.
Nice-Matin du 28/02/2012.

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CANNES ET RIVE DROITE DU VAR.**
**– Objet :** Réparation/remplacement des sections ouvrantes (bois, PVC, aluminium, AOO).
**– Date limite de réception des offres :** 5 avril 2012 à 12 heures.
**– Renseignements :** Office Public de l'Habitat Cannes et Rive Droite du Var, à l'attention de M[me] le Directeur Général, 22, bd Louis-Négrin F, 06150 Cannes-La Bocca. Tél. : (+33) 04.93.48.12.22..
Nice-Matin du 28/02/2012.

**VILLE D'ANTIBES-JUAN-LES PINS.**
**– Objet :** Travaux de déconstruction d'un hangar.
**– Renseignements :** M. le Maire, DGA Ressources et Prospective, 12, place Général-de-Gaulle, BP 2205, 06606 Antibes Cedex. Tél. : 04.92.90.52.80.
Nice-Matin du 28/02/2012.

**CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES.**
**– Objet :** Ecole Freinet à Vence, aménagement de la demi-pension.
**– Date limite de réception des offres :** 3 avril 2012 à 15 heures 30.
**– Renseignements :** Conseil Général, direction des Finances. Tél. : (+33) 04.97.18.73.65.
Nice-Matin du 29/02/2012.

# TRAVAUX PUBLICS

**SPL SOPHIA.**
**– Objet :** Appel à candidatures pour une mission de maîtrise d'œuvre de type mission témoin, complétée par la mission visa relative à la réalisation d'un carrefour giratoire rd3/rd4 à Valbonne Sophia-Antipolis.
**– Date limite de réception des offres :** 5 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** SPL SOPHIA, Evelyne FOURTIER, centre administratif, place Joseph-Bermond, BP 109, 06902 Valbonne-Sophia Antipolis Cedex. Tél. : 04.97.21.36.77.
Var Information du 24/02/12.

**COMMUNE DE PEONE.**
**– Objet :** Lotissement des Granges, travaux de viabilisation, station de Valberg, 06470 Valberg.
**– Date limite de réception des offres :** 5 mars 2012 à 15 heures
**– Renseignements :** M. Le Maire, centre administratif, 06470 Péone Valberg.
BOAMP du 24/02/12.

**MAIRIE DE VALBONNE.**
**– Objet :** Aménagement du chemin de Peyniblou.
**– Date limite de réception des offres :** 19 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** Mairie de Valbonne, 1, place de l'Hôtel de Ville, 06560 Valbonne. Service Achats/Marchés Publics, Tél. : 04.93.12.30.41 ou 04.93.12.30.40.
Nice-Matin du 27/02/2012.

**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION.**
**– Objet :** Travaux d'aménagement de la direction régionale méditerranée.
**– Renseignements :** Caisse des Dépôts et Consignation, Service juridique et fiscal, 56, rue de Lille, 75036 Paris 07 sp
Nice-Matin du 25/02/2012.

**VILLE DE ST-ETIENNE-DE-TINEE.**
**– Objet :** Marché de travaux relatif à la mise en place de protections contre les avalanches, sur le hameau de Cialancier, commune de St-Etienne-de-Tinée.
**– Date limite de réception des offres :** 23 mars 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Madame le Maire, Tél. : 04.93.02.24.06.
Nice-Matin du 25/02/2012.

**VILLE DE NICE.**
**– Objet :** Mise à disposition, installation, entretien, maintenance, exploitation publicitaire de kiosques à journaux.
**– Date limite de réception des offres :** 3 avril 2012 à 16 heures
**– Renseignements :** Ville de Nice, Tél. : (+33) 4.97.13.44.70.
L'Avenir Côte d'Azur du 24/02/2011.

**VILLE DE CARROS.**
**– Objet :** Travaux de remplacement des huisseries pignon Sud et salle polyvalente des écoles Paul-Eluard et Spinelli.
**– Date limite de réception des offres :** 23 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** Ville de Carros, Tél. : 04.92.08.44.69.
Nice-Matin du 25/02/2011.

**VILLE DE PEONE VALBERG.**
**– Objet :** Lotissement des Granges, travaux de viabilisation.
**– Date limite de réception des offres :** 5 mars 2012 à 15 heures
**– Renseignements :** M. le Maire, centre administratif, 06470 Péone Valberg.
BOAMP du 24/02/2011.

**COMMUNE D'ISOLA.**
**– Objet :** Réhabilitation réseau d'irrigation secteur Parabaut/Blache Maçon.
**– Date limite de réception des offres :** 14 mars 2012 à 12 heures
**– Renseignements :** M. le Maire, Tél. : 04.93.23.23.23.
BOAMP 41 Adu 28/02/2011.

# Sites internet et adresses emails des organismes représentant les professionnels du droit et du chiffre

## AVOCATS

**Conseil National des Barreaux**
http://www.cnb.avocat.fr/
✉ : cnb@cnb.avocat.fr

**Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation**
http://www.ordre-avocats-cassation.fr/
✉ : contact@ordre-avocats-cassation.fr

## ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

**Conseil National**
http://www.cnajmj.fr/
✉ : cnajmj@wanadoo.fr

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Compagnie nationale**
http://www.cncc.fr/
✉ : permanents.cncc@cncc.fr

**Compagnie régionale**
http://annuaire.cncc.fr/index.php?page=fiche_crcc&id=6
✉ : crcc[arrobase]crcc-aix.org

**Haut Conseil du Commissariat aux Comptes**
http://www.h3c.org/

## COMMISSAIRES PRISEURS

**Chambre nationale**
http://www.commissaires-priseurs.com/ ?
✉ :scp.carlierimbert@wanadoo;fr.fr

## EXPERTS-COMPTABLES

**Conseil supérieur de l'Ordre**
http://www.experts-comptables.fr/
✉ : csoec@cs.experts-comptables.org

**Conseil régional de l'ordre**
http://www.experts-comptables-pacac.fr/
✉ : oecpacac@oecpacac.com.fr

## EXPERTS JUDICIAIRES

**Conseil National des Compagnie d'Experts de Justice**
http://www.cncej.org/
✉ : cncej@cncej.org

## GREFFIERS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

**Conseil national**
http://www.cngtc.fr/
✉ : contact@cngtc.fr

## HUISSIERS

**Chambre nationale**
http://www.huissier-justice.fr/

## NOTAIRES

**Conseil supérieur**
http://www.notaires.fr/

**Conseil régional**
http://www.cr-aixenprovence.notaires.fr
✉ : cr.aixenprovence@notaires

# LES INDICES

*Informations publiées à simple titre de renseignement n'engageant pas la responsabilité du journal*

## COÛT DE LA CONSTRUCTION (I.N.S.E.E.)

BASE 100 : QUATRIÈME TRIMESTRE 1953

| TRIM. | Ier | IIe | IIIe | IVe |
|---|---|---|---|---|
| 2000 | 1 083 (1 075,50) | 1 089 (1 079,25) | 1 093 (1 082,50) | 1 127 (1 098,00) |
| 2001 | 1 125 (1 108,50) | 1 139 (1 121,00) | 1 145 (1 134,00) | 1 140 (1 137,25) |
| 2002 | 1 159 (1 145,75) | 1 163 (1 151,75) | 1 170 (1 158,00) | 1 172 (1 166,00) |
| 2003 | 1 183 (1 172,00) | 1 202 (1 181,75) | 1 203 (1 190,00) | 1 214 (1 200,50) |
| 2004 | 1 225 (1 211,00) | 1 267 (1 227,29) | 1 272 (1 244,50) | 1 269 (1 258,25) |
| 2005 | 1 270 (1 269,50) | 1 276 (1 271,75) | 1 278 (1 273,25) | 1 332 (1 289,00) |
| 2006 | 1 362 (1 312,00) | 1 366 (1 334,50) | 1 381 (1 360,25) | 1 406 (1 378,75) |
| 2007 | 1 385 (1 384,50) | 1 435 (1 401,75) | 1 443 (1417,25) | 1 474 (1434,25) |
| 2008 | 1 497 (1 462,25) | 1 562 | 1 594 | 1 523 |
| 2009 | 1 503 | 1 498 | 1 502 | 1 507 |
| 2010 | 1 508 ..... | 1 517 | 1 520 | 1 533 |
| 2011 | 1 554 | 1 593 | | |

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Valeur de l'indice de références des loyers et variation annuelle en %
BASE 100 : AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1998

| TRIM. | Ier | IIe | IIIe | IVe |
|---|---|---|---|---|
| 2006 | 111,47 (+ 1,67) | 111,98 (+ 1,73) | 112,43 (+ 1,68) | 112,77 (+ 1,59) |
| 2007 | 113,07 (+ 1,44) | 113,37 (+1,24) | 113,68 (+ 1,11) | 114,30 (+ 1,36) |
| 2008 | 115,12 (+ 1,81) | 116,07 (+2,38) | 117,03 (+ 2,95) | 117,54 (+ 2,83) |
| 2009 | 117,7 | 117,59 | 117,41 | 117,47 |
| 2010 | 117,81 | 118,26 | 118,7 | 119,17 |
| 2011 | 119,69 | 120,31 | 120,95 | |

*L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.*
*Avertissement : Le nouvel indice de références des loyers a été publié pour la première fois le 14 février 2008 pour les valeurs du 1er trimestre 2006 au 4e trimestre 2007 inclus.*

## INDEX NATIONAL BÂTIMENT BT 01
## (Valeurs réelles Base 100 = 1er janvier 1974 hors T.V.A.)

Cet index remplace l'indice pondéré départemental qui a cessé d'être publié depuis juin 1977. Il y a lieu d'appliquer la formule suivante pour obtenir l'actualisation des anciens chiffres basés sur l'indice pondéré départemental (I.P.D.).

$$\frac{\text{Index du mois de révision}}{\text{I.P.D. initial}} \times \frac{\text{5,501 (I.P.D. juin 1977)}}{\text{157,9 (Index B.T. 01 juin 1977)}}$$

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 646,8 | 684,2 | 707,2 | 740,5 | 776,8 | 802,9 | 807,2 | 845,8 |
| Février | 653,1 | 682,4 | 709,8 | 747 | 780,6 | 803,6 | 809,7 | 851,0 |
| Mars | 664,8 | 683,5 | 713,7 | 749,4 | 787 | 796,4 | 814,3 | 853,1 |
| Avril | 671,2 | 682,7 | 717,3 | 754,2 | 792,5 | 797,8 | 822,5 | 854,7 |
| Mai | 674,6 | 681,5 | 721,6 | 755,9 | 799,5 | 800,3 | 826,1 | 854,4 |
| Juin | 674,6 | 683,4 | 723,0 | 758,2 | 805,1 | 802,6 | 825,6 | 855,6 |
| Juillet | 675,0 | 683,7 | 728,5 | 760,6 | 815,5 | 800,9 | 827,8 | 858,0 |
| Août | 678,7 | 686,7 | 731,9 | 762,3 | 815 | 802,2 | 827,2 | |
| Septembre | 678,9 | 691,5 | 732,7 | 761,2 | 811,7 | 803,0 | 828,3 | |
| Octobre | 682,7 | 695,6 | 734,8 | 763,2 | 805,1 | 804,7 | 829,7 | |
| Novembre | 680,7 | 696,3 | 734,5 | 765,6 | 799,7 | 803,6 | 830,6 | |
| Décembre | 679,5 | 697,0 | 733,3 | 767,2 | 797,7 | 804,3 | 834,6 | |

## SMIC–Minimum garanti

| | Smic horaire | Minimum garanti horaire |
|---|---|---|
| **1-07-05** | 8,03 € | 3,11 € |
| **1-07-06** | 8,27 € | 3,17 € |
| **1-07-07** | 8,44 € | 3,21 € |
| **1-05-08** | 8,63 € | 3,28 € |
| **1-07-08** | 8,71 € | 3,31 € |
| **1-08-08** | 8,71 € | 3,31 € |
| **1-10-08** | 8,71 € | 3,31 € |
| **1-11-08** | 8,71 € | 3,31 € |
| **1-04-09** | 8,71 € | 3,31 € |
| **1-07-09** | 8,82 € | 3,31 € |
| **1-01-10** | 8,86 € | |
| **1-05-10** | 8,86 € | |
| **1-10-10** | 8,86 € | |
| **1-12-10** | 8,86 € | |
| **1-01-11** | 9,00 € | |
| **1-04-11** | 9,00 € | |
| **1-08-11** | 9,00 € | |
| **1-11-11** | 9,00 € | |

## PRIX À LA CONSOMMATION – base 100 : 1998

| | Ensemble des ménages | | | France entière Ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ensemble | Produits alim. et boissons non alcool. | Boissons alcool. et tabac | Ensemble (hors tabac) | Produits alim. et boissons non alcool. | Boissons alcool. et tabac |
| ***2010*** | | | | | | |
| **Septembre** | **121,23** | 124,22 | 160,31 | **119,83** | 124,23 | 168,48 |
| **Octobre** | **121,39** | 124,33 | 160,42 | **119,97** | 124,33 | 168,57 |
| **Novembre** | **121,53** | 124,95 | 164,18 | **120,03** | 124,96 | 173,20 |
| **Décembre** | **122,08** | 125,22 | 165,02 | **120,53** | 125,23 | 174,34 |
| ***2011*** | | | | | | |
| **Janvier** | **121,79** | 124,99 | 165,20 | **120,24** | 125,0 | 174,49 |
| **Février** | **122,36** | 125,41 | 165,22 | **120,77** | 125,42 | 174,51 |
| **Mars** | **123,36** | 126,58 | 165,34 | **121,74** | 126,58 | 174,61 |
| **Avril** | **123,78** | 126,76 | 165,5 | **122,2** | 126,76 | 174,74 |
| **Mai** | **123,85** | 128,13 | 165,78 | **122,3** | 128,11 | 174,96 |
| **Juin** | **123,95** | 128,48 | 165,86 | **122,38** | 128,46 | 175,03 |
| **Juillet** | **123,4** | 128,21 | 166,11 | **121,8** | 128,2 | 175,24 |
| **Août** | **124,04** | 127,95 | 166,35 | **122,42** | 127,94 | 175,44 |
| **Septembre** | **123,95** | 128,27 | 166,28 | **122,38** | 128,25 | 175,39 |

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS COMMERCIAUX

Indice trimestriel

| TRIM. | Ier | IIe | IIIe | IVe |
|---|---|---|---|---|
| 2008 | 100,0 | 101,2 | 102,46 | 103,01 |
| 2009 | 102,73 | 102,05 | 101,21 | 101,07 |
| 2010 | 101,36 | 101,83 | 102,36 | 102,92 |
| 2011 | 103,64 | 104,44 | | |

## INDICE TRIMESTRIEL DU SALAIRE HORAIRE BRUT DE BASE

Ouvriers (secteur privé et semi-public), en France entière, base 100 en décembre 1998

| 2010 | | | | 2011 | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Mars** | **Juin** | **Septembre** | **Décembre** | **Mars** | **Juin** |
| 102,7 | 103,2 | 103,5 | 103,7 | 104,7 | 105,4 |

# Allocution de Mme Danièle Lamarque, Présidente de la chambre

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les élus
et hauts fonctionnaires, Mesdames et Messieurs

L'audience solennelle du début d'année est, par tradition, l'occasion de rendre compte des activités de la chambre pour l'année écoulée. Vous avez trouvé sur vos sièges un petit dépliant qui présente les chiffres clés de cette activité, que Madame le Procureur financier a résumée tout à l'heure. Un rapport plus détaillé est mis en ligne aujourd'hui sur notre site : il donne un aperçu de nos travaux dans l'exercice de nos trois missions, le contrôle juridictionnel, l'examen de gestion et le contrôle budgétaire.

Quelques mots donc sur notre activité, que je voudrais situer dans la perspective des orientations stratégiques que nous avons définies pour la chambre pour les trois années à venir.

Je commencerai par le contrôle juridictionnel, mission historique des juridictions financières. A tout seigneur tout honneur : le Procureur général près la Cour des comptes qui est parmi nous aujourd'hui en est le pilote à travers le réseau des procureurs financiers.

Dans notre région, comme ailleurs sans doute, le contrôle juridictionnel n'est pas l'activité majoritaire de la chambre : il occupe moins du tiers de notre temps de contrôle. Et pourtant, il a beaucoup plus d'importance que ce chiffre ne le laisse penser, parce qu'il s'adresse aux comptables publics. Et ces comptables jouent un rôle tout à fait déterminant dans la régulation des finances publiques. Une irrégularité détectée au niveau du comptable appelle en effet une remise en ordre qui est, elle, de la responsabilité de l'ordonnateur. Notre contrôle a donc en quelque sorte un effet démultiplicateur.

La chambre a sanctionné en 2011 pour près de 150 000 euros de dépenses de personnel irrégulières ; ce montant reste certes symbolique, au regard de la masse des dépenses de personnel d'une collectivité, mais il va probablement s'accroître en 2012. Nous voulons effet décourager les gestionnaires d'accorder à leurs agents des avantages financiers sans base juridique.

Ces régimes indemnitaires irréguliers sont une source de préjudice pour l'organisme employeur ; ils peuvent peut-être, pour un temps, échapper à la vigilance du comptable public ; mais ils finissent un jour par être dénoncés ou découverts, et leur remise en cause, alors, ne peut manquer de provoquer la frustration des agents. Il est donc dangereux de les laisser perdurer, ou pire, d'en créer de nouveaux. Dans cette région où le secteur public est le premier employeur, et où les dépenses de personnel des collectivités sont supérieures à la moyenne nationale, la rigueur et le respect du droit doivent donc s'imposer. Nous y veillerons.

La chambre a toujours été active dans le domaine juridictionnel. Elle a fait le choix d'intensifier ces contrôles. Nous avons déjà sensiblement développé cette activité en 2011, non pas dans le temps qui lui est consacré (il a même plutôt diminué par rapport à 2010), mais grâce à une meilleure organisation et à un ciblage plus pertinent de nos contrôles. Tout examen de gestion intègre désormais systématiquement une approche juridictionnelle, et nous veillons à ne mettre en cause la responsabilité des comptables que pour des enjeux financiers significatifs et des irrégularités patentes.

Nous ne négligeons pas pour autant les petits comptes, auxquels nous appliquons un contrôle standardisé : à partir de 2012, ce contrôle sera particulièrement ciblé sur deux domaines de la dépense, les marchés à bons de commande et le régime indemnitaire des personnels, en plus de l'analyse du recouvrement des recettes et de la fiabilité des comptes. Nous nous efforçons ainsi de fournir à ces collectivités petites et moyennes, qui ne donnent pas lieu à un contrôle approfondi, un diagnostic de la régularité de leur gestion. Diagnostic certes résumé à ces quelques points significatifs, sauf alerte particulière, mais délivré avec toutes les garanties d'une approche objective et professionnelle.

En sanctionnant les défaillances du comptable public, nos contrôles juridictionnels viennent donc paradoxalement reconnaître et conforter son rôle, un rôle qui n'a cessé d'évoluer dans les années récentes. Professionnel des comptes et de la finance, indépendant de l'ordonnateur, le comptable public intervient à des moments clés de la gestion : la tenue des comptes, le recouvrement des recettes, le contrôle de la dépense. Il peut s'opposer à une dépense irrégulière, au vu des justificatifs qui lui sont fournis. Il est donc un rouage décisif du contrôle interne. On peut seulement regretter qu'il n'intervienne qu'en dernier dans la chaîne de ces contrôles ; si d'autres verrous, en amont, sont absents ou déficients, l'efficacité du comptable s'en trouve nécessairement compromise.

On en a un exemple avec les subventions aux associations. La loi a imposé, il y a plus de dix ans déjà, que les collectivités concluent des conventions avec les associations qu'elles subventionnent. Nous avons sanctionné à plusieurs reprises les comptables qui versent la subvention malgré l'absence de cette convention. Il conviendrait que cette alerte adressée aux ordonnateurs à travers les comptables, soit parfaitement comprise des collectivités : dans ce secteur à risque, où les dérives sont nombreuses, la définition contractuelle des obligations réciproques est un garde-fou. Elle ne protège certes pas la collectivité de tous les risques. Mais elle lui donne au moins des moyens d'information et d'action : la convention peut en effet imposer à l'association de rendre compte de ses actions, de sa gestion et de l'usage qui a été fait de la subvention accordée.

La réforme de décembre 2011, que le procureur financier a commentée tout à l'heure, marque une nouvelle étape des relations entre la juridiction et les comptables publics, avec la prise en compte du préjudice financier subi par la collectivité, et la reconnaissance des méthodes de contrôle sélectif mises en œuvre par le comptable.

Ces évolutions vont bien au-delà d'une simple adaptation de notre système de comptabilité publique. Elles consacrent en fait la rencontre de deux approches des finances publiques, qui semblaient a priori étrangères l'une à l'autre : d'un côté, l'approche juridique traditionnelle, objective, qui prend en compte des opérations généralement abstraites de leur contexte ; de l'autre côté, une approche par le risque, attentive à l'environnement de la gestion et qui se pose la question de l'impact financier des défaillances constatées, et pas seulement de l'infraction à une règle. Ces deux approches se combinent désormais.

Cette évolution a commencé à vrai dire il y a plus de dix ans déjà. Elle est portée par un puissant mouvement de normalisation à l'œuvre au niveau international, et dont la France a récemment pris acte au niveau de l'Etat. Elle a le mérite de poser une question de fond : où et à quel moment le contrôle est-il le plus efficace ? Et quel contrôle ? Une des réponses est dans les dispositifs de contrôle interne, qui ont pour objet de sécuriser les processus de gestion en identifiant clairement les risques présents à chacune de leurs étapes : risque juridique, risque financier ou pénal, risque d'image aussi pour l'élu éclaboussé par un scandale.

Il y a donc un cercle vertueux du contrôle qui est en cours de construction dans la gestion publique française, et qui repose sur le triptyque du contrôle interne, de l'audit interne et du contrôle externe. Les trois se complètent, et se renforcent : il revient aux gestionnaires publics de mettre en place un contrôle interne efficace, et des services d'audit interne qui en vérifient l'effectivité.

En tant que contrôleur externe, la chambre régionale vient évaluer le bon fonctionnement de ce dispositif. Ainsi les contrôles seront-ils mieux adaptés et plus efficaces, parce qu'ils auront été mis en place le plus en amont possible : là comme ailleurs, mieux vaut prévenir que guérir.

Ces problématiques ont bien été perçues par les collectivités territoriales, qui ne disposaient pas, comme l'Etat, de services d'inspection. Beaucoup ont déjà mis en place des services d'audit interne. En ce qui concerne notre région, le paysage me semble encore contrasté : l'audit interne apparaît encore insuffisamment répandu ; la maîtrise des risques, nos contrôles nous le montrent, reste embryonnaire. Je suis convaincue que ces dispositifs gagneraient à être encore développés et renforcés, pour doter nos collectivités d'outils de gestion modernes, adaptés au poids et à la complexité de leurs interventions. J'entends bien y apporter tout notre appui.

J'en viens maintenant à notre activité principale, l'examen de gestion, qui occupe les deux tiers de notre temps.

Une part significative de ces contrôles s'inscrit dans les enquêtes nationales qui associent la Cour des comptes et plusieurs chambres régionales, sur des politiques publiques conduites en partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Nous y avons consacré 20 % de notre temps en 2011, un peu moins que l'année dernière : la plupart des enquêtes de 2010 débouchent donc naturellement en 2011 sur des publications de la chambre ou de la Cour.

Ces publications montrent que la participation de notre chambre était pertinente, compte tenu des spécificités de notre région. C'est le cas par exemple du rapport sur la sécurité publique, paru en juillet, et qui consacre deux chapitres aux polices municipales. C'est en PACA que la densité des policiers municipaux et le taux d'équipement en vidéosurveillance, sont les plus élevés de France.

Les 12 collectivités que nous avons examinées illustrent parfaitement la diversité des doctrines d'emploi de la police municipale : elles vont des fonctions les plus traditionnelles de prévention et de surveillance générale de l'espace public, jusqu'à la lutte contre la délinquance. Elles démontrent aussi l'impact positif d'une police de proximité qui vient pallier la stagnation ou l'érosion des effectifs de la police nationale, ou compenser des inégalités territoriales dans sa répartition.

L'enquête sur la gestion de la dette publique locale, publiée en juillet, nous a permis d'approfondir nos méthodes d'analyse des emprunts structurés ; plusieurs des collectivités contrôlées en PACA détiennent, dans des proportions variables de leur encours, des emprunts qui demeurent à haut risque. C'est donc un axe de contrôle que nous devons maintenir. Il me semble particulièrement pertinent dans notre région, où l'endettement est supérieur à la moyenne nationale, en particulier dans les communes, et a progressé plus vite aussi que cette moyenne.

Il était utile également d'étudier la décentralisation des routes dans deux départements alpins, les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes : la Cour des comptes constate, dans son rapport public de 2012, que la réforme a été plus coûteuse que prévu pour l'Etat et les départements ; ceux-ci ont dû en effet réaliser des travaux pour remettre en état un réseau routier transféré généralement dans un état médiocre. C'est plus vrai encore dans notre région, où s'ajoute le coût de la mise en sécurité des tunnels.

De même, le rapport sur les services départementaux d'incendie et de secours, publié en 2011, et qui repose sur le contrôle de 50 SDIS en France, donne des éléments de comparaison pour situer les 4 SDIS que nous avons contrôlés avec la même grille d'analyse élaborée au plan national.

Ces enquêtes communes ont donc beaucoup d'avantages, pour les gestionnaires publics comme pour les juridictions financières. Elles apportent aux collectivités des approches comparatives, et permettent de mettre en perspective les gestions locales. Elles fournissent des référentiels, relèvent les bonnes pratiques et identifient les niveaux et les modes pertinents d'intervention pour l'action publique. Pour les juridictions, elles présentent l'avantage d'offrir aux équipes de contrôle l'opportunité d'approfondir et d'harmoniser leurs méthodes et de développer les démarches d'évaluation. Les magistrats de cette chambre y ont joué un rôle actif, y compris en participant à leur pilotage national.

Ces enquêtes font-elles ressortir des spécificités régionales ? C'est la question qui m'est souvent posée, et qui en recouvre d'ailleurs une autre, plus ou moins explicitement formulée : notre région est-elle bien ou mal gérée ? Il est évident que la réponse à cette question n'appartient pas à la chambre, à supposer même qu'une telle réponse soit possible, et même pertinente.

Toutes les collectivités ne se ressemblent pas, et il n'y a pas de fatalité géographique. Prenons donc ces enquêtes comme une opportunité de comparaison et d'échange qui nous permet d'identifier nos forces et nos faiblesses, et de dessiner des voies de progrès. Elles fournissent un benchmark, comme on dit en anglais, un mot que les Français ont traduit par parangonnage, et les Canadiens, par étalonnage. Comme quoi au sein même de la francophonie, l'usage de la même langue n'exclut pas la souplesse et la créativité.

Nous maintiendrons dans les années à venir notre participation à ces enquêtes communes : nous allons travailler sur les thèmes de l'accueil de la petite enfance, et des transports urbains de voyageurs. Nous participons également à l'évaluation des aides à la création d'entreprises, demandée à la Cour par le Parlement. De même, nous contribuons aux travaux communs sur les finances locales qui donneront lieu, désormais, à un rapport public annuel.

En effet la maîtrise des finances publiques qui s'impose à notre pays doit aussi s'exercer au niveau des collectivités territoriales, comme le Premier président l'a indiqué dans sa présentation à la presse du rapport public annuel de la Cour de 2012. Les prélèvements obligatoires locaux sont passés de 4,9 % à 6,2 % du PIB entre 1999 et 2009, et leurs dépenses ont augmenté de 3,6 %. Alors que les collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés accrues de financement, du fait de la réduction des dotations de l'Etat, de la limitation de leur autonomie fiscale et d'un accès plus coûteux au crédit, le ralentissement nécessaire de la croissance des dépenses locales passe par une réorganisation des structures, notamment intercommunales, un réexamen des politiques et une stabilisation des effectifs. Ces préoccupations doivent être aussi les nôtres.

La participation aux enquêtes communes restera cependant contenue. La chambre a commencé en 2011 de réorienter ses priorités vers le contrôle dit « organique » des entités locales. C'est un contrôle plus complet, que chaque équipe de contrôle adapte aux risques et aux enjeux spécifiques à chaque collectivité. C'est un contrôle qui a pour objet de fournir aux collectivités une information objective et indépendante sur leur gestion, et aussi des pistes pour l'améliorer. Nous allons ainsi formuler davantage de recommandations précises et opérationnelles, sur lesquelles les gestionnaires publics pourront s'appuyer pour faire évoluer leurs pratiques.

Comme la Cour des comptes le fait chaque année en examinant les suites données à ses précédents contrôles, nous allons nous aussi assurer le suivi de ces recommandations. Comme vous le voyez, notre souci constant reste de faire en sorte que nos contrôles soient utiles, et apportent une valeur ajoutée là où c'est le plus nécessaire.

Les juridictions financières, et les chambres régionales des comptes en particulier, n'ont cessé de se transformer depuis dix ans. La dernière réforme, contenue dans la loi du 13 déc-

embre 2011, a des effets spectaculaires, puisqu'elle conduit à la suppression de 7 chambres, regroupées avec une chambre limitrophe.

Cette réforme est vécue douloureusement par tous les personnels des chambres, y compris dans celles, comme la nôtre, qui ne sont pas touchées par ces regroupements. En tant que chef de juridiction, je ne peux qu'être sensible à ce désarroi et je souhaitais non pas vous en informer, Monsieur le Procureur général, je sais que vous en êtes parfaitement conscient, mais en porter témoignage, afin que ces inquiétudes, ces craintes souvent infondées mais persistantes, ce besoin d'être reconnus et compris qu'expriment les magistrats et les agents des chambres, soient pleinement pris en compte et entendus à la Cour. La loi du 13 décembre introduit d'autres nouveautés, passées presque inaperçues en comparaison de la réorganisation de notre carte. Elles sont pourtant importantes, et elles auront des incidences non négligeables sur notre activité professionnelle.

L'une d'entre elles est l'adoption de normes professionnelles, qui nous permettront de formaliser des principes d'action, de comportement et de méthodes qui sont déjà en partie inscrits dans nos textes ou présents dans nos usages. Nous devrons les rendre explicites et compréhensibles par tous. Il s'agit, comme l'a exprimé le Premier président, d'arrêter les grands principes encadrant notre pratique, et de fixer un socle minimal d'exigences pour les diligences professionnelles que nous appliquons dans l'exercice de nos fonctions. Ce travail est en cours. Ces normes, qui s'inscrivent dans des standards professionnels internationalement reconnus, nous permettront d'harmoniser nos pratiques et de rendre nos méthodes plus homogènes.

Une région, une politique départementale de soutien à l'autonomie, une délégation de service doivent pouvoir faire l'objet d'une approche sinon identique, en tout cas homogène, quels que soient les moyens, les priorités, les caractéristiques de la chambre régionale qui les contrôle. Nos messages sont en effet plus pertinents lorsque nos contrôles sont conduits selon les mêmes principes, comme nous le faisons dans nos enquêtes communes.

Cette harmonisation se fera sans préjudice évidemment de la responsabilité qui incombe au magistrat, d'adapter le champ et l'intensité de son contrôle aux risques qu'il a identifiés. Mais cette indépendance et cette responsabilité, sont elles-mêmes une norme professionnelle…

La deuxième réforme importante introduite par la loi du 13 décembre 2011, est le relèvement des seuils de compétence de la chambre, en deux paliers : à partir de l'exercice 2013, la chambre n'aura plus dans son champ de compétence juridictionnelle qu'environ 900 comptes, au lieu de 2400 actuellement : les communes de moins de 5 000 habitants ou 3 millions d'euros de recettes de fonctionnement, les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants et 5 millions d'euros de recettes ordinaires, seront soumis à l'apurement administratif des comptables publics supérieurs. J'ai déjà eu l'occasion de dire combien cette réforme, qui laisse entière notre capacité à évoquer un compte si nous le jugeons nécessaire, est cohérente avec notre volonté de réserver nos interventions aux enjeux les plus significatifs. Pour autant, notre pratique du contrôle standardisé sur les petits comptes démontre que nous sommes en mesure, comme le rappelle souvent notre Premier président, de « ne laisser aucune entité publique à l'abri d'un contrôle possible ».

D'autres pistes de réforme sont évoquées pour nos institutions, qui ont fait la preuve de leur capacité d'adaptation aux transformations du paysage local. Celles par exemple que formule le sénateur Jacques Mézard, dans le rapport d'information récent établi au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat.

Ce rapport, remis dans une période d'instabilité des chambres régionales, a nourri de nouvelles inquiétudes parmi nos magistrats. Il contient en effet, à côté de propositions très positives, d'autres qui marqueraient, si elles devaient s'appliquer, une régression significative par rapport à nos pratiques actuelles, par exemple en matière de communication. Pour le côté positif, je note que ce rapport va dans le sens de plusieurs des orientations que je viens de décrire : homogénéisation des méthodes des chambres, formulation de recommandations dans nos rapports, examen des suites données à nos observations. Il propose aussi d'alléger la procédure d'instruction, en plaçant la phase de contradiction avant la remise du premier rapport, et de formaliser la capacité des ordonnateurs de demander à la chambre l'examen d'un point particulier : une pratique déjà courante dans les faits, mais à titre informel.

Une autre proposition me paraît tout à fait intéressante : celle d'inviter le président de la chambre régionale des comptes à présenter le rapport d'observation de la chambre devant l'assemblée délibérante. Elle vise à rendre les débats plus vivants et à améliorer l'information des citoyens. Je souscris pleinement à cette proposition.

En revanche, la proposition d'étendre de 3 à 6 mois la période d'interdiction de publication de nos rapports avant des élections, me semble excessive. Cette hypothèse avait déjà été évoquée dans une proposition de loi sénatoriale, avant la réforme de 2001. Elle avait heureusement été écartée. C'est une disposition d'autant plus dangereuse que cette période de réserve de 6 mois devrait s'appliquer à l'ensemble des élections auxquelles les ordonnateurs ou les personnes mises en cause sont candidats. Elle risque donc de condamner les chambres au silence pendant une bonne partie du temps qui précède les nombreuses élections locales.

J'espère donc que cette proposition ne prospèrera pas. Nous sommes déjà très attentifs à ne pas perturber l'exercice du débat démocratique ; ainsi, même si aucune obligation de réserve ne s'impose à la chambre dans la période qui précède les élections de ce printemps, nous veillerons à ne pas publier de rapports concernant des élus candidats aux élections législatives prochaines. Nous n'en avons d'ailleurs aucun, pour l'instant. En revanche, il me paraît essentiel pour cette même démocratie, que nos travaux puissent être communiqués sans délai excessif : ajouter six mois à des procédures déjà longues, leur fera perdre une grande partie de leur intérêt.

La capacité d'une institution de contrôle à rendre publiques ses conclusions est un gage puissant de la vitalité d'une démocratie ; je n'ai eu que trop l'occasion de le constater pendant les six années que j'ai passées à la tête des relations internationales de la Cour des comptes. Ainsi, une des premières mesures de la révolution tunisienne a été de mettre en ligne le texte intégral des rapports de leur Cour des comptes, qui ne publiait jusqu'alors qu'une courte synthèse.

La capacité à publier est partie intégrante de notre indépendance, et cette indépendance est le gage de notre objectivité et de notre neutralité. Il ne faut pas avoir peur du débat sur la gestion publique, même s'il est parfois un peu austère. Celle-ci recouvre tant d'enjeux qui touchent directement nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, leur santé, la prise en charge de leurs proches, que nous devons en rendre compte aussi souvent et aussi précisément que nous le pouvons. Ils attendent de nous un diagnostic impartial et argumenté. Nous ne pouvons pas nous dérober à cette attente, sauf à rompre le contrat social qui est le fondement même de notre démocratie. Permettez-moi donc de conclure en citant Jean-Jacques Rousseau, qui écrivait dans Le Contrat social en 1762 :

"Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, l'Etat est déjà près de sa ruine. […] Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'Etat : Que m'importe ? on doit compter que l'Etat est perdu".

Je vous remercie de votre attention. Je vous invite à nous retrouver pour prendre un verre dans le hall d'entrée de la chambre. La séance est levée.

# ORGANIGRAMME DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (au 24 janvier 2012)

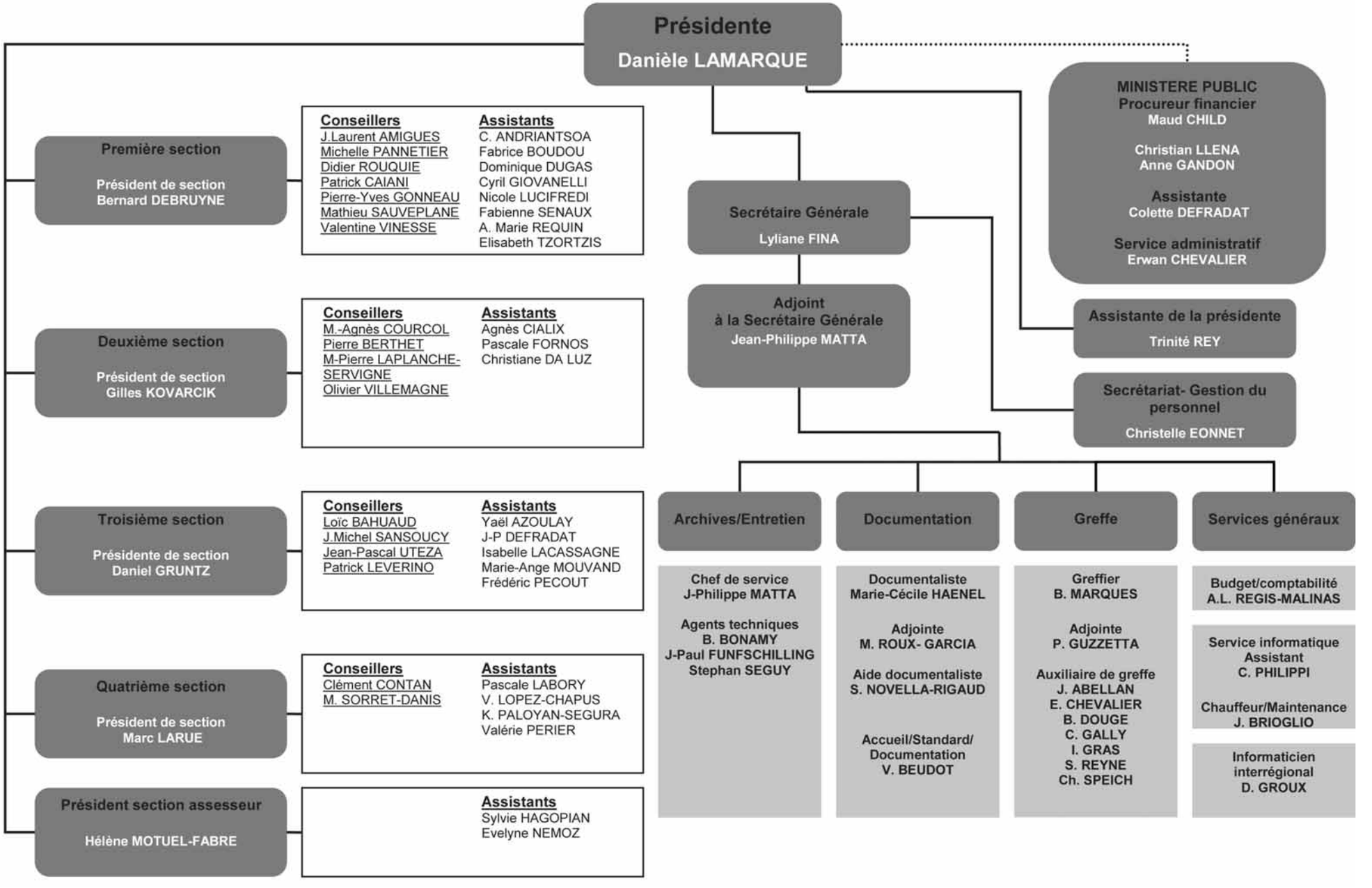

# Guide d'aménagement et d'urbanisme durable

## *ESPACES NON BÂTIS, PUBLICS ET SEMI-PUBLICS .5*

Photo : ADAAM

*Rue du 11 novembre à Cagnes-sur-Mer*

Photo : ADAAM

*Espaces semi-publics à Fribourg*

### LES ENJEUX

Les espaces publics non bâtis, hors chaussées pour la circulation motorisée, sont des lieux de rencontre et d'échange entre habitants du quartier, de la même commune, ou plus généralement entre ceux qui pratiquent la ville. Qu'ils soient sous forme de rues, de places, de placettes ou d'espaces de jeux et de détente, leurs usages dépendent tout autant de leur localisation et de leur aménagement, que de la vocation souhaitée à l'origine.

Dans un contexte de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie en ville, d'économie du foncier et du coût des terrains à bâtir, les espaces publics et semi-publics d'un quartier doivent renfermer des valeurs d'usages fortes et porter une exigence de qualité pour contribuer à l'attractivité résidentielle et à l'acceptabilité de la densité urbaine.

Ces lieux doivent constituer des éléments de projet pour ne pas résulter d'un espace résiduel, aménagé après coup, et sans vraie définition. Ils participent et composent le paysage urbain.

De même les requalifications ou recompositions des espaces publics existants, bénéficient d'une conception globale, intégrant l'environnement urbain, l'évolution des usages et des besoins des habitants.

L'importance de leur végétalisation peut en outre contribuer au confort estival notamment en ville.

La prise en compte de l'échelle (la proximité, le quartier, la commune) et des modalités de gestion, ainsi que le souci de la qualité et de la participation des habitants, sont essentiels dans l'aménagement de ces espaces.

### *Définitions*

***L'espace public :***
*Il représente l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui est à l'usage de tous, soit qu'ils relèvent du domaine public ou d'une collectivité, soit qu'ils relèvent du domaine privé. L'espace public garantit la liberté de circulation (espaces verts, squares, rues, places….) et l'usage (gratuit) de tous, au moins pendant une partie importante de la journée.*

***Le domaine public** est l'ensemble des biens appartenant à l'Etat, à des collectivités locales et à des établissements publics, et affectés à **une utilité publique** (usage direct du public, service public).*
*La structure spatiale des voiries (parking et trottoirs) qui relient les parcelles privées est une part majeure du domaine public en ville.*

***Les espaces semi-publics :***
*Appelés aussi espaces intermédiaires ou espaces privatifs, ce sont ces espaces entre rue et logements, souvent réservés à l'usage d'un particulier, mais qui ne lui appartient pas ou bien à un usage de voisinage. A la frontière entre espace urbain et espace domestique, ils permettent, dans les îlots, une appropriation par les habitants ou les usagers de l'immeuble.*

### *Les thématiques associées :*

***Energie** : la végétation et l'eau en ville (espaces verts, agréments…) contribuent à faire baisser la température moyenne en ville.*
***Densité et formes urbaines** : les espaces non-bâtis créent des espaces de respiration et de détente, et contribuent ainsi à l'acceptation de la densité en offrant un cadre de vie de qualité.*
***Déplacements** : la rue constitue le premier espace public et remplit de nombreux usages de déplacements, notamment en modes doux et peut remplir par ses aménagements de nombreux usages.*
***Biodiversité et continuités écologiques, Paysages** : les espaces non-bâtis peuvent constituer un des maillons de la trame verte et contribuent au maintien de la biodiversité et participent à la qualité des paysages.*
***Eaux pluviales, Déchets** : les espaces publics peuvent être supports d'aménagements utiles à la gestion des eaux pluviales et la collecte des déchets.*

# EXIGENCES ET OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

✓ **Penser et concevoir des espaces publics de qualité et multifonctionnels :**

L'identité d'une ville et d'un quartier s'affirme aussi à travers la qualité de ses espaces publics. De plus, la qualité des espaces publics incite à leurs usages ainsi qu'au respect des aménagements réalisés.

Pour ce faire, avoir une approche globale des espaces non-bâtis, tant dans la conception que dans la requalification, est nécessaire :

- Offrir un espace aménagé, un lieu à vivre.
- Réfléchir aux usages et aux fonctions (les concilier ou les spécifier par espace) : favoriser les mixités et les rencontres possibles, et spécifier les espaces pour certaines fonctions à forts risques de conflit d'usage.
- Diversifier les types d'aménagement pour élargir les publics potentiellement usagers ;
- Intégrer les espaces dans une trame, un parcours, et participer, par la constitution d'une trame verte et bleue, à la présence de la nature et la biodiversité en ville ;
- Veiller à leur accessibilité : favoriser et sécuriser les déplacements en modes doux et à l'attention des PMR ;
- Prévoir et intégrer la gestion des déchets et des eaux pluviales,
- Instaurer une sécurité d'usage à travers l'éclairage public, une vitesse automobile réduite, une voirie limitée…

Dans le cas d'espaces non bâtis de grande superficie, une gradation depuis des lieux très aménagés vers des lieux d'apparence plus naturelle, moins façonnée, peut favoriser une appropriation par un public plus large.

✓ **Créer, au sein des opérations, des lieux de rencontre** avec des vocations fortes et différenciées, alternant avec des espaces ouverts, à des pratiques non prédéterminées.

✓ **Civiliser les espaces publics de voiries :**

Cette notion, développée dans le SCOT de l'agglomération de Montpellier, fait référence à plusieurs objectifs :

- Considérer également les voies routières comme des espaces publics propices aux mobilités des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite.
- Promouvoir la fluidité des axes pour tous plutôt que la vitesse.

✓ **Améliorer le confort estival en ville,** notamment en renforçant la présence du végétal.

## *Objectifs partagés par les acteurs locaux*

***La Directive Territoriale d'Aménagement approuvée en 2003 :***

La DTA n'établit pas d'orientations spécifiques d'aménagement pour les espaces publics, néanmoins cette thématique est abordée et évoquée dans plusieurs prescriptions :

- Les espaces urbanisés sensibles : « l'image et l'équilibre actuels de ces espaces doivent être préservés (…) ». Ceci implique pour le patrimoine urbain : une bonne gestion de l'espace public, et le respect des formes urbaines (tracés, structure des îlots, morphologie du bâti, grandes perspectives, jardins, arbres d'alignement, etc.).

- Les orientations en matière d'aménagement concernant les modalités d'application de la loi Littoral, préconise :
  - de prendre en compte les relations terre-mer dans le cadre de tout aménagement, afin de fonder un véritable projet de paysage pour le littoral ;
  - de requalifier les espaces situés en front de mer.

## Appréhender la multiplicité de fonctions /usagers de l'espace public

L'espace public n'est désormais plus appréhendé comme un espace résiduel et fait partie intégrante du projet urbain. La qualité de ces projets se définit donc entre autre par la qualité de ces espaces publics.

Afin d'éviter les conflits entre les nombreux acteurs et usagers de ces espaces, un équilibre doit être respecté, et pour cela il faut :

- Construire la lisibilité des lieux,
- Analyser leur identité spécifique,
- Intégrer la dimension technique dans leur dimension esthétique,
- Identifier les usages nécessitant des espaces spécifiques, et ceux permettant voire bénéficiant de la mixité.

### La rue, un espace de proximité à vivre :

*Photo : CERTU*

Si la fonction première d'une voie est de permettre à l'habitant d'accéder à son logement, son aménagement va contribuer à la qualité du cadre de vie dans un quartier, en offrant un espace convivial pour tous.

La place offerte aux piétons ou plus largement aux modes lents, est un marqueur de proximité. L'intégration des stationnements par exemple, dépasse les simples contraintes fonctionnelles. Le positionnement et le traitement sont prétextes à un aménagement soigné des abords. Ils peuvent constituer un espace tampon, protecteur des modes lents.

***Exemple d'organisation de la voirie, protectrice pour les modes lents***

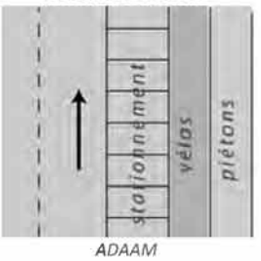


*ADAAM*

***Exemple du « Code de la rue » à Nice***

Ce manuel est destiné à rappeler les « bons gestes » et préserver la qualité des espaces publics de voiries et donc leur convivialité. Le Code détaille 10 conseils pour la propreté, quelques gestes simples et des informations pratiques.

### Les espaces de transition entre le bâti et la rue :

Les abords immédiats d'un bâtiment (logement, bureaux, équipements...) qu'ils soient semi-publics ou publics, font la transition entre l'intérieur et l'extérieur. Dans les îlots d'habitat et selon leur aménagement, ils pourront être perçus comme le prolongement du logement et être appropriés par le ou les habitants d'un immeuble.

***Exemple : l' opération « Jardinons nos rues » à Rennes***

*Photo : ville de Rennes*

*Cette opération est la généralisation à tous les quartiers rennais de l'opération "Jardinons nos rues", développée à titre expérimental dans le quartier Sainte-Thérèse depuis 1999. Cette première expérience a donné lieu à une cinquantaine d'opérations de végétalisation de façades, de trottoirs, de pieds d'arbres...*

*Pour végétaliser un mur, il suffit de découper, avec l'aide des services municipaux et après autorisation de la Direction des Jardins, une bande de trottoir de 15 cm de large, et de planter des végétaux grimpants ou rampants qui se plaisent dans une terre pauvre et peu profonde.*

*Cette expérience est développée à l'étranger comme l'illustre la photo suivante et repose sur l'appropriation volontaire des habitants*

*Source Image ECOTERRE,*

***Montréal, quartier du Plateau***

La qualité de l'aménagement des marges de recul est dans ce cadre importante. Visible depuis l'espace public, la marge de recul crée une zone de transition entre la rue et le bâti. Il convient d'éviter de les envahir par le stationnement ou des édicules techniques (poubelles, locaux techniques..), créant un espace peu engageant et apportant la confusion entre espaces publics et privés :

- Pour les programmes résidentiels, l'usage de plantations en fonction de la profondeur de la marge de recul permet de renforcer l'intimité des logements ;

- Pour un équipement public, la marge de recul peut permettre d'aménager un parvis piétonnier ;

- Dans les secteurs économiques, des aires végétalisées faciles d'entretien constituent un socle unificateur face à la disparité des bâtiments d'activités.

### *Les cœurs d'îlots ou espaces communs à plusieurs habitations :*

La richesse d'un lieu peut naître également de la multiplicité des usages possibles (gestion des eaux pluviales, aire de jeux…), qui contribuent à l'animation urbaine et qui vont favoriser les relations humaines.

Les principaux éléments qui contribuent au "succès" d'un espace public sont notamment sa position et la qualité de son aménagement : prise en compte des courants d'air et de l'ensoleillement, présence d'éclairage public…

Par exemple, une aire pour jeux d'enfants sera d'autant plus fréquentée si elle est en position centrale ou dans un lieu qui favorise la surveillance.

***Quartier KRONSBERG*** *Source : cadre de référence pour la qualité environnementale de la Plaine du Var, EPA, SLK ingénierie.*

### *Les espaces publics de quartier conçus comme des lieux de repérage, d'animation et de rencontre :*

La question n'est pas de définir précisément la surface des espaces non bâtis nécessaire dans une opération, mais de réfléchir à leur nature (pelouse, place…), à l'usage que l'on en souhaite (jeux, jardinage, repos…), à des spécificités d'aménagements qui les différencieraient. L'attention devra être portée à l'identique, même sur les espaces de petite dimension.

De la localisation, de l'aménagement et du confort, vont naître la convivialité et le développement de multiples usages, qui feront la richesse des lieux :
- une place avec ses fonctions de repos, de marché, sera un lieu de centralité ;
- un espace de détente, de jeux, sera un lieu de sociabilité ;
- un espace naturel sera une aire de jeux et de loisirs pour enfants et adultes ;
- des jardins partagés,
- des jardins de proximité.

Des activités habituellement pratiquées dans l'espace privatif (barbecues, jardins potagers, bricolage…) peuvent devenir l'occasion de convivialité lorsqu'elles sont pratiquées dans l'espace public.

***Exemple : Le jardin de proximité Félix Jacquier à LYON***

*Ce jardin situé dans un lieu étroit (200 m²), anodin et sans personnalité à l'angle de deux rues, a été créé à l'image des Pocket Garden de New York : il suffit de passer « le pas du jardin» et l'on est ailleurs.*
*Pour construire cette alcôve verte, a été mis en place un système de mâts sur lesquels s'accrochent des fils d'acier. Les plantes grimpantes montent à l'assaut de cette structure.*

*Photo : ville de Lyon*

*L'effet d'envahissement végétal est renforcé par la présence de l'eau sous différents aspects : brumisation depuis le haut des mâts créant une impression de « forêt humide», eau qui ruisselle sur le mur végétal, eau qui dort dans le marais constitué de plantes du sud-est des Etats-Unis.*

*Le jardin est physiquement démarqué de son environnement par sa structure mais aussi par le traitement de ses limites et du sol qui le constitue : un système conjugué et discontinu de socles béton pour les mâts et de bancs en bois le met en retrait de la rue. L'invitation, l'appel au passage, se fait par des caillebotis bois surélevés. Le sol, en dessous, rappelle les sols humides des forêts tropicales et la glaise tourbeuse des marais.*

## Donner une identité aux lieux

La spécificité d'un espace, son identité, passe notamment par l'utilisation du végétal, de matériaux employés, de l'éclairage public et parfois par des éléments décoratifs comme les trompes l'œil et les fresques.

### Le végétal et les matériaux :

Le parti pris peut être "la nature dans la ville", ou une certaine urbanité avec des espaces minéraux très dessinés et des aménagements élaborés.

Le choix des essences végétales dans l'espace public (feuillage, port, grandeur) est indissociable des autres composants, des usages et de la qualité du couvert végétal privé ou de la minéralité du bâti. Le choix des espèces sera donc conditionné par le paysage, l'identité locale, le type d'espace :

- arbres hauts ou en voutes le long des boulevards,
- arbres élancés dans les rues de desserte,
- un arbre unique au centre, ou un ensemble planté tout autour de la place,
- une grande variété de sujets, de hauteurs et de port dans les squares ou parcs.

Il convient enfin de proscrire les plantes envahissantes ou des plantes allergisantes.

***Exemple d'arbres et plantes allergisantes :***

| *Les arbres :* | *Les herbacés :* |
|---|---|
| *- Cyprès* | *- Ambroisie* |
| *- Bouleau* | *- Pariétaires* |
| *- Noisetier* | *- Armoise.* |
| *- Aulne* | |
| *- Charme* | |
| *- Chêne* | |
| *- Platanes.* | |

Différents traitements des chemins peuvent signaler leur hiérarchie et leur usage dans un réseau global : pour des déplacements quotidiens ou pour la promenade.

***Exemple : Strasbourg***

*Le traitement au sol est un élément de repérage dans l'usage des espaces. On distingue ici nettement l'espace dévolue au vélo de celui destiné au piéton.*

Photo : ADAAM

### Le mobilier urbain et l'éclairage :

L'attention portée également au mobilier urbain est importante. Le choix des matériaux et des couleurs vont apporter une cohérence d'ensemble à l'espace.

Au-delà d'une simple fonction sécuritaire de l'espace, la mise en lumière participe à la qualité du paysage et de la conception d'ambiance. Un éclairage bien adapté aux fonctions et aux usages souhaités d'un espace, va assurer un confort et une sécurité pour les habitants.

Différents types d'ambiances peuvent ainsi être recherchés afin de révéler les lieux en périodes nocturnes, par l'association de mobiliers complémentaires et de couleurs adaptées ; de même, pour la mise en valeur d'éléments remarquables, végétaux ou bâtis. Enfin, le choix de dispositifs d'éclairages efficaces conciliant une bonne performance énergétique et un bon niveau d'éclairement concoure à limiter la facture énergétique de la collectivité.

***Extrait du « guide de la qualité urbaine et d'aménagement durable » de la C.U. de Bordeaux, a'urba, septembre 2008.***

**Exemple de types d'éclairage**

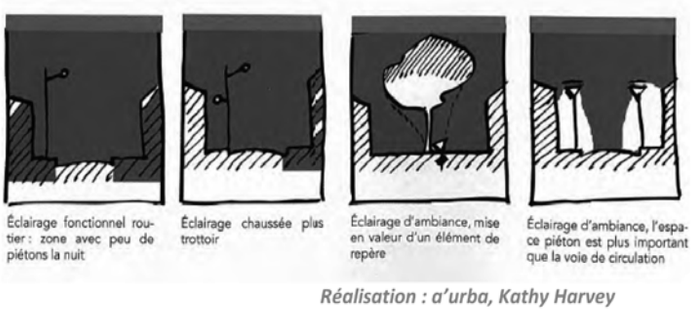
Éclairage fonctionnel routier : zone avec peu de piétons la nuit
Éclairage chaussée plus trottoir
Éclairage d'ambiance, mise en valeur d'un élément de repère
Éclairage d'ambiance, l'espace piéton est plus important que la voie de circulation

*Réalisation : a'urba, Kathy Harvey*

*Photo s: ADAAM*

**La place Masséna et le circuit du tramway mis en lumière à Nice**

Encore négligées aujourd'hui, les réflexions sur l'éclairage public, qu'elles soient à l'échelle d'un quartier ou de la ville, devraient se développer en même temps que l'évolution des techniques favorisant les économies d'énergie.

***Exemple : Le « Plan Lumière » de Lyon***

*Le Plan Lumière, initié en 1989, est une démarche technique et artistique. Il s'agit d'une mise en valeur des sites les plus prestigieux de la ville, et une réflexion sur l'évolution de l'éclairage fonctionnel.*

*Le nouveau Plan Lumière, actuellement en cours de réalisation, est plus soucieux du développement durable. Il cherche à ouvrir le champ de la création, intégrer les nouvelles possibilités techniques, mieux utiliser la lumière dans un souci de développement urbain ou social, prévenir les risques de « cacophonie lumineuse », réduire les consommations énergétiques des lampes et les pollutions nocturnes. Seule la lumière utile à un projet (en termes de sécurité, confort et ambiance) sera prise en compte.*

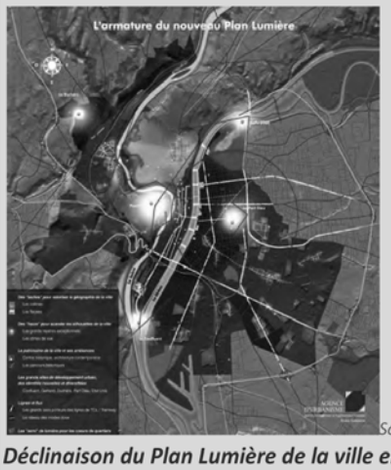


*Source : ville de Lyon*

***Déclinaison du Plan Lumière de la ville en « Plans lumières territoriaux » : ici le quartier Confluence, Lyon.***

## *Les éléments décoratifs :*

Les éléments décoratifs tels que les trompes l'œil ou les fresques contribuent à l'identité des lieux et de la ville.

Ils participent à la qualité urbaine lorsqu'ils sont adaptés à l'espace public dans lequel ils s'insèrent et qu'ils revêtent un caractère exceptionnel.

***Exemple de trompe l'œil évoquant le film « Chambre avec vue », à Cannes (place du Suquet)***

*Soucieuse d'améliorer la qualité de vie et d'œuvrer pour l'embellissement des quartiers, la Ville de Cannes s'est engagée depuis 2002, dans un vaste programme de réalisation de fresques murales.*

*Inspirées du septième art, et plus particulièrement du Festival de Cannes, ces fresques, qui une fois achevées, sont soumisses systématiquement à l'appréciation de l'Architecte des Bâtiments de France, mettent en scène les grandes figures du cinéma français et mondial.*

## *Apporter un confort d'usage des espaces publics*

*« La valeur et le confort d'usage d'un espace public sont dépendants de deux facteurs majeurs, que sont :*

- *le vent,*
- *et l'ensoleillement.*

*Ce dernier doit être pris en compte dès la conception du quartier, en définissant les implantations préférentielles du bâti, les aménagements des espaces extérieurs et les plantations d'arbres en fonction de leur usage et de l'orientation. »*

***Extrait du « guide de la qualité urbaine et d'aménagement durable » de la C.U. de Bordeaux, a'urba, septembre 2008.***

***Exemple d'amélioration des usages par rapport au soleil***

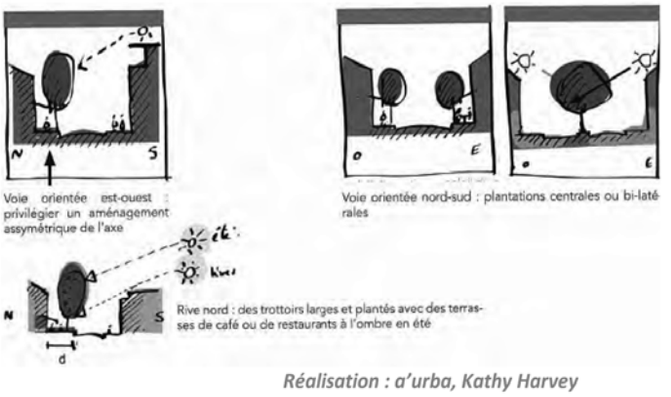
N
S
Voie orientée est-ouest : privilégier un aménagement assymétrique de l'axe
O
E
Voie orientée nord-sud : plantations centrales ou bi-latérales
N
S
Rive nord : des trottoirs larges et plantés avec des terrasses de café ou de restaurants à l'ombre en été
d

*Réalisation : a'urba, Kathy Harvey*

# DECLINAISON DANS LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

*L'échelle de la thématique ne semble pas très appropriée à celle du SCOT.*

## Déclinaison dans le rapport de présentation

La thématique peut être abordée dans le rapport de présentation dans le chapitre relatif aux :

- déplacements, notamment lorsque est abordée la question des modes doux ;
- équipements ;
- formes urbaines, notamment par la qualité nécessaire à l'intensification de la ville.

L'état initial de l'environnement peut aborder la question des espaces non-bâtis, en faisant référence aux espaces de nature ordinaire. Certains espaces verts, mais également les cœurs d'îlots ou les jardins privés, constituent autant d'espaces de nature ordinaire et de supports de biodiversité.

## Déclinaison dans le PADD

La question de la qualité des espaces non bâti peut-être évoquée rapidement dans les objectifs relatifs au développement urbain à travers les principes de :

- renouvellement urbain,
- recherche de qualité urbaine et de cadre de vie.

***SCOT Le Havre Pointe de Caux Estuaire - PADD janvier 2008***

*« Développer un cadre de vie harmonieux »*

*Pour rendre les villes et les villages plus agréables à vivre, le traitement harmonieux des espaces publics, des secteurs commerciaux et d'habitat et des espaces sportifs, prendra toute son importance. Dans ce même esprit, le développement des équipements de loisirs littoraux, urbains et périurbains, de proximité doit être envisagé. En les reliant et en les rendant accessibles à tous par l'aménagement paysager de cheminements piétons et de pistes cyclables, ces liaisons contribueront, d'une part à rétablir des continuités fonctionnelles à travers l'ensemble du territoire urbanisé et, d'autre part, à la constitution de corridors écologiques en milieu urbain.*

*Comment introduire ces principes dans les documents d'urbanisme ?*

***Scot Toulon, arrêté le 19.12.2008 PADD :***

*« Améliorer la qualité des espaces publics :*

*Le SCoT promeut la qualité de vie urbaine et villageoise à travers l'amélioration des espaces publics. Ainsi, il préconise de créer ou de requalifier des espaces publics dans tous les projets d'aménagement, afin notamment de conforter ou de créer des centralités de proximité favorisant le lien social [...]. »*

## Déclinaison dans le DOO

La question des espaces non bâtis peut apparaître dans le document d'orientations et d'objectifs (ancien DOG) davantage sous la forme de préconisations que d'orientations.

Les exigences de qualité des espaces non bâtis et de définition de ses vocations et de ses usages peuvent-être abordées dans les orientations relatives à :

- la densité et les formes urbaines,
- les déplacements,
- la gestion des eaux pluviales
- la promotion d'une ville des proximités.

Le Grenelle II précise que **le DOO peut désormais** :

- Définir des objectifs à atteindre en matière de maintien ou création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation (art L.122-1-5, alinéa VII CU modifié) ;
- Définir des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère (par secteur et en l'absence de PLU – art L.122-1-6 CU modifié).

***Scot Toulon, arrêté le 19.12.2008 DOG :***

*« Améliorer la qualité des espaces publics : »*

*« Le SCoT vise à promouvoir la qualité de vie urbaine et villageoise à travers l'amélioration des espaces publics. Ainsi, des réflexions sont à mener sur la localisation et la qualité des espaces publics dans tous les projets d'aménagement. Il s'agit ainsi de créer ou de conforter des centralités de proximité favorisant le lien social.*
*Les projets de requalification routière permettent d'atténuer l'impact des infrastructures routières (notamment leurs effets de coupure), d'apaiser les vitesses et d'insérer systématiquement des cheminements pour les modes doux, dans une logique de partage de la voirie. »*

**SCOT du Pays de Lorient – décembre 2006 – DOG**

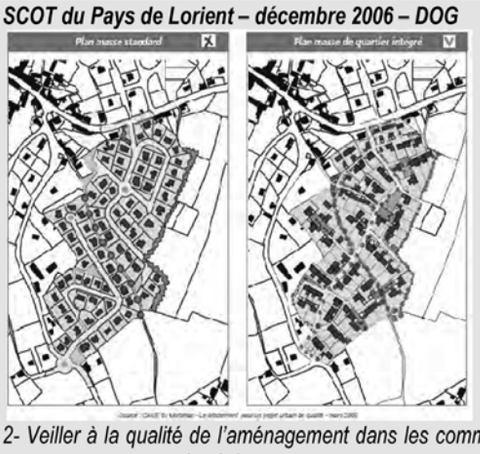


*2- Veiller à la qualité de l'aménagement dans les communes et les nouveaux espaces urbanisés :*
*La valorisation des centres-villes, centres bourgs, des quartiers existants et l'intégration des nouveaux secteurs de développement urbain dans l'agglomération actuelle et dans leur environnement naturel et agricole devra être favorisée par la production d'un tissu urbain de qualité.*

***Prescription :***
*Il est recommandé que figurent dans les PLU des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager, à traduire sous forme de schémas d'aménagement :*
*Les principales caractéristiques des voies et des espaces publics et les principes d'accès par les modes de déplacements doux (piétons, vélos) sont à préciser dans les schémas d'aménagement.*
*Une attention particulière est à apporter à :*
*- la structuration et à la hiérarchisation du réseau viaire, prenant en compte les possibilités d'extension urbaine future (amorce des futures voies). L'intégration d'une variété d'espaces publics est à rechercher ;*
*- l'aménagement paysager et à l'offre d'espaces verts fonctionnels.*

**SCOT de Montpellier - DOG**

*1-6 La démarche de projet : les plans de référence*
*L'ouverture à l'urbanisation des espaces d'urbanisation potentielle notamment pour les sites stratégiques identifiés au PADD peut – être précédée par l'élaboration de plans de référence qui expriment à l'échelle d'un site considéré dans sa globalité, un projet d'aménagement d'ensemble intégrant un possible phasage dans le temps.*
*Les plans de référence peuvent traiter notamment des éléments suivants : l'armature des espaces publics (voiries, espaces verts) composant la trame support du projet à moyen et long terme et intégrant notamment les dispositifs de retenue des eaux pluviales comme supports d'aménagements paysagers*

*2.7 Hiérarchiser et civiliser les espaces publics de voirie*
*Civiliser les espaces publics de voirie :*
*Au-delà de la mise en cohérence fonctionnelle du réseau, le schéma de cohérence territoriale vise à promouvoir une nouvelle approche de la voirie comme espace public « civilisé », lieu de circulations apaisées et composantes qualitative du paysage urbain :*
*- Favoriser et sécuriser les vélos*
*- Favoriser et sécuriser les piétons et les PMR*
*- Favoriser les transports publics*
*- Modérer les vitesses automobiles*
*Contribuer à la qualité du paysage urbain : Cet objectif vise, notamment à généraliser une approche paysagère dans l'aménagement des espaces publics de voirie. La présence du végétal comme durabilité des matériaux et du mobilier contribuent à la qualité du paysage urbain*

# DECLINAISON DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME

## Déclinaison dans le rapport de présentation

Le PLU peut réaliser un chapitre spécifique ou aborder la thématique des espaces non bâtis, publics et semi-publics, tout au long de son rapport de présentation.

- Cartographier le réseau d'espaces publics et apporter des appréciations sur leurs usages et leurs vocations ;
- Les espaces non bâtis font partie des éléments structurants du paysage urbain. Le rapport de présentation peut présenter les différentes unités paysagères et urbaines de la commune ;
- Les déplacements, en répertoriant les axes ou voies qui nécessitent des actions de requalification ;
- Identifier et souligner dans le cadre de l'état initial de l'environnement :
    - les espaces non-bâtis qui contribuent à la qualité de vie, au maintien de la nature en ville. Ils peuvent servir de point d'accroche à une trame verte ou bleue ;
    - les espaces publics qui sont support à la collecte des déchets.

## Déclinaison dans le PADD et les orientations d'aménagement

- Les orientations relatives à la protection et la valorisation des unités urbaines et paysagères de la commune.
- Les orientations relatives à la définition d'une trame verte et bleue dans la ville.
- Les orientations relatives à la préservation de la biodiversité et la gestion de la ressource en eau.
- Les orientations relatives à la création ou au renouvellement d'un quartier.

Le Grenelle II (art L123-1-4 CU modifié) prévoit désormais que les orientations peuvent :
- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes ;
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

## Traduction graphique

- Le zonage réglementaire identifie les espaces publics.

- Des emplacements réservés peuvent être inscrits.

- Le dessin d'un nouveau quartier peut être intégré et précisé dans le cadre d'un plan masse ou d'un schéma d'aménagement.

## Traduction réglementaire

***Article 3 : Accès et voirie***

- Fixer le principe d'une intégration des voies nouvelles au maillage viaire en limitant les voies en impasse.
- Préciser que les voies doivent être dimensionnées et recevoir un traitement en fonction de l'importance de l'opération desservie.
- Fixer des dimensions minimales pour les voiries nouvelles permettant l'intégration des différents modes de déplacements notamment doux.

***Article 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques***

- Prévoir des marges de recul suffisantes pour un traitement paysager des abords des bâtiments (plantées ou minérales).

***Article 11 : Aspects extérieurs des constructions***

- Intégrer les installations de type armoire technique ou transformateur aux constructions principales, ou réduire leur impact visuel par des dispositifs adaptés.

***Article 12 : Stationnement des véhicules***

- Imposer la végétalisation des parkings et prévoir la possibilité de leur couverture par des panneaux solaires, si cela s'avère pertinent et faisable.

***Article 13 : Espaces libres et plantations***

- L'espace entre la voirie et l'implantation des constructions sera de préférence végétalisé.
- Imposer la réalisation, dans certaines zones, d'un pourcentage d'espaces communs (voiries paysagées, places ou squares) pour des opérations de x logements.
- Imposer l'aménagement, notamment paysager, des espaces libres.
- Déterminer un pourcentage minimum d'espace libre en pleine terre.

*Source : Conseil Général Alpes-Maritimes*

***(À suivre)***

Actualité

# Mise à la retraite d'un salarié protégé : l'autorisation de l'inspection du travail est nécessaire

Dans une affaire, un employeur a mis en place un dispositif de départ en préretraite, dans le cadre d'un accord de réduction d'effectifs. Ce dispositif était réservé aux salariés de plus de 57 ans, justifiant du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein dans un délai de trois ans. Un salarié protégé a demandé à bénéficier du dispositif de départ en préretraite. L'employeur lui a notifié la rupture de son contrat de travail. Le salarié a saisi les juges pour contester la rupture de son contrat de travail au motif que la rupture était intervenue sans autorisation de l'inspecteur du travail.
L'employeur estimait que le départ volontaire à la retraite d'un salarié protégé ne nécessitait pas l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail.

**Les juges rappellent** que l'adhésion du salarié investi d'un mandat représentatif à un dispositif de préretraite mis en place par l'employeur dans le cadre d'un plan de réduction d'effectifs ne dispense pas ce dernier de son obligation d'obtenir l'autorisation de l'administration du travail avant la rupture du contrat de travail. Ils considèrent, en effet, que dans un tel cas, la rupture s'analyse en un licenciement, ce qui implique que l'autorisation de l'inspecteur du travail doit être obtenue. L'employeur n'ayant pas demandé d'autorisation avant la rupture du contrat du salarié protégé, il doit verser des dommages et intérêts.
**Ce qu'il faut retenir :** Avant de mettre un salarié protégé à la retraite, l'employeur doit demander au préalable l'autorisation de l'inspecteur du travail même si le salarié remplit les conditions d'âge et d'ancienneté pour être mis à la retraite. En principe, l'employeur ne peut pas mettre un salarié à la retraite avant 65 ans. Toutefois, jusqu'au 31 décembre 2009, il était possible de mettre un salarié à la retraite avant ses 65 ans dans le cadre d'un accord collectif fixant des contreparties en terme d'emploi ou de formation professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2010, l'employeur ne peut pas décider de rompre d'office le contrat de travail d'un salarié qui a atteint l'âge de 65 ans sans l'accord de celui-ci. La mise à la retraite d'office est possible seulement lorsque le salarié a 70 ans.

*Arrêt de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 6 juillet 2011. N° de pourvoi : 10-15406.*

*Source : JuriTravail.com*

# Guide des formations 2008-2012

## LES OPTIONS

### LANGUE ET CIVILISATION ARABO-MUSULMANE

#### DIPLOME UNIVERSITAIRE UNITE D'ENSEIGNEMENT OPTIONNELLE

**Responsable Pédagogique :**
M. AL SHAKARCHI

**Prof. de langue :**
Monsieur Sabah AL SHAKARCHI

**Prof. de civilisation :**
Monsieur Jean-Charles SCAGNETTI

L'enseignement de la langue arabe proposé en option et en diplôme universitaire est fondé sur une méthode pédagogique très simple. En effet, les cours permettent une maîtrise rigoureuse des règles grammaticales essentielles et la connaissance du vocabulaire courant.
Cet enseignement qui est ouvert aux étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, se prépare sur trois ans et en contrôle continu seulement.

#### 1ère année LL1 / LL2 : (3h hebdomadaires)

**- Langue :** Année d'initiation à la langue consacrée aux étudiants débutants et qui n'ont jamais fait d'arabe auparavant (orthographe, lexique, règles fondamentales).
**- Civilisation :** Le monde arabo-musulman des origines à la prise du pouvoir par les Ottomans (VI°–XV° siècles).

#### 2ème année LL3 / LL4 : (3h hebdomadaires)

**- Langue :** Année consacrée à enrichir la compétence et la performance linguistique afin d'assurer compréhension textuelle et communication orale.
**- Civilisation :** Le monde arabo-musulman de l'empire Ottoman à la colonisation et aux indépendances (XV°–XX° siècles).

#### 3ème année LL5 / LL6 : (3h hebdomadaires)

**- Langue :** Année d'approfondissement des connaissances linguistiques et littéraires, de consolidation dans la maîtrise de la langue écrite et orale, d'acquisition de connaissances socioculturelles sur le monde arabe.
**- Civilisation :** Approche thématique des particularités et particularismes du monde arabo-musulman actuel.

# LES OPTIONS

## CHINOIS

### Présentation générale

Les cours de langue et culture chinoises s'adressent aux débutants comme à ceux qui désirent se constituer une base solide. L'enseignement vise à donner des connaissances fondamentales et des capacités qui permettront aux étudiants soit de se perfectionner dans la spécialité, soit de l'utiliser comme un outil pour d'autres études et recherches ou pour des besoins pratiques et professionnels.

### Diplômes

Proposés dans le parcours 3 de LEA, en OPTION libre et en études pour la préparation du DIPLOME D'UNIVERSITE, ces cours sont organisés à partir du semestre 2 pour les débutants (les bacheliers ayant passé l'épreuve de cette langue peuvent accéder directement aux niveaux supérieurs après l'avis de l'enseignant responsable):

- Cours de langue C dans le parcours 3 : 5 h hebdomadaires du S2 au S6

Cours de langue: grammaire, phonétique, écriture (4h)

Civilisation : Histoire de la pensée chinoise ; Société chinoise moderne (1h)

- Cours du DU : 5 h hebdomadaires du S2 au S6

Cours de langue : grammaire, phonétique, écriture (4h)

Civilisation : Histoire de la pensée chinoise ; Société chinoise moderne (1h)

- Cours en Option libre : 2h x 10 semaines du S2 au S6

Cours de langue : grammaire, expressions orale et écrite

### Débouchés

Les carrières du commerce international de l'import-export et du tourisme pour la mention « affaires et commerce » sont les débouchés traditionnels.

Les métiers de la communication, du journalisme, de la médiation culturelle ainsi que de l'immobilier offrent également un débouché intéressant, dans la mesure où la compétence linguistique, associée à l'ouverture aux matières d'application, constitue un profil souvent idéal.

Les métiers liés à la traduction et à l'interprétariat (en poursuivant le cursus dans le cadre d'un enseignement spécialisé) s'ouvrent également à la mention « traduction spécialisée » en master.

### Coordonnées

**SECRETARIAT :**
Mme Souad BELHOUANE
Bureau 434 Bis
Tél : 04 93 37 54 22

### Les atouts de la formation

L'initiation à la langue chinoise permet d'acquérir une base linguistique qui constitue un atout supplémentaire dans l'objectif professionnel. Elle ouvre divers horizons culturels et intellectuels. Un accord de coopération avec une université chinoise (Pékin) permettra de partir étudier dans un établissement en Chine.

# LES OPTIONS

## GREC MODERNE

### Présentation générale

La section de grec moderne prépare les étudiants au Diplôme d'Université de Grec moderne. Le grec dit « moderne » est la forme prise depuis le Moyen Âge par la langue grecque, parlée et écrite depuis plus de deux millénaires.

### Diplôme d'Université de grec moderne

Le Diplôme d'Université se prépare en six semestres à raison de cinq heures d'enseignement par semaine (trois heures de cours de langue et deux heures de cours de civilisation). Il n'est pas nécessaire d'être déjà inscrit à l'Université dans un autre cursus pour avoir accès à cette formation. Il suffit d'être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. La première année s'adresse à des grands débutants (qui n'ont jamais étudié cette langue), mais il est possible d'être admis à suivre les cours de deuxième année, si on possède déjà quelque connaissance de la langue, après avis favorable des enseignants.

### Débouchés

Le Diplôme d'Université permet d'obtenir des équivalences partielles pour préparer une licence de grec moderne dans les universités où cet enseignement existe (Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Strasbourg). Le grec moderne est une des langues admises pour l'épreuve de langue de divers concours (ENS, CAPES de Lettres modernes, concours du Ministère des Affaires étrangères, concours de l'Union Européenne, etc.). Pour certaines spécialités professionnelles, en particulier lorsqu'elles impliquent des contacts avec la Grèce ou avec Chypre, la connaissance de la langue et de la culture grecques modernes constitue un atout important. La maîtrise de la langue grecque peut être un outil précieux pour d'autres études (archéologie, ethnologie, sciences du langage, littérature comparée).

### Coordonnées

**UFR LASH Carlone**
98 Boulevard Edouard-Herriot - BP 3209
06204 Nice Cedex 3
**Pour joindre le responsable de la formation :**
rbouchet@unice.fr

### Les atouts de la formation

Le grec est la langue d'une culture qui s'est transmise et a évolué sans interruption de l'antiquité à nos jours, en produisant des œuvres artistiques et littéraires d'un grand intérêt. Il est aussi la langue de deux pays de l'Union Européenne, la Grèce et Chypre, qui jouent un rôle important en Méditerranée et dans les Balkans, tant comme espaces d'échanges économiques et culturels que comme destinations touristiques. C'est une des langues officielles de l'Union Européenne.

# LES OPTIONS

## PORTUGAIS

Le portugais s'impose dans le monde des affaires et se révèle une langue de travail dans les organisations internationales

### FILIERE LEA

Avec la participation du Portugal à l'Union Européenne et le développement incessant du monde lusophone, notamment du Brésil (huitième puissance économique mondiale) ainsi que des pays signataires de la Convention de Lomé (Angola, Mozambique, Guinée-Bissau, São Tomé et Príncipe), la connaissance de la langue portugaise sera un capital de plus en plus rentable.
Les nouveaux cadres européens et mondiaux ne pourront plus se contenter de l'usage de plusieurs langues, ils devront également accéder à l'histoire, à la culture et aux mentalités des populations qui constituent le monde lusophone. Dans la communication entre les nations, un message, pour être efficace, doit s'appuyer sur la réalité profonde des peuples et sur une connaissance de la psychologie des affaires.
C'est pourquoi le Département de Portugais de l'Université de Nice -Sophia Antipolis propose aux étudiants intéressés par la filière Langue Etrangères Appliquées, un enseignement spécifiquement adapté dont le but premier vise à appréhender la réalité globale du monde lusophone. Cet enseignement aura comme objectif de faire acquérir aux étudiants :
une maîtrise de la langue portugaise ;
une connaissance de la géographie du monde lusophone ;
une initiation à la vie de l'entreprise.

### LANGUES ROMANES

En association avec les Départements d'espagnol, d'italien et de langue d'Oc ce parcours offre à l'étudiant la possibilité d'acquérir une culture européenne. Grâce à une formation méthodologique et des options adéquates incorporées au cursus ainsi que par le jeu des options externes, un tel parcours devrait permettre de présenter dans de bonnes conditions, entre autres les concours d'accès à certaines formations et à certaines écoles : les écoles de commerce de plus en plus nombreuses à recruter des littéraires, les instituts d'études politiques à la hauteur du nouveau deuxième cycle, les écoles de journalisme, les écoles de traduction et interprétariat (qui requièrent deux langues), certains concours de la fonction publique (A ou B). Ce parcours devrait par ailleurs faciliter l'accès à plusieurs Masters professionnels ou diplômes post-grades étrangers. Cette formation peut également permettre, dans notre région, d'accéder à de nombreux métiers liés au tourisme ou à la culture, voire au commerce.

### Unités d'enseignement libre (UEL)

***Le portugais peut être pris par les débutants et les non-débutants. En OPTION vous pouvez :***

**a)** quel que soit votre niveau d'études, choisir le portugais en tant que débutant ou non-débutant au semestre 2,

**b)** continuer le portugais en enseignement optionnel du semestre 3 au semestre 6

**c)** étudier le cinéma lusophone (Brésil, Cap-Vert, Portugal)

**d)** étudier l'histoire et la littérature des pays lusophones

### Français Langue Etrangère (FLE)

Le portugais peut être pris par les débutants et les non-débutants. Les cours s'adressent aux étudiants de FLE, dans le cadre de l'apprentissage réflexif d'une langue étrangère.

# LES OPTIONS

## RUSSE

### Présentation générale

Les cours de langue et civilisation russes s'adressent aux débutants comme à ceux qui désirent acquérir des bases solides. Cet enseignement se fixe pour objectif de donner les connaissances de base qui permettront aux étudiants soit de se perfectionner dans la spécialité, soit d'avoir un outil pour d'autres études et recherches ou pour des besoins pratiques et professionnels. La section de russe propose aux étudiants désireux d'apprendre cette langue un Diplôme d'Université qui se prépare en trois ans. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà étudié le russe pour suivre les cours du niveau 1, destinés à des débutants. On peut être admis en niveau 2 si on possède déjà quelque connaissance de la langue après avis favorable de l'enseignant responsable.
Proposés en OPTIONS et en DIPLOME D'UNIVERSITE, ces cours sont organisés en trois niveaux (les bacheliers ayant passé l'épreuve de russe peuvent accéder directement aux niveaux supérieurs):

**- Niveau 1** (débutant): 5 h hebdomadaires
Cours de langue: l'alphabet russe, (les consonnes, les voyelles), phonétique, expression orale et écrite.

Bibliographie : Khachaturova Svetlana : Russian Express I, Moscou, 1999.

**- Niveau 2 :** 3 h30 hebdomadaires

Cours de langue : grammaire (de nouveaux points de la grammaire russe viendront compléter et approfondir les connaissances acquises au cours des semestres précédents : le système verbal ; les déclinaisons ; les pronoms ; les noms de nombres ; les degrés de comparaison (adjectifs et adverbes) ; les participes. Il est recommandé aux étudiants de réviser avant la rentrée les conjugaisons et les déclinaisons.

Expression orale

Bibliographie : Boulanger, Anne : Grammaire pratique du russe, OPHRYS, Paris 2000.

**- Niveau 3 :** 3 h30 hebdomadaires,
Le cours de grammaire prévoit un approfondissement des questions traitées dans les cours de grammaire du niveau 2 : l'aspect des verbes ; les verbes de mouvement ; les préverbes et les prépositions correspondantes ; les subordonnées relatives ; l'emploi des participes et des gérondifs. L'accent sera également mis sur les problèmes de traduction rencontrés par les étudiants.
Expression orale
Civilisation

Bibliographie : Boulanger, Anne : Grammaire pratique du russe, OPHRYS, Paris 2000.

### Coordonnées

**SECRETARIAT :**
Mme Souad BELHOUANE
Bureau 434 Bis
Tél: 04 93 37 54 22

Bureau des enseignants : salle 418

*Source : Université Nice Sophia Antipolis*

***(À suivre)***

# TVA : création d'un nouveau taux de 7 %

**La Loi de Finances Rectificative pour 2011, adoptée le 28 décembre et publiée le 29 décembre 2011, instaure un nouveau taux réduit de TVA, fixé à 7 %. De plus, un projet d'instruction en précise les modalités d'application. Olivier Brisac et Laure Virazels, respectivement associé et fiscaliste chez Baker Tilly France, font le point.**

L'ancien taux réduit de 5,5 % continue de s'appliquer à certains biens et services, dont la liste limitative figure à l'article 278-0 bis du CGI. Il s'agit, notamment, des produits alimentaires, des fournitures de repas dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré, des abonnements au gaz et à l'électricité, des équipements destinés aux personnes handicapées...

## Quels sont les produits et services relevant de ce nouveau taux ?

A contrario, les produits et services ne relevant pas de l'article 278 0-bis du CGI sont soumis au nouveau taux réduit de 7 %, tels que notamment :

– les livres,

– les transports de voyageurs,

– les médicaments non remboursables,

– les ventes à consommer de produits alimentaires ou de boissons,

– les travaux portant sur les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans,

– les services d'aides à la personne (sauf cas particuliers),

– les droits d'auteurs,

– les spectacles (sous réserve de l'application du taux de 2,10 %),

– les fournitures de logement (hôtels, campings...)

– etc.

*Précisions :*

• Les ventes à emporter ou à livrer de produits alimentaires préparés en vue d'une consommation immédiate sont désormais soumises au taux de 7 %, à l'exception :

– des boissons alcooliques (taux normal),

– des boissons non-alcooliques dont le conditionnement permet une conservation (bouteilles...) (taus de 5,5%),

– des viennoiseries et des pâtisseries...(taux de 5,5%).

• Les 140 premières représentations de spectacles ou de concerts données dans des établissements où il est servi facultativement des consommations pendant les spectacles (cafés-concerts, clubs, cafés-jazz) sont désormais soumises au taux de 7 %, en lieu et place du taux de 2,10 %.

## Entrée en vigueur du taux de 7 %

**Cas général :** ce nouveau taux de TVA s'applique aux opérations pour lesquelles l'exigibilité de la TVA intervient à compter du 1er janvier 2012 (date de la livraison pour les ventes de biens et date des encaissements pour les prestations de services).
Une tolérance a été prévue, dans le projet d'instruction, pour les seules prestations de services afin d'éviter la complexité des enregistrements comptables.
Les prestations, débutées avant le 1er janvier 2012 et ayant fait l'objet d'une facturation à 5,5 % avant le 1er janvier 2012, peuvent rester soumises à ce taux même si l'exigibilité de la TVA intervient après cette date.

**Exceptions :**

– livres : le taux de 7 % s'appliquera aux ventes réalisées à compter du 1er avril 2012 (sauf pour le téléchargement et la location de livres : application du taux de 7 % depuis le 1er janvier 2012).

– travaux dans les logements à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans : le taux de 5,5 % continuera de s'appliquer sur l'ensemble des travaux à la double condition qu'un devis ait été signé avant le 20 décembre 2011 et qu'un acompte ait été encaissé avant le 20 décembre 2011.

Concernant la retenue de garantie (5 % du montant total des travaux), elle restera soumise au taux de 5,5 %, même si son paiement intervient après le 1er janvier 2012, à la double condition que les travaux aient été achevés avant le 1er janvier 2012 et qu'ils aient été payés ou facturés dans leur intégralité avant le 1er janvier 2012.

## Ventilation des recettes par taux lorsque les opérations donnent lieu à une facturation globale

La ventilation des recettes par taux doit être impérativement réalisée ; à défaut, le taux de TVA le plus élevé est applicable.
L'administration précise que les redevables disposent d'une liberté de choix quant à cette ventilation, sous réserve du droit de contrôle de l'administration.
Dans le cadre de ce projet, l'administration propose un exemple de ventilation en fonction du prix de vente individuel du produit.

**Baker Tilly France en quelques chiffres :**

• un réseau fédéraliste de 37 cabinets indépendants répartis sur l'ensemble du territoire français, dans les départements d'Outre-Mer (Guadeloupe et Réunion) et dans la plupart des pays d'Afrique francophone (Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Maroc, Tunisie, Madagascar et Sénégal)
• date de création : 1974
• 135 associés et 1200 collaborateurs
• un siège basé à Paris avec une équipe de permanents
• chiffre d'affaires : 110 millions d'euros

**Baker Tilly France est membre de Baker Tilly International :**

• un réseau de 150 cabinets et 610 bureaux implanté dans 120 pays
• date de création : 1989
• placé au 8e rang des réseaux au niveau mondial
• 25 000 associés et collaborateurs
• un siège basé à Londres avec une équipe de permanents
• chiffre d'affaires : 3,7 milliards de dollars US (2010)

## *Pôle Optitec*

# 40 Projets innovants labellisés en 2011

Le bilan des projets innovants soutenus par le pôle OPTITEC se maintient à un très bon niveau en 2011 avec un total de 40 projets labellisés dont 17 projets soutenus par des subventions publiques. Le dernier Conseil stratégique du pôle a conclu l'année en attribuant un avis favorable de labellisation à quatre projets. L'équilibre entre ces projets à finalité industrielle et les projets de recherche amont (ANR) demeure avec une vingtaine de projets ANR. Sur ces cinq dernières années, un total de 135 projets labellisés avec 71 projets financés pour un budget total de 178 M d'euros dont 76 M d'euros de subventions.

### Les quatre derniers projets labellisés en 2011

• **DABACA :** les distributeurs en mode Wii. Porté par IntuiSense (Aubagne) en partenariat avec LSIS, Kaolab, Bipmédia et Ludotic, le projet devrait révolutionner le marché mondial des distributeurs automatiques de boissons ou confiserie (16 millions de machines). La face avant de la machine se transforme en écran 3D interactif doté de capacités de réalité augmentée.
Durée du projet : 2 ans
Coût : 1,6 M d'euros.

• **CaMeSCat :** un oeil sur les caténaires. Porté par la SNCF et Mermec France (Marseille) avec le soutien de Mind, O2Game, les Ateliers Laumonier, le nouveau système de mesure directe de la section du fil de contact caténaire apporte une solution à la maintenance du réseau ferré. Plusieurs dépôts de brevets sont prévus ainsi que la création de dix emplois.
Durée du projet : 3 an
Coût : 3,24 M d'euros.

• **SASER :** en ligne sur les réseaux télécoms du futur. Porté par Alcatel Lucent avec le montpelliérain IDATE et 28 entités en France et en Allemagne, Le projet SAfe and Secure European Routing vise les nouvelles architectures et solutions pour des échanges sécurisés à haut débit pour les réseaux télécoms européens du futur.
Durée du projet : 3 ans
Coût : 43 M d'euros.

• **SMARTPIX :** Testeur biologique tout terrain. Porté par PixInBio (Gardanne) avec comme partenaires l'Institut Fresnel et Veolia Recherche Innovation, l'appareil permettra de détecter rapidement des micro-organismes indicateurs de contamination grâce à l'utilisation d'un capteur optique CMOS, utilisé comme support du test biologique et comme détecteur de lumière pour la révélation de l'analyse.
Durée du projet : 3 ans
Coût : 2,3 M d'euros.



# L'encours des crédits à l'économie a progressé de plus de 90 milliards en 2011

Le taux de croissance de l'encours des crédits à l'économie par les banques françaises est de 5,3 %[1] en 2011 (+ 4% en 2010), une évolution largement au-dessus de la croissance du PIB national et supérieure à la moyenne de la zone euro. Cela représente plus de 90 milliards supplémentaires pour l'économie française. Cette bonne performance résulte de la mobilisation des quelque 400 000 collaborateurs malgré un contexte complexe, marqué par de fortes incertitudes internationales et des évolutions réglementaires dans des délais accélérés.

***Le crédit aux ménages est toujours à un niveau élevé, particulièrement pour les prêts à l'habitat***

L'encours des crédits aux ménages est de 1107 milliards d'euros à fin décembre 2011, soit + 6 % en rythme annuel (+ 6,2% pour 2010). Les crédits immobiliers progressent de 6,8%, l'encours de crédit à la consommation augmente lui de 1,8 % sur un an. C'est le moindre recours au crédit renouvelable qui explique très largement le chiffre relatif au crédit à la consommation.

***La progression des crédits aux entreprises reste forte, pour leurs besoins de trésorerie comme pour les investissements***

L'encours total des crédits accordés aux entreprises, 815 milliards d'euros à fin décembre 2011, évolue de + 4,4 % en rythme annuel (+ 1,2% en 2010). Les crédits aux investissements progressent de 5% et les crédits de trésorerie de 2,7%, des évolutions en amélioration par rapport à 2010 (respectivement + 5% et – 4,5%).
Les TPE/PME sont parmi les premiers bénéficiaires de cette évolution, avec une croissance de + 4,2% à fin novembre 2011[2] , sensiblement du même niveau pour les crédits court terme : +4,5%. Plus de 75% de ces crédits vont aux plus petites PME, les « micro entreprises », selon l'indicateur mis en place par la Banque de France.

***Les banques prolongent le dialogue avec les PME en région***

Les dirigeants des principales banques françaises ont prolongé le dialogue avec les Pme, déjà engagé en 2009 et 2010 : ils sont allés, à nouveau, à la rencontre de plus de 1 300 chefs d'entreprises depuis décembre 2011, au travers d'un « tour de France » organisé par les Comités régionaux de la FBF. « Banque et PME, il est essentiel de se rencontrer pour parler ensemble et parler vraiment. La confiance durable est au centre de la relation Banque-PME », a déclaré Frédéric Oudéa, Président de la FBF, lors de ces rencontres. Importance du dialogue, transparence réciproque et perspectives d'activités ont été au centre des questions.

***Une demande de crédit sur laquelle risque de peser la conjoncture économique***

En 2012, les perspectives de ralentissement économique ont des conséquences négatives sur les intentions de financement, pour les ménages comme pour les entreprises. La demande de crédit auprès des banques a été donc moins soutenue à la fin 2011.
Selon l'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO réalisée en novembre 2011, les PME prévoient globalement une année 2012 sans progression de leur activité, 21% redoutant une diminution. L'insuffisance de la demande, premier frein à l'investissement pèse un peu plus sur la décision d'investir (63%, en augmentation de 6% par rapport au semestre précédent).
De la même façon, les intentions des ménages de recourir à un nouveau crédit immobilier sont en baisse pour 2012 : 4% au lieu de 4,8% l'année précédente. (enquête de l'observatoire des ménages).
Malgré ce contexte difficile, les banques françaises ont les moyens de financer les projets de leurs clients : le financement de l'économie française est leur priorité.

*1. Banque de France, 27 janvier 2012 – données à fin décembre 2011*
*2. Banque de France - Le chiffre correspondant pour l'ensemble de l'année 2011 devrait être connu dans les dix premiers jours de février*

# SERVICES EMPLOIS FORMATION

**SECRÉTAIRE CONFIRMÉE**
**DYNAMIQUE ET SÉRIEUSE**
**CHERCHE EMPLOI EN CDI**
**SECTEUR FRÉJUS - ST-RAPHAEL - CANNES**
**TÉL. : 06.23.10.35.89**

***Groupe d'entreprises***
***Cherche partenariat***
***avec expert-comptable***

***Écrire Journal AVENIR :***
***annonce n° 2061-1 qui transmettra***

**DIPLÔMÉE NOTAIRE HABILITEE**

**10 ANS D'EXPERIENCE**
**CHERCHE POSTE DE NOTAIRE ASSISTANT**
**MERCI D'ECRIRE**
**AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA**

**CABINET ADMINISTRATION DE BIENS ANTIBES**
**RECRUTE 1 GESTIONNAIRE**
**"GESTION LOCATIVE"**
**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**
**3 ANS MINIMUM EXIGEE A CE POSTE**
**ECRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA**
**REF : 2062-2**

# IMMOBILIER COMMERCE ENTREPRISES

**STE AFFICHAGE**
**IMPLANTÉE DANS LE 06**
**VEND 50 % DE PART SOCIAL - 500 000 EUROS**
**statut cogérant, fort revenu et rentabilité**
**Ecrire au journal pour plus de renseignements**
**Réf : 2062-1**

**ABONNÉS SOYEZ**
**LES PREMIERS INFORMÉS !**
**VOTRE JOURNAL EN LIGNE**
**DÈS LE VENDREDI MATIN**

# ABONNEMENT

Oui, je m'abonne à *"L'Avenir Côte d'Azur"* :
- ❑ Pendant un an, soit 52 numéros, au prix de 25 € (Pays étranger : 52 €)
- ❑ Pendant deux ans, soit 104 numéros, au prix de 45 €

Oui, je souscris l'offre tarif groupé *"L'Avenir Côte d'Azur"* + *"Le Var Information"*,
- ❑ Pendant un an, au prix de 46 € (Pays étranger : 90 €)
- ❑ Pendant deux ans, au prix de 86 €

Raison sociale : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Secteur d'activité ou profession : .....

..... Tél. : .....

Email : .....

Ci-joint mon règlement par :

❑ Chèque à l'ordre de "L'Avenir Côte d'Azur"

❑ Carte bancaire (Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard)

n° .....
(19 chiffres, y compris les 3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Expire fin |__|__| mois |__|__| année

Date et signature obligatoires

**Coupon à retourner accompagné de votre règlement à :**
**L'Avenir Côte d'Azur**
**Service Abonnements CMPC**
**115, Chemin des Valettes - 83490 Le Muy**
**tél. : 04 94 19 54 41 - fax : 04 94 19 58 96**

# **Cannes :** Batim ou la promotion constructive

***Comment ce promoteur local a dessiné et concocté la ZAC Maria à Cannes, l'un des projets les plus significatifs de la Cité des Festivals.***

C'est un projet qualifié d'ambitieux. La Zone d'Aménagement Concerté qui concerne le quartier dit du Commandant Maria à Cannes porte tous les espoirs, de la municipalité notamment qui compte bien le reconstruire au sens propre comme au figuré. Une ZAC dont le but est clairement d'insuffler renouveau urbain et dynamisme économique. Après avoir revu et corrigé esthétiquement les rues alentours, puis à la placette centrale, c'est désormais l'emplacement de feu le bâtiment abritant GDF qui cristallise toutes les attentions. Longtemps considéré comme une verrue urbaine, l'ensemble a été intégralement rasé. Bientôt c'est ici que s'élèvera un écoquartier composé de trois bâtiments d'habitation, de commerces, d'une allée piétonnière, de plantations verdoyantes, le tout comprenant 20 % de logements sociaux, 30 % dits à coûts maîtrisés dédiés aux actifs pour qui cela sera la résidence principale, les 50 % restants étant libres. Aujourd'hui les travaux avancent, sans retard, et la commercialisation de la première tranche - assurée par AMS Immobilier, dirigé par Jennifer Sanglier - a déjà atteint en moins de deux mois, le taux de 62 %. Une belle performance qui réjouit Batim, le promoteur, régional de l'étape, qui associé à Vinci et Sogeprom, a remporté en juillet 2010 l'appel d'offres lancé par la Ville. Batim c'est Antoine Sanglier. Un cannois qui est entré dans la promotion voilà trente ans un peu comme on entre en religion. Plutôt discret, c'est pourtant lui qui a signé plusieurs réalisations d'habitat résidentiel dont notamment Cannes Grand Parc, situé dans la zone de la Croix des Gardes. Un autre projet d'envergure, mené déjà avec les deux même autres partenaires. «Nous sommes la même équipe qu'à Cannes Grand Parc… on ne change donc pas une équipe qui gagne. Elle lie le savoir-faire d'un grand groupe à la connaissance d'un acteur local» souligne celui qui précise qu'être présent physiquement sur le chantier, avoir une vraie connaissance des tenants et des aboutissants, voilà la bonne méthode, celle qui permet d'être réactif. «Je ne réalise que les programmes auxquels je crois. Créer un nouveau projet, cela me passionne». Cannes-Maria ? «Cela faisait plus de cinq ans que je réfléchissais à son aménagement». Une opération reconquête de l'espace centre-ville dont le coût total est estimé à 110 M €. «Il ne faut pas avoir peur de faire de la qualité», plaide Antoine Sanglier. Une philosophie somme toute très constructive. **LB**

*Vue du Bâtiment C*

*Vue de la place principale*

# La Métropole tient son budget

***Le budget 2012 de la Métropole Nice Côte d'Azur a été voté pour un montant total de 945 millions d'euros.***

Le premier budget de la Métropole de Nice Côte d'Azur a été adopté vendredi 10 février au Centre Universitaire Méditerranéen. Ce budget 2012 s'élève à 945 millions d'euros (627,5 millions d'euros pour le fonctionnement et 317,5 millions pour l'investissement). Pendant plus d'une heure et demie, le président de la métropole Nice-Côte-d'Azur, Christian Estrosi a présenté les grandes lignes ce budget : «1000 chantiers d'aménagement seront réalisés sur tout le territoire et dans tous les domaines de compétence de la Métropole c'est à dire les transports, la voirie, le logement, l'assainissement, l'eau, la collecte et la propreté». Tous ces chantiers doivent avoir des conséquences directes ou indirectes sur l'emploi. «Créer de l'emploi est l'objectif principal de ce budget» martèle le député maire de Nice. Patrick Allemand, le leader de l'opposition reconnait que l'emploi est important. Mais il affirme que «l'emploi n'est pas la priorité des priorités lorsque 3,7 millions d'euros sont alloués aux frais de représentation et seulement 3 millions pour le développement économique». Philippe Pradal, président de la commission en charge des finances se félicite d'avoir mis sur pied «un budget qui fait appel à l'autofinancement à hauteur de 94,78 millions d'euros et qui a procédé à des économies sur les frais de fonctionnement.» Il n'exclut pas de voir de nouvelles économies se réaliser au cours de l'exécution de ce budget.

*Conseil Métropolitain*

# **Portage salarial,** l'autre mode d'emploi

***Méconnu mais pourtant non dénué d'avantages, le portage salarial prend de plus en plus d'ampleur sur le marché du travail. Parce qu'il est synonyme de flexibilité et d'adaptabilité, parce qu'il est un moyen de retourner dans la vie active mais aussi de tester une initiative entreprenariale. Cette autre façon de se faire employer ne devrait pas tarder à se développer encore plus. D'autant que dans le département, deux nouvelles structures viennent de voir le jour.***

Le statut de l'EIRL - entrepreneur individuel à responsabilité limitée -, la très controversée auto-entreprise font les beaux jours des débats sur les statuts à adopter pour qui veut entreprendre. Parallèlement, une autre façon d'exercer une activité salariée prend le pas : le portage salarial. Le terme n'est certes pas encore entré dans le vocabulaire courant de l'entreprise, cependant cela ne saurait tarder. Car à l'heure où crise, chômage, besoins divers et variés bouleversent les schémas classiques, le portage apparaît comme une solution à envisager. Une solution avec ses tenants et ses aboutissants mais une solution tout de même qui convainc des deux côtés de la barrière, autant le chef d'entreprise que l'employé voulant travailler. Apparu dans les années 1980, c'est seulement depuis une dizaine d'années que le portage est utilisé dans le domaine de l'entreprise. Timidement, il prend sa place, et s'il est désormais davantage choisi c'est bien parce que les avantages qu'il procure semblent correspondrent à un marché du travail en plein changement.

### *Une organisation tripartite*

Très concrètement, le portage salarial est un mode d'organisation du travail tripartite, entre un travailleur indépendant, appelé le «porté», une entreprise cliente, qu'il aura prospecté en amont, et une société de portage qui permet à ce porté d'exercer dans un cadre administratif, juridique et organisationnel sous le statut de salarié. Autrement dit le porté est accompagné par l'entreprise de portage qui gère l'administratif, le juridique et émet un bulletin de salaire en lieu et place de l'entreprise. Une nouvelle façon de faire appel à des moyens et des compétences extérieures pour l'entrepreneur, quand du côté du salarié, c'est là

**Flexibilité, souplesse et adaptabilité : des qualités qui correspondent au portage salarial**

## **Martine Sarfati** - Hura Facilities - Nice

***«On s'occupe de tout»***

Déjà présente dans la capitale depuis 5 ans, Hura Facilities a elle une particularité supplémentaire : être spécialisée dans la communication. Dirigée dans le département par Martine Sarfati, cette antenne azuréenne du réseau national se définit davantage comme une société de délégation de personnel. «À l'heure où la conjoncture devient difficile, les entreprises doivent organiser, développer et maîtriser leur communication. Et nous sommes là pour répondre à leurs attentes, les conseiller en créant les meilleures conditions de rendement de leur service communication». Mission ponctuelle, remplacement, recrutement de collaborateurs, formations… Hura Facilities compte bien trouver sa place. «Les formations que nous mettrons en place concerneront véritablement la conjoncture actuelle et comment les portés peuvent l'intégrer dans leurs services». Collectivités comme entreprises privées semblent de moins en moins hésiter à recourir à ce mode d'organisation. Suez Environnement, Eurocopter, Eiffage, Veritas, le Conseil Général d'Indre et Loire, France Telecom ou encore la Poste ou la Fédération Hospitalière Privée sont quelques-unes des références qu'Hura met en avant. «Non seulement nous accompagnons administrativement mais nous cherchons également à optimiser l'activité générée», explique Martine Sarfati.

un moyen de demeurer dans le monde du travail. Un monde du travail qui change et où flexibilité, souplesse, adaptabilité et besoins ponctuels sont devenus des qualités indispensables. Des qualités qui correspondent bien au portage salarial. Il faut dire qu'au chapitre des avantages, ces derniers sont multiples. Autant pour l'entreprise que pour le porté. Quand le premier y trouve la possibilité d'externaliser une partie de son activité, le second y voit un moyen de continuer à exister sur le marché du travail - comme les seniors ou les chômeurs par exemple - voire de tester une activité professionnelle grandeur nature avant de se lancer dans le grand bain de l'entreprenariat… C'est finalement se compter comme un indépendant en ne subissant pas la lourdeur de la gestion administrative qui est, elle, prise en charge par l'entreprise de portage.

### *30 000 portés en France*

Le salariat offre la protection sociale incluant la cotisation santé, retraite, chômage, prévoyance… Le porté peut ainsi librement démarcher ses clients, négocier ses prix quand l'entreprise de portage établit le contrat de travail entre le porté et l'entreprise où il intervient, facture ladite prestation, perçoit les honoraires, règle les charges fiscales et sociales, émet le bulletin de salaire… Surtout le porté peut s'appuyer sur le réseau créé par la société de portage, laquelle met souvent en place, en parallèle, des sessions de formation. Autre point à ne pas négliger, pour la plupart des entreprises ayant recours au portage, cela équivaut à sécurité. Sécurité sur les compétences du porté, mais aussi sur les aspects juridiques et financiers qui entourent l'emploi. Si pour l'heure, l'Hexagone compte 30 000 portés, la reconnaissance du portage dans la loi sur la modernisation du marché du travail en 2008 n'est sans doute pas anodine et marque bien tout l'intérêt que le principe suscite. De même la modification de l'article 8241-1 du Code du Travail excluant le portage salarial du délit de prêt de main d'œuvre sécurise de fait les contrats de prestations. Autant d'incitations à se laisser «porter»…

### *Le portage et les appels d'offres*

Portage et appels d'offres font plutôt bon ménage. En effet, si les appels d'offres peuvent être considérés comme des missions correspondant à un besoin ponctuel et spécifique, alors les sociétés de portage sont toutes habilités à y répondre. C'est d'ailleurs bien ce que précisent autant Martine Sarfati que Jean-Michel Lesage, les deux responsables des sociétés spécialisées qui se sont installées à quelques jours d'intervalle dans le département. Pour la première comme pour le second, les appels d'offres correspondent parfaitement à l'une des possibilités que permet le portage : la mise en commun de plusieurs compétences. Surtout, les prestataires s'appuient sur une structure solide - la société de portage - ce qui donne autant de légitimité à leur démarche. Seuls, les prestataires ne pourraient avoir accès à ces marchés publics. Or environ 30 % des marchés de conseil par exemple passent par un appel d'offre. Concrètement, c'est la société de portage qui soumissionne après avoir rassemblé les portés répondant aux demandes des appels d'offres.

### *Le compte est-il bon ?*

Comment se calcule la rémunération du porté ? Et que faire en cas de mauvais payeur ? Pas de panique, la société de portage s'occupe de tout… Calculer la rémunération du porté revient à additionner les soustractions ! De manière générale, 50 % du salaire net revient au porté. Plus précisément, l'opération est la suivante : au montant de la facture hors taxe est soustraite la marge de la société de portage. Ce qui donne un chiffre d'affaires à reverser auquel est retirée la gestion des frais professionnels. Moins encore les cotisations patronales et salariales. Le restant constitue le salaire net versé. Quant aux éventuelles interrogations sur des factures non honorées, les sociétés de portage se veulent rassurantes, arguant de leur connaissances des entreprises mal vues, d'autres possédant leur propre liste noire, mais toutes précisant bien qu'il s'agit de leur responsabilité et qu'elles sont habilités à faire appel au recouvrement. **LB**

## Jean-Michel et Nadia Lesage - SurfJob - Sophia-Antipolis

### *«C'est un métier d'ingénierie salariale»*

Pour le gérant de SurfJob, le portage n'a pour ainsi dire plus de secret. Créée à Lille il y a cinq ans, cette société de portage salarial est depuis quelques jours installée également à Sophia-Antipolis. «Les avantages sont non négligeables pour ce qui concerne les cotisations, notamment les cotisations chômage, retraite, sans oublier la couverture sociale. De son côté le porté à toute autonomie dans la gestion de sa mission, dans ses recherches, dans la fixation complètement libre de ses prix. Nous sommes là pour mettre le tout en musique» explique Jean-Michel Lesage. «La convention de portage est signée entre le porté et la société de portage. Laquelle conclu le contrat de prestations avec le client du porté mais en accord avec lui». Toutes les professions, sauf les professions réglementées peuvent faire appel au portage. «Cela reste de la prestation intellectuelle, mais pas seulement» analyse Jean-Michel Lesage dont la particularité est d'ouvrir sa société à des prestations qui concernent également l'artisanat ou encore l'immobilier. «Les avantages pour l'entreprise sont multiples : elle n'a pas à gérer de personnel, elle a recours à des personnes ayant la même motivation qu'un indépendant mais avec un niveau d'engagement intéressant. Les portés sont majoritairement expérimentés, avec une vraie compétence à la clé. Le portage également une solution pour ces entrepreneurs qui n'ont pas forcément des qualités de gestionnaire et qui seuls, pourraient être menés à l'échec». Et Jean-Michel Lesage de tenir à aussi faire le distinguo entre portage et intérim. «Le lien de subordination existe entre le porté et l'entreprise de portage, contrairement à l'intérim». Autre différence, avec l'auto-entreprise cette fois. «Le plafond de 30 K € est somme toute limité et il n'est pas possible pour un auto-entrepreneur de déduire ses frais, alors qu'avec le portage, oui». Disposant également d'une agence à Dunkerque et d'une autre à Paris, SurfJob entend bien se développer dans le département et comme le souligne malicieusement son gérant, «créer aussi des emplois en interne». Pour l'heure SurfJob est constitué outre de Jean-Michel Lesage, de Nadia Lesage qui assure la direction de la société tout en se chargeant du volet juridique.

# **Rénovations** terminées à l'ADAM

***L'ADAM (l'Aide aux Devoirs Aux Moulins) a fêté la fin de ses travaux en compagnie de son directeur, Jean-Jacques Baïo et de l'adjointe au maire de Nice, Dominique Estrosi-Sassone le mardi 21 février.***

*Une inauguration qui a réjoui l'ensemble des acteurs de cette opération*

Les locaux de l'ADAM ont fait peau neuve. Les travaux de rénovation viennent de s'achever. La peinture des 180 m² a été entièrement rafraichie. Des murs ont été abattus. Ces modifications ont permis notamment de créer un espace cuisine. «Un four, des plaques de cuisson, un frigo américain et de nombreux ustensiles de cuisine sont mis à la disposition des participants à l'atelier» explique Karim Ben Ahmed, le directeur adjoint de l'ADAM. Le réseau électrique a aussi été entièrement refait. L'association a profité de cette modernisation pour acquérir de nouveaux ordinateurs destinés aux démarches administratives et à celles liées à la recherche d'emploi. «En 2011, grâce à nos plates formes information-métier, 32 personnes ont pu suivre une formation ou trouver un emploi » se félicite Jean-Jacques Baïo, le directeur de l'ADAM. Pendant ces deux ans de travaux, l'association a continué son action. A l'occasion de cette inauguration, de nombreuses «mamans du quartier», comme les nomme chaleureusement Dominique Estrosi-Sassone, ont pris place dans la salle. Parmi elles, Souraya. Elle explique que «ses enfants, scolarisé en CE1 et en CE2, se rendent deux fois par semaine à l'ADAM pour suivre l'aide aux devoirs. Ils participent aussi aux activités loisirs comme des ballades en ville». Le quartier des Moulins par l'intermédiaire d'ADAM réussit à «associer l'humain, la solidarité et le partage» se réjouit Dominique Estrosi-Sassone.

# Les logements de la résidence Carabacel **rénovés**

***Les 108 logements sociaux rénovés de la résidence Carabacel de Nice ont été inaugurés le lundi 20 février.***

Les travailleurs pauvres, les femmes isolées ou encore les jeunes en situation de précarité peuvent bénéficier désormais de logements confortables à la résidence Carabacel de Nice. Un studio meublé composé d'une kitchenette et d'une salle de bains est mis à la disposition de chaque locataire. «Il s'agit de logements ordinaires même s'ils ne sont que temporaires», précise Dominique Estrosi-Sassone, adjointe à la politique de la ville, au logement et à la lutte contre les discriminations. Le contrat signé entre Adoma (le bailleur social) et le locataire est conclu en principe pour une durée de deux ans. La résidence compte 108 logements dont 33 logements de 18 à 25 m², 74 de 13 à 18 m² et un T3. Mohammed Gassar, locataire, apprécie ce nouveau confort. Par contre, il trouve que «le lieu a perdu un peu de sa convivialité. J'aimais me retrouver avec les autres résidents dans les cuisines communes». Une laverie, une lingerie, un espace service-animation ou encore une salle de réunion complètent l'offre. «Une part de vie collective et sociale est ainsi recrée » se félicite Dominique Estrosi-Sassone. Les locataires de la résidence Carabacel sont généralement dans un parcours d'insertion ou réinsertion. «Adoma n'est pas un simple bailleur social. Il propose aussi un accompagnement social sur mesure», surenchérit Bruno Arbouet, son directeur général. L'attribution d'un logement dans la résidence est généralement un bon coup de pouce pour retrouver un travail.

# **L'Ariane** renforce le tri sélectif

***Des conteneurs supplémentaires ont été installés le 24 février dans le quartier de l'Ariane pour améliorer le tri des déchets.***

*Pierre-Paul Léonelli, adjoint au maire de Nice, en charge de la propreté et du nettoiement, présente les nouveaux conteneurs de l'Ariane*

Le quartier de l'Arianeà Nice passe de 35 à 72 conteneurs pour le tri sélectif, répartis sur 25 sites différents. Il s'agit de points d'apport volontaire de nouvelle génération en métal donc plus résistant. «Il faut inciter à trier et recycler», insiste Dominique Estrosi-Sassonne, adjointe déléguée au logement et à la rénovation urbaine. Le chef de projet, Audrey Bianciotto, a contrôlé le fonctionnement de l'opération. Elle se réjouit que «51 personnes s'étaient inscrites à la formation mais 61 y sont venues». Les associations du quartier mènent des opérations de sensibilisation au pied des immeubles. Les agents des écoles ont aussi été formés par les ambassadeurs du tri. Tandis que l'association Les Arianencs en partenariat avec le bailleur Erilia et l'association Unis-Cité vont faire du porte à porte dès le 12 mars pour sensibiliser les habitants. Sabrina de l'association Claj ajoute : «Il faudra attendre pour voir l'impact sur les habitants». Dans le même temps, 4 000 kits de tri ont été distribués aux habitants comprenant un guide et un sac. «Plus on triera les déchets moins on en brûlera et ils seront revalorisés par le recyclage», a souligné Pierre-Paul Léonelli, adjoint délégué à la propreté et au nettoiement, en évoquant ainsi l'incinérateur de l'Ariane. Cette action a coûté 109 000 euros. Elle va dans le sens de la rénovation urbaine du quartier.

# Réaménagement de l'A8 section Nice-Ouest lancé

***La section Saint-Laurent-du-Var/Nice Saint-Augustin de l'A8 va être repensée. Les élus locaux et le PDG d'Escota, ont présenté les phases de l'aménagement.***

« Un enjeu majeur pour le département», voilà comment Eric Ciotti, président du Conseil général définit l'aménagement du tronçon le plus fréquenté des autoroutes concédées françaises. Entre le viaduc du Var et la sortie Saint-Augustin circulent près de 140 000 véhicules par jour (trafics moyen 2010). 33 mois de travaux et 50 millions d'euros seront nécessaires pour fluidifier et sécuriser cette section. Les trajectoires vont être redessinées à proximité du Cadam pour un meilleur confort de conduite avec une courbe plus régulière. La chaussée entre le viaduc du Var et l'échangeur Nice Saint-Augustin va être élargie à trois voies de chaque côté pour limiter les ralentissements. Dans une démarche de sécurisation, glissières en béton, ponts et bassins pour la gestion de l'eau vont être réalisés. Les liaisons vers les réseaux à proximité seront facilitées. Au niveau du diffuseur de la promenade des anglais, la sortie n° 50 va être dédoublée. L'insertion sur l'autoroute sens Italie-Aix sera sécurisée par une boucle sur la droite. Tandis que le diffuseur de Saint-Augustin disposera d'un nouveau giratoire à l'Est positif pour l'accès des routes départementales aux axes autoroutiers ainsi qu'au Cadam et à l'aéroport. «Dénouer tout ces axes était essentiel», selon Christian Estrosi, président de la métropole Nice Côte d'Azur. A terme, le MIN, l'aéroport, l'Arénas, EcoVallée, le pôle multimodal et le grand stade seront desservis efficacement. Les travaux seront terminés en 2015. «Tout sera mis en œuvre pour informer les usagers et éviter les dérangements lors des travaux», assure le Pdg d'Escota, Philippe-Emmanuel Daussy. En continuité sont envisagés un raccordement de l'autoroute à la voie Pierre Mathis et un tunnel à la Victorine.

*Le PDG d'Escota, le secrétaire général de la préfecture et le président du CG06*

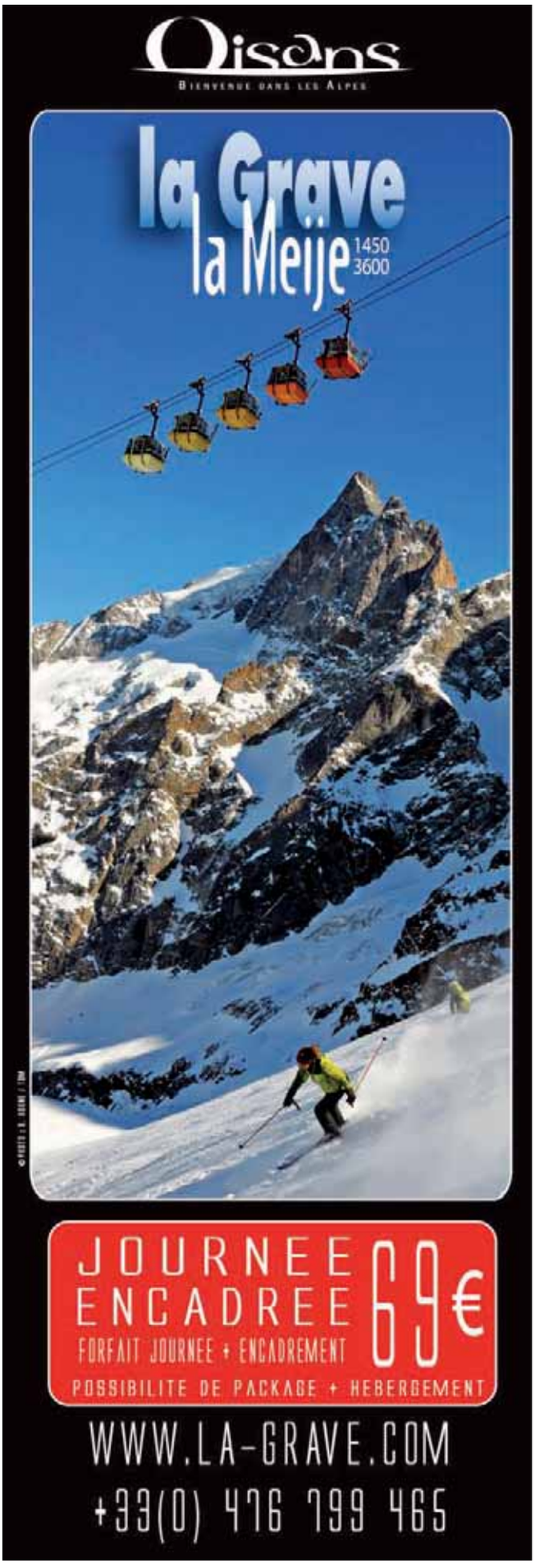

# Un centre équestre remis en selle

***Les nouvelles installations du centre équestre de Nice ont été inaugurées samedi 25 février.***

«Un poumon vert au cœur de la ville», s'est ainsi que Jean-Christophe Comet, directeur général d'Alliance Cheval, décrit le centre équestre de Nice. Établi dans la plaine du Var, il s'étend sur 10 hectares. Au cours de ces 16 derniers mois, le site s'est transformé. Jean-Christophe Comet a présenté aux élus locaux les nouvelles installations lors de l'inauguration officielle du 25 février. Six carrières découvertes, une carrière couverte de 2 100 m², 132 boxes ou encore trois aires de douches sont désormais à la disposition du millier d'adhérents. Beaucoup d'entre eux se sont déplacés pour suivre la visite aux côtés des élus. Tous les câbles ont été enterrés. Le cadre naturel a ainsi été conservé. Un hangar de stockage, destiné aux fourrages ainsi qu'une unité de compostage vont voir le jour d'ici le mois de mai.

*Six carrières découvertes, une carrière couverte de 2 100 m², 132 boxes ou encore trois aires de douches sont désormais à la disposition du millier d'adhérents.*

«Tous ces équipements sont à la mesure de l'ambition du centre», souligne Jean-Christophe Comet, le responsable de la société délégataire du site. Le club hippique de Nice veut conserver sa dimension humaine tout en associant le haut niveau.

Le centre équestre va accueillir le Nice Spring Tour 2012, un jumping international du 1er au 4 mars et du 8 au 11 mars. Pour achever cette inauguration officielle, la compagnie Jean-Marc Imbert a proposé un spectacle époustouflant avec des exercices de poste hongroise, de voltige ou encore un numéro humoristique.

## La Gare maritime de Cannes à bon port

Après la remise en beauté du Palais des Festivals, sa voisine la gare maritime est elle aussi passée par la case rénovation. Accessibilité handicapés, sécurité incendie, mise en valeur notamment de la fresque de Roger Capron… en tout ce sont un million d'euros qui ont été investis par la Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire du port. La salle du rez-de-chaussée, d'une superficie de 900 m², a été réaménagée de façon à pouvoir accueillir croisiéristes bien sûr, mais aussi des expositions et des manifestations cannoises le tout de manière modulable. **LB**

PINDER
Jean Richard
Du MAR 06 Mars 2012
au DIM 11 Mars 2012
Mardi 6 Mars : 14h30 - 19h30
Mercredi 7 Mars : 10h30 - 14h30 - 19h30
Jeudi 8 Mars : 14h30 - 19h30*
Vendredi 9 Mars : 14h30 - 19h30
Samedi 10 Mars : 14h30 - 17h30 - 20h30
Dimanche 11 Mars : 10h30 - 14h30 - 17h30
* Séance à tarif unique : 13 € sauf Loge
Visite du ZOO 1€
NICE
Caisses du Cirque :
06 31 48 84 69
Location des places :
www.cirquepinder.com
Réseaux Francebillet, Ticketnet, BilletRéduc
Prix des places : 13€ à 45€
ESPLANADE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
2 places achetées la 3ème est offerte(1) sur www.cirquepinder.com
(1)Offre non valable sur les tarifs CE et sur les séances à tarif unique
l'Humanité
BIC Kids
bleu
France Dimanche
Oasis

## 06 – Barreau de Nice

12.06.052 **SCP ALINOT – DUPONT**
Société d'Avocats au Barreau de Nice. 28 rue Gioffredo - 06000 NICE
Tél. : 04 93 80 29 01 – Fax : 04 93 13 47 07

***VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN 45 LOTS***

**TRENTE-HUIT PARKINGS ET DEUX EMPLACEMENTS DE PARKINGS EXTÉRIEURS** ayant été transformé en UN LOCAL fermé et SIX CAVES sis à NICE, 52 avenue Henri-Matisse, 06200 Nice.

Pour chacun des lots 1 à 32 et 37 à 39 : **MISE À PRIX : 10 000 €**
Pour le lot 33 : **MISE À PRIX : 5 000 €**
Pour chacun des lots 34 à 36 : **MISE À PRIX : 12 000 €**
Pour chacun des lots 40 à 45 : **MISE À PRIX : 1 500 €**
(avec faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes pour chaque lot)

Cahier des conditions de vente déposé le 16 septembre 2011, peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du TGI de Nice ou au Cabinet de Me Christophe DUPONT.

**Visites :** Mardi 20 mars 2012 de 10 h à 12 h
et le mardi 27 mars 2012 de 14 h à 16 h

*Au Palais de Justice de* ***NICE,*** *le* ***JEUDI 05 AVRIL 2012 à 14 h***

## 06 – Barreau de Nice

12.06.053 **Maître Ari DOMANOWICZ**
Avocat au Barreau de Nice. 10 rue Maréchal-Joffre - 06000 NICE
Tél. : 04 93 87 07 01 – Fax : 04 93 87 11 25

***VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES***

**UN APPARTEMENT**
d'une superficie de 53,08 m² ayant été transformé
en **TROIS STUDIOS** et **UNE CAVE**
dépendant de l'immeuble en copropriété **sis à NICE,** 3 rue Berlioz
MISE À PRIX : **25 000 €**

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au greffe du TGI de Nice le 22 septembre 2011, consultable au Cabinet de Me Ari DOMANOWICZ, et au greffe du TGI de Nice.

**Visites :** Le jeudi 15 mars 2012 et le jeudi 22 mars 2012 de 14 h 30 à 15 h 30
Par le ministère de la SCP LILAMAND – TOSELLO – Huissiers de Justice à Nice

*Adjudication le* ***JEUDI 05 AVRIL 2012 à 9 h,*** *au Palais de Justice de* ***NICE,*** *Place du Palais à Nice*
Le ministère d'Avocat est obligatoire pour enchérir

## 83 – Barreau de Draguignan

12.83.054 **SCP BARTHÉLEMY POTHET DESANGES,** Avocats associés
au Barreau de Draguignan, 3, place des Lices, BP 219
83994 SAINT-TROPEZ Cedex. Tél. : 04 94 19 60 15 - Télécopie : 04 94 19 60 16

***VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES***

A la requête de Me Mireille MASSIANI domiciliée résidence La Galiote, n° 314 Les Marines de Cogolin, 83310 Cogolin es qualités de mandataire liquidateur de la SARL DE BELLES CONSTRUCTIONS, désignée à ces fonctions par jugement du Tribunal de Commerce de Draguignan en date du 24 juillet 2007/08. Ayant pour avocat la SCP BARTHELEMY, POTHET, DESANGES du Barreau de Draguignan. Désignation des biens mis en vente, sur le territoire de la commune **de BESSE-SUR-ISSOLE (Var), UNE PARCELLE DE TERRE** en nature de vignes avec **CABANON** y édifié, lieudit « Cros Leugier » cadastré section B n° 567 pour une contenance de 40 ares sous ses contrats. Tel que ledit immeuble existe, sans exception ni réserve. On y accède en empruntant au rond point du village, la route de Blonguefort puis le chemin situé à gauche direction Blonguefort/Ste-Agathe. Il convient alors de rester sur le chemin goudronné à gauche jusqu'au chemin de terre puis de suivre ce chemin dans la forêt. **Occupation :** aucune.
Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la :
MISE À PRIX : **10 000 €**

**Frais :** les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.
Fait et rédigé par la SCP BARTHELEMY, POTHET, DESANGES, société d'avocats poursuivant.
**Renseignements :** SCP BARTHELEMY, POTHET, DESANGES, société d'avocats au Barreau de Draguignan. Tél. : 04 94 19 60 15.
Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Draguignan où le cahier des charges peut être consulté sous le numéro de rôle 11/08623.
**Nota :** Pour enchérir, le ministère d'un avocat près le Tribunal de Grande Instance de Draguignan est obligatoire.
Visite prévue le **MARDI 3 AVRIL 2012 de 11 h à 12 h** par la SCP BERGÉ RAMOINO, huissier de justice à Draguignan

*A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de* ***83300 DRAGUIGNAN***
*Palais de Justice, rue Pierre-Clément, le* ***VENDREDI 20 AVRIL 2012 à 8 h 30***

## 83 – Barreau de Draguignan

12.83.055 **Cabinet de la S.C.P. DUHAMEL AGRINIER**
Avocats Associés à 83300 DRAGUIGNAN (Var), 45 bd Leclerc - Tél. : 04 94 68 00 35

***VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT***

**Sur la commune de LA MOTTE (Var),** dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé Les « Hameaux du Castellet », lieudit La Chaoumo, cadastré dite commune section C n° 978, n° 980 et 981 pour 3 ha 56 a et 14 ca : **Le lot n° 37** consistant en **UNE MAISON DE VILLAGE À USAGE D'HABITATION** d'une surface de 83,43 m² portant le n° 47, sur deux niveaux avec patio, terrasse et la jouissance exclusive du jardin attenant à cette maison à usage privatif d'une surface de 24 m² et les 112/10 000 des parties communes générales. DPE : classe B. **Le lot n° 115** consistant en **UN GARAGE** situé au Sud de l'ensemble immobilier et les 10/10 000 des parties communes générales.
*Occupation : Les lieux sont occupés par les propriétaires à titre de résidence secondaire.*

MISE À PRIX : **133 000 €**

**Visite des lieux :** Mardi 10 avril 2012 de 14 h à 15 h par la SCP BERGÉ RAMOINO, Huissiers de Justice à Draguignan. RV sur place.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution immobilière du TGI de Draguignan (RG n° 11/08562) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.
*Signé : Bertrand DUHAMEL*

*Au Tribunal de Grande Instance de* ***DRAGUIGNAN,*** *Palais de Justice*
*rue Pierre Clément, le* ***VENDREDI 20 AVRIL 2012 à 8 h 30***

## 83 – Barreau de Draguignan

12.83.056 **Cabinet de la SCP GHRISTI-GUENOT.** Avocats au Barreau de Draguignan
15 rue Jean-Aicard, 83700 SAINT-RAPHAEL – Tél. : 04 94 19 64 21 (appels reçus de 9 h à 10 h)

***VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR***

**Sur la commune de 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS,** Quartier des Issambres
**UNE MAISON CONTEMPORAINE** avec vue sur mer, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée en cours d'édification, formant le lot n° 326 du lotissement « Les Dolmens », et le **TERRAIN** sur lequel elle est édifiée, le tout figurant au cadastre section CK n° 182, lieudit « 39 avenue Henri-Stehle », pour une contenance de 16 a, se composant ainsi qu'il suit : Au rez-de-chaussée : quatre locaux à l'état brut, deux garages à l'état brut, une coursive à l'état brut, un dégagement à l'état brut. Au premier étage : cinq locaux à l'état brut, une montée d'escalier en béton à l'état brut donnant accès à la toiture terrasse. Une piscine non achevée de 12 m sur 5 m. Un local technique pour la piscine. Il résulte d'un certificat de superficie du 20 avril 2011 que la surface habitable est de 361,68 m².

MISE À PRIX : **750 000 €**
Visite assurée par Me Patrick CECCONI, Huissier de Justice à Draguignan (Var)
le mercredi 21 mars 2012 de 10 h à 12 h
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du TGI de Draguignan (RG n°11/04354) et au Cabinet de la SCP GHRISTI-GUENOT, 15 rue Jean-Aicard, 83700 Saint-Raphaël. Signé : Me J.B.GHRISTI

*L'adjudication aura lieu le* ***VENDREDI 06 AVRIL 2012 à 8 h 30***
*à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du TGI de* ***DRAGUIGNAN (Var)***
*au Palais de Justice de ladite ville, rue Pierre-Clément*

**Ordre des Avocats du Var**
Barreau de Toulon
**Tél : 04 94 93 49 48**
Barreau de Draguignan
**Tél : 04 94 60 44 33**

VILLA ARSON À NICE

# L'institut des archives sauvages

Le centre d'art de la Villa Arson a réouvert au public à la mi-février 2012.
Exposition : Eva Aeppli, Andrea Cera, Silvie Defraoui, Patrick Everaert, Christophe Fink , Ryan Gander, Gilbert & George, Susan Hiller, Mike Kelley, Alexandre Lenoir, Paul McCarthy, Matt Mullican, Anna Opperman, Dan Peterman, Alain Rivière, Tatiana Trouvé, Julien Prévieux, Patrick Van Caeckenbergh, Tamara de Wehr & Joshua Burgr... (liste non définitive). Membres de L'Institut des Archives Sauvages : Jean-Michel Baconnier, Christophe Kihm, Eric Mangion, Florence Ostende et Marie Sacconi. Cette exposition réunit une trentaine d'œuvres qui ont toutes pour point commun de proposer des systèmes d'archivages orignaux et singuliers, tant dans leur forme que dans leur contenu. Il s'agit de sortir des classifications habituelles à vocation scientifique ou historique pour inventer des nouveaux moyens de collecte, de restitution ou de consultation de documents. Chaque archive sauvage crée sa propre institution, ses méthodes de classement, ses catégories propres, ses fonctions et usages.

■ **A voir 10 avenue Stephen Liegeard (04.92.07.73.84). Jusqu'au 28 mai 2012 tous les jours de 14h à 18h sauf le mardi. Rendez-vous/ point de vue sur les expos. Un médiateur de la Villa Arson propose un éclairage sur une sélection d'œuvres. Tous les mercredis et dimanches à 15h.**

XV ème FEMIN'ARTE
Festival
du 29 février
au 10 mars
2012
Les arts déclinés au féminin
Espaces du Fort Carré Antibes
Café Théâtre Scène sur Mer,
Médiathèque Albert Camus
Chérie FM
95.8
04 93 34 11 21
www.feminarte.fr